

Province de Quebec
Cite du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee generale du conseil de la cite du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblee eut lieu aux place et lieu ordinaire des sessions le lundi le neuvieme jour du mois de septembre 1929 a 7.0. M. a laquelle assemblee etaient presents Messieurs Smaut Pagnon, maire, Ernest Arsenneau, Othello Morin, Ernest Hule, Edmond Gauthier, Armand Lemire et Ernest Cosette. formant quorum sous la presidence du maire au fauteuil

3684

Propose par l'ecrivain Norm
appuyé par l'ecrivain Gauthier
et resolu que les minutes de
la derniere assemblee
sont adoptees telles que lues
adopté

3685

Propose par l'ecrivain Gauthier
appuyé par l'ecrivain Lemire, et
resolu que les comptes suivants
sont payés.

North Shore Power Co Ltd.	275.43 ✓
Eug. Lorange.	2.06 ✓
P. H. Arsenneau	2.50
Jos Launette & al.	770.09 ✓
La Cite	10.96 ✓
J.M. Hinde	3.00 ✓
La Cite	40.00 ✓
do	158.92
Francis Hauke & Co	275.40 ✓

Cau. Pac. RR Telegraph	✓	5.44
Paul Recheport	✓	11.75
Le Nouvelliste	✓	130.68
Banque Royale du Cau.	✓	28.50
Cau. Imm. Fonduies	✓	21.32
Cau. Fairbank - Morse Co Ltd	✓	2.50
J. H. Reue de Cotret.	✓	30.00
La Cite du Cap-		8.40
Roland Dusseauet	✓	6.70
Richelieu + Freres	✓	132.20
Pare liste No 37	✓	262.64
Total		<u>2175.49</u>

adopte

3686

Propose par l'ecrivain Morin
 appuye par l'ecrivain Cassette
 et resolu que la Taxe d'eau
 du magasin de Melle L. Magny
 lui soit remise pour cause de
 pauvrete

adopte

3687

Propose par l'ecrivain Gauthier, appuye
 par l'ecrivain Lemire et resolu que la
 requete de M. Victor Lanctone, pour
 changement de licence, lui soit
 accordee, sujet a l'approbation
 du chef

adopte

3688

Propose par l'ecrivain Lemire
 appuye par l'ecrivain Cassette
 et resolu que l'acte de retrocession
 du lot #16-114 a M. Thomas Robert
 soit adopte tel que lu, le maire
 et le greffier ont autorises
 a le signer

adopte

3689.

Proposé par l'échevin Arsenneau,
 appuyé par l'échevin Lenoire et secondé
 par M. F. K. Ziss. Berluquet s'est
 chargé de dresser un procès verbal
 et un plan de la rue St Maurice sur
 le rang du fleuve d'après entente
 avec les propriétaires riverains -
 le tout pour être soumis au conseil
 le plus tôt possible

Adopté.

Rapport du chef de accident de truck.
 Muri en demeure de M. Edmond Langlois
 re propriété Biere.
 Et la séance est levée

Ardenne
 M. Ardenne
 Romeo Munnelli
 greffier

Promue de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 conseil de la cité du Cap de la
 Madeleine. Laquelle assemblée
 eut lieu aux lieux et place
 ordinaires des services
 le mardi le seizeième jour du
 mois de septembre 1924 à 9. P. M.
 A laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le maire
 Denis Pagnier, M. M. les échevins
 Arsenneau, Morin, Hérin, Gauthier
 Lenoire et Cisette formant
 quorum sous la présidence
 du maire au fauteuil

3690

Propose par l'echevni Gauthier
appuyi par l'echevni Arseneau
Et resolu que les minutes de
la derniere assemblee soient
adoptees telles que lues
adopte

3691

Propose par l'echevni Morin, appuyi
par l'echevni Lemire et resolu que
les comptes suivants soient payes
Liste de paye No 36 ✓ 263.20
Le tresorier de la Province ✓ 32.07
La Cite du Cap. ✓ 22.47
Banque Can. Nationale. ✓ 496.55
Dept Colonisation, Mues etc. ✓ 4.30
L'Imprimeur du Roi ✓ 32.64
St Maurice Valley Chronicle ✓ 41.80
Carriere Nationale Air ✓ 6.07
Jrs Garnier & Fils ✓ 21.57
Rocheleau & Freres ✓ 26.17
Total 946.84
adopte

Et la penne est levie

Joules-Juin
maire
Rene Tremblay
greffier

3692

Province de Quebec
Cite du Cap. de la Madeleine
J.E. Paul Lavigne, nomme ass. greffier
du bureau de notariat sur les regle-
ments Nos 123-124 et 125, dont la
notariati aura lieu les 24 et 25
Septembre 1929. jure de remplir

les devoirs de ma charge avec
justice, probité et impartialité

Dieu me soit en aide.

Asserments devant lui

ce vingt troisième jour de

septembre 1929.

Rene Munnell, Paul Larange et
Mayer.

Province de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale du conseil
de la cite du Cap. de la Madeleine.

Laquelle assemblee est lieu aux
places et lieu ordinaires des sessions

lundi le 23eme jour du mois de
septembre 1929 a 7. P.M. a laquelle

assemblee etant presents son honneur

le Maire Orest Piquin et M.M. les

echeris Morin, Stule et Lemire

formant quorum sous la presidence
du maire au fauteuil

Propose par l'echeris Lemire, appuyé

par l'echeris Stule et resolu que les

minutes de la derniere assemblee

sont adoptes telles que lues.

Adopte

Propose par l'echeris Lemire, appuyé

par l'echeris Morin et resolu que

les comptes suivants soient payés

Liste de paie No 34. 265.⁰⁰ ✓

St. Maurice Valley Church 11.40 ✓

Jr. Larouette & al. 770.09 ✓

Cite du Cap. 12.77 ✓

Le Munihi des aff. municipales. 25.00 ✓

3693

3694

La Cite du Cap.	✓	0.69
Patrick Dupont	✓	25.00
Northern Electric Co Ltd	✓	169.4
Canada Iron Foundries Ltd.	✓	69.71
T. Bontin	✓	89.70
T. J. Bontin Moore & Co Ltd.	✓	33.40
La Cite des Produits Creygl.		56.35
La Cite du Cap.	✓	6.80
J.H. Conway & Co	✓	124.99
North Shore Power Co	✓	18.63
Quene Traquet & Co	✓	50.00
Bell Telephone Co Ltd	✓	7.90
		<hr/>
Mal		\$ 1582.37

3695

adopte

Propose pour l'ancien terrain
appuyé par l'ancien Hotel
et résolu que regardant les
reclamations de M. M. C. N. de
Grandmont et Alberte Demers
le tout soit soumis à l'avis
legal pour rapport

adopte

Et la séance est levée

Thomas Giffis
Maire
Reno Dumont
Giffis

Municipalite de Quebec
Cite du Cap de la Madeleine
A une assemblee generale du
Conseil de la Cite du Cap de la
Madeleine. laquelle assemblee
eut lieu aux lieux et place
ordinairement des seances

lundi le 30eme jour de sep-
tembre 1929 à 9. P. M. Etait
presente son honneur le maire
Ornat Dajun. M. M les echevins
Arseneau, Noxie, Houle, Gauthier
Lemire et Cissette formant quorum
sous la presidence du maire au
fauteuil

3696

Propose par l'echevin Lemire, appuyé
par l'echevin Cissette et resolu que
les minutes de la derniere assemblee
sont adoptees telles que lues

Propose par l'echevin Lemire, appuyé
par l'echevin Gauthier et resolu que les
comptes suivants sont payés.

La cite du Cap.	62.14
do	7.10
Milk Skin Pour Co.	184.00
St Maurice Valley Chronicle	101.49
Canada Iron Foundry	30.86
Total de paye No 40.	267.45
	<hr/>
	653.04

3697

adopté

Propose par l'echevin Arseneau
appuyé par l'echevin Gauthier
et resolu que le rapport de la votation
tenue sur les reglements Nos 123-124 et
125, les 24 et 25 septembre 1929 tel
que soumis pour son honneur le
maire soit adopté tel que lues

3698

adopté

3699

Propose par l'echevin Arseneau
appuyé par l'echevin Cissette
et resolu que le reglement annexé

sur la rue St Joseph qui reste
a la cite soit rendu a M. Joseph
Sleeth pour \$3000.⁰⁰; payable \$50.⁰⁰
amortant et la balance \$20.⁰⁰ par
mois. Le Notaire Boucher est autorise
a preparer une promesse de vente
sur la même base de celle de
M. Stoyes.

3700

Proposee par l'echevin ^{adopté} Casette
appuyee par l'echevin Monu et
resolu qu'un avis de trente jours
soit donne a M. Jos Pepin que la
ville reprend sa maison rue
St Joseph parce qu'elle est vendue

3701

Proposee par l'echevin Arsenau ^{adopté}
appuyee par l'echevin Monu
et resolu que sur la rue St
Maurice, la cite a l'intention
de prendre le Cuquante pieds
de rue qui lui appartient ^{reçu} et
que copie de la presente soit
envoyee a M. M. Demers, Brun
et de Grandmont

3070v

Proposee par l'echevin Gauthier ^{adopté}
appuyee par l'echevin Lemire
et resolu que des submissions
soient demandees pour cinq
parcels pour la police

3703

Proposee par l'echevin Lemire ^{adopté}
appuyee par l'echevin Monu
et resolu que des submissions

ont été demandés pour un char de
foin. Un tonneau

Et la séance est levée adopté.
Donat Pagnin
maire
Rome Dumasse
greffier

Proposé de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-de-la-
Madeleine, laquelle assemblée
eut lieu au lieu et place
ordinairement des sessions
lundi, le septième jour
du mois d'octobre 1929, à 7 P.M.
à laquelle assemblée étaient
présents son honneur le maire
Donat Pagnin et M.M. les
échevins Arseneau, Morin
Cussette, Gauthier. Leurs et
Houle formant quorum sous
la présidence du maire au
fauteuil.

3704

Proposé par l'échevin Arseneau
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

3705

adopté
Proposé par l'échevin Morin
approuvé par l'échevin Cussette et
résolu que les comptes suivants soient payés

La cité du Cap.	45.50
Geo Lannelli & al.	770.09
H. Massicotte + Freres Lii	122.73
Dargis & Marim	19.15
Robeleau & Freres	6.75
J. H. Reue de Cotret	30.00
La Patrie, Montreal	122.00
Le Munshu des aff. Municipales	175.00
A. Hermy	16.25
Remington Typewriters Ltd	1.25
Gelas Corbeil	22.10
Canada Paper & Paper Co	3.10
D. Le Bellisle	10.00
Wm Shue Pen & Co Ltd	7.69
La Banque Royale du Can.	24.70
La Banque Can. Nationale	460.05
Can. Pacific Telegraph	1.78
Le Nouvelliste	45.60
J. H. Nadeau	9.23
Parc liste No 41	226.76
	<u>2,119.73</u>

3706

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que demande soit
faite au Lieutenant-Gouverneur
en conseil que les débetures
à être émises et rendues en
vertu des règlements Nos 123-
124 et 125, le soient toutes à dix
ans pour celles qui deviennent
dûes après 1939. Le maire
et le trésorier sont autorisés
à émettre un chèque pour

Payer les honnaires d'usage.

3707

Propose par l'echerri ^{adopté} Morin
appuyé par l'echerri Gauthier et
resolu qu'un char de foin soit
acheté de Pierre Lorange comme
étant le plus bas soumissionnaire
"Au Bon Deux" à être livré à la
Station des pompes et sujet à l'ap-
probation du conseil. Le prix
à être payé sera de \$11.50 ce
cent toutes

3708

Propose par l'echerri ^{adopté} Gauthier
appuyé par l'echerri Lemire
et resolu que la soumission
de M. J. A. Lefevre soit acceptée
pour les paletots des hommes
de police. Le tout sujet à l'ap-
probation du chef et suivant
le prix de sa soumission;
à savoir @ \$36.75 piece;

3709

Propose par l'echerri ^{adopté} Arseneau
appuyé par l'echerri Cossette
et resolu que l'acte de vente
d'un logement à M. J. Olette
soit accepté tel que lu. Le maire
et le greffier sont autorisés à
le signer.

3710

Propose par l'echerri ^{adopté} Arseneau
appuyé par l'echerri Morin
et resolu. Qu'entre les rues
Lorange et St. Madeleine, sur la
rue St. Maurice, l'arpenteur
Berlinguet soit autorisé à préparer

un procès-verbal de manière
à laisser la rue à cinquante
pieds de largeur et à donner
aux propriétaires à l'est de
la rue la balance du terrain
qui reste. Cependant les
propriétaires riverains devront
signer le plan et le procès-verbal
soumis en conséquence, adopté
Proposé par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Houle et
résolu que le chèque marqué
de M. J. A. Nadeau, au montant
de \$57.¹⁰ soit accepté en paye-
ment final de toutes les sommes
dues par ce commissaire pour
1929. en que la balance est pour
payer une erreur faite au rôle
adopté

2711

3712

Proposé par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Houle
et résolu que M. Raul Forget
soit engagé pour faire le recen-
sement de l'aqueduc, secrétaire
des évaluateurs et tout autre
ouvrage requis par le trésorier
et ce à raison de \$20.⁰⁰ par
semaine.

Le vote est demandé par l'échevin
Lemire

Pour, M. M. Arsenault, Gauthier
et Houle

Contre, M. M. Morin, Cassette
et Lemire

Le Maire est appelé à voter en l'égalité des voix.

Le Maire vote contre, et la proposition se trouve rejetée.

3713

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que l'ingénieur soit chargé de demander des devis pour les matériaux nécessaires pour les travaux d'agrandissement et d'ajout nécessités par le règlement 128. adopté

3714

Proposé par l'échevin Hurlé appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que le conseil suggère à la United Manufacturers Ltd que son usine soit construite sur la terre de M. Pierre Lorange comme étant le centre de la cité. En amendement l'échevin Lemire propose de laisser au choix de la compagnie le site qu'elle désirera occuper. Il est secondé par l'échevin Cosette. Le vote est demandé sur l'amendement. Pour M. M. Cosette, Lemire, Contre M. M. Arsenault, Morin, Hurlé, Gauthier. L'amendement est rejeté.

Le vote est demandé sur la proposition principale Pour M. M. Arsenault, Morin, Gauthier et Hurlé

Contre M. M. Cosette, Lemire. adopté

2715

Proposé par l'échevin Houle, appuyé
par l'échevin Arseneau et résolu
que le chef de police soit au-
torisé à faire un recensement
des licences de rues et suggère
là où il y en aurait de besoin
adopté.

Requêté de M. J. A. Nadeau
Rapport de M. J. Lauvette. re personnel
Requêté des amérables
Et la séance est levée

J. M. P. P. P.
Maire
R. M. P. P. P.
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale
du Conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine. Laquelle
Assemblée est tenue aux lieux
et places ordinaires des sessions
lundi, le quatorzième jour
du mois d'octobre 1929 à 7. P. M.
à laquelle assemblée étaient
présents son honneur le Maire
Donat Piquin, M. M. les échevins
Arseneau, Morin, Houle, Gauthier
Lemire et Cosselle formant
quorum sous la présidence
du maire au fauteuil

2716.

Proposé par l'échevin Arseneau
appuyé par l'échevin Gauthier

et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

2417

adopté

Propose par l'échevin Arsenneau, appuyé
par l'échevin Lenoire et résolu que les
comptes suivants soient payés -

Art Bureau -	18.00
Dr Vigneault & Pomer	50.00
North Shoes & Pomer Co	283.18
H. Montplaisir	11.37
Le Protonotaire	575.00
Richelieu & Freres	2.40
Canadian Germains Co	19.00
Bureau d'enregistrement	24.50
La Revue Municipale	10.00
Patrick Dupont	7.50
J. H. Courteau	224.00
Inspection des Murs -	500.00
Paul Bouches	5.00
La Cité du Cap -	20.00
do	6.15
Parc liste No 42 -	232.25

1718

adopté

Propose par l'échevin Morin,
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que le trésorier
soit autorisé à prendre sur le
produit de la vente des déventures
en vertu du règlement No 120
\$7000.00 et à le déposer à la
Banque Royale du Canada;
la balance étant laissée dans

un compte special à la Banque
Canadienne Nationale

Adopté

3719-

Propose par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Cassette
et résolu que des luminères
de rue soient installées sur
la rue Richer, entre les rues
Toupin et St^e Madeleine, et une
sur la rue St Pierre, entre
La Feuille et Minéplaisir

adopté

3720

Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Cassette
et résolu que des soumissions
soient demandées pour 50
tonnes de Charbon anthracite
"Egg + Stone" et aussi 50 tonnes
de Buckwheat "American et
Canadien", livrés en vrac
que par le conseil

adopté

3721

Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Minie
et résolu que l'échevin A
Lemire soit nommé pro-maire

Adopté

Et la séance est levée

J. J. J. J. J.
Maire

Président
Greffier

Canada.
 Province de Québec
 Municipalité du Cap de la Madeleine.

Avis de convocation

A Son Honneur le Maire,
 Messieurs les échevins
 Cité du Cap de la Madeleine.

3727
 Avis vous est par les présentes, - donné
 qu'une séance (spéciale) du Conseil de la Cité
 du Cap de la Madeleine sera tenue au lieu et
 place ordinaires des sessions du Conseil - à
 l'Hotel de Ville, le Vendredi, le
 Dix huitième jour du mois de Octobre, de
 l'année mil neuf cent vingt neuf, - à sept
 heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité
 du Cap de la Madeleine, ce huitième jour
 de Octobre, mil neuf cent vingt neuf, pour
 acheter une rue sur le lot No. 157.

Romeo Muresetty
 Le Greffier.

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée spéciale des
 conseillers de la cité du Cap de la Ma-
 delaine. Laquelle assemblée eut
 lieu au lieu et place ordinaires
 des sessions, vendredi, le dix huitième
 jour d'octobre 1929. à 7 P. M. à
 laquelle assemblée étaient présents

2723.

Son honneur le maire Donat
 Pagnon et M. M. les echevins
 Arsenneau, Morin, Houle,
 Gauthier, Lemire et Crosette
 formant quorum sous la
 presidence du maire au conseil
 Propose par l'echevin Houle, appuye
 par l'echevin Arsenneau et resolu
 que ce conseil achete de M. M. J.
 A. Roy; H. W. Rousseau et Nestor
 Perreault une rue de soixante
 et six pieds de largeur paral-
 lele à la rue Toupin entre les
 rues Mercier et St. Edmond,
 et devant relier les deux dites
 rues. Lee pour la somme
 de vingt sept mille quatre
 cents, Le Maire et le greffier sont
 autorises a signer un contrat
 en consequence, qui devra être
 prepare par le Notaire Ancher.
 La dite rue sera paye immedi-
 atement - apres que ce conseil
 aura recu l'argent produit par
 la vente de ses debentures
 emises en vertu du règlement NO
 125

Adopte

Et la séance est levée

Pour le Maire
 Le Maire
 Rousseau
 Le greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale
 du Conseil. du Cap de la Ma-
 delaine. laquelle assemblée eut
 lieu aux lieu et place ordi-
 naires des sessions. le mardi
 le sept. et. même jour d'oc-
 tobre. 1919 à 7. P. M. A laquelle
 assemblée étaient présents son
 Honneur le maire M. Donat
 Paymi et M. M. les echevins
 Arsenneau, Morin, Casselle. Gauthier
 et leurs formant quorum
 sous la présidence du maire
 au fauteuil

3724

Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Arsenneau
 et résolu que les minutes des
 deux dernières assemblées
 soient adoptées telles que lues

3725

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Casselle
 et résolu que les comptes sui-
 vants soient payés:..

La Cité du Cap-	13.50
Kap. Languer.	45.95
Bureau d'Enregistrement	39.80
St. Maurice Valley Chronicle	18.60
Mr. Larroquette & Co.	770.09
F. N. Thro Berlinguet.	109.20
Pierre Languer & Fils	208.40
La Cité	72.55

La Cite	20.27
Jrs Gunn & Fils	26.68
JMillefeuille	57.14
Lois de paye No 43	247.53
Perik Shoe Power Co.	34.64
	<hr/>
Mal	1664.35

3726

Propose par l'ancien Levee
Approuve par l'ancien Arceveue
et resolu que la Banque
Canadienne Nationale soit
prie de payer pour et à
l'acquit de la cite les coupons
d'interet et les debentures
qui deviennent dus le 1^{er}
Novembre 1929.

Reg No 54. Interests. 5700.⁰⁰

No 71. Interests - 1193.50

Rocheat 7500.⁰⁰

Formant un total. 14,393.50

Que la Banque Canadienne Na-
tionale conserve les dits coupons
et les dites debentures avec tous
les privilèges et droits qui y
sont attachés. Le Maire et le tres-
orer sont autorisés à signer
un billet à demande à l'ordre
de la dite banque portant
interet au taux de six pour
cent. Ce billet ne sera en
aucune manière modifié,
restreint et voter les droits
qui à la banque comme porteur
des dits coupons et obligations.

La Baugne est aussi autorisé
à payer à même le compte L-16
les coupons d'intérêts sur le
refinancement No 120 pour le mon-
tant de \$700.⁰⁰

3727 *adopté*
Proposé par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que ce conseil achète
de M. M. H. Massicotte & Freres
Liu. un système de Chauffage
pour le Buckheat. Le dit système
sera payé sur le prochain
budget au prix de \$450.⁰⁰ le
tout livable et pris immédiate-
ment.

3728 *adopté*
Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que ce conseil achète
de M. M. Lorange & Freres, 5⁰⁰
tonnes de Buckheat No 2 au
prix de \$6.⁵⁰ et dix tonnes de
Stove de M. Art Doucet au prix
de \$13.⁹⁵.

3729 *adopté*
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Cosette
et résolu que M. A. Dubord
soit autorisé à faire le recense-
ment de l'agrandue à temps
perdu.

3730 *adopté*
Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Lemire et
résolu que l'étude des plaintes
au vole soit agourée à la pro-

Chaque séance, et entre-temps
 que les dites plantes soient
 reprises aux évaluateurs pour
 rapport qu'ils devront sou-
 mettre lundi prochain
 Et la séance est levée

Armand Lemire pro maire
 Honoraires.
 groupe

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale
 du conseil de la cité du Cap. de la
 Madeleine, laquelle assemblée
 eut lieu aux lieux et place ordina-
 res des sessions, lundi, le
 vingt-huitième jour du mois
 d'octobre 1929 à 7 P.M. A laquelle
 assemblée étaient présents M.M
 les échevins Arsenneau, Morin,
 Henle, Gauthier et Lemire for-
 mant quorum sous la pré-
 sidence du pro-maire M.
 Lemire

3731

Proposé par l'échevin Arsenneau
 Approuvé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée
 soient adoptées telles que
 elles. Adopté

3732

Proposé par l'échevin Arsenneau
 approuvé par l'échevin Morin
 et résolu que les comptes

Somme des sommes payées.	
Paie Let. No 44	571.04
Simon Lacroix	30.00
J.M. Herde.	7.00
Le Cite "Revenu"	19.98
Levi Charretier	2.50
T. Briton	89.70
Bureau d'Enregistrement	3.70
Nap. Lorange	228.45
Bell Telephone Co.	39.75
J. A. Cambrey & al.	124.99
H. Massicotte & Freres Ltee.	1826.83
Pierre Lorange & Fils	50.00
Total.	\$2993.94

3733

adopté

Proposé par l'échevin Gauthier et appuyé par l'échevin Herde. et résolu que deux lances de rue soient autorisées sur la rue La Vieille, entre St Laurent et Ste Marie et entre Ste Marie et St Pierre.

3734

adopté

Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Arsenault et résolu que regardant les titres en rapport avec le coin N.E. de la rue Notre Dame et Fussey. l'ancien legal est autorisé à faire rapport sur les titres déjà existant à savoir: s'il y a prescription ou si la ville a droit à la largeur de la rue, le tout pour lundi prochain. Adopté après que M. l'échevin Herde s'est abstenu de prendre part à toute

27#5.

discution, en qu'il est interessé

^{Adopté}
Proposé par l'ecuyer Morin
appuyé par l'ecuyer Sauthier
et résolu que des Commissions
soient demandées aux marchands
locaux pour un truck combiné
avec arrosin et avec grille-a-
neige, double pneu en arrosin
et d'une capacité de trois tonnes
le tout pour lundi prochain à 7 P.M.
Le conseil ne s'engageant à
accepter aucune soumission
Adopté.

3736

Proposé par l'ecuyer Morin
appuyé par l'ecuyer Anle et
résolu que l'étude des plai-
tes soit ajournée pour avoir
l'opinion de l'avocat legal: -
à savoir si la loi permet
au conseil de considerer une
plainte faite en dehors des
delais legaux

^{Adopté}
Requie de M. A. E. Guillemette
demandant une suscription
pour l'entretien de la route
de Shaurinigan Falls.
Et la séance est levée

Donné à
Mars
Anne Morissette
Greffier

Province de Quebec
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine la-
quelle assemblée eut lieu aux lieu & place
ordinaires des sessions Lundi le 4^{ème} jour
du mois de novembre 1929 a 7 heures P.M.
A laquelle assemblée étaient présents son hon-
neur le maire Omer Paquin M.M. les échevins
Arsenault Monin, Cossette, Baubier, Lemire &
Houle formant quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil.

3737

Propose par l'échevin Monin
Approuvé par l'échevin Lemire
Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient acceptées tels que
lues.

3738

Adopté
Propose par l'échevin Arsenault
Approuvé par l'échevin Baubier
Et résolu que les comptes suivants soient
payés:

Liste de Pai # 45	745.14
Canada Acc & Int Cos Ltd	777.58
Jos Lannette val.	770.09
Mrs. Lorange	165.85
Canada Power Paper Corp.	+ 88
La Cité du Cap	74.50
do	40.85
do	75.00
North Shore Power Co Ltd	184.48
	<hr/>
	2207.37

Rapport 2707-37

A. Heroux	22+94
Bureau d'enregistrement	8+00
do	3+70
B. J. Trepanier	116+65
Edmond Bergeron	4+95
Royal Bank of Canada	75+50
Dr Louis Belle Isle	70+00
Dame Fr Reprie	1+80
Guyon Brein	62+50
Arthur Doucet	147+05

3119+96

Adopté

3739

Propose par l'échevin Morin
Appuyé par l'échevin Cossette
Et résolu que l'étude de soumissions pour
les trucks soit remise à lundi prochain.
Adopté

3740

Lettre de East Air Service Transport Co Ltd

Montréal 4 novembre 1959

Monsieur Moussette Ingénieur
Cité du Cap de la Madeleine Qué.
Cher Monsieur :-

Nous avons l'avantage de vous
confirmer nos différentes conversations relatives à
notre projet d'établissement en votre Cité du Cap
de la Madeleine.

Il est entendu que vous nous concé-
derez l'entière propriété de l'aéroport actuel
ainsi que des terrains y adjoignant afin de lui
donner une superficie minimum de 3/4 M. Carré.
La mise en état du nouvel aéroport serait entièrement

à la charge de la Cité, qui le remettrait à la fin des travaux à notre Compagnie.

La dite mise en état comprenant le défrichage et le desouchage des arbres ou buissons, ainsi que l'explèvement de tous arbres branchés ou grosses roches & le nivellement restant à la charge de la Compagnie &

L'aéroport, tout en étant la propriété de la Compagnie, serait public) sujet aux règlements établis par la dite Compagnie et porterait le nom d'aéroport du Cap de la Madeleine.

Les frais d'installation d'eau sur l'aéroport seraient à la charge de la Cité.

En compensation des avantages concédés par la Cité, notre Compagnie s'engagerait à effectuer dans le délai de quinze mois les constructions nécessaires à l'établissement de hangars d'aviation et d'une usine de montage ou de fabrication d'appareils d'aviation qui emploierait un minimum de 150 pilotes, mécaniciens, employés ou ouvriers &

Nous sommes disposés à conclure un accord immédiat dans les termes ci-dessus & Veuillez donc nous faire connaître votre décision dès que possible.

Dans cette attente nous vous prions de croire, cher Monsieur, à nos sentiments des plus distingués

(Signé) L.P. J. Auprick

Dir. - Pres. General - Manager

Proposé par l'ingénieur Groscau

Approuvé par l'ingénieur Remise

Est résolu que le conseil accepte la demande de la East Air Service Transport Co Ltd telle que soumise par son Secrétaire Général M. L.P. J. Auprick & La Cité se procure l'aéroport actuel et les lots 473, 476, 475, 474 Partie 421

et partie du 419. Le tout sujet à ratification par les propriétaires de biens-fonds. La Compagnie devant construire ses usines ici, et employer un minimum de 100 personnes. Au cas où la Compagnie manquerait à son engagement il est compris que la Cité reprendrait ses terrains avec ses dépendances. Le tout sera à la charge de la Compagnie à un prix pour payer le coût de l'intérêt et de fonds d'amortissement de la construction de la ligne d'aqueduc.

Adopté.

Je, échevin de la Cité du Cap de la Madelaine donne avis de Motion que suivant la loi je proposerai un règlement No. 126 intitulé "Règlement pour agrandir d'Asphalt et conclure une entente avec la East Air Service Transport Co Ltd"

Armand Lemire

3741

Proposé par l'échevin Lemire
Approuvé par l'échevin Cossette

et résolu que l'offre d'une piastre du pied soit faite à M. Ernest Houle pour faire suite à sa lettre du 25 juillet 1927 pour l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement de Rue Dusey et Madame sur le coin N.E. soit une largeur de cinq pieds par la longueur et la largeur du terrain.

Adopté.

3742

Proposé par l'échevin Ancelet
Approuvé par l'échevin Morin

et résolu que l'avocat légal soit chargé de faire les procédures en expropriation nécessaires pour élargir le coin N.E. des Rue Dusey et Madame les propriétés de M. Ernest Houle de Mme S. Dubois à

condition que cela ne dépasse pas le montant
voté dans le règlement #173

3743

Proposé par l'échevin Lemire
Approuvé par l'échevin Baubie
et résolu que l'étude des plaintes au rôle
soit approuvée à la prochaine séance

Adopté

Adopté

Et la séance est levée

Donald J. Quinn

Maire

Renée Desrossettes

Breffis

Principale de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-de-la-
Madeleine, laquelle assemblée
eut lieu au lieu et place ordi-
naires des sessions, mardi le
dixième jour du mois de
Novembre 1974 à 7 P.M. à laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire Donald
Quinn et M.M. les échevins
Arseneau, Morin, Houde, Gauthier
Lemire et Desrossettes formant
quorum sous la présidence
du maire au fauteuil

3744

Proposé par l'échevin Arseneau
Approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient
adoptées telles que lues
en précédant les résolutions

3741. et 3747 en changeant les
mots "N. E." par "S. E." pour se
conformer au règlement no 123

3745 ^{adopté} Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que les comptes
suivants soient payés: -

Fairchild Aviation Ltd -	900.00	-
La Cité "Revue"	41.86	-
Le Normelliste	26.40	-
J.H. Reu de Cotret	30.00	-
P. V. Ayotte	2.31	-
Bureau d'Enregistrement	16.00	-
La Cité du Cap -	23.00	-
Imprimeur du Roi	24.30	-
St. Maurice Valley Chronicle	14.40	-
Banque Canadienne Nationale	500.00	-
Canadian Pacific Telegraph	3.80	-
Dr. Poirier	54.60	-
La Cité du Cap.	10.00	-
H. Massuotte & Freres	1690.23	-
Mrs Gauthier & Fils	26.57	-
Paul Boucher	32.10	-
Liste de paie n° 46	599.65	-
Total.	\$ 3995.22	-

3746

^{adopté} Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les corrections
suivantes soient faites au
rôle d'évaluation pour 1930: -
Emile Pressi, lot 387-1032,
2580 pds carés @ 10 centes:

que deux pieds par dix huit
 ont retranchés de la propriété de
 M. Paul Richelieu et ajoutés à la
 rue St Sever; Que sur l'évaluation
 de la boutique de M. Philippe Verette,
 \$1000 piastres ont retranchées
 pour la machinerie; que sur le
 lot No 134-266 à M. Omer Rivard
 la batisse au montant de \$1015.⁰⁰
 soit retranchée comme étant de mo-
 lie; Regardant l'évaluation de la
 Canadian T. S. R. of Lyons Ltd. que
 l'évaluation soit la suivante

Terrain :	\$ 18.500. ⁰⁰
Batisse	66.500. ⁰⁰
Machinerie	15.000. ⁰⁰

Que la propriété de M. Leon
 Richert soit évaluée à un total
 de \$15.000.⁰⁰: Que regardant
 l'évaluation de M. Charles DeBlais
 les corrections suivantes soient
 faites. les Nos 126-281, 282, 283, 284,
 285, 286, une diminution de
 \$90.⁰⁰ par lot; les lots 126-305;
 306; 307; 308; 309; 310; 311; 312; 313
 314; 315; 316; 317; 318; 319; 320; 321
 322; une diminution de \$40 par
 lot: le tout suivant le rapport
 des évaluateurs.

adopté

3747

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le rôle d'évaluation
 pour 1930 soit homologué avec

les corrections faites par la
résolution précédente

3748

adopté

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le coin sud-est
de la rue Fussey et Notre Dame
soit acheté de M. E. Houle pour
la somme de \$2100, empruntant
le terrain, sur la rue Fussey pour
une longueur de 100 pieds et
sur la rue Notre-Dame pour
une longueur de 87 pieds par
cinq pieds de largeur. M. Houle
devra ôter ses perrons et faire
son trottoir; il devra se tenir
responsable de tous les dommages
qui causeront les talens
au-dessus du trottoir. Le Notaire
P. Boucher est autorisé à préparer
un contrat en conséquence.
Cette transaction étant faite
par entente après les rapports
d'expropriation des arbitres

3749

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que le règlement
No 126, Règlement pour agran-
dir l'aéroport et conclure une
entente avec la Fast Air Service
Transport Co Ltd. soit adopté, adopté

3750.

Propose par l'ancien Morin, appuyé par l'ancien Leunier et résolu que le truck, le sprunker et la gratte à neige soient achetées de M. M. Rochelleu et Freres a savoir: pour une tank de 1000 gallons, pour le prix de \$6500.00 unanimité dans le plus court délai possible
adopté

3751

Propose par l'ancien Gaucher appuyé par l'ancien Leunier et résolu que les emendations aux listes provinciales soient adoptées telles que soumises au conseil par le greffier.

3752

Propose par l'ancien Leunier, appuyé par l'ancien Arsenneau et résolu que les mots "Vous nous excuseriez l'enture propriété" dans la résolution No 3740 passée à la dernière séance soient rescindés et annulés à tout jamais que de droit et remplacés par les mots "Vous nous louez"
adopté

Et la séance est levée

[Signature]
Maire
Rene J. J. J.
Greffier

Municipalité de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
à une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap
de la Madeleine, laquelle

eut lieu aux lieux et place
ordinaire des sessions, lundi
le dix-huitième jour du
mois de novembre 1929 à 7. P. M.
A. Loyelle assemblée étaient
présents Son Honneur le
maire et messieurs les
échevins Arsenneau, Minier
Gauthier, Lemire et Houle,
formant quorum sous la
présidence du maire au
fauteuil

3753.

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire et
résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient a-
doptées telles que lues après que la
résolution No 3752 a été resou-
dée et annulée à toutes fins,
que de droit adopté

3754

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que les comptes
suivants soient payés

L'Etat payé No 47	818.44-
M. Madrau,	84.46-
Map L'orange	118.22-
L'orange + Freres	150.20-
St. Maurice Valley Chronicle	14.40-
J. A. Lefevre	183.75-
Art. Broquet-	50.00-
Trink Shoe Power Co	273.54-
United Typewriter Co	4.50-

M. Lamotte & Co.	770.09
La Cite du Cap.	40.00
do	36.15
do	10.00
do	16.60
Roland Desseaux.	9.49

Total \$ 2579.84

adopte

3755

Propose par l'echerme Arseneau appuie par l'echerme Gauthier et resolve que l'acte entre la cite et Ernest Anle soit adopte tel que lu. Le Maire et le greffier sont autorises a le signer. Le Maire et le Tresorier sont autorises a payer la somme de \$2100. a M. Anle, lorsque la cite aura recu le produit de la vente de ses debentures emises en vertu d'un reglement NO 123. Le dit contrat devant etre paraphé par l'ancien legal pour approbation adopte

3756

Propose par l'echerme Morin appuie par l'echerme Arseneau et resolve que les portes d'hier soient vendues lundi prochain a 7. P. M. a l'enchere.

adopte

3757

Propose par l'echerme Lemire appuie par l'echerme Arseneau et resolve que le reglement no 126 soit adopte en troisieme lecture

adopte

3758

Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que le conseil
 appuie fortement la demande
 du président de la Chambre
 de commerce pour continuer
 l'œuvre du dispensaire
 et de la grille de lait, le
 greffier est autorisé à
 transmettre au député M.
 W. F. Grant la requête de
 la chambre de commerce et les
 documents qui y sont attachés
 avec prière de lui donner
 son adhésion. adopté
 La lettre de M. Guilleminette
 re la route de Shamougan Falls
 Cap. de la Madeleine.
 Et la séance est levée

J. G. Gauthier
 Maire
 R. M. Guilleminette
 Greffier

Commune de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 À une assemblée générale
 du conseil de la cité du Cap.
 de la Madeleine, laquelle
 assemblée eut lieu aux
 lieux et place ordinaires des
 sessions, le mardi le 25ème
 jour de novembre 1929 à 7 P.M.
 À laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le maire

Donat Paymi, M. M. les echevins
 Mornu, Cosette, Gauthier, Lecure
 et ^{Henri} Cosette formant bureau sous
 la presidence du maire au
 fauteuil.

3759

Propose par l'echevin Lecure
 appuyé par l'echevin Gauthier et
 résolu que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telle que
 lues. adopté

3760

Propose par l'echevin Lecure
 appuyé par l'echevin Cosette et résolu
 que les comptes suivants soient
 payés

Liste de payi No 48.	302.60
St Maurice Valley Chronicle.	17.10
Bell Telephone Co.	39.05
North Shore Power Co	88.75
Herre Viver	57.75
Dawson Bros	21.80
T. J. Mornu & Co.	2.75
Carriere St Louis	5.07
Henri Beliveau	5.90
Richelieu & Freres	16.30
Can. Iron Foundry Ltee	3.93
B. G. Trepavier	29.83
Art Ducek	7.25
F. R. J. Berlequet	82.60
Patrick Despont & al	174.35
La Cite de Cap.	32.00
do	1.32
Revenues.	39.26
Henri Montaubert	4.00

790.61

adopté

3761

Proposé par l'échevin Leune
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que le trésorier soit
autorisé à payer le billet de
\$5000, à la Banque Royale
du Canada; et le billet de \$3000
à la Banque Canadienne Nationale
pour les travaux de la rue
Fury, et débiter le règlement
115 et créditer les comptes sui-
vants

Appareils, rue,	\$ 712.15	Débiter	\$ 115	Centre
Centre	454.51	"	"	"
Salaires	138.27	"	"	"
Débiter règlement	120	et créditer		
Appareils,	\$ 300	débiter	Rue Fury,	
Centre	\$ 680	"	"	"

Le règlement 115 à débiter et créditer
le département police, salaires \$104
et débiter Alderme,

Le règlement 170, Créditer de
service \$500, et créditer C. S. Revenue

3762

adopté

Proposé par l'échevin Leune
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que la proposition
de la banque Canadienne
Nationale, ici, soit acceptée pour
les \$132,000.00 de dépenses
à raison de \$95.09 de \$100.00

3763

adopté

Proposé par l'échevin Leune, approuvé
par l'échevin Casselle et
résolu que la rue Thibault et

London Young, pour l'entretien d'hier
 ont rendu à M. Jrs Desfosse pour
 le prix de cent soixante et quinze
 (\$175.00) francs; la route du passage
 à M. Alphonse Thibault, pour le
 prix de soixante et quinze (\$75.00)
 francs; la rue St Maurice, la
 route St Malo et la rue de la Station
 d'eau à M. Zoligne Cadotte pour
 le prix de quatre-vingt-dix (\$92.²⁵)
 francs. Le tout sujet aux
 conditions exigées par la loi;
 accompli.

Et la séance est levée

J. P. Piquet
 Maire
 Amos Dumont
 Greffier

Province de Québec
 Cité y Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 conseil de la cité du Cap. de la
 Madeleine, laquelle assemblée
 eut lieu aux lieu et place
 ordinaires des sessions, leudi
 le deuxième jour de décembre
 1929 à 7.P.M. A laquelle assem-
 blée étaient présents son
 honneur le maire M. Donat
 Piquet et M. M. les échus
 Arsenault, Morin, Cosette,
 Gauthier, Rivière et Houle
 formant quorum sous la
 présidence du maire

qu'il faut en faire.

3764

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Morin
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

3765

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés:—

L. P. Groulx & al.	2100.00 —
Canada Iron Foundry Ltd	11.22 —
J. A. Beauchemin	9.00 —
Map Lounger	2.25 —
A. Massicotte & Freres	890.90 —
Sanson Bros.	89.00 —
Bureau d'Enregistrement	8.00 —
La Cite du Cap de la Mad.	6.90 —
La Cite du Cap de la Mad.	34.00 —
T. Bontin	89.70 —
North Shore Power Co Ltd	.60 —
North Shore Power Co Ltd	183.91 —
Patrick Dupont	9.00 —
Banque Canadienne Nat.	552.35 —
J. A. Caubray	124.99 —
Jrs Laumette & al	770.09 —
Cave liste No 49.	511.95 —
	<u>5393.86</u>

Adopté

3766

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'ancien legal soit
autorisé de prendre toutes les

procedures necessaires pour faire
executer le jugement sus entre
la maison S.T. Legare et le leur
licence de 1927. adopté

3767

Propose par l'ecuyer Arsenault, second
par l'ecuyer Morin et resolu que les
taxes municipales et la taxe d'eau
sont remises à Melle Marie Lacroix
pour cause de pauvreté adopté

3768

Propose par l'ecuyer Arsenault
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et resolu qu'une entree de trois
pouces soit faite à M. J. A. Nadreau
propre en dedans du solage de
la tatière avec valve en dedans
et à la ligne de la rue
adopté

Et la seance est levée

Donat-jean
Maire
Receveur Municipal

Geffes

Province de Quebec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap de la
Madeleine. Laquelle assemblée
eut lieu aux lieu et place
ordinaire des sessions, le lundi
le neuvième jour de décembre
1929. à 7. P. M. A laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire Donat
Papineau et M. M. les ecuyers

Mons. Cussette, Lemure et Houll
formant quorum sous la
présidence du Maire au
fauteuil

3769

Propose par l'ancien Lemure
appuyé par l'ancien Houll
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues

3770

Propose par l'ancien Lemure
appuyé par l'ancien Cussette
et résolu que les comptes
suivants sont payés.

Paul Leste No 50	674.35	-
North Shore Power Co Ltd	289.99	-
Carrière St Louis.	6.73	-
Le Nouvelliste	67.50	-
Jrs Sleeth	1.95	-
Cable Baupé Telegraph	8.30	-
Melle Marie Lacourse	29.15	-
B. Vigneau & Pomeroy	50.00	-
Oxygène Desmets & Co	3.00	-
Jrs Desrosiers	44.40	-
J. H. Reue de Cotlet	30.00	-
La Cité du Cap.	12.75	-
Map. Lorange.	48.10	-
La Cité du Cap.	20.00	-
Jrs Gaurin & Fils	8.80	-
La Cité du Cap	.62	-
Paul Buecher	5.00	-
Hotel St Louis	619.25	-
Total	1919.89	-

adopté

2771

Propose par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que des souscriptions
soient demandées pour deux
pneus et tubes 34 x 7. Charroyaux
Le Comité de la voirie est autorisé
à acheter aux meilleurs conditions

2772

Proprié par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Ouellet et résolu
qu'une page d'annonce soit prise
dans le Financial Post New York
à raison de \$100. payable en mai
1930.

3173

Proprié par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que la neige soit payé
à raison de 12 centimes le voyage.

3774

Proprié par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Morin et résolu qu'en
réponse à la lettre des reverends
pères de l'hôtel-Dieu, St Michel,
Roberval, regardant M. Phileas
Labellé, la municipalité se charge
des frais funéraires jusqu'à
ouverture du cercueil d'une sepul-
ture de troisième classe. Adopté

3775

Proprié par l'échevin Lemire
secondé par l'échevin Morin
et résolu que l'ancien légal
soit autorisé à prendre des
procédures nécessaires pour
collecter la licence de la

Mockumon Steel Co pour 1929
adopté

et la séance est levée

Donc W. J. J.

Travail

Rome Dumont

guyon

3776
Nous, signés ^{not} greffier et assistant
greffier, du bureau de notation pour le
Règlement No-18, jurons de remplir
nos fonctions avec justice impartia-
lité.

Ainsi Dieu nous soit en aide.

Assemblé ce 10^{ème}
jour de Décembre 1929
Rome Dumont

H. Beaumais

Ass.-Greffier

J. Lanouette

Ass.-Greffier

Province de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la Cité du Cap-
de-la-Madeleine. Laquelle
Assemblée eut lieu aux
lieux et place ordinaires
des sessions, lundi, le
seizième jour de décembre
1929 à 7 P.M. A laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire Omer
Fayou et M.M. les échueurs
Morin, Houle, Guichier

Leanne et Cosette formant
quorum sous la présidence du
maire au fauteuil

3777 Proposé par l'échevin Leanne
appuyé par l'échevin Morris et
résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles que lues. adopté

3778 Proposé par l'échevin Cosette,
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes suivants
soient payés.

Case liste No 51-	1145.76-
J. K. Thos. Berlinguet,	57.90-
Northern Electric Co Ltd.	245.84-
St. Lawrence Motor Co	40-
J. J. Pichefuk & Fils	27.50-
Albert Beland	6.00-
Studio H etest.	25.00-
Rechelean & Freres.	36.03-
La Cite du Cap.	13.23-
H. Massicotte & Freres	1092.33-
La Cite du Cap.	40.19-
Jrs Desfreres.	12.00-
Jrs Laumette & al	770.09-
D. La Bellisle & al	36.07-
Nap. Pranger	25.22-
A Brumelland	182.50-
Belas Corbeil	26.55-
Total	<hr/> \$742.61

3779 Proposé par l'échevin Leanne
appuyé par l'échevin Cosette
et résolu que le rapport sur
adopté-

l'élection du règlement No 126
soit adopté tel que lu, le dit
règlement étant rejeté

3780

adopté

Propose par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que ce conseil accep-
te l'offre de l'Interprovincial
Airways Ltd de rétrocéder à la cité
l'aéroport actuel par sa lettre
signée par M. Ellwood Wilson,
pour le gerant général, en
date du 4 novembre 1929, aux
conditions suivantes: L'Inter-
provincial Airways Ltd aura
le droit jusqu'au 24 mai 1933
de se servir de l'aéroport
actuel, en tout temps, pour
atterrir, prendre des passa-
gers, du fret, de l'express et
des photographies aériennes;
le conseil a déjà payé à
M. Desroches la somme de
neuf cents piastres, le conseil
achète le hangar actuel au
prix de \$2,000. Le conseil en-
sest à payer \$250.00 de
dommagement; le maire et
le trésorier sont autorisés à
signer un cheque pour la somme
de \$2250.00 à être chargé. Aéroport
Règlement 120. Le notaire Bucher
est autorisé à préparer un contrat
ou acte de résiliation et à le

faire signer à l'Interprovincial Airways Ltd; le man et le greffer sont autorisés à le signer après qu'il aura été paraphé par l'ancien legal.

3781

Proposé par l'ancien Lemire ^{adopté} appuyé par l'ancien Corsette et résolu que ce conseil faisant suite à des négociations par lettres en date du 12 et 13 décembre 1929 vend à la Fast Air Service Transport Co Ltd l'aéroport actuel, le hangar et l'usine connue sous le nom de Soil Pipe Foundry Co Ltd et le terrain qui appartient à l'usine et à sa cours, le tout tel qu'il se trouve actuellement pour la somme de huit mille dollars. payables par annuités en quarante ans. l'intérêt sur le capital étant de cinq pour cent par an, et le fond d'amortissement de quatre-vingt-trois centus par cent piastres de capital, le tout formant quarante versements égaux, annuels et consécutifs de quatre cent soixante et huit. 40/100 piastres; de plus jusqu'au 24 mai 1933, la Fast Air Service Transport Co Ltd. devra permettre à la Interprovincial Airways Ltd d'atterrir sur l'aéroport pour prendre et

débarquer des passagers et
 du fret, de l'express, et pour
 tout ouvrage de photographie.
 Le Maire Paul Duchesne est
 ainsi à préparer un con-
 trat en conséquence, à défaut
 par la dite Fast Air Service
 Transport Co Ltd de remplir les
 obligations et engagements
 ci-joints dans le délai d'une
 année, la présente résolution
 sera rescindée de plein droit
 et sera de nul effet. La Compa-
 gnie devant maintenir le
 dit aéroport, comme aéroport
 public, sous le nom d'aéroport
 du Cap de la Madeleine et
 en toute entente d'exploita-
 tion adoptée.

Et la séance est levée

Armand Lemire

Prop. Maire

Munisette

Grepper

Prévue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale

du conseil de la cité du

Cap de la Madeleine, laquelle

Assemblée eut lieu aux lieux

et place ordinaires des

séances, lundi, le vingt-troisième

jour de décembre 1929 à

7. P. M. à laquelle assemblée

étaient présents M. M. Arse
Neau, Morin, Houle, Gauthier
et Lemire, formant quorum
sous la présidence du pro-
mair. M. Lemire au fan-
teuil

3782. Propose par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

3783 Propose par l'échevin Arseveau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés:

Bell Telephone Co Ltd	30.55-
La Cite du Cap.	4.25-
Nap Lorange	47.45-
La Cite du Cap.	54.50-
Pierre Lorange & Fils	57.98-
J. A. Caubray & Co	124.99-
Leon Charreter	17.35-
Roland Dussault	9.99-
Rev. A. Brunelle	190.83-
Care liste No 52 -	935.25-
	<hr/>
	1470.14
	Adopté

3784 Propose par l'échevin Arseveau
appuyé par l'échevin Houle
et résolu que des lettres
soient adressées à M. Ernest
Moreau, sujet à l'approbation du
Chef

3785

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Houle et
résolu que pour 1930, le percepteur
du revenu soit autorisé à émettre
des licences de tables de pool et
de billard sur présentation de la
licence de cette cité adopte

3786

Proposé par l'échevin Arsenault
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que regardant les licen-
ces dues pour 1929, que le trésorier
soit autorisé à faire exécuter les
jugements en rapport avec
ceux qui n'ont pas payé

v

adopté

3787

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Morin
et résolu que les autorités du
Canada Pacifique R.R. soient
avisées que des chars sont
lâchés trop longtemps sur la
traverse de la rue Ste Madeleine
à la voie allant à la Canada
Power & Paper Co Ltd. ce qui arrête
et retarde le trafic

v

adopté

3788

Proposé par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'ingénieur
soit autorisé à acheter deux
chevilles pour le tracteur "Fudson"

adopté

3789

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Houle

et résolu que l'ingénieur soit autorisé
 à se procurer le portrait des anciens
 maires et à faire faire des cadres
 pour les placer dans l'hôtel de ville
 adopté
 Et la séance est levée

Dr Anat Papin
 Maire
 Arsenault
 Lemire

Prouve de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
 du conseil de la cité du Cap de
 la Madeleine. laquelle assemblée
 eut lieu aux lieux et place ordi-
 naires des sessions, le lundi
 le troisieme jour du mois de
 janvier 1930 à 7. P. M. A laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le maire M.
 Anat Papin et M. M. les
 echevins, Arsenault, Thivier, Houle,
 Guichon, Lemire et Cessette formant
 quorum sous la présidence du
 maire au fauteuil

3790

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Cessette
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que les
 adoptés

3791

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
 par l'échevin Arsenault et résolu que

les comptes suivants sont payés:-	
Herve Mercant.	1.30 ✓
Municipal des Affaires Municipales	66.00 ✓
H. Massicotte & Freres Ltee	208.85 ✓
Map Lorange	24.45 ✓
T. J. Moore & Co Ltee	5.30 ✓
Canadian Pacific Telegraph	2.32 ✓
Pierre Lorange & Fils	60.00 ✓
Art. Doucet	7.25 ✓
Ed. Bergeron.	3.75 ✓
North Shore Power Co Ltee	284.33 ✓
C. O. Monast & Co Ltee.	585.00 ✓
A. Heroux	20.00 ✓
Vigneau & Poirier	50.00 ✓
Bureau d'Enregistrement.	41.30 ✓
P. V. Ayotte.	2.33 ✓
Le Trésorier de Québec	725.00 ✓
P. V. Ayotte	2.33 ✓
J. Alf. Lyndbarner	3.00 ✓
La Citi du Cap.	18.00 ✓
Jrs Laumeth & Co.	770.09 ✓
Jrs Gaurin & Fils	5.57 ✓
Thomas Marion	4.00 ✓
Cite Revenue.	74.15 ✓
Banque Can. Nationale	538.25 ✓
Le Registrar	9.00 ✓
North Shore Power Co Ltee	194.26 ✓
J. Dalles	75.00 ✓
Canadian Oil Co	118.00 ✓
Bell Telephone Co	6.90 ✓
St Maurice Valley Chronicle	242.51 ✓
Jrs. J. Rochefort & Fils	15.75 ✓
Northem Electric Co	4.72 ✓
Marie Currier Doucet	5.00 ✓

Ephrem Turcy.	✓ 291.90
Emile Pressi	✓ 3.72
JH Rene de Cotret	✓ 170.00
Pierre Arsenneau.	✓ 5.25
Dr. La Bellisle	✓ 12.50
B. Charest	✓ 89.95
St Maurice Laundry Co	✓ 2.00
Jos Laumette & al.	✓ 770.09
Rochelleau + Freres.	✓ 6580.90
Paul Duchesne.	✓ 126.40
Pare liste No 1	1291.31
Pare liste No 2.	✓ 547.89
Pare liste No 3.	✓ 531.78
	<hr/>
	\$ 14531.40
	adopte

3792

Propose par l'ecclésiastique Arsenneau
 approuvé par l'ecclésiastique Rene et
 résolu que la Banque Canadienne
 Nationale, soit priée de payer
 pour et à l'acquit de la cote des
 Cap-de-la-Madeleine, les cou-
 pons et les detentes dues le
 1^{er} février 1930. à savoir:

3
 Sur le règlement No 78 les
 coupons d'intérêt se montant
 à \$647.50 et sur le règlement
 No 115, les coupons d'intérêt
 se montant à \$575.00 et le
 rachat de deux detentes
 au montant de \$200.00, for-
 mant un total de \$1422.50.
 Que la Banque conserve les dits
 coupons et les dits detentes
 Que tous les privilèges et les droits

qui y sont attachés. Le maire et le trésorier sont autorisés à signer un billet à demande à l'ordre de la dite banque portant intérêt au taux de 6% par an. Ces billets ne devant en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

3793

Adopté

Proposé par l'échevin Lemire
Approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que la banque Cana-
dienne Nationale soit priée
de payer pour et à l'acquit
de la cité du Cap de la Ma-
delaine les coupons d'intérêt
dus le 2 janvier 1930, à
savoir:

Sur le règlement No 99.	\$ 5760.00
Sur le règlement No 103.	500.00
Total	\$ 6260.00

Que la banque conserve les dits coupons avec tous les privilèges et les droits qui y sont attachés. Le maire et le trésorier sont autorisés à signer un billet à demande à l'ordre de la dite banque portant intérêt au taux de six pour cent par an.

Ces billets ne devant en aucune façon modifier, restreindre

et révoquer les droits que la banque
a comme porteur des dits coupons

adopté

3794

Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que des licences soient
accordées à M. M. Oscar Bergeron
et Chs Lemay. Sujet à l'appro-
bation du chef.

Adopté

3795

Proposé par l'échevin Thivier
secondé par l'échevin Lemire
et résolu que le prix de la
nuit soit relevé à 15 centus
du voyage pour le charroyage

adopté

3796

Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que M. Armand
Lemire soit nommé pro. maire
pour le prochain terme

adopté

3797

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que le contrat entre
la Commission scolaire de cette
cité et la cité soit adopté tel
que préparé par le notaire
Paul Boucher à l'exception
des deux dernières clauses
regardant la Fest des services
Transport Co Ltd qui sont
retranchées. Le maire et le
greffier sont autorisés à le signer

adopté

3798

Propose par l'ecuyer Lemire
appuyé par l'ecuyer Arsenault
et résolu que le contrat entre
la cité et la Fast Air Service
Transport Co Ltd. re la vente
de l'aéroport, etc., tel que pré-
paré par le notaire Duchesne
soit adopté tel que lu. Le
Maire et le greffier ont auto-
risés à le signer, après que
l'ancien legal l'aura passé
phi

adopté

3799

Propose par l'ecuyer Houle
deuxième par.
et résolu que la résolution
No 3780 soit rescindée à toutes
fins que de droit.

Cette proposition n'ayant pas
de secondaire est rejetée

Rejetée

3800.

Propose par l'ecuyer Morin
appuyé par l'ecuyer Arsenault
et résolu que le nouveau truck
soit assuré de M. Louis Des-
brens pour la responsabilité
publique et dommages à au-
tun à raison de \$56.00 de
prime

adopté

3801

Propose par l'ecuyer Lemire
appuyé par l'ecuyer Arsenault
et résolu que le conseil approuve
la résolution suivante telle
que passée et transmise à ce

Council par la cité de Hull :-
 Que on l'augmentation de la taxe
 sur la gazoline par le gouvernement
 de la province de Quebec. qu'une
 demande sur faite aux différentes
 municipalités de la province de s'unir
 à la cité de Hull afin qu'une de-
 mande soit adressée au gouvernement
 pour qu'il accorde aux municipalités
 une partie du revenu de cette taxe
 prélevé sur la gazoline. Considé-
 rant le grand nombre d'auto-
 mobiles qui circulent dans les
 rues des villes et qui, par ce
 fait ^{les} endommagent grandement,
 cette somme pourra dedomma-
 ger les dites municipalités pour
 l'entretien de ces rues

adopté.

380V

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Thériault
 et résolu que le conseil de la cité
 du Cap. de la Madeleine proteste
 contre la nomination s'eu
 Monsieur de St Anne de la Perade
 à une position dans le bureau
 de poste du Cap. de la Madeleine
 lorsqu'il y a tant de jeunes
 gens de cette cité qui peuvent
 prendre cette position. Qu'une
 copie de la présente soit trans-
 mise au ministre des postes
 et une autre au député.

adopté.

Lu en conseil

Reclamation de M. P. Lorange.

Requete de M. Art. Pellecher & al.

Et la seance est levee

Armand Lemire ^{Pro} Maire
Honus unisectis

Prouve de Quebe

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale
du conseil de la cite du
Cap. de la Madeleine, laquelle
assemblee eut lieu aux
lieu et place ordinaires des
sessions, lundi le vingt-trois
jour du mois de janvier
1930 @ 7.P.M. a laquelle
assemblee etaient pre-
sents M.M. les echevins
Arseneau, Murie, Houle, Gau-
thier, Lemire et Cossette
formant quorum sous la
presidence du pro. maire
Ou Faubert M. Lemire
Propose par l'echevin Gauthier
appuyi par l'echevin Cossette
et resolu que les minutes
de la derniere assemblee
sont adoptes telles que lues

adopté

Propose par l'echevin Arseneau
appuyi par l'echevin Gauthier

3803

3804

et resolu que les concepts suivants
sont payés:-

La cité du Cap.	✓	95.17
T. J. Moore & Co Ltd	✓	9.30
La Cité	✓	32.00
Le Fresnes de la Province	✓	1.40
Can. Pac. RR.	✓	2.84
W. Blanchard	✓	10.25
Patrick Dupont.	✓	12.25
Rev. P. A. Francoeur	✓	200.00
J. D. Garnier	✓	7.50
Louis Desbreaux	✓	56.00
J. M. Houde	✓	7.75
J. A. Roy, U. W. Roussel, N. P. P. P.	✓	27400.00
La Cité	✓	13.96
M. J. Vivier	✓	4.25
La Cité. par liste 4-	✓	2054.67
		<hr/>
	Mal.	\$29.907.34

Adopté

3805 Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Houde et
résolu que des licences sont
accordées à M. Edm. Bergeron
Sujet à l'approbation du Chef.

Adopté

3806. Proposé par l'échevin Houde
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'une lumière
soit posée à l'extrémité nord
de la rue St Georges

adopté

3807 Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Rivin et résolu
que le pro. maire soit autorisé

à signer tous les documents de
cette cité en l'absence du maire

adopté

3808

Proposé par l'échevin Arsenau
approuvé par l'échevin Morin
et résolu que ce conseil est
entièrement d'accord et ap-
prouve la résolution du conseil
de la ville de La Tuque, en date
du 13 janvier 1930 demandant
le prolongement de la route
Cap-de-la-Madeleine, Shaurmigan
Grandmère, La Tuque, et ce
depuis La Tuque jusqu'à
Roberval - Lac St-Jean: que
copie de la présente soit
transmise au Ministre de
la Colonisation et au député
du comté.

Et la séance est levée

Armand Lemire

pro

mair

Reno Amosset,

gaffer

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une assemblée générale
Conseil de la cité du Cap-de-la-
Madeleine, laquelle assemblée est
tenue aux lieux et place ordinaires des
sessions, lundi, le sept. septième
jour du mois de janvier 1930 à 7. P. M.
À laquelle assemblée étaient présents
M. M. les échevins Morin, Hude,

Lemire, Guithier et Cosette, sous la
presidence sur l'ordre du pro. maire
M. Lemire

3809

Propose par l'echerme Guithier, appuye
par l'echerme Cosette et resolu que
les minutes de la derniere assemblee
sont adoptees telles que lues.

Adopte

3810

Propose par l'echerme Morin, appuye
par l'echerme Guithier et resolu que
les comptes suivants soient payes:

Paié listé No 5.	✓	\$ 1,000.68
Jrs Lammeth & al	✓	770.09
J. a Courvoisier & al.	✓	124.99
Bureau du Bureau	✓	1.20
La Cite	✓	38.00
La Cite	✓	1.96
La Cite	✓	53.47
La Cite	✓	36.00
La Cite	✓	2.00
Patrick Dupont	✓	31.00
Philippe Milette	✓	6.00
Les Specialites Nationales	✓	12.00
Le Bureau	✓	45.00
Bell Telephone Co Inc	✓	29.40
G. Labarre	✓	6.50
Loranger & Freres	✓	131.40
Gelas Corbeil	✓	26.90
Northern Electric Co	✓	245.84
Arthur Rimpri	✓	2.35
La Banque Canadienne Nationale	✓	86,212.50
Paul Bencher	✓	45.20

Total

Adopte

CANADA
PROVINCE DE
Québec
Municipalité
de la
CITÉ DU
Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière (spéciale) du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,
Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du Conseil à l'Hôtel-de-Ville

lundi ce vingt-et-unième jour de octobre

mil neuf cent vingt-neuf à 7 heures de l'après-midi.

A laquelle assemblée étaient présents :-

Son Honneur le Maire Donat Paquin,
M.M. les échevins Arseneau, Morin, Cossette, Gauthier,
et Lemire.

RÉSOLUTION

No. 3727

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin P. Morin,

Appuyé par l'échevin E. Gauthier,

Et résolu :-

Que ce Conseil achète de MM. H. Massicotte
& Frères Ltée, un système de chauffage pour le Buckwheat.
Le dit système sera payable sur le prochain budget au
prix de \$ 450.00.

Le tout livrable et posé immédiatement.

Adopté.

Certifié vraie copie.

Le Greffier.



3811

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Strole et résolu que sur la propriété de M. Gedeon Dumas, No 112-11 le rôle de perception des trottoirs soit corrigé à 40 pieds de longueur au lieu de quarante et un pieds et que crédit lui soit donné en conséquence.

Adopté

3817

Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Strole et résolu que des licences soient accordées à M. M. Arthur Guillardetz et Arthur Rempire, sujet à l'approbation du Chef.
Et la séance est levée

Urmant le maire

Pro maire

Amos Munnichy :

7^{up}

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une assemblée générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée eut lieu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi, le troisième jour du mois de février 1930 à 7. P. M. À laquelle assemblée étaient présents les échevins Arsenault, Rivin, Lemire et Gauthier formant quorum sous la présidence de

M. A. Lemire pro. moue au
faucient

3813

Propose par l'echeriu Gauthier
appuyi par l'echeriu Morin
et resolu que les minutes de
la derniere assemblee soient
adoptees telles que lues

adoptees

3814

Copie Labelle et Cie de St. H. - 3.50

Propose par l'echeriu Arsenault
appuyi par l'echeriu Gauthier
et resolu que les comptes suivants
soient payes.

Que les no 6 -	448.56 ✓
La cite.	25.00 ✓
Le Registrateur	9.50 ✓
Canadian Oil Ltd	118.00 ✓
T. J. Moore & Co Ltd	49.85 ✓
La Cite du Cap.	22.00 ✓
L. Union des Municipalites	56.51 ✓
North Shore Power Co Ltd.	184.07 ✓
D. La Bellisle	40.50 ✓
Martine Melancon	105.00 ✓
La Banque Can. Nationale	548.55 ✓
Total	<u>\$ 1607.54</u>

adoptee

3815

Propose par l'echeriu Gauthier
appuyi par l'echeriu Arsenault
et resolu que des licences
soient accordees a M. M. A. G.
Wilkinson, Alfred Auger, et A.
Oulombe sujet a l'approbation
du chef

adoptee

adoptee

3816

Je s'achève de la cité du
Cap. de la Madeleine donne
avis de motion qu'à la
prochaine séance je propo-
serai un règlement No
127. Autorisant le conseil
à prélever les fonds nécessai-
res pour l'administration
de la cité pour 1930

Ernest Lemire

Et la séance est levée

J. P. Piquin

M. Piquin
siège de la main
gauche ayant le
bras droit croisé
R. M. M. M. M.

Maire
R. M. M. M. M.
Greffer

Provinces de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée
générale du conseil de la
cité du Cap de la Madeleine
Laquelle assemblée eut lieu
au lieu et place ordinaire
des sessions, lundi, le dixième
jour du mois de février 1930
à 7. P. M. à laquelle assemblée
étaient présents son honneur
le maire Donald Piquin et
M. M. les s'achèves Arsenault
Morrin, Hurlé, Lecours et
Cisette formant quorum sous
la présidence du maire au fauteuil

3817

Propose par l'echerui Arsenau
appuy par l'echerui Monu et
resolu que les minutes de la
dernere assemblee soient
adoptees telles que lues

3818

Propose par l'echerui Leure
appuy par l'echerui Arsenau
et resolu que les comptes sui-
vants soient payes:

Panc liste no 7	227.95
B. Charest	12.10
La Cite du Cap	1.29
H. Massicotte & treas.	519.65
Nap. Lorange.	24.94
Henri Richelieu	2.70
Canadian Germicide Co	34.60
J. H. Rene de Cotret	30.00
La Cite du Cap =	6.50
La Cite du Cap	20.00
Jos Launette & al	770.09
Arthur Ducek	7.25
Richelieu & Fume	17.45
Canadian Pacific Telegraph.	4.02
Henri Beliveau	16.15
Canadian Pacific RR	30.94
Pierre Lorange & Fils	51.65
North Shore Power Co Ltd	290.49
Total	<u>2067.57</u>

St. Maurice Valley Chronicle, \$ 38.40 1/2

adopte

3819

Propose par l'echerui Arsenau. appuy
par l'echerui Caselli et resolu qu'une
lettre soit adressee a M. Em. Groleau
sujet a l'approbation du Chef. Adopte

3820

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Houle et
~~résolu~~, qui attendu que M. Adolphe
 Gauthier a fait parti du mara-
 -thon de la ragnette, ce qui a
 été à l'honneur de la cité du
 Cap-de-la-Madeleine, en consé-
 quence, il est résolu qu'un comité
 de reconnaissance soit for-
 mé pour prélever une sous-
 cription publique en faveur
 de M. Gauthier, le dit comi-
 té devant être formé de M. M.
 Cho. E. Rochefort, Henri Gauthier,
 Ernest Houle, René Huby, Emack
 Edmond Bouchard, Donat
 L. Heuneuf, Armand Lemire
 Franhoé Fromovost. et avec
 M. A. Lemire comme presi-
 dent, La remise de la dite
 bourse devant être faite à
 l'hôtel-de-ville de cette cité à une
 date à être fixée par entente
 avec les chevaliers de Colomb, etc,
 adopté

3821

Proposé par l'échevin Houle, appuyé
 par l'échevin Arsenault, et résolu
 que le contrat d'achat d'une
 parcelle de terrain pour élargir
 la rue St-Jean, etc, tel que prépa-
 ré par le notaire Bouchard, (le
 dit contrat étant entre Johnny
 Roof et la cité) est accepté, le
 maire et le greffier ont autorisé

à le signer, Le maire et le trésorier
sont autorisés à payer \$300.⁰⁰ pour
la dite rue.

3822

Proposé par l'échevin Morin appuyé
par l'échevin Arsenault et résolu
que l'acte de donation de la rue
St-Jean par M. Eug St Pierre et
Al, tel que préparé par le notaire
Boucher ont été acceptés. Le maire et
le greffier ont autorisé à le
signer

adopté

adopté

3823.

L'échevin Armand Lemire
donne avis qu'il retire son
avis de motion pour un
référément no 127 donné
à la dernière séance. vu
qu'il présidera à cette session
Armand Lemire

Etude du budget.

Et la séance est levée

pour ce jour

maire

Reneo Munnich

greffier

Province de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine
à une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap.
de la Madeleine, laquelle
assemblée est tenue aux lieux
et place ordinaires des
séances. le dix
septième jour de février 1930

a. 7. P. M. A laquelle assemblée
 étaient présents son honneur
 le maire Donat Pagnon et
 M. M. les échevins Arseneau,
 Morin, Houle, Gauthier, Lemire
 et Cossette formant quorum
 sous la présidence du
 maire au fauteuil

3824

Proposé par l'échevin Arseneau
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues

3825

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Morin
 et résolu que les comptes
 suivants soient payés:-

North Shore Power Co Ltd.	16.00
Lo Destieux	43.50
D ^r : Lo Bellisle	8.75
L'Illustration, Paris, La Banque Can. Nat.	4.80
La Cité Revue	80.42
Vigneau & Poirier	54.35
Jos Gaurin & Fils	10.78
La Cité du Cap.	44.73
Parc hotel No 8	209.85
Total	<u>\$473.23</u>

3826

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Arseneau
 et résolu que le budget
 pour l'administration de la
 Cité pour 1930. soit adopté

tel que les ci-après:-

INTERETS

Reg No 54	11,500.00
" No 71	1,974.50
" # 78	1,295.00
" 99	11,520.00
" 100	3,635.00
" 103	1,000.00
" 115	1,150.00
" 120	1,400.00
" 123	1,600.00
" 124	3,450.00
" 125	1,500.00
Banques	3,000.00
Particuliers	300.00

Total

\$ 43,324.50

Fonds d'amortissement

Reg 54	3,680.49
Rechat	
Reg No 71	8,000.00
" 78	1,100.00
" 99	2,100.00
" 100	1,200.00
" 103	200.00
" 115	200.00
" 120	200.00
" 123	300.00
" 124	1,100.00
" 125	500.00

Total

\$ 18,580.49

Police & Incendie

Appareils	150.00
Auto-chef	700.00

Chemans Murature	400.00
Sellerie + Ferrage	40.00
Batisse Entretien + Rep.	100.00
Chauffage	500.00
Eclairage	150.00
Assurances	300.00
Papeterie et Impression	25.00
Telephone et messages	100.00
Uniformes	550.00
Systeme d'Alarme	800.00
Salaires	8500.00
Extincteurs	25.00
Auto-Truck	75.00
Auto. Echelle	75.00
	<hr/>
Total	\$ 11,490. ⁰⁰

FINANCE

Alencis & Reformes	2,000.00
Ans & Reglements	600.00
Assurance	40.00
Audition	500.00
Contingent	10.00
Delegation	300.00
Batisse et juri.	12.00
Fonds de Secours	4000.00
Telephone	90.00
Messages	90.00
Frs de becces	75.00
Detris	50.00
Papeterie et Imps.	800.00
Journaux	25.00
Remboursement de taxes	500.00
Election Municipale. Nov.	800.00
Reception enqre	200.00
Salaires	5700.00

3826

Publicité	750.00
Role d'Evaluation	1200.00
Mutation des propriétés	200.00
Casier métallique	75.00
Vente pour taxe	500.00
Cadastré	50.00
Taxe d'amusement	50.00
Total	<hr/> \$18,617.00 ✓

VOIRIE

Assurances	700 -
Chevaux Nourriture	1100 -
Chevaux, Ferrage et Sellerie	126.27
Appareils	1200 -
Balisse Ent	30 -
Contingent	50 -
Eclairage	10 -
Chauffage	20 -
Aménagements et Reclamations	300 -
Papeterie et Impression	30 -
Neige Driveway	2500 -
Rue Notre Dame	4000 -
Neige Trottoirs	300 -
Diverses Rues	3000 -
Regoles	300 -
Reparation Trottoirs	10 -
Salaires	1000 -
Indicateurs de rues	75 -
Cendre	1300 -
Cendre Shueker T.	200 -
Portes & Hiver	350
Total	<hr/> \$16601.27 ✓

MARCHE

Assurances	50.00
Chauffage	50.00
Eclairage	18.00
Reparation	175.00
Papeterie et Imp.	15.00
Contingent	10.00
Salaires	1356.00
	<hr/>
	1674.00 ✓

Total

AQUEDUC

Assurances	115.00
appareils	50.00
Buses Fontaines	270.00
Conduite Principale	75.00
Conduite de service	400.00
Valves	10.00
Amalgams	125.00
Rechargement de tubes	200.00
Contingent	10.00
Papeterie	15.00
Pompe Energie Elec	3000.00
Prese d'eau	100.00
Reservoir	100.00
Machinerie	100.00
Balise Ent	20.00
Chauffage	200.00
Eclairage	70.00
Salaires	3800.00
Rechargement d'aqueduc	75.00
	<hr/>
	8.735.00 ✓

Total

adopte

EGOUTS-

Appareils	20-
Conduite Principale	500-
Conduite de service	150-
Piscards & Regards	600-
Amalgames	50-
Salaires	950-
Assurances	600-
	<hr/>
Total	\$ 2870.- ^v

<u>Hôtel de Ville</u>	
Assurances	100.
Chauffage	500
Eclairage	175-
Entretien	250-
	<hr/>
Total	\$ 1025.- ^v

HYGIENE

Inspection et décontamin	300-
Dépotoir	1000-
Centre de lait	1000-
Inspection du lait	200-
	<hr/>
Total	2500 ^v

Cours du Recorder	500
Frais de tenuis	500
Frais de bureau	5-
Nourriture	25-
Papeterie et Impression	10-
Contingents	10-
Salaires	500-
	<hr/>
Total	\$ 555 ^v

Pouvoir	
Eclairage des rues	\$ 4200-

En Loi

Frais judiciaires	10.00
Salaires	1000.00
	<hr/>
	1010.00
Logements Ouvriers	
Intérêt	1460.00
Entretien & Rep.	25.00
Fonds d'amortissement	891.26
	<hr/>
Total	2376.26

ALÉROPORT

Remise au reg. 120-
pour avance. 2000.00

Le tout formant un budget total
de Cent trente Cinq Mille, sept
Cent cinquante huit $5\frac{7}{100}$ parties
adopté

3877

Je résume de la cité de
avis de motion que suivant
la loi et les règlements de
la cité je proposerai le
règlement no 127. intitulé
"Autosauve" Autorsave
Le conseil a prélevé les fonds
nécessaires pour l'administra-
tion de la cité pour 1930

Émile L. L. L.

Et la séance est levée à 10 heures

J. B. L. L. L.

Province de Quebec
 Cite du Cap. de la Madeleine
 A une assemblee generale
 du conseil de la cite du Cap.
 de la Madeleine. la quelle assen-
 blee eut lieu au lieu et place
 ordinaire des sessions, le lundi
 le vingt quatreieme jour de fevrier
 1930. a 7.0.78. A la quelle assen-
 blee etaient presents Son honneur
 le Maire. Omar Payan et M^{rs}
 les echenis Arseneau, Morin,
 Hume, Gauthier, Lemire et
 Cussette. formant quorum
 sous la presidence du
 Maire au fauteuil

3878

Propose par l'echeris Lemire
 Secundi par l'echeris Morin
 et resolu que les minutes de
 la derniere assemblee soient
 adoptees telles que lues.

3829

Propose par l'echeris Lemire
 secundi par l'echeris Gauthier
 et resolu que les comptes sui-
 vants soient payes:

Paul Boucher	49.50
Rev. Art Brunelle	281.97
H. Mureau	1.50
La cite du Cap.	0.40
North Shore Power Co	8.00
J. A. Conway & Co	124.99
Patrick Dupont	2.25
Jos Lavoie & Co	1770.20

Procès-verbal No 9

Jan

172.40

\$1,411.21

3830

Proposé par l'échevin Arsenault
secondé par l'échevin Lemire
et résolu que le règlement No
127, intitulé, règlement
autorisant le conseil à
prélever les fonds nécessaires
pour l'administration de la cité
pour 1930, soit adopté tel que
lu après qu'il a été lu
trois fois

3831

Proposé par l'échevin Arsenault
secondé par l'échevin Lemire
et résolu que ce conseil a
appris avec regret la mort
de M. Narcisse Monessette
père de M. Romeo Monessette
ingénieur et greffier de cette
cité. Il prie la famille Mon-
ssette d'accepter ses sincères
sympathies et en plus que
copie de la résolution soit
adressée à la famille

3832

Proposé par l'échevin Gauthier
secondé par l'échevin Cossette
et résolu qu'une délégation
composée de son honneur
le maire, M. M. Morin et
Lemire, aille à Québec pour
l'intérêt de la cité

adopté

3833.

Proposé par l'échevin Arseneau
 secondé par l'échevin Lemire
 et résolu que chaque chef de
 département qui fera une
 dépense au montant de \$20⁰⁰
 et plus entre les séances ^{ne se passent} sans
 le consentement du comité où
 ces dépenses seront appropriées,
 que copie de résolution soit
 envoyée à ces chefs de département,
 à défaut de se soumettre à cette
 cet avis, les chefs en seront
 personnellement responsables.
 adopté

Et la séance est levée

Donat Piquin

maire
 Amos Minault
 greffier

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 Assemblée générale
 du Conseil de la cité du Cap
 de la Madeleine, laquelle
 Assemblée eut lieu aux lieux
 et place ordinaires des
 sessions, lundi, le troisième
 jour du mois de mars 1930, vers
 à 7. P. M. A laquelle Assemblée
 étaient présents son honneur
 le maire Donat Piquin et
 M. M. les échevins Arseneau,
 Haulé, Lemire et Casette formant
 quorum sous la présidence

du mare au faulcail
Propose par l'echerme Arsenneau
appuyé par l'echerme Cosette
et resolu que les minutes
de la derniere assemblee sont
adoptees telles que lues

3834

adopté

Propose par l'echerme Lemme
appuyé par l'echerme Arsenneau
et resolu que les comptes
suivants soient payés:

3835

Parc listé no 10	224.28	✓
North Shore Power Co	457.93	✓
T. J. Moore & Co	71.10	✓
La Citi du Cap	63.00	✓
St Maurice Valley Chronicle	7.20	✓
Can. Oil Co Ltd.	103.25	✓
Art Direct	3.00	✓
J. W. Blanchard	8.50	✓
La Presse	45.00	✓
A. Heroux	4.00	✓
Bell Telephone Co	31.45	✓
La Citi. Revue	34.32	✓
Map Franquet	3.05	✓
Bulque Can. Nat.	141.00	✓
Can. Accident & Fire As. Co.	1276.95	✓
Dr. La Bellisle	8.00	✓
Edou Franquet	2.00	✓
J. O. Rivard	145.00	✓
Total		

adopté

3836

Propose par l'echerme Lemme
appuyé par l'echerme Arsenneau
et resolu que l'action en

dommages de Françoise Héroux
 au montant de \$28.⁰⁰ soit payé
 Le maire et le trésorier sont au-
 torisés à émettre un chèque en
 conséquence. Le greffier devra avisé
 M. Jos Desjardis que la somme de
 cette action et les frais seront
 retenus du montant à lui être
 payé pour l'entretien de la rue Thibault
 en qu'il était responsable de
 cet accident survenu le 28
 décembre 1929

adopté

Lu en conseil

Lettre de Cho Bourgeois, sous ses
 demeure se rapporte.

Rapport du chef.

Action de Françoise Héroux.

Et la séance est levée

[Signature]

Maire

Rome Brunelle

Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine
 A une assemblée générale
 du conseil de la cité du Cap-de-
 la-Madeleine. Laquelle Assemblée
 s'est tenue aux lieux et place
 ordinaires des sessions
 lundi, le dix septième
 jour du mois de mars 1930
 à 7. P. M. à laquelle assemblée
 étaient présents son titulaire

le maire Ouat Pagnier et
M. M. les echevins Armeau
Mmin, Cassette, Gauthier, Lemire
et Hurlé formant quorum
sous la présidence du Maire
au fauencil

3837

Propose par l'echevin Lemire
appuyé par l'echevin Gauthier
et résolu que les Minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

adoptés

3838.

Propose par l'echevin Lemire
appuyé par l'echevin Gauthier
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés:—

La Cité du Cap.	27.50
Northen Electric Co.	3.23
Can. Accident & Fire Ass.	8.00
P. V. Ayotte	1.45
Richelieu & Freres	33.75
J. H. Reue de Cotet	30.00
D. Vigneau & Poirier	50.00
Jules Provencher	38.80
C. P. R.R. Telegraph	1.00
Jos Lauzonette & Al	770.09
Le Nouvelliste	33.20
North Shore Power Co	6.32
Ministère de la Voirie	278.00
St. Maurice Valley Chemicle	7.20
Le Ministri des aff. Mun.	10.00
Livanger & Freres	168.60
Rev. Père A. Franswever	200.00
La Cité du Cap	36.07

La Cité du Cap.	68.70
Pave liste No 12	132.90
Pave liste No 11	165.25
Etablissement-Aqueduc de Vaunot	33.25
Total	2103.31

3839

3

adopté

Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Stule
 et résolu que des souscriptions
 soient demandées pour les halles
 de cristalle et des casquettes

3840

5

adopté

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Lemire et
 résolu que la cause de Marguerite
 Laergue contre la cité soit
 défendue par Messrs J.A. Cam-
 bray et Francis Desjets, les
 dits avocats pourront s'asso-
 cier un autre avocat comme
 conseil

3841

3

adopté

Proposé par l'échevin Cosette
 appuyé par l'échevin Lemire et
 résolu que ce conseil sollicite
 de l'Hon. M. Laperte, la faveur
 de posséder dans ses limites
 l'établissement de la ferme
 expérimentale d'animaux à
 fourrure, que le gouvernement
 se propose de construire
 dans la province. Cap. de la
 Madeline offrant des avan-
 tages exceptionnels pour
 l'établissement d'une telle

forme: que copie de la preuve
 te soit aussi transmise a
 M. W. P. Grant avec priere de
 l'appuyer.

adpli

En ce conseil

Actin de Maymie Langue.

Requie de la renardure du Cap.

Lettre de W. P. Grant, re Gmte de lait

Et la séance est levée

Donald Pagnon

maire

Reno Munisette

greffier

Province de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale
 du conseil de la cite du Cap. de
 la Madeleine, laquelle assem-
 blee eut lieu aux lieu et
 place ordinaires des sessions
 lundi, le vingt septieme
 jour du mois de mars 1930
 à 7⁰⁰ P. M. a laquelle
 assemblee etaient presents
 son honneur le Maire M.
 Donald Pagnon et M. M. les
 echevins Arseneau, Morin,
 Anle, Gauchier et Lemire
 formant quorum sous la
 presidence du Maire au
 fauvel.

3842

Propose par l'echerme Arseneau
secondi par l'echerme Moru, et
resolu que les minutes de la der-
niere assemblee soient adoptees
telles que lues

adopté

3843

Propose par l'echerme Lemire
appuyi par l'echerme Guenther
et resolu que les comptes
suivants soient payes:-

La grille de lait.	500.00 ✓
Roland Desseault.	12.43 ✓
J.A. Cameray.	92.70 ✓
Edm. Bergeron	2.25 ✓
M. Guerin & fils	37.70 ✓
Pierre L'Amour & fils	49.36 ✓
La Cite. Revenu	48.51 ✓
Pau liste No 13.	141.10 ✓
J.A. Cameray & al.	124.99 ✓
La Cite du Cap	50.00 ✓
do	.75 ✓
Mrs Lammelle & al	770.09 ✓
La Cite du Cap	6.20 ✓
Mrs St Pierre.	15.34 ✓
Telephone Lepore.	7.40 ✓
Bell Telephone Co	28.50
Pharmacie Parreault	35.50 ✓
La Cite du Cap.	4.00 ✓
Lalib J.B. Rolland & fils	21.66 ✓
Canadian Jewish Review	60.00 ✓
Can. Pac. R.R.	33.58 ✓
T.J. Moore & Co	3.45 ✓

Total

2045.51

adopté

Proposé par l'échevin Armand
Lemire appuyé par l'échevin
Edmond Gauthier et résolu
que ce conseil ratifie l'entente
du comité de la voirie par
laquelle un hangar fut loué
de M. Ernest Huile, pour
renverser l'outillage de la voirie
pour l'hiver et ce à raison
de \$45.00 pour les mois de
décembre 1929, janvier, février,
mars, avril 1930 payable à la
fin du bail; le dit hangar
étant occupé depuis le 7
décembre 1929 par la corpora-
tion de cette cité.

L'échevin Huile demande
le vote

Votent pour, les échevins Morin;
Gauthier et Lemire

Voti contre l'échevin Arseneau.

S'abstient de voter l'échevin Huile.
La proposition est adoptée sur
division

Proposé par l'échevin Morin
Secondé par l'échevin Arseneau
et résolu que des soumissions
surent demandées pour un
char de foin "Un ton Deux"
luré à la Station. Le conseil
ne s'engage pas à accepter
la plus basse ni aucune
des soumissions

adopté

3844

3845.

Lu en lettre de M. W. T. Grant re la
goutte de lait. Aussi lettre du
Pere Francoeur,

Recus soumissims pour uniformes
de police. Referris au chey
et la seance est lise

Per Miquin
maire

Romeo Munnely
greffier

Commune de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale du
Conseil de la cite du Cap. de la
Madeleine, laquelle assemblee
eut lieu aux lieux et place
ordinares des seances, ven-
di le huit - et - venne jour
du mois de Mars 1930 a 7. P.M.
A laquelle assemblee etant
presents son honneur le Maire
Omar Piquin et M. M. les
echevins Morin, Gauthier
Lemire et Cossette formant
quorum sous la presiden-
ce du Maire au fauteuil
Propose par l'echevin Lemire
appuyé par l'echevin Morin
et resolu que les minutes de
la derniere assemblee
sont adoptés telles que lues

3846

3847

Propose par l'echevin Lemire
appuyé par l'echevin Gauthier

et résolu que les comptes suivants soient payés

B. Lottinville	4.40	✓
Lesli de paie No 14	135.93	✓
B. Charest	13.65	✓
Le Registrateur	8.00	✓
United Typewriter Co	12.00	✓
A. Heroux	17.25	✓
F. de Mrs Berluquet	22.40	✓
North Shore Power Co	458.24	✓
Patrick Dupont	2.00	✓
Naps Lorange	18.00	✓
J. A. Beauchemin	169.00	✓
Pierre Lorange	7.20	✓
total	<u>\$868.07</u>	

adopté

3848

Propose par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Lemire et résolu qu'une licence soit accordée à M. Paul Paulin sujet à l'approbation du chef

3

adopté

3849

Propose par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Cossette et résolu que la soumission de J. A. Lefebvre soit acceptée pour les habits et les croquettes de police, le tout fait à la satisfaction du chef

adopté

3850

Propose par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Cossette et résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer

3 un contrat avec la Canadian Oil Co Ltd pour l'installation d'une pompe à gazolene, l'ouvrage devant être fait par la corporation.

3851

adopté
Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que le conseil a pris connaissance du contrat préparé entre M. Alphonse Massette et la cité par le notaire Paul Boncher. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. Le maire et le trésorier sont autorisés à payer la somme de \$11 35.²⁰ pour le dit terrain

3852

adopté
Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que l'actum d'Alfred Lettane vs E. Houle et la cité soit refermé à l'arsenal légal avec instruction de porter les droits de la cité

adopté
Au vu du conseil

Actum. A. Lettane vs E. Houle et la cité
Mise au point de E. Houle.

Et la séance est levée

Romeo Morissette

Maire

Romeo Morissette

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une Assemblée Générale

du conseil de la cité du Cap.

Albert Marchand

Morse Dumont

Roméo Lefebvre

Jules Lefebvre

Victor Carignan

Terrain des Pères oblat

Donat Marchand

Clay Cormier

Chas L Cormier

André Cormier

de la Madeleine. Laquelle
Assemblée eut lieu aux
lieu et place ordinaires
des sessions, lundi, le
septième jour du mois
d'avril 1930, à 7. P. M. à la-
quelle Assemblée étaient
présents son honneur le
Maire. M. Dorval Payeur et
M. M. les échevins Arsenneau, Morin
Stuk. Gauthier, Lemire et Cossette
formant quorum sous la prési-
dence du Maire au fauteuil
Proposé par l'échevin Cossette
appuyé par l'échevin Lemire et
résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

3853.

adopté

3854.

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Morin et
résolu que les comptes sui-
vants soient payés: -

D. N. Perreault.	16.00 ✓
Rocheleau + Trevois.	73.36 ✓
La Reine Municipale	10.00 ✓
Parc listé No 15	201.43 ✓
D. J. B. Dorval	6.00 ✓
La Cité du Cap	18.00 ✓
Banque Can. Nationale	153.60 ✓
St. Maurice Valley Chronicle	7.20 ✓
Can. Pac. RR. Telegraphs	9.40 ✓
Can. Pac. RR	12.77 ✓
Le Registrateur	15.00 ✓

J. H. Luce de Cohet	30.00
S. Vigneault & Poirier	50.00
Mark Shue Power Co.	8.00
Jrs Lannette & al	770.09
Jrs Gammis & Fils	17.82
Paul Ducher	45.00
Herve Mureault	18.29
La Cite du Cap.	10.00
	<u>\$1471.96</u>

Total

3855

Adopté

Propose par l'ancien Lemire
appuyé par l'ancien Gauthier
et résolu que la Banque Cana-
dienne Nationale soit prise de
payer pour et à l'acquit de
la Cite du Cap. de la Ma-
delaine les coupons d'intérêt
qui devaient dus le
premier avril dernier à savoir:

sur le règlement No 123 =	800.00
sur le règlement No 124 =	1725.00
sur le règlement No 125 =	750.00

Le tout formant un total de \$3275.00

que la Banque Canadienne
Nationale comme les dits
coupons avec tous les privilèges
et les droits qui y sont attachés
Le maire et le trésorier sont
autorisés à signer un billet à
demande à l'ordre de la Banque
portant intérêt au taux de 6% par
an, ces billets ne devant en
aucune façon, modifier, restreindre

et sous les droits que la Banque
a comme porteur des dits
comptes.

3856.

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Gauthier, qu'attendu
que par résolution de ce conseil
en date du 16 décembre 1929,
résolution No 3780, ce conseil
a accepté l'offre de l'Interpro-
vincial Airways Ltd. de résilier
le bail passé avec elle, le 4
novembre 1929, et a décidé d'acheter
le hangar de cette compagnie au
prix de \$2000.00 en sus tant à
payer en outre \$250.00 de dom-
magement et autorisant le maire
et le trésorier à signer un chèque
pour la somme de \$2250.00 à être
chargée à "Aerofort, règlement
No 120"

Attendu que le dit bail
a été résilié et le dit montant
a été payé, mais que les fonds
nécessaires ont été pris à même
les fonds généraux de la muni-
cipalité pour une somme de
deux mille quatre-vingt-cinq

Attendu que les dits
fonds généraux de la muni-
cipalité ont été remboursés par un
tiers de la dite somme de
\$2250.00 ainsi employée à
acquies le dit hangar et à
dommager la dite compagnie;

Le Conseil confirme et ratifie la réalisation du dit bail faite et signée devant maître Paul Boncher, notaire le trente décembre 1929 de même que l'acquisition faite par le dit Contrat du dit hangar à toutes fins que de droit; et le dit Conseil confirme en même temps la vente faite par cette Corporation à l'Asst. Air Service Transport Ltd par Contrat devant maître Paul Boncher, notaire, le 18 février 1930, de même que la résolution No 3781 autorisant la passation du dit Contrat, la résolution No 3780 est par les présentes amendée et modifiée en retranchant les mots "à être chargée. Aeropark règlement No 120" et elle est empruntée pour tout le reste, le Conseil constatant que la dite somme de \$2250.00 a été fournie par des Titres,

adopté.

3857

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Arsenault qui attend que la somme de \$2250.00 faisant la base d'un litige entre M. Mazouze Langue vs la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline et al, No 199 Cours Supérieure, district des Trus. Rivières a été payée par une tirée partie:-

Attendu que les parties en cause

desirent régler ce litige hors de
 cours; il est résolu que la dite
 Corporation de pudresse, la Corpora-
 tion de la cité du Cap. de la Ma-
 delene Consent au règlement
 de la Cause No 199, C.S. District
 des Trois Rivières. en, par cette
 dernière, payant les frais judi-
 ciaires et extra-judiciaires,
 intervenus à la charge du deman-
 deur et garantissant ce dernier
 contre toutes réclamations pouvant
 intervenir contre lui de la part
 des mis en cause ou de toute
 personnes comme conséquence
 de ce règlement hors de cours
 que le Maire et le greffier
 soient autorisés à signer
 le règlement de ce litige avec
 le demandeur, Le tout sans
 préjudice aux droits de la
 cité au cas de refus du
 demandeur de s'exécuter
 à la présente

3858.

adopté

Je, echevin de la cité du
 Cap de la Madelene donne
 avis de motion qui suivent
 la loi et les règlements
 de la ville. Je proposais
 un règlement No 128. Intitulé
 Règlement pour construire une
 conduite d'aqueduc et d'égout
 sur Riv. entre les rues Richelieu

et St. Georges, et emprunter de
l'argent à cette fin adopté
Eugène Tremblay

M. Arsenault

3859

Proposé par l'échevin Morin appuyé
par l'échevin Arsenault et résolu que
la réclamation de M. Théodore
Boudreau soit réglée en son accident
du 20 mars 1930, le maire et le trésorier
sont autorisés à lui payer la somme
de \$25.00 M. Boudreau devant
signer une décharge de toutes autres
réclamations entre la cité en rapport
avec le dit accident.

adopté

3860

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que des lettres soient
adressées à M. M. P. Philippe Lemaire
et Viet. L'Anctoire sujet à l'appro-
bation du chef

adopté

Lu en conseil.

Projet de règlement se l'appuis. M. Lemire
vs. la cité
reputé d'Éphrem Deshaies.

Mise en demeure de Lem. Rochefort;
N. donname du Dr. Lessard re
services d'opérateur et d'agents
pour M. Prince

Et la séance est levée

Eugène Tremblay

Maire
Romeo Morissette
greffier

Province de Quebec
 Cite du Cap de la Madeleine
 A une assemblee generale
 du conseil de la cite des
 Cap de la Madeleine, Laquelle
 assemblee eut lieu au
 lieu et place ordinaires
 des sessions, Mardi, le
 vingt deuxieme jour du
 mois d'avril 1930, a 7.P.M.
 A laquelle assemblee etant
 presents son honneur le
 maire M. Omer Piquin
 et M.M. les echevins, Morin,
 Crosette, Lemire et Houle
 formant quorum sous la
 presidence du Maire au
 fauteuil

3861

Propose par l'echevin Morin
 appuyé par l'echevin Crosette
 et resolu que les minutes de
 la dernière assemblee soient
 adoptées telles que les

3864

Propose par l'echevin Lemire
 appuyé par l'echevin Crosette
 et resolu que les comptes
 suivants soient payés

Jrs Desrosiers	133.20
Ls. N. Lamerque	6.00
Jrs Laumette et al.	770.07
Paul Boucher	57.25
B. Charest	71.30
La Cite "Revenu	10.24

La Banque Can. Nationale.	700.00
Pharmacie Perreault	3.25
Canadian Fire Ins. & Furniture Co.	16.50
Zylique Cadotte.	92.00
terr. Off. Appliances Ltd	35.00
St. Maurice Valley Chronicle	9.50
Ed. Lavigne	3.00
J. Orner Lavigne	36.00
La Cite du Cap.	32.06
Parc liste No 16 -	185.25
La Cite du Cap.	18.00
Shaw. Water & Power Co	4.95
Alphonse Thibeau	75.00
La Cite du Cap.	31.26
Pierre Lavigne & fils	53.25
S. St. Belleisle	17.00
La Cite du Cap.	6.30
do	50.00
do	1.30
Parc liste No 17	210.15
Total	<u>2627.85</u>

adopté

3863. Propose pour l'ancien Lemire, approuvé par l'ancien Morin et résolu qu'une licence soit accordée à M. W. Blanchard, sujet à l'approbation du chef -

adopté.

3864 Propose par l'ancien Lemire approuvé par l'ancien Morin et résolu que la Banque Canadienne Nationale, soit priée de payer pour et l'acquies de la Cite du Cap de la

Madame, les detentes et les coupons d'interet qui deviennent dus le premier mai prochain, a savoir: -

Reg No 54. Interets.	5.700. ⁰⁰
Reg No 71- Interets	987.25
Reg No 120. Rachat	200.00
Interet.	700. ⁰⁰
Total	\$ 7587.25

Que la banque Canadienne Nationale conserve ces dites detentes et coupons avec tous les privileges et les droits qui y sont attaches. Le maire et le tresorier sont autorises a signer un billet a demande a l'ordre de la banque portant interet au taux de six pour cent par an. Ces billets ne devant en aucune facon, modifier, restreindre et norer les droits qui a la banque comme porteur des dites detentes et dits coupons.

adopté.

3465.

J. E. Leheni de la cite du Cap-de-la-Madeline. donne avis de motion que suivant la loi et les reglements de la cite du Cap. de la Madeline, je proposerais, a la prochaine sance du conseil un reglement No 129 intitulé "Reglement amendant le reglement No 127. regardant

l'item "Aéroport remboursé
"2000." et remanuscrit par de
nouvelles conditions la vente de
l'aéroport à Fast Air Service Trans-
port Ltd.

Amendement

3866.

Propose par l'échevin Leune, appuyé
par l'échevin Houlé, et résolu que
les mots "Des Terres" et "une terre
partie" soient rescindés et annulés
à tous fins que de droit dans les
résolutions nos 3856 et 3857 et rem-
placés par les mots "Fast Air
Service Transport Ltd"; et que les
mots suivants soient ajoutés
à la résolution no 3856. "Que la
dite somme de \$2250 soit affectée
comme a compte sur le prix de
vente du terrain et des depen-
dances du dit aéroport et qu'en
respectement de la balance
du prix de vente soit par
conséquence effectuée, le tout,
Cependant, sujet à la condi-
tion que l'actin de M. Lavergne
no la Corporation de la cité du
Cap de la Madelaine + Inter-
provincial Airways et all
actuellement pendante soit
révisé d'hui à jeudi midi le
24 avril prochain.

Et la séance est levée

Adopté
Romeo J. J. J. J.
maire

Romeo J. J. J. J.

Province de Quebec
 Cite du Cap. de la Madeleine
 A une assemblee generale
 du conseil de la cite du
 Cap. de la Madeleine. Laquelle
 assemblee eut lieu aux
 lieu et place ordinaire
 des sessions, lundi le
 28eme jour du mois d'avril
 1930 à 7. P. M. A laquelle
 assemblee etaient presents
 en honneur le maire Donat
 Pagnon et M. M. les echevins
 Arseneau, Monu. Gauthier,
 Lemire et Houle prenant
 part sous la presidence
 du maire au faituel.

3867

Propose par l'echevin Lemire
 approuve par l'echevin Houle
 et resolu que les minutes
 de la derniere assemblee
 soient adoptes telles que
 lues adopté

3868

Propose par l'echevin Arseneau
 approuve par l'echevin Gauthier
 et resolu que les comptes
 suivants soient payes: -

Mrs Bourgeois.	281.00
Paul Leli no 18	166.15
Demmeque Sauvageau	2.30
Can. Acc & Fire Ass Co.	8.00
La Cite Revenue.	13.64
Jm Bellefeuille	41.14
W. Scully Ltd.	13.46

Garage Central.	85 ^v
Canadian Oil Co	118.00 ✓
Le Municki des Aff. Municipales	10.00 ✓
Bell Telephone Co.	24.55 ✓
J.A. Conway sal.	124.99 ✓
J.M. Bureau	38.70 ✓
St. Maurice Valley Chronicle	11.40 ✓
Total	854.18

3869

adopté

Propose par l'échevin Gauthier,
 appuyé par l'échevin Leuvre
 et résolu qu'une somme de \$90.
 soit votée au chef pour l'achat
 de chaussures pour les écoliers

3870

adopté

Propose par l'échevin Leuvre, appuyé
 par l'échevin Arsenneau et résolu que
 le règlement No 179. Amendant le
 règlement No 127, regardant l'étude
 "Aéroport remboursant \$2000.00 et rem-
 nassant. par de nouvelles conditions
 la route de l'aéroport à Fast Air
 Service Transport Ltd soit adopté en
 première et troisième lecture après
 qu'il a été lu trois fois

3871.

adopté

Propose par l'échevin Arsenneau
 appuyé par l'échevin Houli et
 résolu que la conduite d'égouts
 et d'égoutée soit construite
 rue Riv. entre Rochelleau et St Georges
 pour desservir M. R. Prouce.
 le tout en utilisant les matériaux
 qui à la Corporation et ce somme.

diatement. De plus faire une
deuxième entrée aux endroits
suivants: chez M. M. Ephrem
Deshaies, France Gagnon et
Gerald Grenier

3674

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'en attendant la
perception des taxes, le Maire
et le trésorier soient autorisés
à emprunter une somme
de vingt mille francs
pour combler le déficit qu'il y
a à la caisse

3

3673

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
Secundi par l'échevin Rousseau
et résolu que la cité de Cap-
de-la-Madeline décide
l'avance de l'heure d'une
heure du temps réglementaire,
Chapitre 276 des statuts
reprendus pendant la période
comprise entre le 27^e jour du
mois d'avril à aller au 28^e jour
du mois de septembre
1930 jusqu'à minuit et une
minute inclusivement, et que
le Lieutenant-Gouverneur
en conseil ont prié de donner
effet à cette décision

adopté

2874

Proposé par l'échevin Arsenneau appuyé par l'échevin Lemire et résolu que l'eau soit remise à Mme Vve. Omer Bencher, a date, et à Mme Vve Wilhe Barbeau jusqu'au premier mai prochain pour cause de pauvreté. adopté

2875

3

Proposé par l'échevin Arsenneau appuyé par l'échevin Lemire et résolu que ce conseil a appris avec regret la mort de Mgr. Ls. Eug. Duguay, P. D., curé de St Barnabé et ancien curé du Cap de la Madelaine. Il prie la paroisse de St Barnabé et la Famille Duguay d'accepter ses sincères sympathies adopté
Requête pour prolongement rue Carignan. Et la séance est levée à 9 heures 15 minutes

Romeo Munnick Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madelaine
A une assemblée générale du conseil de la cité du Cap de la Madelaine, laquelle assemblée eut lieu aux lieux et place ordinaires des sessions, le lundi le cinquiesme jour du mois de mai 1930 @ 7. P. M à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire M. Omer Papineau

M. M. les echevins Arseneau
Morin, Anle, Lemire et Cossette
formant bureau sous la
presidence du Maire au
Gouvernement

3876

Propose par l'echevin Morin
appuyé par l'echevin Arseneau
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues
adopté

3877

Propose par l'echevin Arse-
neau, appuyé par l'echevin
Cossette et résolu que les
Comptes suivants sont
payés.

Cap. Pac. Telegraphs.	2.48
Richelieu et Frenes	59.45
La Cite du Cap.	24.70
La Cite du Cap	70.55
do	15.00
J. A. Lefebvre -	210.85
La Cite du Cap.	2.10
J. A. Caubrey -	128.10
Nap. L'orange.	43.73
Vigneault et Poirer	50.00
Patrick Dupont -	40.75
La Cite Revenu.	15.84
La Banque Can. Nationale	226.60
Patrick Dupont	2.25
J. B. Roland & Fils	5.82
Shaw. Water & Power Co	463.24
Le Bureau d'enregistrement	4.00
Art. Bissoch	47.50

J. G. Ledoux	12.65
J. G. Laumette & Co	770.09
La Cite	33.00
Panc liste No 19-	294.66
Le Monier Pannuel	3680.49
	<u>6153.85</u>
	adopté

6
3878

Propose par l'echerme Armeau
appuyé par l'echerme Lemire
et résolu que les évaluateurs
pour la cession du rôle pour 1930
seront nommés comme suit: -
M. M. Zéque Casotte, Dausse
Duplessis et Jumeon Laporte
avec M. Albert Trotter
comme secrétaire, Leurs
émoluments seront les mêmes
que ceux de l'an dernier

2
3879

Propose par l'echerme Casotte
appuyé par l'echerme Armeau
et résolu que l'ingénieur
sit ainsi à faire exécuter
le plan en rues Notre Dame
et Fusay près du bloc Thibaut

2
3880

Propose par l'echerme Morin
appuyé par l'echerme Lemire
et résolu que l'ingénieur soit
ainsi à anser la Compagnie
d'Assurance qui a garanti les
travaux des plantations qui ont
été fournies au conseil entre
les lots hollands

adopté

3881

Propose par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Lemme
 et résolu que le notaire P
 Boncher soit autorisé à lever
 les hypothèques sur les pro-
 priétés de J. Alcide Beaumier
 et Mme P. Lausonnière
 données pour garantir
 M. Fortunat Beaumier
 comme Assesseur - trésorier
 le maire et le greffier
 sont autorisés à signer le
 dit contrat en que l'assis-
 sant trésorier a donné
 une police en garantie
 adopté.

Diverses rapports de l'ingénieur
 Et la séance est levée

boncherequin

maire

Amos Munsie

greffier

Prévu de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Nous soussignés hommes évaluateurs
 et greffier des évaluateurs pour la
 confection du rôle d'évaluation
 pour l'année 1931 jurons de remplir
 les devoirs de nos charges respectives
 fidèlement, sans partialité
 Crainte, faveur, ni affection.
 Ainsi Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi

au Cap de la Madeleine.

ce dimanche soir du mois de mai 1930 -

Rome Muresettey
Greffier de la cité

Dominique Duplessis
Zotique Dubette
Simeon Lapointe
Albert Frotte
Greff.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine, laquelle

assemblée eut lieu aux
lieu et place ordinaires
des sessions, lundi le
dix neuvième jour du mois
de mai 1930 à 7. P. M. à

laquelle assemblée étaient
présents son honneur le
maire M. Anat Pagnier
et M. M. les échevins Arsenau,
Hule, Gauthier, Lemire et
Cussette, formant quorum
sous la présidence du
maire au faitout

3882

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues

3883

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenau
et résolu que les comptes sui-
vants sont payés.

Bureau d'Enregistrement	17.80
Pierre Arsenault	7.75
Tomer Lorange	36.00
Jrs Gaurin & Fils	73.66
Jrs Lacomette & al	770.09
Mackean Publishing Co	100.00
Rev Art Brunelle	355.25
Rev. Pere Franconer	500.00
J. H. Rene de Cotret.	30.00
Shaw. W & P. Co	47.17
Mercur. Allwell Ltd.	3.50
Le Nouvelliste.	26.96.
S. Maurice Valley Chronicle	13.30
A. Hermy	11.45
Can Pac. RR.	14.19
Le Municipal des Aff. Mun.	10.00
G. Corbeil	30.50
La Cite du Cap.	22.15
do	32.55
do Revenu	21.71
J. A. Nadeau	25.66
Shaw. W & P. Co	30.08
Case liste No 20	311.96
" No 21	292.96
La Cite.	10.00
	<hr/>
Total.	\$ 2794.64

adopte

3884.

Propose pour l'echer
 Leure appuyi par l'echer
 Arsenault et resolue que
 la resolution No 3864
 passee le 22 avril 1930, ont
 amendie en changeant
 le total de \$7587.25

3
 en celui de \$7,387.25 ou
 que le règlement no 120 était
 payable à la Banque Royale du
 Canada, le maire et le trésorier
 sont autorisés à signer un
 nouveau billet de \$7,387.25 aux
 conditions ordinaires et à se faire
 remettre le vieu payé: adopté

3885

4
 Proposé par l'échevin Arsenneau
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que le maire et
 l'échevin Gauthier soient dele-
 gués à la Convention des Muni-
 cipalités et le greffier est autorisé
 à faire le nécessaire pour orga-
 niser la délégation adopté

3886.

Proposé par l'échevin Arsenneau
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que le contrat d'achat
 du terrain de M. Albert Trotter
 soit adopté en y retranchant
 et annulant la clause re-
 les trottoirs qui est refusé
 Après le maire et le greffier
 sont autorisés à le signer
 lorsqu'un certificat d'hypothèque
 sera produit que cette propriété
 est clare, le maire et le
 trésorier sont autorisés à payer
 \$1500.⁰⁰ pour le dit terrain
 adopté

3887

Proposé par l'échevin Cassette
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu qu'après l'étude

des plaintes aux listes élec-
torales municipales. Les noms
oubliés qui ont portés au
role sont rajoutés et ceux
qui ont débranchés sont
rebranchés. Après les listes
sont adoptés par ce conseil

3888-

Proposé par l'échevin Corbett
appuyé par l'échevin Guithier
et résolu que le conseil appuie
la demande de la Chambre
de Commerce, par laquelle
elle prie, qu'au cas où le
Canadien National R.R. déci-
derait de construire un em-
branchement pour atteindre
Trois-Rivières, la compagnie
fasse en sorte de bien passer
dans la cité du Cap-de-la-
Madeline et d'y avoir une
gare. Que copie de la présente
soit aussi envoyée au
député M. A. L. Desaulniers,
en lui demandant d'y
donner toute son attention

Adopté.
Au en conseil plautés aux
listes,
Plautés entre la pression
de l'opinion
Et la science est vive pour
Rivers Morrissey Giff

Province de Quebec
Cite du Cap de la Madeleine

A une assemblee generale
du conseil, laquelle assemblee
eut lieu aux place et lieu ordi-
naires des sessions, leudi, le
vingt. sixieme jour du mois de
mai 1930 @ 4. P. M. a. laquelle
assemblee etaient presents
son honneur le maire M.
Omar Pagnier et M. M. les
echevins Arseneau, Thivier,
Houle, Lemire et Cissette
formant quorum sous la
presidence du maire au
fauteuil

3889

Propose par l'echevin Arseneau
approuve par l'echevin Cissette
et resolu que les minutes de
la dernière assemblee soient
adoptees telles que les

3890

Propose par l'echevin Lemire,
approuve par l'echevin Cissette
et resolu que les comptes
suivants soient payes: -

Parc liste No 21.	319.95
H. Massicotte + Freres.	499.40
L. Hon. secretaire. P. Q.	1.482.47
do	735.75
Herve Mureau	36.73
North British + Mercantile Co.	72.00
Bell Telephone Co	27.70
Roland Dusseau	21.59

Desclès + Durand	227.00
L. Munier des Municipalités	250.00
T. J. Moore + Co.	49.35
J. A. Caubray + al.	124.99
Z. Cadotte + al.	174.60
Louis Borsvert.	43.75
Shaw, W. + P. Co	12.39
Banque Can. Nat.	200.73
Bureau d'Enregistrement	15.10
Total	\$ 4293.50

3891-

3

Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que les chiffres de
\$7387.25 sont révisés et
annulés à tous fins que de
droit et remplacés par les
chiffres. \$6.687.25 dans
la résolution no 3884, passée
à la dernière séance

3892

3

Propose par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Cosette
et résolu que les taxes de
Dame Jos. Thibault, 56 St
Jean Baptiste, lui soient
annulées pour 1928, au
montant de \$11.¹⁰ Le maire
et le trésorier ont autorisés
à émettre un chèque en com-
pense, Ces taxes lui sont
annulées pour cause de pau-
vreté

Adopté

3893.

Propose par l'ecuyer Lemire, appuyé par l'ecuyer Arsenneau et résolu que le billet suivant soit payé: à savoir: les coupons de mois de juillet 1929 au montant de \$ 8530.⁰⁰ Le maire et le trésorier ont autorisé à signer un cheque en conséquence, adopté

3 ✓

3894

Propose par l'ecuyer Morin appuyé par l'ecuyer Arsenneau qui attend que la gare de la jonction des Piles est en pleine cour des limites de la cité du Cap. de la Madeleine, attendu que cette cité est assez importante pour voir son nom figurer sur la ligne principale du Canadien Pacifique en conséquence, le conseil prie les autorités du Canadien Pacifique de changer le nom de la jonction des Piles en celui de la jonction du Cap-de-la-Madeleine, adopté
Lu en conseil. Reprise de Art. 2.
Desautheux re C. N. R.P.
Et la séance est levée

[Signature]
Maire
Romeo Muriselli
Greffier

Province de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale
du conseil de la cite du Cap-
de la Madeleine, laquelle
assemblee eut lieu aux lieux
et place ordinaires des
sessions, lundi le deuxieme
jour de juin 1930 @ 7. P.M.

A laquelle assemblee etaient
presents son honneur le
maire Ernest Pagnier et
M.M. les echevins Morin,
Henri. Gauthier. Leureux
et Cossette formant premier
sous la presidence du maire
au fauteuil

3895

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Leureux
et resolu que les minutes
de la derniere assemblee
sont adoptees telles que lues.
adopté

3896

Propose par l'echevin Leureux
appuyé par l'echevin Morin
et resolu que les comptes suivants
sont payés: -

Pour liste 23-	269.55
Banque Can. Nat.	204.30
Jrs Gauthier & Fils	23.39
La Cite	24.10
D. St Pierre	.60
La Cite	38.00
do	427.98

E. Fussey, <u>Pré</u>	447.37
Bureau d'Enregistrement.	4.85
Shaw, W. + P. Co.	282.38
La Cite	1.14
Can. Guarantee Co.	15.60
Jos Laumette & al.	770.09
François Lavigne,	4.00
Wap Lavigne	128.86
Max. Milneau,	3570.19
Simon Lacroix	.45
La Cite.	6.85
	<hr/>
Mal.	\$6219.70
	adopté

3897

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que la Banque
Canadienne Nationale soit
prié de payer pour et à l'ajout
de la Cite du Cap de la Madeline
les dettes et les coupons
d'intérêt qui deviennent
dus le 2^e jour de juillet 1930

Requiem No 99 Intérêt \$ 5760.00

Rachat 2100.00

do No 100 Intérêt 500.00

Rachat 200.00

Mal. \$ 8560.00

Que la Banque Canadienne
Nationale conserve ces dettes
et ces coupons avec tous
les droits et privilèges qui y
sont attachés, Le maire et
le trésorier sont autorisés à signer

un billet à demande pour
la somme ci-dessus portant
intérêt au taux de six pour
cent l'an. Ces billets ne
devant en aucune façon
modifier, restreindre et avoir
les droits qu'a la banque
comme porteur des dites
devantures et des dits coupons.
adopté.

3898 Proposé par l'échevin Heule
Approuvé par l'échevin Cossette
et résolu que deux licences
sont autorisées, l'une
rue Menues en face de la
Falmar Tuff Co, l'autre
rue Notre Dame ^{en face de} chez M. Jos
Lafte, adopté.

3899 Proposé par l'échevin Gauthier
Approuvé par l'échevin Lemire
et résolu qu'une licence
soit accordée à M. Jos Mont-
caubault sujet à l'appro-
bation du chef. adopté.

3900 Proposé par l'échevin Heule, approuvé
par l'échevin Gauthier et résolu
que le contrat d'achat d'une
hectare de terrain de M. Jos
Bellefeuille soit adopté tel
que lu, le maire et le greffier
sont autorisés à le signer.
Le maire et le trésorier sont
autorisés à signer un cheque
au montant de \$450 pour

le dit terrain. après qu'un
certificat aura été produit que
le dit terrain est clair.

adopté.

3901

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la taxe d'eau
de maison de pension de 7th.
Orde Plouffe soit enlevée et
remise parce qu'il garde
son feu infirme

adopté

3902

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Cassette
et résolu que correction soit
faite au rôle des botteurs
pour le No 112-34, chey M.
Siméon Lacroix en réduisant
la longueur à 40 pds au lieu
de 50 pds, et que le lot 112-7-1
évalué à \$150. et le lot P-112,
rue Alice, évalué à \$370.
soient portés au nom de la
cité comme étant des rues
appartenant à la cité.

Adopté

3903.

Proposé par l'échevin Cassette
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le surintendant
de l'égouterie aise les
propriétaires des Nos 142 et
138 rue Richerfort d'avoir
à se raccorder aux systèmes
d'égouterie et d'égout de la ville

3

d'ici à huit jours et d'abandonner
le système de prise qui est
actuellement en opération et
cela pour cause d'hygiène

Et la séance est levée

adopté
Masson
Maurice
Mauricelli
Treffier

Bureau de Québec

Cap-de-la-Madeleine

Procès verbal de destruction de
detentes payés:

Nous soussignés certifions avoir
détruit ou en détruire les detentes
suivantes: -

Règlement No 71. Detentes de \$100 -
du No 2 - inclusivement au No 61
inclusivement. Detentes de \$500 -
du No 1 au No 51. inclusivement.

Echéance Nov 1926 - coupons de \$2.75
du No 22 @ 170 inclus; coupons \$13.75
du No 26 @ 116 inclus; Echéance Mai 1927
coupons \$2.75 du No 35 @ 170 inclus;
coupons \$13.75 du No 30 @ 116 inclus;
Echéance Nov 1927. coupons de \$2.75
du No 35 @ 170 inclus; coupons
de \$13.75 du No 30 @ 116 inclus;
Echéance de Mai 1928 coupons de \$2.75
du No 47 @ 170 inclus; coupons
\$13.75 du No 41 @ 116 inclus; Echéance
Nov. 1928. coupons \$2.75 du No 47
@ 170 inclus. coupons de \$13.75

3904

du No 41 @ 116 inclus; Echéance de
 Mai 1929. coupons de \$2.75 du No 62 @
 170 inclus; coupons de \$13.75 du No 50
 @ 116 inclus;

Reglement No 78 - Detentures de \$100 -
 du No 1 @ 21 inclus; Detentures de
 \$500 - les Nos 1-2-3-4 - : les coupons
 échéance 1^{er} aout 1926. coupons \$2.50
 des Nos ~~1~~^{1^{er} pay} @ 90 inclus; coupons \$12.50
 des Nos ~~2~~^{2^{es} pay} @ 42 inclus; échéance 7
 fev. 1927. coupons \$2.50 du No 6 @ 90
 inclus, coupons \$2.50 de No 2 @ 22
 inclus, de 26 @ 42 inclus, le 13 aout
 1927. coupons de \$2.50 du No 6 @ 90
 inclus, coupons de \$12.50 du No 2 @
 42 inclus; coupons 1^{er} fev 1928,
 \$2.50 - du No 11 @ 49 inclus, 57 @
 90 inclus; coupons de \$12.50 du
 No 3 @ 42 inclus, 1^{er} aout 1928
 coupons de \$2.50 du No 11 @ 90 inclus
 coupons de \$12.50 du No 3 @ 42 inclus
 1^{er} fev. 1929. coupons de \$2.50 de
 16 @ 90 inclus; coupon de \$12.50 de
 4 @ 42 inclus; 1^{er} aout 1929. coupons
 de \$2.50 de 16 @ 90 inclus, coupons
 de \$12.50 de 4 @ 42 inclus. 1 coupon
 du 1^{er} nov 1925. No 23. serie A. \$2.75
 Reglement No 99 - Detentures de
 \$100 - No 1 @ 1 inclus; \$500 - No 1
 \$1000 - No 1; coupons, 2 fev
 1928 - \$2.50 du No 1 @ 48 inclus, \$12.50
 du No 1 @ 46 inclus; coupons \$25.00
 du No 1 @ 206 inclus; - échéance
 juillet 1928, \$2.50 du No 1 @ 48 inclus;

de 50 @ 54 inclus; coupons \$12.50
du No 1 @ 14 inclus, de 16 & 46
inclus; coupons \$25.00 No 1 @ 206
inclus; échéance de janvier 1929
\$2.50 No 6 @ 54 inclus; de \$12.50
de 2 @ 46 inclus; coupons \$25.00
de 2 @ 206 inclus;

Le tout étant vu et validé devant
nous -

Fait au Cap de la Madeleine

Ce quatrième jour de juin 1930 -

Henri Turrou,

Amos Murcette

Jos. Lavouette Ins

Froese

Eugène Lemesque

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap-de-la-
Madeleine, laquelle assemblée
eut lieu aux lieux et place
ordinairement des sessions le jeudi
le neuvième jour du mois de
juin 1930 @ 9.0 M. A laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire M. Donat
Pagnon et M. M. les échevins
André Gauthier et Lemire formant
quorum sous la présidence du
maire au fauteuil

Proposé par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que les minutes de
la dernière séance soient
adoptées telles qu'elles, Adopté

3905

3406

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Gauthier et résolu
que les comptes suivants soient
payés.

Dr. Jo Power	50.00
Paié liste No 24	394.50
Pierre Lavigne & Fils	47.50
La cité,	301.05
La Cité Revenue	34.27
Garage Grenier	3.00
Shaw, W & Power Co -	57.93
Carrure St Louis	52.30
Le Nouvelliste	18.20
Chs Longue & Arm Veysna	100.00
J Adnat Chagnon	8.00
Shaw, W & Power Co	278.13
Jt Rene de Cotret	30.00
Canadien Oil Co Ltd.	116.00
Canadien Pac. Telegraph	4.84
Rocheleau & Freres	10.50

Total \$ 1505.92
adopté -

3407

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Houli et résolu que le
poteau au coin sud des rues Notre Dame
et St Jean Baptiste soit changé de
place de manière à ne pas nuire
à l'entrée de la propriété de M.
Louis Lacroix, 249 rue Notre Dame.
Le une requête, se pressant de l'eau ^{adopté.}
Le une ordonnance du Bureau d'Hygiène
se référant Jacob. Et la somme est

Donné pour cause
R. Monrois, greffier

Province de Quebec
 Cite du Cap-de-la-Madeleine
 A une assemblee generale du
 Conseil de la cite du Cap-de-
 la-Madeleine; laquelle assem-
 blee eut lieu aux lieux et
 place ordinaires des sessions
 lundi, le septieme jour du
 mois de juin 1930 @ 7. P. M.
 A laquelle assemblee etaient
 presents son honneur le
 Maire M. Ernest Payani et
 M M. les echevins Arsenneau,
 Monin, Houle, Lemire et
 Cossette formant bureau
 sous la presidence du
 Maire au fauteuil
 Propose par l'echevin Lemire
 appuyé par l'echevin Houle et
 resolu que les minutes de
 la derniere assemblee soient
 adoptées telles que lues

3908

adopté

3909

Propose par l'echevin Arsenneau
 appuyé par l'echevin Lemire
 et resolu que les comptes
 suivants soient payés: -

La Cite du Cap-	200.00
do	29.62
Province de Quebec	1240.20
Parc lesle No 25	451.65
T. J. Nivore & cie	109.06
ce McMillan & cie	17.37
Carriere Nationale	13.22

Paul Croteau	1.35 ✓
M ^r Faumette Gal.	770.09 ✓
St. Maurice Valley Chronicle	12.00 ✓
La Cite du Cap	70.80 ✓
Patrick Dupont	21.50 ✓
F. K. Shus Perleuquet	63.70 ✓
La Cite du Cap	47.00 ✓
Ja Drollier Gal.	145.30 ✓
St. Maurice & Treres Ltee,	818.07 ✓
La Cite Recurve	17.32 ✓
B. Charest -	16.90 ✓
Paul Boucher, V.C.P.	94.50 ✓
	<hr/>
	\$ 4139.65
	accepte

Lu en conseil, lettre de E. Malin
 Lettre du Rev. Bontel re Esqnt.
 Rapport des Com. Fore. L'indemnites.
 Et la séance est levée

Armand Lemire Pro Maire
 Reneo Munnethy
 Greffier

Province de Quebec
 Cite du Cap de la Madeleine
 J.E. Armand Lemire, echevin
 du quartier No 5 de la Cite du
 Cap de la Madeleine, jure que je remplirai
 avec honnetete et fidelite les devoirs
 de celi charge au meilleurs de mon
 jugement et de ma capacite, aussi
 Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi Armand Lemire
 a Cap de la Madeleine ce
 2^e jour de juillet 1930 Reneo Munnethy
 Greffier

3410

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 Je Ernest Hauke, échoué du
 quartier No 3 de la cité du Cap-
 de-la-Madeleine, jure que
 je remplirai avec honnêteté
 et fidélité les devoirs de ma
 charge - au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité.
 Ainsi Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi
 Au Cap de la Madeleine
 ce septième jour
 de juillet 1930

Comte M. M. Guffier Ernest Hauke

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 Je Ernest Arsenault, échoué du
 quartier No 1 de la cité du Cap-
 de-la-Madeleine, jure que je
 remplirai avec honnêteté
 et fidélité les devoirs de ma
 charge au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité
 Ainsi Dieu me soit en
 aide.

Assermenté devant moi
 au Cap de la Madeleine
 ce 7^e jour de ~~juillet~~ ~~juillet~~
 juillet 1930

Comte M. M. Guffier,

Province de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale du
Conseil de la cite du Cap. de la
Madeleine, laquelle assemblee
eut lieu au place et lieu ordinaires
des sessions, lundi, le qua-
traine jour de juillet 1930. a 7. P.M.
a laquelle Assemblee etaient
presents M. M les echevins
Morin, Gauthier Lemire et Houle
formant quorum sous la
presidence du pro. Maire

3913

M. Lemire au fauteuil
Propose par l'echevin Morin
appuyé par l'echevin Gauthier
et resolu que les minutes de
la derniere assemblee soient
adoptees telles que lues
adopté.

3914

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Morin
et resolu que M. Lemire
soit élu president de
l'assemblee suivante de ce
Conseil
adopté

3915

Propose par l'echevin Morin
appuyé par l'echevin Gauthier
et resolu que le rapport des
elections pour trois echevins
representant les quartiers No 1-
3 et 5 soient adopté. M Ernest
Arseneau, dans le quartier
No 1; M Ernest Houle dans

le quartier No 3. M. Arnaud
 Lemire dans le quartier No
 5.

3916

Propose par l'ancien Arille,
 appuyé par l'ancien Gauthier
 et résolu que les comités soient
 formés comme ils le furent
 après l'Élection de juillet
 1929. Tel qu'autorise par la résolu-
 tion No 3623.

3916a.

Propose par l'ancien Gauthier
 appuyé par l'ancien Minie
 et résolu que M. Lemire soit
 nommé pro-maire pour le
 prochain terme

3917

Propose par l'ancien Gauthier
 appuyé par l'ancien Arille
 et résolu que les comptes sui-
 vants soient payés.

Paie liste No 26 -	260.45
J. A. Caumont & al.	125.99
J. A. Frotter & al	77.70
Paie liste No 27	258.90
J. Lamelle & al	770.09
La Cité du Cap.	69.30
M. R. de Cotet	30.00
Sigmeault & Pomer	50.00
La Cité du Cap.	77.30
D. Turbide & al	103.00
Paie liste No 28	340.55
A. Massicotte & autres.	478.25
H. Moreau	353.45
A. Hermy	70.70
Currier & Maurice	36.16

Leon Richert -	4.50
Carrure St Maurice	32.08
Fare liste No 74.	345.43
Jos Lamelle & al -	770.04
La cite du Cap.	13.80
do	12.00
do	27.33
do	2.00
do	92.50
do	32.00
La Cite Revenu.	79.32
Banque Can. Nationale	158.20
Rev. F. A. Traverser,	83.81
Robelin & Freres.	102.85
St Maurice Valley Church	59.80
Le Monelle.	43.62
Three Rivers Trucking Red	8.00
Can. Pac. Telegraph.	5.16
O. Bailly -	5.60
Can. Oil Co.	116.00
J.B. Lorange	5.00
Fabrick Dupont -	32.00
do	3.75
Le Ben Duble	12.60
Map Lorange	30.89
Trus Busset	22.95
Bell Telephone Co	29.10
Louis Destreux	6.10
St Maurice Valley Church	13.58
Art Busset	45.00
Tromer. Prov de Quebec.	1616.26
Gouvernement de Quebec	12.00
Shaw. W. & Power Co	458.02
Bureau d'Enregistrement	17.00

Ganepy & Ganepy	10.00 ✓
Nap Ray	2.25 ✓
Emm Bellisle	30.50
do	20.00
	<hr/>
Mal	\$ 462.93

3418

Proposé par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que des octrois
sont accordés pour le dévelop-
pement du baseball à raison
de \$20.00 pour les clubs suivants
Le Cap. Amateur et le Shamrock
Le maire et le trésorier sont
autorisés à leur signer chacun
un chèque de \$20.00

adopté

Et la séance est levée

Romeo Immosetti,

maire

Romeo Immosetti,

greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la cité du
Cap de la Madeleine, laquelle
assemblée eut lieu aux
lieux et place ordinaires
des sessions, lundi le
quatrième jour du mois
d'août 1930 à 7. P.M. à la
quelle assemblée étaient
présents en nombre le

Maire. M. René Paquin et M. M.
les échevins Monin, Houle, Gauthier
Lemire et Cassette formant quorum
sous la présidence du Maire au
fauteuil

3919

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Houle et
résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles qu'elles. adopté

3920

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Gauthier et résolu que
les comptes suivants soient
payés:-

Pau liste No 32-	258.151
Rocheleau & Fries.	8.501
A. Heroux	18.001
E. Bergeron	7.151
Vignaud & Parier	50.001
Pierre Lorange & Fils -	79.321
Financial Post.	5.001
La Cite du Cap	10.001
Carriere St Maurice	3.491
B. Charest -	13.601
Shawmugan Water Power Co	801.671
R. Manescau.	3.501
Reue Talbot Ltee,	12.601
James M. F. Malme	5.001
Patrick Dupont	11.001
Canadian Oil Co	116.001
Louis Borsari	42.501
Tresorer. Prov. Que.	3.761
La Cite	24.001
Jos Lammelle & al.	770.091

J. A. Caubray + al	124.99 ✓
Parc listé No 31-	300.98 ✓
do No 30	401.26 ✓
Idola Gauthier	100.00 ✓
Nap. Lorange	37.60 ✓
La Cité Revenu.	74.52 ✓
Paul Boncher.	65.65 ✓
Le Bien Public	3.48 ✓
Roger Besson	50.00 ✓
Rev. Art Brunelle.	276.24 ✓
Mat.	<u>\$ 3628.07</u>

adopte

3921

Proprié par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le greffier soit
autorisé à faire les démarches
nécessaires pour faire vendre
pour taxes les propriétés qui
ont des arriérés de taxes de
trois ans.

2

adopte

3927

Proprié par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Houle et
résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire les démar-
ches nécessaires pour régler
le cas de M. J. E. Cossette
vente sur le lot 418-4,
M. O. Boncher est autorisé
à faire les contrats en cause.

3

adopte

3923

Proprié par l'échevin Cossette
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le loyer au
No 7 rue Napoleon soit réduit

3

a \$15. par mois pour la fin de
cette année

3924

v

Proposé par l'échevin Lemire, ap-
prouvé par l'échevin Cosette et résolu
qu'une lumière soit allumée sur
la rue St-Jerome, en face de l'école
Dollard -

Lu en conseil

Demande d'annonce de la Chronique
Rapport de Trothim de Mme Fubeau. Contre tout
Lettre de J. E. Laerix

Et la séance est levée

~~Armand Pagnier~~

Maire

Armand Monnet

greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine, laquelle
assemblée eut lieu au lieu
et place ordinaires des sessions
lundi, le onzième jour du
mois d'août 1930, à 7. P. M. à
laquelle assemblée furent
présents au nombre le Maire
M. D. Pagnier et M. M. les échevins
Arseneau, Morin, Henle, Gauthier
Lemire et Cosette formant
quorum sous la présidence du
Maire au fauteuil

3925

Proposé par l'échevin Morin
approuvé par l'échevin Gauthier

et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues
adopté

8426

Proposé par l'échevin Casette
approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés

Paié liste No 33.	235.65	✓
Service Mueaux	12.00	✓
Pierre Lorange	45.00	✓
Shawmigan Wali & Power Co	280.21	✓
Banque Can. Nationale	206.85	✓
Le Nouvelliste	44.22	✓
Conseil de Cité,	4519.24	✓
J. H. Reue de Cotret	30.00	✓
Edmond Beyron	4.15	✓
Jos Laumette Val.	770.09	✓
Bell Telephone Co	23.65	✓
	<hr/>	
Mal	\$6171.06	
	Adopté -	

8427

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que le contrat entre
M. M. Thubeau et la cité soit
accepté tel que lu, Le maire
et le greffier sont autorisés
à le signer, Le maire et le
trésorier sont autorisés à
envoyer un chèque à l'ordre
de la cité au montant de
\$ 87.68 pour effacer le compte
des trottoirs de la cité
dame Thubeau vis-à-vis

les numéros 40 et 42 de la rue Furey
adopté

3928

Proposé par l'échevin Arseveau
appuyé par l'échevin Lemire et
résolu que le greffier soit
autorisé à signer la déclaration
regardant les lots 387-2193-2194
2195-2196-2197 pour et au nom
de la cité, les dits lots n'ayant
pas été retrait devant la propriété
de la cité
adopté

3929

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le contrat de vente
des lots nos 387-2193-2194
entre M. M. Albert Monnette
et Raimon Monnette et la cité
soit adopté tel que lu, Le
maire et le greffier sont
autorisés à le signer.

3930

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'une licence
soit accordée à M. J. Verreault
sujet à l'approbation du chef
adopté

3931

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le concept d'eau
de M. Albert Revi lui soit
rennis pour six mois pour
cause de pauvreté
adopté

Lu en Conseil
 Demande de G. Lemay. en conseil
 Rapport de l'auteur
 Avis d'admission à l'aide de Dm Vre Le Roy-
 Et la séance est levée

Jourdain
 Maire
 Romeo Morissette,
 7^{me} pp

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une séance générale du
 Conseil de la cité du Cap. de la
 Madeleine, laquelle assemblée
 eut lieu aux lieu et place
 ordinaires des sessions
 lundi, le dix huitième jour
 du mois d'Avril 1930 à 7 P.M.
 A laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le
 maire Dm^e Paynui et M^{rs} M.
 les échevins Arseneau, Morin,
 Hurlé, Lemire et Cosette formant
 quorum sous la présidence
 du maire au fauteuil
 Proprié par l'échevin Arseneau
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues
 adopte
 Proprié par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Hurlé

3937

3933

et résolu que les comptes suivants
soient payés: -

Opau liste No 34-	203.45
La Cité du Cap.	28.70
T. J. Moore & Co.	4.00
La France Frie & Farnate Co.	7.00
Shaw, Water & Power Co Ltd	9.50
Canada Accident & Fire Ass.	584.00
La Cité du Cap.	34.55
J. Cadotte & Co.	92.40
Bureau d'Enregistrement	10.10
La Cité du Cap.	20.00
Total	<u>\$993.70</u>

3434

Propriété par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu qu'à l'avenir les
taxes d'eau de M. Omer Bourin,
38 St. Jeanne soit abolies, en
qu'il demeure en commun
avec son père

Lu en conseil
Rapport sur les murs côté du Centre
Lettre de J. S. Lacroix
Et la séance est levée

Adopté,
Romeo Morissette,
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap de

La Madelaine, laquelle assem-
blée fut tenue aux lieux et place
ordinares des sessions, lundi;
le vingt cinqueme jour du
mois d'août 1930 à 7. P. M.

La laquelle assemblée étant
présents son honneur le
maire M. Donat Papius
et M. M. les échevins Moreu
Houle, Gauthier, Lemire et
Cosselle formant quorum
sous la présidence du
maire au faiténil

3935

Proposé par l'échevin Lemire
secondé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que
lues Adopté

3936

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Houle
et résolu que les comptes
suivants sont payés: -

Paié liste No 35	295.20 ✓
Jrs Lannette & al	770.09 ✓
Jr Cambray & al	124.99 ✓
St Laurent, Gagné, Verlin & Fouchereau,	95.00 ✓
Louis Bessvert.	48.50 ✓
Gelas Corbeil	25.55 ✓
The British Can. Ass. Co.	56.00 ✓
Thos Maron	8.50 ✓
Rocheleau & Freres	1.80 ✓
A. Coulombe	1.55 ✓
La Citi du Cap	9.90 ✓

L'œuvre des Gentils de Loup	500.00
Bell Telephone Co.	23.35
Jo. Ricard	38.40
Carrere St Louis	3.86
Henri Beliveau	12.80
Total	2015.49

3437

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Houle et
résolu que des commissions
soient demandées pour du
charbon, Buckwest No 1 et No 2.
livré à la station, aussi pour
du stic, (10 tonnes)

3438

adopté

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu qu'en conformité
avec le règlement No 72
le conseil décide d'accorder
une licence de Commerce de
Gâteaux aux Marchands
à M. Auguste Hamel pour \$10.
pour finir l'année 1930 vu
que son cas n'est pas prévu
dans le dit règlement qui
permet au conseil d'en faire
les cas spéciaux par résolu-
tion.

3439

adopté

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que la taxe de loca-
taire de M. Willie Marcum

3440
 lui ont été remises parce qu'il
 vit en commun avec son
 père. Aussi celle de Dame J
 Giroux pour cause de
 pauvreté. Adopté
 Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que la taxe pour
 1930, de \$12,00 de M. J. H. -
 Murray, lui ont été remises
 en qu'il demeure à St Maurice
 Park depuis le 29 octobre 1929
 Adopté

Lu en conseil
 Requête de Albert Lephal, accensé
 Avis d'achat de Adolphe Lacroix.
 Et la séance est levée

Honorable
 Maire
 Romeo Brunette,
 Greffier

Procurer de Québec
 Cité du Cap. de la Madeline
 A une assemblée
 générale du conseil de la
 cité du Cap. de la Madeline
 laquelle assemblée eut lieu
 aux lieu et place ordinaires
 des sessions lundi, le
 huitième jour du mois de
 septembre 1930 @ 7 P.M. à la
 quelle assemblée étaient
 présents M. August Papineau
 Maire, et M. M. Lesseche -

mes Arsenau, Morri, Cassette
Houle et Lemire formant quo-
rum sous la présidence du
Maire ou Jaurévis

3941

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Houle
et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adop-
tées telles que lues. Adopté.

3942

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenau
et résolu que les comptes
suivants soient payés.

Héri Mueault.	✓	6.35
D. St Pierre	✓	1.20
J. H. Reue de Cotlet	✓	30.00
Jrs Laumette & al.	✓	770.09
Can. Pac. RR.	✓	7.57
L. Imprimerie de Grandmou.	✓	6.50
Geo Parakatt.	✓	3.28
Paul liste No 37	✓	199.50
T. J. Moore & Co	✓	2.00
Tresorier de la Province	✓	2.87
La Cité du Cap.	✓	50.00
Durbin & Product Co	✓	6.25
Napoleon Lerauger	✓	38.05
St Maurice Valley Chronicle	✓	76.00
Carrure St Maurice.	✓	3.60
Wesely Briggs Pub. Co Ltd	✓	8.00
Patrick Depont	✓	41.25
Jrs Saunier & fils	✓	6.98
Le Registrateur	✓	2.10
La Cité du Cap	✓	.90
Banque Can. Nationale	✓	207.60
La Cité		57.56

Vigneau & Pomer	✓	50.00
Imperial oil Ltd	✓	47.08
F. N. Thos Berlinguet	✓	60.90
L. Heroux	✓	20.55
Francis Haukeni & Co	✓	18.00
Pare liste No 36	✓	233.40
Shaw, Water & Power Co	✓	474.68
Rocheleau & Freres	✓	10.90
Art. Busnet	✓	47.50
L'Imprimeur du Roi	✓	78.64
Ital		<u>\$258.27</u>

3443

adopté

Propose par l'échevin Cosette
appuyé par l'échevin Morin
et résolu qu'une délégation
soit envoyée au camp de
l'association Canadienne
des Bonnes routes à Québec,
laquelle sera composée de
M. le Maire et de M. M.
les échevins Arsenault et
Lemire, avec autorisation
de rencontrer le Ministre
de la voirie. Le trésorier est
autorisé à faire le nécessaire
en rapport avec les dépenses
de la dite délégation

3444

adopté

Proposé par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que l'étude des
sommations pour Charbon
soit ajournée à la prochaine
séance

adopté.

Recu. Soumissions pour charbon.
Plainte de Pierre Lorange, re loyer.
Rapport de l'auditeur

Rapport de J. A. Cambay, re Annu. R. St. Madeleine
Plainte de J. A. Cormier,

Plainte de Willie Dem.

Plainte de Fernand Lemay.

Plainte de L. Dupont, accendee.

Et la séance est levée.

Joseph Papien

maire

Armes Morissette

greffier

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap de la
Madeleine, laquelle assemblée
eut lieu aux lieux et places
ordinares des sessions, lundi,
le quinzième jour du mois
de septembre 1930 @ 7. P. M.
à laquelle assemblée étaient
présents sur honneur le maire
M. Donat Papien et M. M. les
échevins Arseveau, Morin, Cosette,
Gauthier, Lemay et Houle formant
quorum sous la présidence du
maire au fauteuil

Proposé par l'échevin Lemay
approuvé par l'échevin Arseveau
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée soient
adoptées telles qu'elles
adoptées

3945

3446

Propose par l'echuni Arsenault
appuyé par l'echuni Cassette
et résolu que les Comptes
suivants soient payés:—

Pau liste No 38	226.83 ✓
Le Registrateur	5.00 ✓
Shaw's Water & Power Co	280.21 ✓
Canadian Oil Co	101.50 ✓
François Lorange	18.10 ✓
T. J. Moore & Co	1.65 ✓
Louis Desbrens	23.75 ✓
Le Nouvelliste Inc	65.52 ✓
H. Massicotte & Freres.	111.09 ✓
La Cite du Cap-	30.00 ✓
La Cite Rennie	36.00 ✓
Canada Acc & Fire Ass.	687.54 ✓
La Cite du Cap-	30.88 ✓
M. H. Courteau	212.00 ✓
Total	<u>\$1830.07</u>

adopté

3447

Propose par l'echuni Gauthier
appuyé par l'echuni Rennie
et résolu que pour le charbon
la soumission de M. Arthur
Ducet soit acceptée a fournir
le charbon nécessaire pour
la Station police, livré sur
demande, Buckheat No 1
a raison de \$7.85 la tonne
et le stoc livré à la prise
d'eau a raison de \$13.95
Ce pour la saison 1930-1931
M. Ducet étant le plus bas
soumissionnaire adopté

3948

Attendu qu'il est crée un mouvement pour que le chemin de fer Canadien National soit relié de Charette Mills aux Trois-Rivieres. Attendu que par ce tracé cette ligne se trouve à chevaucher parallèlement à la ligne du Canadien Pacifique reliant les Trois-Rivieres à Shawmugan Falls.

Attendu que la construction d'une ligne reliant Trois-Rivieres au Canadien National s'impose. Mais qu'il serait plus économique de lui donner une autre direction, qu'elle traverserait une région plus riche au point de vue agricole, commercial et industriel: -

Attendu que si cette ligne avait son point de départ à la jonction de St Prosper dans le comté de Champlain et qu'elle traverserait les paroisses de Ste Genevieve de Batiscan, de St Luc de Vincennes, de Ste Marthe et la cote du Cap de la Madeleine pour atteindre Trois-Rivieres, elle rendrait un plus grand service à cette région par le fait qu'elle desservirait trois nouvelles paroisses historiquement développées au point de vue agricole et une cote de

dix mille âmes qui a actuellement plusieurs industries et qui n'est que dans ses débuts: -

Attendu que l'entreprise par la Commission des Chemins de fer nationaux de faire ces travaux dans la région des Trns. Rivières aiderait considérablement à entrelever la crise du chômage dans cette cité aussi bien que dans Trns. Rivières

Attendu qu'il est urgent que les hommes publics et les corps publics de cette cité coopèrent ensemble à la réussite de ce projet. En conséquence sur proposition de l'ancien Arsenneau, appuyé par l'ancien Leunier, il est résolu que le conseil prend la liberté de suggérer et de prier humblement la Commission des Chemins de fer nationaux de bien vouloir considérer le projet de relier M. Rivières à leur réseau du nord par St Prosper comme étant le projet le plus économique au point de vue rapports futurs et des développements anticipés de la région du bas de crête de Champlau.

Que le greffier ont prié de trans-
mettre une copie de la présente
à Sir Henry Thornton, au Ministre
des Chemins de fer, à M. Jean Louis
Barbeau, M. P. et à tous les corps
publics de cette cité avec prière
d'y donner leur attention et leur
appui.

Adopté.

3949

Attendu qu'il y a un grand nombre
de personnes sans ouvrage dans cette
cité: -

Attendu qu'il y a nombre de travaux
publics qui devront se faire dans
un avenir rapproché, mais qui
sont différés à cause des
conditions économiques présentes: -

Attendu que parmi ce travail se
trouvent la construction d'un réservoir
pour l'aqueduc, une conduite
principale d'aqueduc, un hôtel-de-
ville et le passage des rues: -

Attendu que le gouvernement fédéral
par sa loi du relèvement du
chômage a promis d'aider finan-
cièrement à l'exécution de travaux
publics dans les Municipalités
qui demanderaient de l'aide de
la part du gouvernement central: -

Attendu que le gouvernement fédéral
aiderait la cité du Cap-de-la-Made-
leine entreprendrait une
partie ou tous les travaux
ci-dessus énumérés, ce qui

Aurait pour effet d'employer un grand nombre de personnes

En conséquence sur proposition de l'échevin Morin appuyé par l'échevin Gauthier, il est résolu que ce conseil prie M. Jean Louis Barbeau, Membre du parlement pour Champlain, de bien vouloir représenter au Gouvernement fédéral la position pénible dans laquelle cette cité se trouve tant qu'il au travail, et de faire en sorte de tenir les autorités civiles du Cap de la Madeleine au courant des démarches qu'il y aura à faire pour que cette cité obtienne sa part des argentés votés par le gouvernement fédéral pour aider à entretenir la crise des chômages -

Adopté.

Requêté de Alfred Carhu,
Plaintifs de M. Oury
Et la séance est levée

~~Joseph Oury~~
Maire
Honoré Monseau
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
À une assemblée générale
du conseil de la cité des

Cap de la Madeleine, laquelle as-
 semblée eut lieu aux lieux et places
 ordinaires des sessions, lundi, le
 22^e jour du mois de septembre
 1930. @ 7.P.M. A laquelle assemblée
 étaient présents en l'honneur le
 maire Donat Pagnier, et M. M. les
 échevins Arseneau, Morin, Houle
 et Lemire formant quorum sous
 la présidence du maire au for-
 teuil

3950

Propose par l'échevin Arseneau
 appuyé par l'échevin Morin et
 résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues.

adopté

3951

Propose par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Arseneau
 et résolu que les comptes suivants
 soient payés:

M ^{rs} Launette & al.	770.09 ✓
La Cité du Cap	45 ✓
Parc liste No 39	218.10 ✓
M ^{rs} Rolland & Fils	20.91 ✓
Fortunat Ltd.	20.00 ✓
L'Imprimerie de Grandmou	13.13 ✓
St. Lawrence Motor Co	5.60 ✓
Shaw. Water & Power Co	4.50 ✓
Can Iron Foundries Ltd	19.73 ✓
B. Charest	11.70 ✓
Art Direct	115.55 ✓

\$1199.76

Total

Dr. Louis Bellisle = 9.00
 Pay

3952

Proposé par l'échevin Arsenneau, appuyé
par l'échevin Lemire et résolu
que le trésorier soit autorisé à
s'acharner à la vente pour taxes, Mer-
credi, le 24 prochain, jusqu'à
concurrence des redevances commu-
nales, scolaires et les déboursés
en rapport avec les dites propriétés
qui n'auront pas été acquittées
à la date ci-dessus;

3953

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Arsenneau et résolu
que la taxe d'eau de Mme Jrs.
Belanger, lui soit remise
à date pour cause de pau-
vreté

Lus. Requête de Mme Jrs Belanger.
Lettre organisation emmentaire
Rapport J. A. Caubray
Lettres de M. J. L. Barbeau. M. P.
H. W. Thomson, D. Mawson, etc
Et la séance est levée

Thomas Poirier
Maire
Hermes Misset
greffier

Province de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine
À une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de la Madeleine, laquelle
assemblée est tenue aux lieux
et place ordinaires des sessions

lundi le 24^e jour du mois
de septembre 1930 à 7. P. M. à
laquelle assemblée étaient pré-
sents son honneur le maire
et M. M. les echevins Arseneau,
Morin, Cossette, Lemire et Houle
formant quorum sous la presi-
dence du maire au faitement

3954

Proposé par l'echevin Lemire
appuyé par l'echevin Arseneau
et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles que lues

adopté.

3955

Proposé par l'echevin Morin
appuyé par l'echevin Cossette
et résolu que les comptes
suivants soient payés.

Le Registrateur	4.50 ✓
Cau. factuels Morin Co Ltd.	7.70 ✓
Le Protonotaire	2030. ⁰⁰ ✓
F. D. Beaune	3.40 ✓
L. P. Mercier	2.08 ✓
Louis Borsert	41.25 ✓
Cité du Cap. Revenu.	40.36 ✓
Bell Telephone Co	23.35 ✓
J. A. Caumont, sal	124.99 ✓
Pauc liste no 40	244.60 ✓
Hervey Mureau	2.40 ✓
Paul Boucher,	11.50 ✓

Total \$2536.06

adopté

2956

~~Proposé par l'echevin Morin
appuyé par l'echevin Arseneau
huit cents vingt-cinq cts. Pay~~

3456

Attendu que la somme de \$20,000,000 est maintenant appropriée par le gouvernement fédéral; pour aider la crise du chômage:-

Attendu que par résolution portant le No 3949 dont copie fut adressée à M. Jean Louis Barbeau M. P. la cité du Cap de la Madeleine démontre qu'elle souffre elle aussi de la crise du chômage

Attendu que par suite du mauvais fonctionnement des usines à papier la cité est très affectée;

Attendu qu'il est urgent d'aider notre population et que la cité désire bénéficier de la nouvelle loi du gouvernement fédéral:

Attendu que la construction d'une route devant remplacer la route nationale actuelle s'impose et que l'estime du coût de la dite route serait d'environ \$130,000.

Attendu qu'aussi d'autres travaux sont très importants à savoir: la construction d'une conduite principale d'aqueduc au coût de \$60,000; la construction d'un réservoir d'eau à l'usage électrolyse au coût de \$40,000; un hôtel de ville

au coût de \$70,000.

Attendu que ces deux travaux si entrepris immédiatement procureraient de l'ouvrage à la population sans travail de cette cité pour tout le hiver en conséquence; —

sur proposition de l'échevin Thorne secondé par l'échevin Arsenault et résolu que ce conseil desire prier l'honorable Secrétaire Robertson Ministre du travail de bien vouloir accorder à cette cité l'argent qui pourrait lui servir pour aides à l'exécution des travaux ci dessus mentionnés dans l'octroi général de \$20,000,000.

Que la présente requête soit aussi transmise à l'honorable L. A. Taschereau, premier Ministre de Québec pour obtenir la coopération du gouvernement de Québec, à M. le député Jean Louis Barbeau, membre du parlement fédéral et à M. W. P. Grant membre du parlement provincial avec prière de bien vouloir l'appuyer. Le Conseil de cette cité sur réception d'une proposition acceptable s'engage à soumettre au peuple un règlement pour demander l'autorisation d'exécuter les dits travaux.

Adopté

3957

Propose par l'échevin Murray
 appuyé par l'échevin Cussette
 et résolu qu'un avis de toute
 nature soit donné au Dr. J. O.
 Poirier, comme inspecteur des
 vaches et du lait, ses services
 n'étant plus requis en telles
 capacités après le premier
 novembre 1930

3958

~~Propose~~ ^{Adopté}

Propose par l'échevin Lemire, appuyé
 par l'échevin Arseneau et résolu
 que la Banque Canadienne
 Nationale soit priée de payer
 pour et à l'acquit de la cité de
 Cap-de-la-Madeleine, les
 dettes et les coupons
 d'intérêt qui deviennent dus
 le premier octobre à savoir
 Règlement No 123

Intérêt	800. ⁰⁰
---------	--------------------

Rachat	300. ⁰⁰
--------	--------------------

Règlement No 124	1725. ⁰⁰
------------------	---------------------

Intérêt	
---------	--

Rachat	1100. ⁰⁰
--------	---------------------

Règlement No 125	
------------------	--

Intérêt	750. ⁰⁰
---------	--------------------

Rachat	500. ⁰⁰
--------	--------------------

Total	\$5,175. ⁰⁰
-------	------------------------

Que la Banque Canadienne
 Nationale conserve ces dites
 dettes et coupons avec tous
 les privilèges et les droits
 qui y sont attachés, Le Maire

et le trésorier sont autorisés
à signer un billet à demande
à l'ordre de la Banque Cana-
dienne nationale portant inté-
rêt aux taux de 6% l'an. Ces
billetts ne devant en aucune
manière modifier, restreindre et
lever les droits qu'a la Banque
comme porteur des dits dettes
et coupons.

Et la séance est levée

Dona Pagnon
maire
Romeo Morissette
greffier

Comme de Guelce
Cité du Cap-de-la-Madeleine
à une assemblée générale
du conseil de la cité du
Cap de la Madeleine, laquelle
assemblée eut lieu au
lieu et place ordinaires des
sessions, lundi, le deuxième
jour du mois d'octobre 1930
à 7. P. M. à laquelle assemblée
étaient présents son honneur
le maire Dona Pagnon et
M. M. les échelons Arsenault,
Morin, Cissette, Gauthier et
Leanne Fournier Gagnon
sous la présidence du maire
au fortin

3459

Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que
lues. adopté

3460

Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes
suivants sont payés.

New-York Times.	15.60	✓
La Cité Revue	39.00	✓
Canadian Oil Ltd.	117.45	✓
Map. Montplaisir	3.90	✓
Banque Cdu Nat.	202.95	✓
Raphael Desmet	50.00	✓
J's Laumette & al	770.09	✓
Richelieu & Freres	8.25	✓
Map L'Orange	13.95	✓ 15.34
J.E. Cormier	50.00	✓
A. Hermy	12.00	✓
Henri Cook	.75	✓
Bureau d. Enregistrement	73.90	✓
Dept. Travaux & Travaux	1.80	✓
The Globe. Toronto	2.38	✓
St. Maurice Valley Chronicle	9.50	✓
Montreal Daily Star	3.75	✓
Can Pacific RR.	4.50	✓
Risani Grand	2.00	✓
Shaw. Water & Power Co	631.28	✓
J. H. Pene de Cotrel	30.00	✓
Debit Tree Press	7.60	✓
Le Nouvelliste	13.44	✓
Revue Municipale	10.00	✓

Vignau & Vignier	50.00 ¹
Rev. A. Fraumour	112.99 ¹
Kerr Office Appearance fee	15.75 ¹
Le Registrar	2.50 ¹
Par liste No 41	247.98 ¹
do 42	223.35 ¹

3461
3
Propose par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Lemire et résolu que le procés-verbal de la cote publique du centre soit approuvé tel que préparé par l'arpenteur F. X. Shes-Berlucquet. Le Maire et le greffier ont autorisé à le signer.

3462
2
adopté
Propose par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que ce Conseil demande l'autorisation au Lieutenant-Gouverneur en conseil d'emprunter la somme de \$5,000. pour faire des conduites de service d'égout et d'égouts en attendant un prochain règlement d'emprunt. Que le Maire et le trésorier paient les honoraires en rapport avec la dite demande.

3463
adopté
Propose par l'échevin Casselle appuyé par l'échevin Lemire

et résolu que le Corps du Conseil
 en entier soit autorisé à
 assister au Congrès de l'union
 des Municipalités les 5 et
 6 novembre prochains, que
 le Maire et le Trésorier fas-
 sent le nécessaire

adopté

Rapport de Paul Benoit. Ré Colé publique
 Régnée de J^{rs} Laumelle, accordée
 Mise en demeure du Par. chs Bontet

Echange de lettres entre la cité et les
 gouvernements local et fédéral. re a
 Chomay

Et la séance est levée

Donald Ogden

Maire

Renee Munnell

greffier

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale
 du conseil de la cité du
 Cap. de la Madeleine, laquelle
 assemblée eut lieu aux lieux
 et place ordinaires de la session
 lundi, le 20^{ème} jour du mois
 d'octobre 1930 à 7. P. M. A la
 quelle assemblée étaient
 présents Son Honneur le
 Maire M. Donat Oague et
 M. M. les échevins Arsenault
 Rivie, Cassette, Houlo et
 Lemire formant quorum

sous la présidence du maire
au fait.

3464

Proposé par l'échevin Arsenneau,
appuyé par l'échevin Leunier et
résolu que les minutes de la der-
nière assemblée soient adoptées
telles que lues. adopté.

3465

Proposé par l'échevin Morin, appuyé
par l'échevin Arsenneau, et résolu
que les comptes suivants soient
payés:

Pour liste No 43-	216.60	↓
Pierre Lorange & Fils	44.25	↓
Patrick Dupont-	1.00	↓
J. E. Richard-	-20.25	↓
Mrs Laumette & al	770.09	↓
Detroit Free Press.	10.64	↓
M. J. J. J.	7.05	↓
La Cite Revue	15.00	↓
La Cite Revue	23.00	↓
Art Dineet.	153.60	↓
La Cite du Cap.	43.48	↓

3466

Proposé par l'échevin Leunier adopté
appuyé par l'échevin Cassette
et résolu que la Banque
Canadienne Nationale, ici,
ont pu de payer pour
et à l'acquit de la cité
les dettes et les coupons
d'intérêt qui demeurent
dus le premier novembre pro-
chain, à savoir:—

Req No 54 -	
Interest	5730. ⁰⁰
Req No 71 -	
Interest	987.25
Rachat	8000.00
Req No 120	
Payable à la Banque	
Royale du Canada; c	
Interest.	700. ⁰⁰
Rachat	200. ⁰⁰
Total	<u>\$ 15,617.25</u>

3

Que la banque conserve toutes les dites debentures et les dits coupons avec les droits et privilèges qui y sont attachés que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un billet à demande à l'ordre de la Banque pour la somme ci haut mentionnée. Ce billet pourra valoir au tant de six jours court par an et ne devant en aucune manière être restreint et modifié les droits qu'a la banque comme protecteur des dites debentures et des dits coupons

3/67

Proposé par l'échevin Heule adopté
approuvé par l'échevin Morin
et résolu que des lettres
suivantes soient autorisées: —
Une sur la pue pri en fee

3

de chez M. Oruce; une au coin
des rues Ste Madeleine et De Blin,
une sur la rue Richelieu en face
de chez M. Vadeboncoeur.

3968 ^{adopté} Proposé par l'échevin Arseveau
appuyé par l'échevin Colette
et résolu que M. M. Duval
Pagnier, Philus Morin et Armand
Lemire soient délégués de ce
conseil dans le comité d'étude
chargé d'amener le C. N. R. aux
Mrs. Rivens et au Cap. de la Ma-
deleine

3969 ^{adopté} Proposé par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que ce conseil serait
prêt à contribuer à l'entretien
pour tout l'hiver de 1930-1931 à
la route No 19, dans les limites
de cette cité, à partir de la rue
Burrill à la limite nord, jus-
qu'à concurrence de la somme
de trois cents piastres à condition
que l'entrepreneur soit une
personne solvable et qui prendra
charge et se tiendra responsable
de tous les accidents et les
dommages qui pourraient en
résulter par le fait de ce
contrat. Il devra se tenir
prêt à entrer un contrat
signé avec cette en conséquence.
Une copie de la présente est

transmise à M. A. E. Gullenulle
de Shawmiqui Falls

Le vote est demandé par
l'échevin Arseneau,

Pour, M. M. Moru, Cosette et
Lemire

Contre M. M. Arseneau et Heule

3470

Proposé par l'échevin Moru, appuyé
par l'échevin Cosette et résolu
que la taxe de Melle yroume
destalés au montant de neuf
piastres lui soit remise
pour cause de pauvreté.

3471

Proposé par l'échevin Moru
appuyé par l'échevin Cosette
et résolu que le Dr. Edmond
Lohay, médecin vétérinaire
soit engagé à raison de
cinqante piastres par mois
pour faire l'inspection des
vaches et celle du lait
chaque semaine dans la
Cité du Cap. Il pourra être
demi de ses fonctions à
un mois d'avis, Cela a
passé au 1^{er} Novembre 1930

Mise en demeure de D. T. Legari.

Requête de la Can. T. S. R. y hors

et la réponse est lue.

Forrest yroume
Romeo Munnacety Juffe

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine, laquelle assem-
blée eut lieu aux lieu et place
ordinares des sessions, le mardi
le sept septième jour du
mois de décembre 1930, à 7. P. M.

A laquelle assemblée étaient
présents son honneur le maire
M. Arnauld Pagnon et M. M. les
échevins M. Norm. André Gauthier
et Lemire formant quorum
sous la présidence du maire
du fait de lui.

3972

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin André et
résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues.

3973

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Gauthier et résolu
que les comptes suivants soient
payés: -

M. Gauthier & Fils -	40.12 ¹
La Cité	150.00 ¹
La Cité Revenu	30.00 ¹
Montreal Daily Star	35.38 ⁵
Montri Carbon Paper	4.30 ⁰
La Cité du Cap.	10.65 ⁵
La Cité Revenu	91.55 ⁷
F. X. Yves Desloges.	46.90 ¹

La Cité du Cap -	30.00 ✓
Carrere St Maurice	47.76 ✓
Bell Telephone Co	31.05 ✓
J. A. Cumberayral	124.99 ✓
Dawson Bros -	46.50 ✓
Le Bien Public	9.31 ✓
Pierre Langier et fils	54.61 ✓
D. S. Bellisle	21.75 ✓
Herve Mureau	14.79 ✓
Garage local no 44	199.50 ✓
Hopital Croker	10.00 ✓

Total

Adopte

3474

Propose par l'échevin Morin
secondé par l'échevin Gauthier
et résolu que Mlle J. A. Cumberay
pauvre legal, soit chargée de
preparer et faire adopter un
bill à la législature provinciale
pour faire rectifier le contrat
d'achat de la rue projetée sur
le no du Cadastre 154, a toutes
fins que de droit, lequel
contrat fut passé le 22 octobre
1929 devant Mlle Paul Brucher
N. P.

Adopte

3475

Propose par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que les charroyeurs de
pierre sur les rues du Cap-de-
la-Madelaine, en laissant tomber
de leur charge, ce qui a déjà
causé des accidents, le dépar-
tement de la voirie soit mis

au courant de cet état de chose,
et que les entrepreneurs des travaux
pour lesquels ces pierres sont
charroyées soient avisés qu'ils
seront tous responsables des
dommages et accidents de ce
fait sans autre avis.

3476 ^{adopté}
Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu qu le chef soit
autorisé à acheter un set de
grill pour les fournaises de
l'hôtel-de-ville.

3477 ^{adopté}
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Heule
et résolu que les listes
provinciales soient acceptées
avec les corrections faites

^{adopté}
Lu lettre de la Commission de
l'oeuvre de la goutte de lait
et la séance est levée

*Donné par,
Maire
Romeo Dussault,
Greffier*

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madellene
A une assemblée générale du
conseil de la cité du Cap-de-la-
Madellene, laquelle assemblée
eut lieu aux lieu et place ordinaires
des sessions. Lundi, le troisième

^(monumentale)
 Jour d'octobre 1930, à 7. P. M. A
 laquelle Assemblée étaient
 présents son honneur le maire
 M. René Piquin, maire et M. M.
 les échevins Arseneau, Morin,
 Gauthier, Lemire et Houle formant
 quorum sous la présidence
 du maire au faubourg

3978

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé
 par l'échevin Lemire et résolu que
 les minutes de la dernière assemblée
 soient adoptées telles que lues
 adopté

3979

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé
 par l'échevin Lemire et résolu que
 les comptes suivants soient payés :-

Nap. Lorange	20.87
Bureau du Revenu. Québec	1.65
La Cité	24.90
Dawson Bros Ltd.	13.80
Hamilton Spectator	6.65
Shaw, Walter & Pines Co	512.67
Quebec Hotel No 45	173.45
Le Registrateur	8.80
Jrs Lanouette & al	770.09
Rev. Art. Brunelle	190.58

Total \$ 1723.16

adopté

3980

Proposé par l'échevin Arseneau
 appuyé par l'échevin Morin
 et résolu que les pontes d'hiver
 soient vendues à l'enchère à la
 prochaine séance régulière
 de ce conseil à l'hôtel de ville à

7. P. M.

adopté

3481

Proposé par l'échevin Gaucher, appuyé par l'échevin Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire le recensement des sans-travail dans le plus court délai possible.

adopté.

3482

Proposé par l'échevin Arsenault, appuyé par l'échevin Lemire et résolu que le conseil s'engage à construire un mur de soutènement no. a. vis les propriétés de J. B. Dusseault, sur la rue Ste Madeleine; les argents nécessaires à cette fin devant être mis dans le prochain règlement à être approuvé par les propriétaires de tous. part et les travaux à être faits par la suite.

adopté.

3483

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Gaucher et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire changer le poteau en face de chez M. Edouard Dumas, 20 St-Denis, le dit poteau étant no. a. vis son entrée, il devra être poussé dans la ligne vers le nord.

adopté.

3484

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Lemire et résolu que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée à la prochaine séance régulière du conseil, le greffier devant donner avis aux vingt premières plaintes, qu'elles soient entendues dès la prochaine

seance reguliere, ainsi qu'aux
 évaluateurs, le greffier du rôle
 et l'arsenier légal.

3485

Proposé par l'échevin Leuine
 appuyé par l'échevin Houle
 et résolu que la présente
 seance soit ajournée à
 vendredi soir, le sept novembre
 prochain à 7.P.M. pour procéder
 à la considération et adopter
 le rapport du recensement
 des sans-travail

A la seance et lieu adopté

~~Donat Papius~~

maire
 Romeo Arsenier

greffier

Sur ajournement de la seance du
 trois courants, lequel eut lieu, vendredi
 le septieme jour de novembre
 1930 à 7.P.M. aux lieux et place
 ordinaires des deliberations

Etant présents son honneur
 le maire Donat Papius et M.
 M. les échevins Arsenier,
 Morin, Houle, Leuine et Gauthier
 formant quorum sous la
 présidence du maire au sujet
 du rapport de l'ingénieur sur
 le chômage, et le questionnaire
 du gouvernement provincial re

le chômage fut étudié et adopté tel que suit:—

1.- Le chômage dans votre municipalité est-il si sérieux qu'il nécessite une demande en vertu de l'acte de secours aux chômeurs?

(voir extrait de l'arrêté Ministériel. C. P. 2246)

Réponse Oui.

2.- Population dans les limites de votre Municipalité. Réponse 9367

Nombre de familles. Réponse 1690.

3.- Donnez le nombre approximatif des chômeurs actuels. Réponse 461.

(a) Mariés ou soutiens de famille: 383

(b) Non mariés: 178.

4.- Faites une comparaison entre le nombre actuel des chômeurs et le nombre de chômeurs l'an dernier, à pareille date. 50% plus grand.

5.- Mentionnez la nature des travaux d'utilité publique que votre municipalité se propose d'entreprendre dans le but de soulager les chômeurs telles que construction ou amélioration de chemins, rues, trottoirs, ponts, ponceaux, quais, égouts, aqueducs, écluses, murs de protection, terrassements, drainage, excavation ou nettoyage de lit de rivière, édifices publics, etc.

(a) Le pavage de la Rue Ste Madeleine.

(b) Un réservoir d'eau.

(c) Une conduite d'aqueduc

(d) Un Hôtel-de-Ville.

6.- Donnez le coût approximatif des travaux d'utilité publique proposés à l'item 5.

(a) \$130,000.00 (b) \$44,000.00 (c) \$64,000.00 (d) \$74,000.00

7.- Quel est votre programme pour l'exécution des dits travaux? Immédiatement. (b) (c) (d)

3986

faissable en hiver, (a) à partir du 1^{er} Avril 1931
 8.- Dites si votre Municipalité est prête à payer 50% du coût des dits travaux d'utilité publique tel que requis par les règlements fédéraux. O.ki.

9.- Quelle est à votre avis, la cause du chômage actuel dans votre Municipalité?
 Fermeture des usines à papier, abandon des opérations forestières, diminution de la construction.

10.- Si une situation sérieuse du chômage existe dans votre Municipalité et qu'aucun travail approprié n'est proposé, veuillez donner une liste des cas de nécessité urgente exigeant des secours directs immédiats.

Les sociétés de secours dépensent \$ 2,500.00 par an, pour cette année, 10 mois \$ 4,000.00.

Veuillez annexer l'état financier de votre municipalité et mentionner le montant des arrages de taxes.

M. B. Si les espaces sont insuffisants, veuillez compléter par des annexes.

Résolution

A une séance du conseil de la Municipalité du Cap de la Madeleine tenue au lieu ordinaire des séances des assemblées du dit conseil, en date du 7 novembre 1930 et à laquelle étaient présents: M. Donat Piquin, M. M. P. Morin, C. Arsenau, C. Houle, A. Lemire et C. Gauthier.

Il est proposé par M. C. Arsenau
 Secondé par M. A. Lemire
 et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance des réponses données au

questionnaire ci-dessus, approuve les dites réponses.
 Je certifie sous mon serment d'office
 que cette résolution est une copie conforme à
 celle passée par le conseil, à sa séance du
 Sept Novembre 1930.

Et la séance est levée.

Rome Monette

Maire

Rome Monette

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée
 générale du conseil de la cité
 du Cap-de-la-Madeleine, la-
 quelle assemblée eut lieu
 au lieu et lieu ordinaires
 des sessions, lundi, le onzième
 jour du mois de novembre 1930
 à 7. P. M. Et laquelle assemblée
 étaient présents son honneur
 le maire M. Donat Papin et
 M. M. les échevins Arseneau,
 Morin, Hule, Gauthier, Lemire
 et Cassette formant quorum
 sous la présidence du maire
 au fauteuil.

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
 par l'échevin Morin et résolu que
 les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles
 que lues. Adopté

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Arseneau

3987

3988

et résolu que les comptes sui-
vants soient payés: -

Vigneau & Pomer	58.60 ✓
Pae liste No 46	172.25 ✓
La Banque Can. Nat.	233.24 ✓
Art Dinet	14.50 ✓
Paul Pomer	12.45 ✓
Shaw, W. & P. Co.	562.50 ✓
J. H. Beau de Cotelet	30.00 ✓
La Cité	26.63 ✓
La Cité.	15.00 ✓
D. Louis Bellisle	13.00 ✓
Le Moulliste	21.20 ✓
Rocheleau & Freres	20.15 ✓
Can Pac Telegraph	6.30 ✓
Municipal Star Co Ltd.	7.50 ✓
John Duggall Gow.	1.71 ✓
A. Hermy -	22.25 ✓
Henri Veris -	40.20 ✓
Hotel Dieu St Michel	39.00 ✓
	<hr/>
	1297.58

M. L.

adopté

3989

Proposé par l'échevin Mores.
appuyé par l'échevin Croette
Et résolu que la rue St
Maurice a partir de la rue
Ste Madeline a la limite
Nord, la route St Malo, a
partir de la rue St Maurice
a la station des pompes
pour l'entretien d'iver soit
adjudgé à M. Zolique Cadotte
a raison de \$92.00 pour
la saison 1930-31; M.

Zélie Cadotte s'obligeant à l'entretien des dites routes suivant les exigences de la loi;

adopté

3490

Propose par M. Arsenault, appuyé par M. Gauthier et résolu que la route du passage, pour l'entretien d'hiver, soit adjugé à M. Alfred Corbeil, à raison de \$60.- pour la saison d'hiver 1930-31; M. Alfred Corbeil s'obligeant à l'entretien suivant la loi.

adopté.

3491

Attendu que la cité désire construire un chemin à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la grève du fleuve St. Laurent à peu près vis-à-vis les lots Nos 154, 155 et 156;

Attendu que sur le dit lot No 154, la cité a des obligations à l'endroit du propriétaire du dit lot se rapportant à l'existence d'un canal d'égouts;

Attendu que le chemin propre partirait de la rue Notre-Dame, d'une borne fontaine et descendrait environ quarante (40) pieds pour ensuite tourner par dessus le dit canal d'égouts et le suivre jusqu'à la grève formant une lisière de (20) vingt pieds de large;

Attendu que l'achat

de la dite lisière dont se faire par expropriation à un prix à être fixé par la Commission des services publics selon la loi et qui sera payé à même les fonds de ce conseil; Il est proposé par l'échevin Arsenault, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu.

1^o - Le Conseil décide de s'approprier une lisière de terrain de vingt (20) pieds de large, prise à même le dit lot No 154, et commençant à la rue Notre-Dame dans la dite cité, près de la borne fontaine et descendant en ligne droite pour aller frapper la décharge principale de l'égout et passer par dessus le dit égout jusqu'à la gare, tel que le dit égout est indiqué au plan annexé au contrat de servitude exécuté le 15 février 1927 entre la dite cité et le propriétaire du terrain Ernest Hurlé;

2^o - La dite lisière de terrain sera continuée et sera employée pour construire un chemin permettant la communication entre la dite rue Notre-Dame et la dite gare du fleuve;

3^o - Le prix d'achat du dit terrain sera déterminé par la commis-

Sur des services publics suivant la loi et en faisant le débri, la dite Commission prendra en consideration les droits acquis déjà possédés par la cité en vertu du contrat plus haut mentionné:

4.° Le ^{dit} prix d'achat de même que toutes les dépenses incidantes au dit achat seront payés à même les fonds de la dite cité:

5.° Que l'auteur legal soit autorisé à agir en conséquence adopté

M. l'échevin Houle s'abstenant de prendre part à la délibération de la résolution No 3491.

Le Conseil étudia ensuite les plans au rôle:

1.° La première considérée, est celle de la Shawinigan Water & Power Co. Avant de procéder, les évaluateurs et le Secrétaire du rôle d'évaluation sont assermentés. La compagnie est représentée par Maître Philippe Biqué et M. Dubuc comme officier.

M. Biqué argumente que l'endroit ou reposent les tours de la compagnie, n'est pas la propriété de la dite compagnie et qu'elle n'a qu'un droit de servitude, sur le lot 406-A-L, il y a 28 tours; sur le P-113, 17 tours et chaque côté de la ligne de la Wayagamack 16 tours. Des doutes s'élevèrent tant qu'à la justesse des remarques de

3491-A

M. Biqui qui devra fournir copies des contrats en rapport avec les droits de propriété ou de servitude de la compagnie, aux endroits où se trouvent ces tours. Il est remarqué que la Shawinigan Water & Power a 15 tours en tout dans les limites de la Cité.

M. Dubuc produit un plan, mais il devra fournir dans le courant de la semaine un Sketch de petites dimensions, indiquant où se trouvent les tours qui appartiennent à la compagnie et celles qui appartiennent à d'autres parties.

2^e Regardant la plainte de la Three Rivers Traction, la partie 407-5, est l'endroit où se trouve l'Y sur la rue Kusey et la propriété de la Canada Power & Paper Co. Ltd.

3^e M. Yidion Lottinville est asserrmenté. Le conseil constate qu'il est au même prix que ses voisins. En délibéré.

4^e M. Ernest Houle est représenté par Maître Hormidas Yariepy. Le lot 154-2 était évalué à \$ 3905. en 1930 et en 1931 \$ 4630.00. M. Houle prétend qu'il n'a pas fait d'amélioration et les évaluateurs soutiennent qu'il s'est fait un solage et amélioré sa propriété. Le lot 407-B en 1930 était évalué à \$ 13,155.00 et en 1931 à \$ 18,843.00, propriété qui se trouve au coin de la rue Kusey et Notre Dame, le terrain était à 10 sous avant et il a été mis à 40 sous par les évaluateurs, ainsi que la propriété de M. Labbé la British Oil. En délibéré.

5^e M. Frédéric Briere, plainte réglée, devra être mis comme les années passées,

vu qu'il est pensionnaire.

6^o M. J. Alcide Beaumier est assermenté son magasin n'a pas été amélioré depuis 13 ans et il est plus cher que l'an dernier. Le conseil décide de réduire cette évaluation à 8 sous du pied cube. La bâtisse en briques, là où se trouve la banque devra être vérifiée et cubée de nouveau par les évaluateurs. *Ajourner.*

7^o M. Frank J. Ritchie était représenté par M. L. P. Mercier agissant comme procureur, demande que ses trois lots soient mis à \$350.00 chaque et donne pour raison que c'est un grand cote. Les évaluateurs disent que c'est la grandeur du terrain qui fait qu'il est évalué haut et qu'il est mis à 1 sous du pied carré. *En délibéré.*

8^o M. Joseph St-Pierre est assermenté et demande la même évaluation que 1930 et il considère qu'il n'a fait aucune amélioration à sa propriété. *En délibéré.*

9^o M. Arthur Cadotte demande la même évaluation que l'an dernier. En 1930 sa maison était évaluée à \$2950.00, son terrain à \$315.00 faisant un total de \$3,265.00 et qu'en 1931 il était évalué à \$3,140.00 pour la maison et \$360.00 pour le terrain faisant un total de \$3,500.00 La maison l'année passée était évaluée à 15 sous du pied cube et cette année elle est de 16 sous. *En délibéré.*

10^o Mme Lebrun était représentée par M. L. P. Mercier procureur. Les évaluateurs

devront faire rapport de nouveau sur les conditions de cette propriété. En délibéré.

11^e M. L. Laurent est assermenté et il prétend avoir payé \$ 275.00 comprises pour toutes les améliorations qu'il a faites cette année. Il dit que sa cuisine lui a coûté \$25.00 et les évaluateurs prétendent que son magasin qui a dix pieds de large sur la longueur de sa galerie, ainsi qu'une cuisine ont été finis en B. C. Fur. Le conseil décide de faire vérifier cette évaluation par les évaluateurs.

12^e M. J de Grandmont a une longue liste de lots sa plainte est référée aux évaluateurs pour un rapport complet et détaillé sur les raisons qui ont motivé les évaluations de chacun des lots et cette plainte est prise en délibéré.

13^e M. Aimé Guirin, 65 Bellerive est assermenté et dit qu'il a acheté sa propriété qui a payé \$ 1200.00 en 1929 et qu'elle est évaluée à \$1510.00 comprenant 2 terrains et l'évaluation en est de \$450.00 à déduire sur ce montant. Prise en délibéré.

14^e M. Auguste Lussier fut assermenté, disant qu'il a payé \$275.00 pour un lot et montre son contrat. En délibéré.

15^e M. Joseph Therreault est assermenté. Il a une erreur sur la grandeur de son terrain qui devra être vérifiée par les évaluateurs en présence de M. Therreault. Sur les lots 498 et 400 les bâtisses ont été évaluées à 11 sous l'an dernier et que cette année elles sont évaluées à 12 sous. M. Therreault demande de

les remettre au même prix que l'an dernier
Prise en délibéré.

16^e M. Alfred Longval a une
augmentation sur son terrain seulement, qui
se trouve au même prix que ses voisins

17^e M. C. Clabard fut assermenté.

Cette plainte est renvoyée aux évaluateurs
pour vérification.

18^e M. J. A. Roy. Concernant les
ruelles M. Roy n'est pas propriétaire. Le
cas des ruelles devra être renvoyé à l'aviseur
légal pour rapport pour lundi prochain et
vérifier la grandeur des propriétés dont M. Roy
se plaint, par les évaluateurs.

19^e M. L. P. Mercier fut assermenté
et veut avoir la même évaluation il y a deux
ans et quatre ans, il n'a jamais été capable
de vendre sa terre et jamais il n'a pu trouver
\$6,000.00 et il est prêt à vendre pour le prix
de l'ancienne évaluation. Il dit qu'il a
vendu les terrains du hangar du gouvernement
plus cher que l'évaluation et sa plainte sera
vérifiée par les évaluateurs.

20^e M. Pierre Loanger fut asser-
menté et demande que la bâtisse que lui a
vendu la banque qui se trouve son magasin
soit évalué à \$6,000.00 le prix qu'il a payé
et un rabais général sur l'évaluation de ses
terres. Sa plainte sera renvoyée aux évaluateurs
pour l'évaluation.

21^e M. J. Onésime Labrecque se
plaint que son terrain et sa maison sont
portés à 13 sous et 14 sous. Le secrétaire
du rôle rapporte qu'il est porté à 13 sous au

rôle. La grandeur est à vérifier par les évaluateurs. En délibéré.

22^e M. J. St. Beaumier fut asserrmenté et dit que le prix payé sur son contrat pour propriétés achetées au Shérif est de \$280.00 ainsi que ses autres propriétés. Les évaluateurs font rapport qu'il a été mis sur le même pied que les autres. Le conseil ordonne aux évaluateurs de vérifier les mesures. En délibéré.

23^e M. Albert Lamothe sa plainte fut rejetée, ou qu'il est absent.

Proposé par l'Échevin Arseneau

Secondé par l'Échevin Lemire

Et résolu que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée à la prochaine séance.

Adopté

Et la séance est levée

Thomas Seguin
Maire
Rome Murmur
Giffon

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap
de la Madeleine. Laquelle
Assemblée eut lieu aux lieux
et place ordinaires des sessions
lundi le dix huitième jour
du mois de novembre 1930
à 7. P.M. A laquelle assemblée
étaient présents son honneur
le maire Donat Poirier et M.M.

les echevins Arsenault, Morin,
Houle, Gauthier, Lemire et Cosette
formant quorum sous la presidence
du maire au faituel

Propose par l'echevin Gauthier, appuyé
par l'echevin Lemire et resolu que les
minutes de la derniere assemblee
sont adoptes telles que lues: -

3992

Propose par l'echevin Arsenault
appuyé par l'echevin Morin
et resolu que les comptes
suivants sont payés: -

La Cite -	\$ 50.00
Lesle de pais No 47	198.90
L. Olivier de la St Vincent del.	339.61
H. Massicotte & Freres.	126.97
La Cite du Cap -	43.69
La Cite Perce	34.00
Canadien del Co	113.40
Patrie Dupont	19.00
Milton Hersey Co	5.00
Jrs Lannette & al -	770.59
	<u>1770.59</u>

Total

3993

Propose par l'echevin Morin
appuyé par l'echevin Arsenault
et resolu que l'ancien legal,
J. A. Caumtray, soit autorisé
a signer les petitions en
rapport avec le bill presente
a la prochaine session
provinciale.

3994

adopté

3995

Proposé par l'échevin Morin,
 appuyé par l'échevin Cosette
 et résolu que ce conseil a
 pris en naissance d'un
 telegramme du directeur de
 l'entité du chômage. M. I. E. Vallée
 par lequel il informe le conseil
 que la part des argentés à
 été fournie par les gouvernements
 fédéral et provincial sera
 de \$20.000, ce qui est jugé
 insuffisant pour aider à
 la crise dans cette ville, qui
 s'accroît de jour en jour
 par le fait de la diminution
 des opérations des pulperies;
 que cette cité considère que
 sa part a été contribué par
 les gouvernements pour aider
 effectivement cette munici-
 palité devant être au moins
 de \$100.000. que par suite
 de cette situation crié à la
 ville, les arriérés de taxes
 s'accroissent de jour en
 jour, que les ouvriers n'ayant
 pas d'argent pour rembourser
 leurs obligations; qu'une
 délégation composée du maire,
 des députés et de toutes les
 personnes qu'ils désirent
 s'adjindre se rendra à
 Québec pour rencontrer les
 ministres provinciaux pour

Remettre nos besoins et obtenir
que ces besoins soient acceptés
adoptés.

A une séance régulière du conseil de
ville tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi
le dix-septième jour du mois de novembre 1930,
le conseil continue à faire l'étude des plaintes
au rôle.

La Shawinigan Water & Power Co. Ltd
est la première plainte que le conseil reprend en
considération. La compagnie est représentée par
Maître Biquier, M. Dubuc et l'Ingénieur
Martini. M. Dubuc produit son plan tel
qu'il fut demandé à la dernière séance.

Sur le plan la grande tour près des abords de
la rivière St Maurice est marquée A (special
Ding) Sur le lot 406 Il y a 28 tours d'indiquées
sur le rôle, tandis que sur le plan il y en a
que 25 en réalité. (B C 274) de 145 à 122
inclusivement, partie 113 de 144 à 126 il y a
19 tours, (D) de 234 à 244 inclusivement, 258 à
251, il y a 17 tours la propriété de la Shawinigan
Water & Power Co. Ltd, de 200 à 232 inclusivement
ces tours appartiennent à la Canada Power &
Paper Company Limited.

Le conseil admet que l'endroit où se
trouvent les tours est acquis par la compagnie
pour droits de servitude.

La valeur des tours:—

La compagnie est prête à considérer
comme juste l'évaluation de la grande tour à
\$1,500.00 et toutes les tours Québec à \$200.00,
pour la balance il y aura 19 tours qui devront
être évalués à \$375.00 au lieu de \$200.00

et 25 tours à \$ 475.00 au lieu de \$ 1,000.00.

Concernant cette dispute, l'ingénieur devra faire enquête et rapport sur la valeur de ces tours pour la prochaine séance. Les évaluateurs devront aussi vérifier les mesures du terrain où se trouve la sous-station.

2^e M. J. A. Nadeau est assermenté:

En 1930	En 1931
Terrains \$ 2625.00	Terrains \$ 3345.00
Bâtisses \$ 6305.00	Bâtisses \$ 6295.00
Total \$ 8930.00	Total \$ 9640.00
Machinerie \$ 3,000.00	

Une discussion s'élève entre M. Nadeau et l'aviseur légal sur ce qui doit être évalué. M. Nadeau dit qu'il ne devrait pas être évalué pour ses machineries et l'aviseur légal rapporte que toute machine fixée au plancher doit être évaluée, ce qui est contesté par M.

Nadeau, et les évaluateurs devront faire rapport regardant les machineries et devront vérifier celles qui y sont attachées. En délibéré.

3^e M. Louis Lacroix est assermenté:

Le Trésorier rapporte qu'il y a diminution de \$ 50.00 et augmentation dans les terrains de \$ 565.00, ce qui fait un total d'augmentation de \$ 515.00. Le terrain de M. Lacroix d'après son information a 80 pieds de profondeur à partir de la rue.

4^e M. Clement Carpentier est assermenté

En 1930	En 1931
Terrain \$ 645.00	Terrain \$ 925.00
Bâtisse 2745.00	Bâtisse 2875.00
Total \$ 3390.00	Total \$ 3800.00

M. Carpentier est évalué à 17 sous du pied

cube et pour le mettre sur le même pied que les autres, le conseil a décidé de réduire son évaluation à 10 sous du pied cube sur sa bâtisse

5^o M. Albert Beaulieu est assermenté.

Comme locataire M. Beaulieu se plaint que son évaluation au rôle est de \$ 15.00 par mois au lieu de \$ 8.00, mais M. Beaulieu a été mal informé puisqu'il est porté à \$ 8.00.

6^o M. Adilard Rochefort est absent.

Le conseil constate que sa propriété est évaluée à 7 sous, tandis que son voisin M. Massé l'est à 4 sous. Référé aux évaluateurs pour rapport et vérification. En délibéré

7^o M. Edmond Coriveau est assermenté.

En 1930

\$ 3,570.00

En 1931

\$ 4,100.00

Le prix payé a été de \$ 2,000.00 et l'an dernier sa bâtisse était évaluée à 10 sous du pied cube et que cette année elle est à 11 sous du pied cube. Pris en délibéré.

8^o M. Isaac Tripanier fut assermenté; Il y a erreur sur la grandeur du terrain, Les évaluateurs devront se rendre et vérifier avec M. Isaac Tripanier la grandeur du terrain. En délibéré.

9^o M. Nazzarone Marini fut assermenté, Ses terrains qui sont sur un coin de rue sont évalués à 13 et 14 sous du pied carré. Le conseil décide que cette évaluation soit corrigée à 12 et 14 sous le même prix que M. Rousseau qui se trouve sur la même rue.

10^o M. Jos. C. Loupin est assermenté;

Sa plainte est référée aux évaluateurs pour qu'ils rencontrent M. Loupin et vérifier avec lui

3996

la grandeur de ses terrains. En délibéré
 11^e La plainte de M. Desbiens
 est appelée, mais elle ne fut pas considérée
 vu qu'il est absent.

Il est alors proposé par l'Échevin
 Arseneau, appuyé par l'Échevin Houle,
 et résolu que l'étude des plaintes au rôle
 soit ajournée à la prochaine séance

Adopté

[Signature]

Maire

Runes Amundsen,

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale
 du conseil de la cité du Cap-de-
 la-Madeleine, laquelle as-
 semblée eut lieu aux lieux
 et place ordinaires des ses-
 sions, le jeudi, le vingt qua-
 trième jour du mois de Novem-
 bre 1930 @ 7. P. M. - A laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le Maire Donat
 Piquin et M. M. les échevins
 Arseneau, Morin, Houle, Gauthier
 Lemire et Cossette formant
 quorum sous la présidence
 du Maire au fauteuil

Proposé par l'échevin Arseneau
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient

3498

adoptes telles que lues. adopté
 Propose par l'echerme Gauthier, appuyé
 par l'echerme Arsenneau et resolu que
 les comptes suivants soient payés:
 Parc liste No 48 — 199.95 ✓
 Mullin Jersey Co Ltd - 15.00 ✓
 La Cite Revenue. 170.00 ✓
 Canada Iron Foundry Ltd. 10.00 ✓
 La France Fine & Faonite Ltd - 14.80 ✓
 A. Brumelland 16.65 16.76 ✓
 Bell Telephone Co. 36.20 ✓
 Tresorer de la Province 3.60 ✓
 Interprovincial Airways Ltd 14.00 ✓
 La Cite du Cap - 41.52 ✓
 La Cite Revenue 26.33 ✓
 J. Sauvageau 2.70 ✓
 D. Louis Bellisle 20.75 ✓
 J. A. Cambrey & al 124.99 ✓
Total 646.60

3499

Propose par l'echerme Arsenneau adopté
 appuyé par l'echerme Corsette
 et resolu que la resolution
 No 3495 soit rescuée et
 annulée a toutes fins que de
 droit

3400

Propose par l'echerme Hulle adopté
 appuyé par l'echerme Gauthier
 et resolu que M. H. Picard
 soit autorisé a avoir un petty-
 cash de cinq piastres. que
 le maire et le tresorier soient
 autorisés a signer un cheque
 en consequence, Le det

Cheque n'etant qu'une avance
pour l'administration du
Marche -

adopté

Propose par l'echerri Gauthier
Appuyé par l'echerri Arsenault
qu'attendu que la crise du
Chomage augmente les
frms en rapport avec la dimi-
nution des operations des pul-
peries et des papeteries; qu'atten-
du que le directeur de la
Commission du Chomage a avisé
cette cte que sa part serait
de \$40.000, dont la moitié
à être payé par les gouverne-
ments federal et provincial;
qu'attendu que les usines
locales du Canada Power & Paper
Co Ltd. doivent suspendre
temporairement leurs opera-
tions durant l'hiver 1930-31;
qu'attendu que la collection
des taxes est rendue tres
difficile par le fait que l'ouvrier
ne travaille que tres peu;
qu'attendu qu'a date les
arrecagos se chiffrent a
\$45.000 tandis qu'en temps
normal nous n'avons pas eu
plus que \$18.000 dans une
année courante; qu'attendu
que par le fait de l'arret tem-
poraire de notre moulin
à papier, le nombre des

4001

60

Charities sera augmenté de
 461 à 1000 au moins
 En conséquence, il est résolu
 que ce conseil accepte l'offre
 actuel du comité du chômage.
 mais le prix de la reconnaissance et
 de l'augmenter @ \$100,000. en que
 notre cité est dans une position
 particulière, et qu'au moins cin-
 quante pour cent de la population
 se trouvera affectée par les
 conditions qui lui seront créés
 dans un mois d'ici. De plus
 que l'octroi de secours soit
 augmenté.

adopté.

4002

Proposé par l'échevin Arseneau
 appuyé par l'échevin Cossette
 et résolu que le maire soit
 délégué à Montréal, re la
 question du C. N. R. R. Le trésorier
 est autorisé à faire le nécessaire

adopté.

4003

Proposé par l'échevin Cossette
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que ce conseil accepte
 une reconnaissance, un
 chèque de deux cents piastres
 de la part du Rev. M. Chs
 Buntel pour aider à secourir
 les pauvres de cette cité et
 saisir cette circonstance
 pour l'en remercier

adopté

4004 Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que ce conseil
 accepte de M. Maurice
 Desilets, le lot No 1071-A
 et la partie de la rue St
 Leon en front des lots 2204
 et 2205 comme prolongement
 de la rue Montplaisir gratu-
 tement. Le notaire P. Bouché
 est autorisé à préparer
 un contrat en conséquence
 le tout conditionnellement
 à la résolution suivante:

4005. ^{adopté}
 Proposé par l'échevin Monu
 appuyé par l'échevin Houllé
 et résolu que ce conseil
 s'engage à consentir un
 acte de donation de la partie
 de la rue St Pierre, entre la rue
 Montplaisir à la voie de la
 Wayagamack, et partie de la
 rue St Denis à l'est de la
 rue St Pierre, à la Commission
 scolaire de cette ville, à con-
 dition que la Commission
 procure à cette ville un
 acte de M. Pierre Rochefort
 renonçant à tous ses droits
 sur les dites rues, la Commis-
 sion devant être propriétaire
 de tous les terrains riverains aux
 dits tronçons de rues appelés
 adoptés.

4006-

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Gauthier et
 résolu que l'ingénieur soit autorisé
 à commencer les travaux de la
 construction d'une conduite principa-
 le d'égout de la rue Notre-Dame au
 fleuve en passant sur les propriétés
 de M. de Grandmont et des re-
 versés et Blats, le diamètre du dit
 tuyau en tôle devant être de 42 pouces,
 l'ingénieur est autorisé à faire le
 nécessaire pour ces travaux et obtenir
 un droit de servitude des reversés
 et Blats en conséquence, Les dits tra-
 vaux devant être chargés à même
 les argentés provenant et autorisés
 par la loi du chômage, Le greffier
 devra annexer le cons. municipal des
 affaires municipales de ce conseil
 adopté

4007

Proposé par l'échevin Lemire, Appuyé
 par l'échevin Morin et résolu que
 ce conseil avec le comité des
 chômage qu'il entreprendra à
 même les argentés fournis en
 rapport avec la loi des reversés
 contre le chômage, la construction
 d'une conduite d'égout, un
 réservoir et conduite principa-
 le d'égout. adopté

4008

Proposé par l'échevin Lemire.
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que la résolution
 no 3969 passée le 20 octobre

devenir en rapport avec l'entente
de la route No 19. Ont résolu
et annulé à toutes fins que
de droit et que copie soit envoyée
aux intéressés

adopté

4007 Proprié par l'échevin Cassette
appuyé par l'échevin Houle et
résolu qu'une lumière soit
installée sur la rue St Louis près
de la sidney Rochefort.

adopté

4010 Proprié par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la route Sheehan
No 19. à partir de la sidney
Burrill à la limite Nord de la
cité et le cordon Young pour
la partie dans la cité pour
l'entente d'hier pour la
saison 1930-1931 soit adjugé
à M. Willie Dorion pour
la somme de \$159.00. M. Dorion
s'engageant à se conformer
aux exigences de la loi pour les
routes d'hier.

adopté

Le conseil continue l'étude des plaintes
au rôle.

M. Lion Rochefort-assesseur. M.
Rochefort donne le lot 171-102-4 comme reçu,
ce lot devra être enlevé du rôle. Le Notaire
Paul Boucher devra préparer un contrat en
conséquence. Les mesures de ses autres propriétés

devront être vérifiées par les évaluateurs en présence de M. Rochfort. En délibéré.

2^o M. Louis Desbiens est absent, mais le conseil fait les contestations suivantes: -

En 1930

\$ 2,675.00

En 1931

\$ 2,885.00

et l'augmentation de l'évaluation de \$ 210.00 est sur le terrain. En délibéré.

3^o M. Pascal Montplaisir assermenté.

Les évaluateurs devront porter au rôle au nom de M. Montplaisir les lots 113-98, 113-24 et 113-42.

Les évaluateurs devront vérifier la superficie des terrains de M. Montplaisir suivant sa plainte.

En délibéré

4^o M. Jos. I. Rochfort assermenté, concernant sa propriété sur la rue Rochfort

En 1930

Maison \$ 7,440.00

Terrain 650.00

\$ 8,090.00

En 1931

Maison \$ 8,420.00

Terrain 725.00

\$ 9,145.00

M. Rochfort demande que son évaluation soit comme celle des années passées. Il se plaint que la propriété de M. Simion Lapointe a été baissée de \$ 1,000.00. M. Simion Lapointe dit qu'elle a été montée par erreur l'an dernier.

Sur son terrain au coin des rues St Thomas et Notre-Dame, il y a 106 pieds de profondeur qui sont évalués à 35 sous de pied, tandis qu'il fait remarquer que M. Duplessis un des évaluateurs a 50 pieds de terrain à 23 sous et 50 pieds à 8 sous. Il fait remarquer que la partie de terrain qui se trouve sur la rue St Thomas devra porter la même évaluation que les propriétés de la rue St Thomas et

qu'elle ne devrait pas être évaluée plus de \$1,935.00
 M. Rochefort argumente concernant la propriété
 de la rue du Sanctuaire qu'il a achetée de
 M. Dubé, mais sa discussion n'est pas admise
 au qu'il ne s'est pas plaint dans les délais
 légal sur cette propriété. Sa plainte entière
 est référée aux évaluateurs pour vérification
 en compagnie de M. Rochefort.

M. Simion Lacroix est assermenté.
 M. Lacroix dit que les évaluateurs lui ont
 donné deux arpents de trop; de plus il se plaint
 que l'évaluation de \$100. de l'arpent pour de
 la terre en culture c'est trop élevé. Sa plainte
 est référée aux évaluateurs pour vérification.

M. De Charles de Blois assermenté.
 M. de Blois demande la même évaluation que les
 années dernières, il a fait annuler une partie
 du cadastre 124 et il devra fournir une copie
 de la lettre de M. L. A. Richard du 30 octobre dernier
 par laquelle il fait annuler une partie de ce
 cadastre et offre au conseil de lui donner les
 lots 122-9th 81 comme rues. A faire vérifier
 le tout par les évaluateurs en présence de M. de
 Blois. En délibéré.

M. Jos Lanouette assermenté, sa maison
 devra rester à 1/2 sous du pied cube. M. Lanouette
 prétend qu'elle n'a pas pris de valeur. Référée
 aux évaluateurs pour rapport. En délibéré.

M. Ernest Cossette assermenté.
 Sa propriété nouvelle est évaluée à \$1,900. et
 elle a été payée que \$1,500, le 23 octobre dernier.
 Aux évaluateurs pour vérification. En délibéré.

Proposé par l'échevin Arseneau,
 appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu

que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée à la prochaine séance.

Adopté:

Tr. M. Gagnon

Maire.

Rueo Moussette

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée eut lieu au lieu et place ordinaires des sessions, le lundi le premier décembre 1930 @ 7. P. M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le maire M. Donat Pagnier et M. M. les conseillers Arseneau, Norm, Henle, Gauthier Lemire et Casette formant ensemble sous la présidence du maire au fauteuil.

Proprié par l'ecchein Gauthier, appuyé par l'ecchein Lemire et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

adopté:

Proprié par l'ecchein Arseneau appuyé par l'ecchein Norm et résolu que les comptes suivants soient payés:-

Jos Lacomelle & al.
Banque Can. Nationale

770.09 ✓
307.74 ✓

4012

4013

Shaw, Walter & Pomeroy Co	734.59 ✓
Pave liste 49	165.75 ✓
" " 1-42"	484.33 ✓
Dr. Lo Bellisle	25.00 ✓
Le Bureau d'Enregistrement	5.50 ✓
Mrs. Lavigne	14.02 ✓
J. A. Beauchemin	18.50 ✓
H. Mureau	123.05 ✓
Art. Buisson	35.00 ✓
	<hr/>
	734.59 ✓

Mal.

adopté

4014 Attendu que la *Three Air Service Transport Limited*, compagnie incorporée par lettres patentes provinciales, émises par le secrétaire de la Province de Québec, est organisée dans le but de faire du transport de fret et de passagers, par aéroplane: -

Attendu que cette compagnie a acquis au Cap de la Madeline un aérodrôme pour y installer ses avions et aussi dans le but de fabriquer des aéroplanes: -

Attendu qu'un grand nombre de citoyens de ce district ont souscrit des actions dans le capital de la dite compagnie et sont intéressés dans le succès de cette entreprise: -

Attendu que tout le district des Trois Rivières a intérêt à voir réussir cette entreprise, qui serait de nature à donner de l'emploi à un bon nombre d'ouvriers et aussi à favoriser un bon nombre de jeunes gens de la Province dans la carrière d'aviation, ou que cette compagnie se propose aussi de tenir une école d'aviation dans le but de former des aviateurs: -

Attendu qu'il est dans l'intérêt de

toute la Province de Québec que cette compagnie reçoive du Gouvernement Fédéral des contrats pour le transport des malles, afin d'aider au succès de cette compagnie;

Il est par les présentes proposé par l'échevin Arseneau, appuyé par l'Échevin Houle et résolu à l'unanimité que ce conseil insiste fortement auprès de l'Honorable Ministre des Postes du Canada, pour qu'il accorde à Fast Air Service Transport Limited une part raisonnable de patronage, dans l'octroi des contrats de malle par air, et que les députés fédéraux de Champlain et des Trois Rivières soient requis d'user de leur influence auprès de l'Honorable Ministre des Postes et du Gouvernement Fédéral, pour que cette demande soit accordée, et de plus user de leur influence auprès de l'Honorable Ministre des Postes afin d'accorder à Fast Air Service Transport Limited un certain nombre de contrats de malle par air.

Adopté

4015

3

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lemire et résolu que des soumissions soient demandées pour des calottes d'hiver pour la police.

Adopté

4016

Proposé par l'Échevin Lemire appuyé par l'échevin Houle et résolu que le rapport du Notaire Paul Bochee soit accepté concernant les propriétés Boutet, Arseneau et Jacob, Il est autorisé à préparer un contrat en conséquence.

Adopté

4017

Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Morin et résolu qu'un avis soit donné à tous les employés permanents payés

à l'année au mois ou à la semaine, qui à partir du premier janvier 1931, leur salaire sera baissé de \$ 5.00 par semaine, qui comprend: M. R. Morrissette, M. Jos. Lahouette, M. T. Beaumier, M. Noel Vaugbois, M. J. A. Lambray, M. U. Normandin, M. L. Brousseau, M. A. Marchand, M. J. A. Vignault, M. C. Levesque, à l'exception de M. H. Boudreau et M. W. Dargis qui seront réduits de \$ 3.00 par semaine.

- Adopté

4018

Je, échevin de la Cité donne avis de motion que je présenterai un règlement No 130, intitulé "Règlement pour autoriser le conseil à emprunter les fonds nécessaires pour faire des travaux pour aller à remédier au chômage".

Emile Cossette
Emile Cossette

4019

Proposé par l'échevin Cossette appuyé par l'échevin Lemire et résolu que l'Ingénieur soit autorisé à commencer les travaux du puits-réservoir à la prise d'eau et à faire le nécessaire en conséquence. De plus la construire une conduite d'égout sur la ruelle de M. Boutet. Les travaux ainsi autorisés ajoutés aux travaux autorisés par la résolution 4006 ne devant pas dépasser la somme de \$ 40,000.

M. Houle demande le vote.

Pour: M. M. Arsenau, Moir, Cossette, Gauthier et Lemire. Contre M. Houle.

- Adopté

4020

Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée.

- Adopté

Et la séance est levée

Donat Pagnier
Maire
Rome Murault
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-de-la
Madeleine. Laquelle assemblée
eut lieu au lieu et place ordinai-
res des sessions, mardi, le neuvième
jour du mois de décembre 1930
à 7. P. M. A laquelle assemblée
étaient présents son tenueur le
Maire Donat Pagnier, M. M. les
échevins Morin, Cossette, Gauthier
Lemire et Houlté formant quorum
sous la présidence du Maire
du faiténil

4021

Proposé par l'échevin Morin, appuyé
par l'échevin Cossette et résolu
que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles
que lues adopté

4022

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Gauthier et résolu que
les comptes suivants soient payés

Pau liste No 50	136.50 ^v
J. H. R de Cotet	30.00 ^v
La Cité du Cap	10.00 ^v
Herve Viviers.	1.05 ^v
Herve Viviers	27.25 ^v
Can. Pac. Tel.	4.16 ^v

Patrik Dupont	45.00 ✓
H. Massicotte & Freres.	2707.20 ✓
Parc liste No 1 - Reservoir	106.95 ✓
La Cite du Cap -	15.91 ✓
Cite Revenue -	5.14 ✓
T. J. More & Co -	21.10 ✓
La Cite Revenue	79.50 ✓
Richelieu & Freres	136.45 ✓
Parc liste . 2. York 42"	1157.82 ✓
	<hr/>
	Total

- Adopté

4023

Attendu que le besoin d'un meilleur service des Postes se fait sentir depuis longtemps en la Cite du Cap de la Madeleine.

Attendu que la construction d'un Edifice Public des Postes et services de facteurs s'imposent et serait d'une necessite urgente pour les citoyens de cette cite.

Il est propose par l' Echevin Gauthier, appuyé par l' Echevin Houle et resolu à l' Ananimité que ce conseil appuie l'idée de la construction d'un bureau de Poste, et service de facteurs en la Cite du Cap de la Madeleine et qu'une copie de cette resolution soit envoyée à l' Honorable Ministre des Postes M. Arthur Sauvé et à M. J. L. Baribeau député au fédéral. - Adopté.

4024

Propose par l' Echevin Cossette, appuyé par l' Echevin Lemire, et resolu que le règlement No 130 Règlement pour autoriser le conseil à emprunter les - argents necessaires pour faire les travaux pour aider à remédier au chômage, soit adopté en premiere et derniere lecture après qu'il a été lu trois fois. - Adopté

4025

Je Donat Paquin, Maire de la Cité du Cap de la Madeleine, fixe d'après la loi les mercredi et jeudi, les septième et huitième jour du mois de janvier 1931, comme étant les jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront appelés à voter pour approuver et désapprouver le règlement No. 130 "Règlement pour autoriser le conseil à emprunter les argent nécessaires pour faire des travaux pour aider à remédier au chômage

Donné au Cap de la Madeleine ce neuvième jour du mois de décembre 1930.

Donat Paquin
Maire

4026

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Lossette, et résolu que le conseil a pris connaissance de la lettre de M. L. Guimond au nom du Comité du chômage, département des Travaux publics et du travail en date du 6 décembre, par laquelle il informe ce conseil que l'octroi pour le chômage est porté de \$ 40,000. à \$ 50,000. et que l'octroi pour les secours directs est porté de \$ 2,400. à \$ 4,500. Avec la balance des \$ 40,000. le conseil complètera les travaux qu'il a mentionnés dans sa résolution No. 4007, faite et passée le Vingt-quatrième jour du mois de novembre 1930.

- Adopté.

4027

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que le Maire et le Trésorier soient autorisés à emprunter l'argent nécessaire pour l'administration de la ville, jusqu'à concurrence du quart des revenus de la dernière année. Ils sont autorisés

à signer des billets à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale portant intérêt au taux de six pour cent (6%) en conséquence.

- Adopté.

4028

Proposé par l'échevin Cossette, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu qu'une lumière soit autorisée, rue St. Henri, 200 pieds au Sud de la rue Fussey.

- Adopté.

4029

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Houle et résolu que le Maire et le trésorier soient autorisés à payer les débiteurs et les coupons d'intérêt restés impayés pour l'année 1929 et qui sont en dépôt à la Banque Canadienne Nationale.

- Adopté.

4030

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lemire et résolu qu'à la demande des membres de la Chambre de Commerce, des petites annonces soient continuées dans les journaux à l'étranger.

- Adopté.

4031

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lemire et résolu que l'Ingénieur soit autorisé à enlever la neige sur la rue St. Laurent, à partir de la Bates Valve Bag Co. à aller chez M. Breton pour le carrossage des trucks.

- Adopté.

4032

Le Maire de la Cité du Cap de la Madeleine, donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, se proposera un règlement No 131, Règlement pour emprunter de l'argent pour faire des travaux de pavage et de voirie.

Phébas Moran

4033

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Houle, et résolu que le Notaire Boucher soit autorisé à préparer les contrats

de droit et de servitude sur la rue St Ovide
Adopté

4034

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Cossette et résolu que ce conseil a pris connaissance d'une lettre de M. C. Halin, et qu'il est prêt à faire entretenir convenablement un chemin pour se rendre à sa manufacture et à la Station, si une usine est établie dans cette bâtisse et mise en opération.

Adopté

4035

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que la résolution No 4014 re les démissions des salaires des employés permanents passé à la dernière séance soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit. Le vote est demandé par l'échevin Moirin. Pour: Cossette, Gauthier, Lemire. Contre: Moirin et Houle.

Adopté

4036

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que l'eau soit donnée à date à Mme Alphonse Lacroix, 12 St Pierre pour cause de pauvreté.

Adopté

4037

Je, échevin de la cité donne avis de motion que je proposerai un règlement No. 132 pour amender le règlement de circulation.

Gauthier

4038

Proposé par l'échevin ~~Lemire~~ appuyé par l'échevin Cossette et résolu que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée à la prochaine séance.

Adopté

Et la séance est levée

Ameseguin
Maire
Romeo Ameseguin
Greffier

Province de Quebec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 conseil de la cité du Cap-de-
 la-Madeleine, laquelle assemblée
 eut lieu sur lieu et place
 ordinaires des sessions, lundi,
 le quinzième jour du mois de
 décembre 1930, à 7 P.M. à la-
 quelle assemblée étaient pré-
 sents son honneur le maire
 Donat Pagnon et M.M. les échevins
 Arseneau, Monu, Stule, Gauthier
 Lemire et Cosette formant
 quorum sous la présidence des
 maire ou faculté

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les minutes de
 la dernière séance soient adop-
 tées telles que lues. adopté

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Cosette
 et résolu que les comptes sui-
 vants soient payés:-

J. S. Souris	50.13 ✓
Jos Gaurin & Fils	936.70 ✓
H. Masneville & Freres	3003.65 ✓
La Cité du Cap.	24.50 ✓
G. Corbeil	37.30 ✓
O. Bailly	5.60 ✓
La Cité du Cap.	49.77 ✓
Nap. Lavanger.	84.60 ✓
A. Heroux	24.80 ✓

Geo Barshatt et Freres	96.00 ✓
J. A. Cambay, en trust	438.97 ✓
Jrs Lavolette & al	770.09 ✓
Paie liste No 51 -	157.70 ✓
Howe Lumber Co.	141.95 ✓
Le Nouvellete	25.20 ✓
A. Drouillard	3.10 ✓
Jrs Gaurin & al	3.70 ✓
Shaw. Water & Power Co	5.79 ✓
Desmarais & Languer	515.03 ✓
Paie liste, Reservoir	1138.60 ✓
Paie liste Egois 42.	2107.70 ✓
	<u>9620.88</u>

adopté ✓

4041

Proposé par l'Échevin Lemire, appuyé par l'Échevin Gauthier, et résolu qu'une demande soit faite à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette cité les argent nécessaires pour faire les travaux autorisés par la loi du chômage en attendant que la cité emprunte par règlement les dits argent, soit \$ 50,000.00. Adopté.

4042

Je, Échevin de la Cité du Cap de la Madeleine donne avis de motion qu'à la prochaine séance je proposerai un règlement No. 133 intitulé règlement pour autoriser ce conseil à emprunter \$25,000 pour payer les travaux faits en conformité à la loi du chômage.

4043

Cenard Lemire
Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que le règlement No. 131, intitulé règlement pour emprunter de l'argent pour faire des travaux de pavage et de voirie, soit adopté en première et dernière lecture

4044

après qu'il a été lu trois fois. - Adopté
 Le Donat Piquin, Maire de la Cité du
 Cap de la Madeleine fixe d'après la loi, les
 Mercredi et Jeudi les septième et huitième
 jours du mois de janvier 1931, comme étant
 les jours durant lesquels, les propriétaires de
 bien-fonds seront appelés à voter pour approu-
 ver ou désapprouver le règlement No. 131 "Règle-
 ment pour emprunter de l'argent pour faire
 des travaux de pavage et de voirie.

Donné au Cap de la Madeleine ce
 quinzième jour du mois de décembre 1931
 Donat Piquin

4045

Maire
 Proposé par l'échevin Soule, appuyé par
 l'échevin Gauthier, et résolu qu'à partir
 du 1^{er} janvier 1931, les bancs du marché
 loués à la semaine, le soient à raison de
 \$5.00 par semaine et qu'avis soit donné aux
 occupants en conséquence. - Adopté.

4046

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par
 l'échevin Cossette, et résolu que l'Ingénieur
 soit autorisé à prendre une page d'annonces
 dans le Financial Post Business Year
 Book pour 1931, payable le 1^{er} Mai 1931,
 soit \$100.00. - Adopté.

4047

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé
 par l'échevin Lemire, et résolu qu'un
 comité composé des trois curés de la ville
 soit formé pour l'administration du \$4,500.00
 donné en secours direct pour le chômage.
 - Ces Messieurs devront s'adjoindre à
 chacun deux membres de leur paroisse
 - Adopté.

4048

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé par l'échevin Morin, et résolu que la résolution No. 4035 passée à la dernière séance, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Le vote est demandé par l'échevin Lemire

Pour: Arseneau, Morin et Houle.

Contre: M. M. Cossette, Gauthier et Lemire

Son Honneur le Maire vote contre.

La résolution est rejetée.

4049

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Arseneau, et résolu que la soumission de M. Arthur Boisvert pour 50 minots d'avoine de l'Quest criblée No. 1 à 59 1/2 sous, soit acceptée.

- Adopté

4050

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée à la prochaine séance.

- Adopté.

Et la séance est levée

~~Archieve~~
Maire

Romeo Musselty
Juge

Provine de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine, laquelle
assemblée eut lieu aux lieux
et place ordinaires des
sessions, lundi le vingt deuxième
Jour du mois de décembre 1930
à 7. P. M. à laquelle assemblée

étaient présents en honneur
 le maire M. Donat Pagnon et
 M. M. les échevins Arsenneau,
 Monu, Gauthier, Houle et Lemire
 formant bureau sous la presi-
 dence du maire au fauteuil
 Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
 par l'échevin Arsenneau et résolu que
 les minutes de la dernière assemblée
 sont adoptées telles que lues

4051

adopté

4052

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé
 par l'échevin Lemire et résolu que
 les comptes suivants sont payés:-

Lesli de paie No 3 - Rivron,	1465.10	✓
" " No 4, Egant	2293.80	✓
" " No 52-	185.60	✓
Canadien Oil Ltd.	113.40	✓
La Cite du Cap-	20.00	✓
Dr. Lo Bellisle	16.00	✓
Zolignie Cadotte & al.	191.70	✓
Jrs. J. Rochepot & fils	142.25	✓
Carriere St Maurice	33.75	✓
Cite Revenue	31.71	✓
Patrick Dupont	8.50	✓
J. A. Cambray & al	125.11	✓
Patrick Dupont	38.00	✓
La Cite	10.00	✓
Art Dorcel	29.00	✓
La Cite du Cap.	7.35	✓
Art Bisseret	29.75	✓
La Britannia	11.00	✓
Nap Leroux	77.67	✓

Total

4829.69

adopté

4053

10

Proposé par l'échevin Moirine, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que les soumissions soient demandées pour du foin Untré No. 1 pour un char - Adopté.

4054

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Arsenau, et résolu que le règlement No. 133, Règlement pour autoriser ce conseil à emprunter \$25,000. pour payer des travaux faits en conformité avec la loi du chômage, soit adopté en première et dernière lecture après qu'il a été lu trois fois. Le Maire et le trésorier sont autorisés à payer les honoraires d'usage pour son adoption par le Lieutenant Gouverneur en conseil - Adopté

4055

3

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Arsenau, et résolu que la Banque Canadienne Nationale ici, soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap de la Madeleine les coupons d'intérêts qui deviennent dus le deuxième jour de janvier 1931, à savoir

Règlement N° 99 Intérêts	5,724.00
--------------------------	----------

Règlement N° 103	500.00
------------------	--------

\$6,224.00

Que la Banque conserve tous les dits coupons avec les droits et privilèges qui y sont attachés. Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet à demande à l'ordre de la banque pour la somme ci-haut décrite. Le billet ne devant en aucune manière modifier, restreindre et nuire les droits qui à la banque comme porteur des dits coupons. - Adopté

4056

Attendu que la cause de béatification et

de canonisation du Révérend Père Janssooni de
l'Ordre des Frères Mineurs, tient au coeur de
tous les citoyens du Cap de la Madeleine;

- Attendu qu'il a été témoin le 22 juin
1888 du Miracle des yeux de la Reine des Très
Saints Rosaire;

- Attendu que le Révérend Père Frédéric
par sa foi communicative, a développé les pèlerina-
ges à la Reine des Très St Rosaire;

- Attendu qu'il a élevé des monuments à
la gloire de la Vierge Marie;

Attendu que plusieurs citoyens vivants
ont été témoins oculaires de ces faits;

Attendu que les citoyens de la Cité du
Cap de la Madeleine ont encore une grande con-
fiance au Révérend Père Frédéric;

En conséquence:-

Sur proposition de l'échevin Lemire,
appuyé par l'échevin Houle, et résolu unanime-
ment que son Honneur le Maire et le
Greffier de la Cité du Cap de la Madeleine,
au nom du conseil, soient chargés de se faire
les interprètes des citoyens de la Cité du Cap de la
Madeleine, pour exprimer à Sa Sainteté le Pape
Pie XI le désir de voir la cause de béatification
et de canonisation du Révérend Père Frédéric
progresser rapidement, de sorte que les témoins
vivants qui ont bénéficié des bienfaits et du
dévouement du Révérend Père Frédéric, puissent
avoir la joie d'être témoins de la reconnaissance
de ses mérites, de plus que Son Honneur le
Maire et le greffier soient autorisés d'écrire
une lettre au nom de cette cité à Sa Sainteté
le Pape Pie XI pour donner plus en détails

les faits concernant la vie du Révérend Père Frédéric
- Adopté

4057

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu qu'à l'avenir tous les comptes des fournisseurs de la Corporation devront être délivrés au Greffier le samedi midi, pour acceptation aux séances régulières du conseil. Les comptes devront être vérifiés par le trésorier et le Greffier
- Adopté.

4058

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Hoels, et résolu que sur rapport de l'échevin Morin, un team de chevaux soit acheté de M. J. P. Bordenave des Trois-Rivières pour la somme de \$400.- de retour sur l'un des chevaux de la Corporation tel que vu.

2

L'achat sera conclu après que le vétérinaire aura fait rapport sur les dits chevaux qu'ils sont sains. Au cas où ils seraient malades et hiver, M. Bordenave devra fournir un autre team le temps qu'ils ne pourront pas travailler
- Adopté.

4059

Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Lemire et résolu que la somme de \$50.00 soit omise sur le compte de M. J. A. Combray avisé légal passé à la dernière séance, Re, le bill de la Municipalité du Cap de la Madeleine et que remise par lui soit faite sur icelui montant fait à lui. - Adopté

2

4060

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Lemire et résolu que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée à la prochaine séance.
- Adopté.

Et la séance est levée

~~Amos Guerin~~
Maire
Romeo Moussette,
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée eut lieu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le Vingt-neuvième jour du mois de décembre 1930 à l'heure P. M.; la laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire M. Donat Papiun, et M. M. les échevins Arseneau, Moir, Gauthier, Houle et Lemire formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Arseneau, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que les comptes suivants soient payés.

Paie liste No 53	\$ 152.80	✓
Paie liste No. 5	1222.04	
T. J. Moore & Co Ltd	10.50	✓
St Maurice Valley Chronicle	30.10	✓
J. Lanouette & All.	470.09	✓
H. P. Bodeleau	400.00	✓
Banque Canadienne Nationale	36.80	✓
Bell Telephone Co.	27.40	✓
Paie liste No. 4	757.10	
Financial Times	3.00	✓

Paul

4061

Paul

4062

Paul

Shawinigan Water & Power Co. Ltd	4.80 ✓
Napoleon Loranger	199.35 ✓
Carrière St-Maurice	193.76 ✓
Philippe Milette	7.35 ✓
Napoleon Loranger	4.80 ✓
Napoleon Loranger	26.41 ✓
Jos Gauvin & Fils	6.64 ✓
St. Massicotte & Frères	90.20 ✓
Dr. Ed. La Haye	104.50 ✓
Sévère Lévesque	2.00 ✓
Rerund Arthur Brunelle	357.03 ✓

Total

4063

Neil

Proposé par l'échevin Lemièr, appuyé par l'échevin - Arseneau, et résolu que la Banque Canadienne Nationale ici, soit priée de payer pour et à l'acquit de la liste les coupons d'intérêts qui deviennent dus le deuxième jour de janvier 1931, à savoir: -

Règlement N° 99 Intérêts	5,724.00
" " 103 "	500.00
	<u>\$6,224.00</u>

Que la banque conserve tous les dits coupons avec les droits et privilèges qui y sont attachés. Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet à demande à l'ordre de la Banque pour la somme ci-haut décrite. Le billet ne devant en aucune manière modifier, restreindre et nuire les droits qu'a la banque comme porteur des dits coupons. Adopté.

Neil

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que des soumissions soient demandées pour du foie "Un bon N°2" pour un char. Adopté.

4065

Proposé par l'échevin Lemièr, appuyé par

Nul

l'échevin Arsenau, et résolu que le règlement N° 133, Règlement pour autoriser ce conseil à emprunter \$ 25,000.00 pour payer des travaux faits en conformité avec la loi sur le chômage, soit adopté en première et troisième lecture après qu'il a été lu trois fois. Le maire et le trésorier sont autorisés à payer les honoraires d'usage pour son adoption par le lieutenant Gouverneur en conseil. - Adopté.

4063

Proposé par l'échevin Arsenau, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que ce conseil prie la Banque Canadienne Nationale d'avancer \$ 25,000 à cette cité, en attendant que le règlement N° 133 de cette cité soit accepté par le lieutenant Gouverneur en conseil; que les débentures soient vendues et le produit versé; Le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire le nécessaire pour faire approuver la dite résolution par le Lieutenant Gouverneur en conseil. - Adopté.

Nul

4064

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que la soumission de M. M. H. Massicotte & Fères Ltee pour 3600 sacs de ciment à 53 sous, 7,200 lbs. de chlorure de calcium à \$2.35 le cent lbs. 36,000 lbs. de fer torçé à \$2.85 le cent lbs. et 1000 lbs. de fer torçé 1/4" à \$4.05 le cent livri F.-O.-B sur les chars au Cap de la Madeleine soit acceptée. - Adopté.

Nul

4065

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que la soumission de M. Louis Boisvert pour un char de Loin sur bon 2, soit acceptée à raison de \$10.00 livri à la station. - Adopté.

Nul

- 4066
Nul Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que la résolution 4041, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit. - Adopté.
- 4067
Nul Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que la Banque Canadienne Nationale, ici, soit priée d'avancer \$25,000. la quote-part que doit verser les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la loi du chômage, en attendant que la cité touche les dits argent.
- 4068
Nul Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que l'étude des plaintes au rôle soit ajournée à la prochaine séance. - Adopté.
- 4069
Nul Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Arseneau, et résolu que ce conseil a appris avec regret la mort de M. Daniel Therreault père de l'ex-Echevin Jos Therreault. Il prie la famille d'accepter ses sympathies. - Adopté.
- 4070
Nul Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Moir, et résolu que ce conseil a appris avec un profond regret la mort du Révérend Ephrem Kusey, curé de la paroisse de Ste Famille, il prie la famille Kusey et les paroissiens de Ste Famille d'accepter ses sincères sympathies. En signe de deuil, ce conseil ajourne à la prochaine séance. - Adopté.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

La présente est pour certifier que les Minutes inscrites ci-dessus aux pages 208, 209, 210 et 211

ont été copiées par erreur, qu'elles
sont nulles et de nul effet -
Donné au Cap-de-la-Madeleine
Ce trentième jour de décembre
1930 -

Jeuvin
Blauvelt

~~Donat Papius~~
Maire
Rues Muresette,
greffier.

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la cité du
Cap-de-la-Madeleine, laquelle
assemblée fut tenue aux
lieu et place ordinaires
des sessions, lundi le 29^e
jour du mois de décembre
1930 @ 7. P. M. A laquelle
assemblée était présent
son honneur le maire M.
Donat Papius et M. M. les
échevins Arseneau, Morin,
Hulé, Gauthier et Lemuel
formant quorum sous
la présidence du maire
au faitement
Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles que lues
adopté

4061

4062

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que les comptes suivants soient payés:

Paie liste No 53 -	152.80 ✓
Jrs Lannette & al -	770.09 ✓
T. J. Moore & Co -	10.50 ✓
Banque Can. Nationale.	56.80 ✓
Financiel James	3.00 ✓
St Maurice Valley Chronicle	30.10 ✓
Bell Telephone Co -	27.40 ✓
Philippe Tulette	7.35 ✓
Rev. Art Brunelle	357.03 ✓
Map L'Angeles -	26.41 ✓
Jrs Gaurin & Fils	6.64 ✓
Dr. Le Hoye.	104.00 ✓
Service L'Enseigne	2.00 ✓
J. B. Boudreau	400.00 ✓
H. Massicotte & Freres	90.20 ✓
Paie liste No 5 -	1222.04 ✓
Map L'Angeles -	4.80 ✓
Paie liste No 4	757.10 ✓
Carriere St Maurice	193.76 ✓
Map L'Angeles -	199.35 ✓
Shew. Water & Power Co	4.80 ✓
	<hr/>
	Total \$4426.17

adopté

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Lemire et résolu que la soumission de M. M. H. Massicotte & Freres Ltd. pour 3600 sacs de Cement @ 53¢: 7200 lbs de Chlorure de Calcium @ \$2.35 le 100 lbs, 36.000 lbs de fer tréfilé

4063

de 1/2" @ \$2.85 le 100 lbs; 1000
 lbs de fer tordu 1/4 p ce. @ \$4.05
 le cent, livre f.o. b. sur les
 char au cap. de la Madeleine
 soit acceptée. Adopté
 Proposé par l'échevin Morin
 appuyé par l'échevin Lemire et
 résolu que la commission de
 M. Louis Borevert, pour un
 char de fer, un ton 2. soit
 acceptée à raison de \$10.00 le
 cent livre à la station

4064

4065

adopté
 Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Lemire
 et statué que ce conseil prie
 la Banque Canadienne Na-
 tionale d'avancer \$25,000 à
 cette cité en attendant que
 le règlement No 133 de cette
 cité soit accepté par le lieu-
 tenant-gouverneur en conseil
 que les detentes soient ven-
 dues et le produit versé; le
 Maire et le Trésorier ont
 autorisés à faire le nécessaire
 pour faire approuver le dite
 résolution par le lieutenant
 gouverneur en conseil;

règlement
par

4066

adopté
 Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que la résolution
 No 4041 soit rescindée et

annulée à toute fin que de droit
adopté

4067

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et statué que la Banque Cana-
dienne Nationale, ici, soit priée
d'avancer \$25,000, la quote
part que doit verser à cette cité
les gouvernements, fédéral et
provincial en vertu de la loi du
changement en attendant que la
cité touche les dits argent, etc. #

Reg No 135
que le
Séjourneur
Gouverneur en
Conseil soit
pris de l'auto
revers.

4068

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'étude des plaintes
au rôle soit poursuivie à la
prochaine séance.

4069

Proposé par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que ce conseil a appris
avec regret la mort de M. Daniel
Therresault, père de l'ex-échevin
J. Therresault, Il pri la famille
d'accepter ses sympathies

4070-

Proposé par l'échevin Lemire, approuvé
par l'échevin Morin et résolu que
ce conseil a appris avec un
profond regret la mort du Ré-
vérend E. Joseph Fussey, curé
de la paroisse de Ste Famille
Il pri la famille Fussey et

les parents de Ste Famille
 et d'accepter ses sinceres sympa-
 thies. En signe de deuil et
 conseil ayant a la prochaine
 seance

Adopte

Rome Monnetti
 Maire

Rome Monnetti

greffier

Service de Justice
 Cite du Cap de la Madeleine
 J.E. Laurent Langis, de la
 cite du Cap de la Madeleine
 Jure de recevoir les devis
 d'assistant-greffier pour la
 totalite des referments
 Nos 130 et 131 qui aura
 lieu les mercredi et
 jeudi, les 7^e et 8^e janvier
 1931. de 8 A. M @ 5. P. M. avec
 fidelite, impartialite et
 justice. Aussi de me
 me sur en aide

Assemblee au

Cap de la Madeleine

ce Ceremonye juré Laurent Langis
 de janvier 1931-

Rome Monnetti

greffier

4071

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée eut lieu au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le dix-neuvième jour de janvier 1931 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire M. Donat Piquin et M.M. les échevins Arsenau, Morin, Houle, Gauthier, Lemire et Cossette, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

4072

Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues

adopté

4073

Proposé par l'échevin Arsenau appuyé par l'échevin Lemire et résolu que les comptes suivants soient payés:-

Mme E. Croteau	102.97 [✓]
La Cité du Cap	10.00
Mme E. Croteau	91.94 [✓]
Nap. Lucey	16.10 [✓]
Richeleau et +eres	81.40 [✓]
Le Desheus	56.00 [✓]
Can. Power & Paper Co.	7.20 [✓]
Commune St Maurice	311.08 [✓]
Parc liste No 1-	149.65 [✓]
Parc liste Nos. Réseaux	1571.15 [✓]
Parc liste No 6. Égouts.	2362.05 [✓]
Parc liste No 2 Neige	723.70 [✓]

Parc testé No 6. Reservoir	1148.25 ✓
" " No 2.	1603.20 ✓
Parc testé No 7. Egout.	1278.05 ✓
Cannere St Louis	361.40 ✓
J. L. Fortin & Ltd	8.75 ✓
Paul Boncher	26.00 ✓
La Cité du Cap -	58.66 ✓
Laurent Langis	10.00 ✓
Louis Lacroix	223.90 ✓
Art Dunct	33.00 ✓
La Cité du Cap.	1.00 ✓
do	45.00 ✓
Mrs Pepin	6.83 ✓
Art Dunct	161.50 ✓
T. J. Moore & Coie	3.75 ✓
H. Massicotti & Freres Ltd.	3179.24 ✓
Art Borsvert	29.75 ✓
St Vincent de Paul	300.00 ✓
Banque Cass. Nationale	252.20 ✓
Cannere St Maurice	47.15 ✓
St Borsvert	170.27 ✓
Can Pacific Telegraph	16.92 ✓
B. Charest	206.05 ✓
B. Charest	44.45 ✓
Can Paper & Paper Co	0.86 ✓
Three Rivers Flourish	15.00 ✓
Nap Brossier	32.70 ✓
Richeleau & Freres	78.85 ✓
J. R. Shes Berlinguet	25.20 ✓
La Cité, Revenu	26.48 ✓
Livange & Freres	1.50 ✓
do	31.50 ✓
Shaw. Water & Power Co	376.02 ✓
La Cité du Cap	27.50 ✓

American advertiser,	21.00 ^v
Buffalo Evening News -	12.60 ^v
Paul Boncher	17.00 ^v
Le Nouvelliste	25.00 ^v
Chicago Tribune	34.50 ^v
Shaw, Water & Power Co	95.05 ^v
Le Desservier Prov. de Que.	725.00 ^v
Sexite World. N.Y.	4.75 ^v
Le Registrateur, St. Gen. de B.	6.00 ^v
Shaw, Wat & Power Co	287.28 ^v
H. Thureau	14.45 ^v
The Gazette.	10.44 ^v
H. Thureau.	75.50 ^v
New York Times	43.20 ^v
A. Bennett -	74.44 ^v
Patrick Dupont -	24.80 ^v
Pierre Lamy & Fils	11.41 ^v
Imperial Oil Co	49.68 ^v
Edmond Bergeron	5.83 ^v
H. Masson & Fils	198.28 ^v
H. Belucan & al -	524.44 ^v
Le Moniteur Off. Municipales	50.00 ^v
do	100.00 ^v
Pierre Lamy & Fils	38.08 ^v
Jos Launette & al -	770.09 ^v
Case note No 8. Egypt -	988.80 ^v
" " No 3. Neige	243.15 ^v
" " No 3.	645.52 ^v
" " No 7 Reservoir,	740.18 ^v
D. Hebert -	8.77 ^v
Total.	\$ 21,151.81 ^v
	adapte.

4074

Proposé par l'échevin Arsenault, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que le percepteur des Revenus soit autorisé à émettre une licence de restaurant et de table de billard à ceux qui ont une licence de cette municipalité. - Adopté

4075

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Houle, et résolu que le trésorier de la Cité de la Chapelle de la Madeleine soit prié d'ouvrir un compte spécial à la Banque Canadienne Nationale, dans lequel tous les argentés perçus pour arriérés de taxe au premier janvier 1931 y soient déposés pour y payer les billets que la cité a donnés pour rembourser les coupures et les débiteures de 1930. - Adopté

4076

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Morin, et résolu que le contre-maître de la voirie et le contre-maître de l'aqueduc soient avisés, que lorsqu'un homme travaille avec le cheval d'un autre propriétaire, qu'à l'avenir les deux noms devront figurer sur la liste de paie et la proportion de deux tiers des gages sera payé à l'homme qui conduit le cheval et celui-ci devra donner un reçu, et l'autre tiers sera payé au propriétaire du cheval, qui devra donner reçu. Le Trésorier devra être avisé en conséquence. - Adopté

4077

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que ce conseil approuve de tout cœur le mouvement exécuté par la ville de La Tuque d'ouvrir une

route régionale à partir de La Tuque jusqu'à Roberval, Lac St-Jean et prie le Ministre de la Colonisation, l'Honorable Hector Laferte ainsi que M. W. P. Grant, Membre du Parlement, d'y donner tout l'encouragement auquel la ville de La Tuque a droit pour favoriser son développement économique.

Adopté

4078

Proposé par l'échevin Arsenneau, appuyé par l'échevin Lussette, et résolu que le conseil est prêt à offrir aux propriétaires des lots du cadastre Nos 113; 114; 115; 116; 118; 122; 123; 124; 125; 134; 143; 149; 157; 163; 164; 166; 167; 168; la somme de \$50.00 par arpent linéaire, pour un droit de servitude pour la construction d'une conduite principale d'aqueduc. Le dit terrain à être pris suivant un plan préparé par l'Ingénieur de la Cité en date du 25 juillet 1928 et révisé le 10 mai 1930, la corporation s'obligeant à utiliser le dit droit de servitude pour y construire une conduite principale d'aqueduc. Les propriétaires des immeubles ci-dessus devront donner une réponse au conseil dans les huit jours de la présente et à défaut de se faire, la ville prendra des précautions afin que les travaux qui ont été autorisés par le règlement No. 130 approuvés par les électeurs les 6 et 7 janvier dernier soient entrepris immédiatement.

Adopté

4079

Proposé par l'échevin Arsenneau, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que le rôle d'évaluation tel que préparé par les évaluateurs pour 1931, soit corrigé comme suit: M. Simon Lacroix devra être

porté au rôle pour 21 arpents carrés en culture, sans que le prix unitaire soit changé au lieu de 23 arpents.

M. Pascal Monthliseur devra être porté au rôle pour 42 arpents en culture, au lieu de 49 sans changer le prix de l'évaluation à l'arpent. La plainte de M. Emile Cassard est rejetée. La plainte de M. Anisime Labrecque est rejetée. M. Alcide Beaumier, 4000 pieds devront être attachés au volume de la bâtisse occupée coin des rues Notre-Dame et St Maurice et le prix du taux au pied cube réduit d'un sou du pied cube. Plainte de M. Isaac Tripanier. Le terrain No. 131-9. devra être évalué comme suit: - 3685 pieds à $7\frac{1}{2} \times$ et 170 à $23 \times$, total \$435,00. La balance de sa plainte est rejetée. Sur la maison de M. Albert Tottier soit évaluée à $12 \times$ du pied cube. Plainte de M. Jos. I. Rochefort. Sur le lot 22 partie 155, 5000 pieds seront évalués à $35 \times$ et 1784 à $20 \times$, ce qui fait une évaluation totale de \$2105,00. La plainte de M. Gideon Pottemville est rejetée. La plainte de M. Laurent, que \$200,00 soient réduites sur les dépendances, et la balance de sa plainte est rejetée. La plainte de M. Jos. Lanouette est rejetée. Plainte de M. Jos. St Pierre, réduire l'évaluation de la bâtisse d'un sou par pied cube. Plainte de M. Edmond Corriveau. Mettre la bâtisse qui a 23374 pieds cubes à $10\frac{1}{2} \times$ du pied et enlever \$200,00 sur les dépendances. La plainte de M. Alfred Longval

est rejetée. Plainte de M. Jos Thureault, Réduire la superficie du terrain portant le no. 160 de 1100 pieds et la bâtisse portant le no. 400 de la rue Notre-Dame la réduire d'un sou du pied cube. Plainte de M. Ernest Houle, Cadastre 407-B. 5000 pieds à 40¢, 4964 pieds à 20¢ et réduire l'évaluation de la bâtisse qui a 97200 pieds de 2 sous du pied cube. La balance de sa plainte est rejetée.

Plainte de M. J. A. Roy, Enlever du rôle sur le lot no. 164-1, 370 pieds carrés de terrain. Toutes les ruelles qui sont utilisées par le public ne devront pas être imposées. La balance de sa plainte est rejetée.

Plainte de M. Henri Beaumier, Baisser à 9¢ du pied cube la bâtisse pour laquelle il a porté plainte, et évaluer le hangar à \$40.00. La balance de sa plainte est rejetée.

Plainte de M. Léon Rochefort, Sur le lot portant le no. 171, partie 162, 8000 pieds sont évalués à 8¢, formant un total de \$640.00. La balance de sa plainte est rejetée.

Plainte de M. Adélard Rochefort, Sur le lot 171-180 la bâtisse devra être réduite de 2¢ du pied cube et le lot 171-D devra être réduit à \$150.00. Plainte de M. Jos. C. Toupin rejetée. Plainte de Mme Alcide Lebrun pour ses propriétés sur les lots no. 283, 239-B et 240, l'évaluation de sa bâtisse sera portée à 10 sous du pied cube.

Plainte de M. Auguste Lusier rejetée. Plainte de M. V. A. Nadeau, l'évaluation sur la machinerie est de \$1,100.00 et sur la bâtisse sur les lots 387-2263-1, il y a une ré-

duction de 64 du pied cube. La plainte de M. Ernest Cossette est rejetée. La plainte de M. Arthur Ladotte est rejetée. Plainte de M. Louis Lacroix. Les propriétés portant le No. 214, les bâtisses devront être évaluées comme suit: - 2362 pieds à 114 hangar et galerie \$150.00 formant un total de \$2740.00 La balance de sa plainte est rejetée. Les terrains de la Wapagamack devront être évalués à \$350.00 chaque. Plainte de M. Pierre Loranger. L'évaluation de 1930 est maintenue pour les propriétés de M. Pierre Loranger et son magasin devra être évalué à \$6,000.00. Plainte de M. L. P. Mercier, que l'évaluation de 1930 des dites propriétés soit augmentée de 40%. La bâtisse de M. Pierre Lapointe devra être calculée sur un volume de 31,252 pieds cubes. Celle de M. Simon Lapointe a 32,604 pieds cubes, sans changer le prix d'évaluation. M. Henri Brasseur, 56 Loupin devra être porté au rôle comme locataire. Les propriétés de la Shawmigan Water & Power Co. Ltd à l'est de la rue St Laurent devront être évaluées comme suit: - 104 x 68 pieds, total 7072 pieds à 54 du pied carré et 250 x 103 pieds, total 25750 pieds à 54 du pied et 2.76 arpents à \$30.00 = \$83.00

Les Tours.

Une tour de 40,000 lbs évaluée à \$3,400.00, 25 tours situées dans la partie Ouest de la ville à \$500.00 = \$12,500.00 19 tours dans la partie Est à \$400.00 = \$7,600.00 et 33 tours de Québec à \$200.00

= \$6.600,00 La balance des tours devra être portée à la Canada Power & Paper Co. Ltd.

Plainte de De Blois. Tous les lots dont les numéros ont été annulés par lettre en date du 30 octobre, devront être évalués à \$500,00 de l'arpent. Réduire le vieux moulin sur partie de cadastre 131 de \$1380,00.

Évaluer le lot 122-44 à \$135,00. Le no. 122-64 à \$375,00, le 122-65 à \$375,00; Évaluer les lots 122-66, 122-67 et 122-68, 3 lots à \$30,00. Les lots nos 122-36, 37-38-39-40-41-42-43 devront être portés au prix du terrain en culture. Plainte de De Blois et De Grandmont.

Les lots 115-12 et 116-26, 115-13, 116-29, 115-24, 116-30, 115-15, 116-33, 115-16, 116-34, 115-17, 116-37, 115-18, 116-38, 115-19, 116-41 ces lots sont évalués à \$30,00 de lot. Le 115-37 réduit à \$290,00; 115-38 à 115-56, 19 lots réduits à \$30,00; 116-23 évalué à \$50,00; 116-23 évalué à \$300. 116-25 évalué à \$250,00; 116-27 à \$250,00 116-28 à \$30,00; 116-31 à \$30,00; 116-32 à \$30,00 116-35 à \$30,00; 116-36 à \$30,00; 116-39 à \$30,00 116-40 à \$30,00; 116-43 à \$30,00; 116-44 à \$30,00 116-47 à \$30,00; 116-48 à \$30,00; 116-51 à \$30,00 116-52 à \$30,00; 116-55 à \$30,00, 118-14 à \$200,00 118-16 et 118-29, 14 lots à \$30,00; 118-33 à \$30,00

Le 122-15 devra être porté à la Commission Scolaire. Le 122-106 valeur de \$30,00 porté à De Grandmont et Carignan. Le lot 112-97 appartenant à De Grandmont, De Blois et Carignan, valeur de \$30,00 Le 112-44 devra être porté à De Blois seul. Le 122-88 valeur de \$30,00 devra être porté à De Blois, Grandmont et Carignan.

Le 122-8, valeur de \$ 30.00

4080

- Adopté

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu qu'après que les corrections apportées dans le rôle d'évaluation pour l'année 1931, auront été faites et aussi celles décidées par le conseil dans ses résolutions 3991 à 3994 et 4001. Que le dit rôle d'évaluation est et soit homologué suivant la loi

4081

- Adopté

Proposé par l'échevin Houle, appuyé par l'échevin Morin, et résolu que M. l'échevin Arseneau soit nommé procureur pour le prochain terme. Adopté

4082

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que ce conseil a appris avec regret la mort de M. Richard Rivard, fils de M. Alfy Rivard, employé de la Corporation. Il prie M. Rivard et sa famille, d'accepter ses sympathies.

- Adopté

Et la séance est levée

Pour le Maire

Maire

Romeo Brunelle,

suppléant

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine laquelle assemblée eut lieu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le vingt-sixième jour du mois de janvier

1931 à 7 hrs P. M., - à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. Donat Piquien et M. M. les Échevins Arsenneau, Moirin, Houle, Lemire et Cossette formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

4083

Proposé par l'échevin Arsenneau, appuyé par l'échevin Cossette et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. - Adopté

4084

Proposé par l'échevin Arsenneau, appuyé par l'échevin Lemire et résolu que les comptes suivants soient payés.

Paie liste No. 4 Neige	\$1399.88 ✓
Paie liste No. 4	486.70 ✓
J. St. René de Lotbret	170.00 ✓
Le Trésorier de la Province, Québec	2.18 ✓
Pierre Arsenneau	4.20 ✓
M. Blanchard	9.50 ✓
Banque Canadienne Nationale	45.50 ✓
Bell Telephone Co Ltd	27.25 ✓
Fabrique Ste Famille	131.57 ✓
Gilias Corbeil	8.50 ✓
C. St. Jetté	24.00 ✓
Pierre Lorange & Fils	3.75 ✓
La cité revenue	84.25 ✓
La cité du Cap	17.28 ✓
St Maurice Valley Chronicle	6.00 ✓
L'Union des Municipalités	63.76 ✓
Canadian Oil Co Ltd	113.40 ✓
T. J. More & Co.	73.93 ✓
La cité	500.00 ✓
Jos. Lanouette & Al.	770.09 ✓
J. A. Lambray	292.60 ✓

Gariépy & Gariépy	228.05 ✓
Pail liste No. 8 Puits reservoir	922.83 ✓
Shawinigan Water & Power Co.	5.55 ✓
Arthur Doucet	37.00 ✓
Alfred Genier	18.50 ✓
Canada Iron Foundries	122.61 ✓
Shawinigan Water & Power	105.00 ✓
La cité du Cap	48.00 ✓
" " Revenu	17.56 ✓
Mme Noél Daugeois	13.00 ✓
Gilas Corbeil	38.15 ✓
Loranger & Frères	58.70 ✓
Pail liste No. 9. C.P. 42"	<u>336.28</u>
Total	<u>10127.31</u>

4085

Adopté

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Morin, et résolu que des licences soient accordées à M. M. Ernest Moreau, Edmond Bergeron et Oscar Bergeron suivant leur demande.

Le tout sujet à l'approbation du Chef.

4086

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault, appuyé par l'échevin Cossette et résolu que l'Ariseur légal soit autorisé de demander la permission aux Autorités de la Commission des Chemins de fer de passer le tuyau de l'aqueduc autorisé par le règlement No. 130, en dessous du Canadien Pacifique au huitième mille pieds sur la voie qui va à la Canada Power & Paper Co. Ltd et à l'intersection de la ligne de la W. ayagamack et de la rue St Laurent. Le tout suivant un plan

préparé par l'Ingénieur de la Cité.

Adopté

4087

Proposé par l'échevin Arsenau, appuyé par l'échevin Cossette, et résolu que l'Avoué légal est autorisé à prendre des procédures pour obtenir d'un juge de la Cour Supérieure et suivant les formalités de la loi, la permission de construire un tuyau d'aqueduc sur les lots Nos. 113; 115; 123; 124; 125; 134; 143; 149; 157; 163; 164; et 164, en attendant que l'évaluation des dommages faits et creusés par la servitude du dit aqueduc, soient évalués par la Commission des Services Publics de la Province de Québec.

- Adopté.

4088

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Morin, et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette cité les argents qui elle pourrait avoir besoin pour faire ses travaux autorisés par le règlement No. 130 au montant de \$ 83,000.00. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à l'ordre de la dite banque portant intérêt au taux de 6% l'an, fait à demande et remboursable avec le produit de la vente des débentures émises en vertu du dit règlement, lorsqu'elles seront adjudicées.

Adopté

4089

Proposé par l'échevin Lemire, secondé par l'échevin Arsenau, et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité, les coupons qui deviennent dus.

le premier février 1931, à savoir:-

Règlement No. 78.

Intérêt \$ 620.00

Règlement No. 115

Intérêt \$ 570.00

Rachat 200.00

Total \$ 1390.00

Que la Banque Canadienne Nationale conserve lesdits coupons et intérêts avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande à l'ordre de la banque pour la somme ci-haut décrite. Le billet ne devant en aucune manière modifier, restreindre et nuire les droits que la banque a comme porteur des dits coupons et intérêts.

- Adopté -

4098

Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Cossette, et résolu que la plainte de M. L. Laurent par l'entremise de M. Chs Bourgeois soit rejetée; en cas de procédures, l'aviseur légal est autorisé à prendre la défense de la Cité.

- Adopté -

Et la séance est levée

[Signature]
Maire

Ramus Bureau Secy,
greffe

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une assemblée générale du
conseil de la Cité du Cap de la Madeleine,

laquelle assemblée eut lieu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le deuxième jour de février 1931 à 7 hrs. P. M. à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire M. Donat Papuin et M. M. les échevins Arseneau, Moir, Gauthier, Lemire, Lossette et Houle formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

4091

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Gauthier, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. Adopté.

4092

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Lossette, et résolu que les comptes suivants soient payés.

Paié liste No. 57	\$ 321.50 ✓
Ed. La Haye	76.00 ✓
Canada Power & Paper Co.	6.27 ✓
H. Massicotte & Freres Ltd	128.39 ✓
Canada Acc. & Tere Ass. Co.	1149.25 ✓
J. A. Lambray & Co.	124.99 ✓
Banque Canadienne Nationale	435.30 ✓
Arthur Boisvert	29.75 ✓
G. H. Jetté	15.00 ✓
Canadian Review Co.	8.25 ✓
Shawinigan Water & Power Co.	472.70 ✓
J. A. Lambray	950.00 ✓
Dr. L. Bellisle	13.50 ✓
Luce Press Clipping Bureau	15.00 ✓
Paroisse Ste-Famille	441.12 ✓
H. Massicotte & Freres	105.00 ✓
Northern Electric Co.	3.19 ✓
Napolion Langers	9.15 ✓
Canada Iron Foundries Ltd	127.54 ✓

Jos Gauvin & Fils	2007.54 ✓
Napoléon Loranger	55.95 ✓
La Cité du Cap	43.00 ✓
Paie liste No. 9, Réservoir	1400.03 ✓
Banque Canadienne Nationale	19.48 ✓
	<u>\$ 7957.90</u>

Adopté.

4093

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Morin, et résolu que le conseil accepte l'offre du sous-directeur des secours contre le chômage, département des Travaux Publics et du Travail, d'une somme additionnelle de \$10,000.00 offerte à cette cité en vertu de la loi de l'État au chômage, et ce, sur le pourcentage de (50%); et de plus une somme additionnelle de \$1,500.00. Ces argentis seront appliqués pour continuer les travaux déjà entrepris en vertu des résolutions 4007 faite et passée le vingt-quatrième jour de novembre et 4026 faite et passée le neuvième jour de décembre 1930, à savoir: - la construction d'une conduite principale d'aqueduc, un réservoir en béton et la construction d'une conduite principale d'égouts.

Adopté.

4094

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Gauthier, et résolu que ce conseil accepte d'acheter un droit de servitude pour passer les égouts et l'aqueduc à raison de \$75.00 l'arpent linéaire, le tout en conformité avec une lettre transmise à Son Honneur le Maire le 31 Janvier 1931. La dite servitude étant établie pour la construction d'un service d'aqueduc

à travers les lots nos 113, 115; 123; 124; 125; 134; 143; 144; 151; 163; 164 et 166, les différentes propriétés de M. M. Pascal Montplaisier, Joseph Loranger fils d'Edmond C. H. De Grandmont, C. W. De Blois, De Blois & Carignan, Philippe Loranger, Georges Rochelleau, Daniel Loranger, S. P. Mercier, Pierre Loranger, Adam Rochelleau, Georges Thureauult et J. A. Roy. La résolution no. 4087 est rescindée et annulée à toutes fins qui de droit. L'Ingénieur est autorisé à préparer des plans établissant l'endroit exact de ces servitudes et le Notaire Paul Boucheur est autorisé à préparer les contrats

-Adopté-

4095

Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Arseneau, et résolu que ce règlement No. 136 autorisant un emprunt de \$10,000.00 en vertu de la loi de l'aide aux chômeurs 1930, soit adopté.

-Adopté-

4096

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Morin et résolu que la soumission de St. Massicotte & Frères Ltee soit acceptée pour les valves, les boîtes, l'Hydrodite etc, pour les travaux de l'égout. Adopté

4097

Proposé par l'échevin Lemire, secondé par l'échevin Cossette et résolu que le tuyau soit acheté de la Canada Iron Foundries Ltd, à raison de \$50.00 la tonne plus la taxe, et les accessoires à 5 1/2 cts la livre plus la taxe

-Adopté-

4098

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Cossette, et résolu que le charroyage du tuyau de fonte soit fait à partir de l'usine de la Canada Iron Foundries

Ad au Trois-Rivières, aux endroits indiqués par l'ingénieur tout le tuyau de 14 et 12 pouces de diamètre à \$1.00 la tonne et de 10 et 8 pouces à 80¢ la tonne. Le charretier est responsable des tuyaux qu'il cassera. Adopté
Et la séance est levée.

Donat Piquin
Maire.
Romeo Brunette,
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée eut lieu aux heures et place ordinaires des sessions, lundi le neuvième jour du mois de février 1931 à 7 hrs P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. Donat Piquin et M. M. les échevins Arseneau, Morin, Boule Gauthier, Lemire et Cossette formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

4099 Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Morin, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. Adopté

4100 Proposé par l'échevin Cossette, secondé par l'échevin Arseneau, et résolu que les comptes suivants soient payés.

Paie liste No 6.	\$ 255.25 ✓
Paie liste No 1. C. P. Reg. 130	843.89 ✓
Paie liste No. 10, Réservoir	1674.34 ✓

Pai liste No. 10 C. P 42	180.20 ✓
Alfred Grepier	9.35 ✓
Canada Iron Foundries	185.82 ✓
St Vincent de Paul	350.00 ✓
Le Nouvelliste	11.80 ✓
Textile World New York	14.25 ✓
Canada Power & Paper Co.	22.82 ✓
P. W. Ayotte	9.00 ✓
Three Rivers Welding Co.	17.00 ✓
A. Leroux	133.03 ✓
Canadian Pacific R.R.	16.56 ✓
A. Coulombe	25.25 ✓
Can. Pacific R.R. Telegraph	6.46 ✓
J. B. Loranger	3.80 ✓
Henri Blivreau	18.17 ✓
Thomas Marion	8.40 ✓
Mme. C. Courteau	0.90 ✓
Rocheleau & Freres	63.90 ✓
Shawinigan Water & Power Co.	295.53 ✓
Jos. Lahouette & Al.	470.09 ✓
Rev. Arthure Brunelle	495.39 ✓
	<hr/>
	5 366.40

Adopté

4101

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Gauthier, et résolu qu'une licence soit accordée à M. Ernest Groleau sujet à l'approbation du Chef.

Adopté

Et la séance est levée

Romeo Muncey
 Maire
 Romeo Muncey
 Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée eut lieu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le vingt troisième jour du mois de février 1911 à 7 hrs. A.M. A laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire et M. M. les échevins - Arseneau, Morin, Houle, Gauthier, Lemire et Cossette formant quorum sous la présidence du maire au Hauterueil.

4102 Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Lemire, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptés telles que lues. Adopté.

4103 Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Cossette, et résolu que les comptes suivants soient payés.

Paié liste No. 7	215.00 ✓
Paié liste No. 2 C.P. aqueduc Reg. 130	3297.73 ✓
Paié liste No. 11, Réservoir	1866.75 ✓
Paié liste No. 11. C.P. 42	574.30 ✓
L. Thiffault	64.01 ✓
Paroisse Ste Famille	696.89 ✓
J. Corbeil	73.60 ✓
Adolphe Beaumier	10.60 ✓
Bell Telephone Co.	20.00 ✓
Arvi Rivault	13.12 ✓
Pierre Loranger & Fils	10.50 ✓
Loranger & Freres.	23.50 ✓
do do	11.75 ✓
J. M. Houle -	7.50 ✓

Revenu La Cite	✓	75.41-
Canadian Oil Co	✓	113.40-
Currier St Maurice	✓	10.93-
Shaw. Water & Power Co.	✓	105.00
Boston. Herald. Franker Co.	✓	18.39-
Map. Roy.	✓	1.00-
H. Massueville & Freres Ltd	✓	2.333.60-
Patrick Dupont -	✓	8.75-
do do	✓	58.25-
Baugne Cau. Nationale.	✓	117.93-
Map. L'orange	✓	206.30-
Wildy St Cyr	✓	248.75-
Geo Barakatt	✓	99.25-
Cau. Iron Foundries	✓	7.28-
Cau Power & Paper Co	✓	25.93-
do	✓	8.48-
J. H. Rene de Collet	✓	30.00-
La Pharmacie Perreault	✓	9.65-
Le Nouvelliste	✓	4.00-
Northern Electric Co	✓	29.16-
La Cite Revenu	✓	75.86-
Canada Ace & Fur Ass.	✓	16.00-
Adolphe Beaunier	✓	8.30-
Wespid Garspey	✓	500.00-
La Cite du Cap.	✓	58.00-
do	✓	34.00-
Aurey Richeleau	✓	206.25-
La Cite du Cap.	✓	3.10-
do	✓	25.00-
J. A. Curmray & al	✓	124.99-
Jos Lannette & al.	✓	770.09-
La Cite,	✓	40.92-
do	✓	48.00-
H. Massueville & Freres	✓	188.46-

D. La Bellisle	✓	18.00-
T. J. Moore & Cie	✓	42.14-
Act. Bessonet -	✓	77.75-
Can. Fairbanks Morse Co	✓	41.60-
Thos. Vivier	✓	15.00-
J. A. Roy.	✓	100.00-
Pascal Montplaisir	✓	227.25-
Jos Lorange fils d'Edmond.	✓	157.50-
Eme Jos. Montplaisir	✓	119.25-
Adem Rochelleau	✓	112.50-
L. P. Mercier	✓	214.50-
Pierre Lorange	✓	226.50-
Chs N. De Blois	✓	33.75-
C. N. De Blois & Emile Carignan	✓	189.00-
Daniel Lorange	✓	215.25-
C. N. De Grandmont.	✓	93.00-
Can. Iron Foundry Ltd.	✓	21,216.30-
Francis P. Lorange.	✓	300.00-
Paié note No 12 - Currier	✓	1,508.00-
" " 12 C.P.	✓	570.26-
" " 8 etc.	✓	1,429.70-
Napoléon Lorange	✓	176.90
Adopté		<u>\$ 39,481.83</u>

4104
Proposé par l'échevin Arseneau, approuvé par l'échevin Lauthier, et résolu que les contrats de servitude pour la construction d'une conduite principale d'aqueduc en conformité avec le règlement No. 130 soient adoptés, à savoir ceux de M. M.

Pascal Montplaisir, Jos Lorange fils d'Edmond, C. N. De Grandmont, C. N. De Blois, De Blois et Carignan, Philippe Lorange, Georges Rochelleau, Daniel Lorange, L. P. Mercier, Pierre Lorange, Adem Rochelleau

Mme Montplaisir et J. A. Roy.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à les signer après que les corrections auront été reportées sur le contrat de M. Daniel Loranger. La corporation s'engageant au cas que M. Loranger ferait bâtir une voie d'irrigation sur ses terrains pour fins industrielles, de protéger son tuyau d'aqueduc à ses frais suivant les exigences de la Commission des Chemins de Fer. Adopté.

4105

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Lemire, et résolu que l'Ingénieur soit autorisé à demander des soumissions pour les débentures autorisées en vertu des règlements Nos 130, 134 et 136 datés du 1^{er} février 1931, aussi une somme de \$150,000.00 en renouvellement de débentures autorisées en vertu du règlement No. 54 daté du 1^{er} mai 1931. Le greffier est autorisé par la présente à demander des soumissions, premièrement telles que demandées par les règlements eux-mêmes à 5% et aussi 4½%. Le soumissionnaire devra faire un prix soit pour des débentures émises en fonds canadiens et en fonds américains, dans l'un ou l'autre cas. Le conseil ne s'engageant pas d'accepter la plus haute et aucune des soumissions. Adopté.

4106

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé à demander des prix et des soumissions.

pour la séance du 23
mars pour l'impression
des detentes dans la
forme de celles relatives
pour le règlement No 170

Adopté

4107

Proposé par l'échevin Leurel
secondé par l'échevin Moran
il a été proposé et unani-
mement résolu qu'une garantie
additionnelle des dettes et res-
ponsabilités de cette municipalité
envers la Banque Canadienne
Nationale à raison des avances
qui lui ont été consenties ou
qui lui seront consenties par
la Banque en vertu de la
loi du chomage au montant
de \$30,000 ou de toute partie
de cette somme suivant
les règlements Nos 134-135-136
adoptés par le conseil les 22
décembre 1930 et 2 février 1931
et approuvés par le lieutenant
gouverneur en conseil le 17 janvier
1931 et 14 février 1931. La muni-
cipalité de la cité du Cap. de la
Madeline cede et transporte
à la Banque Canadienne
Nationale toute somme d'argent
due et payable à cette muni-
cipalité par le département
des Travaux Publics de Québec
provenant des octrois des

gouvernements fédéral et provin-
cial, qu'un transport soit en
conséquence signé par le maire
et le greffier de cette munici-
palité et que le département des
Travaux Publics soit prié de
recevoir ce transport et de s'y con-
former en versant à la banque
toutes sommes d'argent qui reviennent
à cette Municipalité en vertu des
dits octrois.

4108 Adopté
Proposé par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Lemire
et il a été proposé et unani-
mement résolu qu'en garantie addi-
tionnelle des dettes et responsabi-
lités de cette Municipalité envers
la Banque Canadienne Nationale
à raison des avances qu'il lui
ont été consenties ou qui lui
seront consenties par la banque
en vertu des lois du chômage au
montant de \$30,000 ou de toute
partie de cette somme, suivant
les règlements No 133 et 136 adoptés
par le conseil le 27 décembre 1930
et le 2 janvier 1931 - et approuvés
par le lieutenant-gouverneur en
conseil, le 17 janvier 1931 et 14 février
1931, la municipalité du Cap de la
Madeline cède et transporte à la
Banque Canadienne Nationale
les obligations ou dettes

qui doivent être encaissés aux
termes des susdits règlements
au montant total de \$30,000
avec tous les coupons et annexes
et qu'un transport soit en
conséquence signé par le maire
et le conseil de cette municipalité
dans la forme et aux conditions
requises par la banque.

4109 adopté
Proposé par l'échevin
Arseneau appuyé par l'échevin
Laurie et résolu que des licences
sont accordées à M. M. J. B. D.,
5 Gélinas et Mrs. A. C. Wilkerson
sous le rapport de l'approbation du Chef

4110 adopté
Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Henle et
résolu que l'affaire de M. Ag.
2 Dument soit renvoyée à l'ancien
légal pour rapport

4111 adopté
Proposé par l'échevin Arseneau
appuyé par l'échevin Morin
et résolu que le maire et le
conseil soient autorisés à signer
un acte d'accord et de convention
entre la compagnie du chemin de
fer du Canada Pacifique et
la corporation de la cité du Cap.
de la Madeleine relativement
à la pose d'une conduite d'eau
sous la voie ferrée de la dite

Compagnie du C.V.R.R. au chai-
nage 80+50 sur l'embranchement
du Cap de la Madeleine dessem-
blant au milieu de la Casse
Puis & par coté

adopté.

4112

Propose par l'échevin Houle, appuyé
par l'échevin Garthner:

qu'attendu que ce conseil a pris
connaissance de la lettre de deman-
de soumise par le révérend M.
Arthur Brunelle, offerte à la suite
de certains incidents survenus
la semaine dernière et qui seraient
de nature à nuire à son ministère
qu'attendu que ce conseil apprécie
grandement les services rendus
par le passé à cette Municipalité
par le dévot Curé de St Lazare
qu'attendu que ce conseil desap-
pruie grandement le mouvement
Crie par certains citoyens en
rapport avec l'administration
des revenus directs sous ses charges;
qu'attendu que ce conseil est
entièrement satisfait de la ma-
nière dont les dits fonds sont
distribués en cette ville et specia-
lement dans la paroisse de St.
Lazare. En conséquence, il est
résolu que ce conseil prie le ré-
vérend M. Art Brunelle, Curé
de la paroisse de St Lazare,
de revenir sur sa décision

il saisi cette occasion pour
le remercier de ses très services
passés et l'assure de son
entier dévouement pour le plus
grand bien de cette ville

adopté

Le conseil de la cité donne avis
de motion que je proposerai un
réglement no 137. intitulé "Règle-
ment pour autoriser les sommes
d'argent à prélever pour l'admini-
stration de la cité pour 1931

4113

Armand Lemire ^{Secrétaire} échevin

Et la séance est levée.

Armand Lemire
Rue des Murettes
Québec

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière de
la cité du Cap de la Madeleine, laquelle
assemblée eut lieu au lieu et place ordi-
naires des sessions, lundi le deuxième jour du
mois de mars 1931, à 7 hrs P. M. A laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur
le Maire M. Donat Lapuin et M. M. les
échevins Arseneau, Houle, Gauthier,
Lemire et Cossette, formant quorum sous
la présidence du maire au fauteuil.

4114

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé
par l'échevin Lemire, et résolu que les minutes
de la dernière assemblée soient adoptées telles que

4115

2,538.24 ✓
 # 3,478.83 ✓
 # 1,470.16 ✓
 # 521.76 ✓
 # 102.50 ✓
 # 4, Ry 130
 # 13 Remoin.
 # 9 nege

lues. *Adopté*
 Proposé par l'échevin Cossette, secondé par l'échevin Arseneau, et résolu que les comptes suivants soient payés.

La Cité du Cap.	\$ 15.35 ✓
St. Vincent de Paul	500.00 ✓
Bruno Grand	15.00 ✓
J. B. Loranger	1.50 ✓
Standard Lime Co Ltd	29.76 ✓
Adolphe Beaumier	17.25 ✓
La Cité du Cap.	2.30 ✓
Napoleon Roy	1.00 ✓
D. St-Pierre	3.11 ✓
Imprimeur du Roi, Québec	72.07 ✓
J. O. Rivard	115.00 ✓
Alcide Demers	33.08 ✓
Shawinigan Water & Power Co.	471.89 ✓
Clement Carpentier	6.00 ✓
E. Loranger	2.00 ✓
La Cité du Cap.	40.00 ✓
North British & Merc. Ass. Coij	81.00 ✓
La Cité du Cap.	36.90 ✓
Canada Power & Paper Co.	86.96 ✓
Canada Power & Paper Co.	<u>217.21 ✓</u>

Adopté.
 Proposé par l'échevin Cossette, appuyé par l'échevin Houle, et résolu que des licences soient accordées à M. M. Jos. Hamelin et Andrei Sauvageau, sujet à l'approbation du chef.

4116

Adopté.
 Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Arseneau, et résolu que le budget pour l'année 1931, soit adopté comme suit:
Rachat

4117

Reglement No. 54	150,000.
Reglement No. 71	8,500.
Reglement No. 78	1,200.
Reglement No. 99	2,200.
Reglement No. 100	1,300.
Reglement No. 103	200.
Reglement No. 115	200.
Reglement No. 120	200.
Reglement No. 122	300.
Reglement No. 124	1,100.
Reglement No. 125	500.
Reglement No. 130	—
Reglement No. 131	—
Reglement No. 133	
Reglement No. 136	

#165700

Interet	1931—
Reglement No. 54 <small>6 mois à 5% 150,000.</small>	#9,450.00
Reglement No. 71	1,534.50
Reglement No. 78	1,240.00
Reglement No. 99	11,448.00
Reglement No. 100	3,275.00
Reglement No. 103	1,000.00
Reglement No. 115	1,140.00
Reglement No. 120	1,290.00
Reglement No. 122	1,582.00
Reglement No. 124	3,392.00
Reglement No. 125	1,495.00
Reglement No. 130	2,075.00
Reglement No. 131	1,000.00
Reglement No. 133	625.00
Reglement No. 136	200.00
Banque	4,800.00
	#46,002.50

Départements des Finances.

	1931. —
Aliments & Réformes	2,500.00
Vois & Logements	500.00
Assurances	50.00
Audition	500.00
Contingent	750.00
Délegations	1,000.00
Bâtisses et jurés	12.00
Fonds de secours	2,500.00
Téléphone Loyers	105.00
Messages	150.00
Licences	70.00
Octrois	150.00
Papeteries & Impression	500.00
Charre	2,000.00
Journaux	35.00
Remboursement de taxes	150.00
Élections	1,000.00
Receptions civiques	100.00
Salaires	5,900.00
Publicité	1,200.00
Lote d'évaluation	1,000.00
Mutation de propriété	100.00
Casiers	76.00

 21,347.00

	1931. —
Voie	
Assurances	1,500.00
Chevaux	10.00
Entretien & nourriture	1,100.00
Sellerie & ferrage	100.00
Appareils	1,200.00
Bâtisses entretien	10.00

Voie suite,	1,931
Contingent	35.00
Bâtisse, éclairage	100.00
Bâtisse, chauffage	35.00
Dommages	150.00
Papeterie & Impression	10.00
Reise tramways & C.P.L.	1200.00
Reise Rue Notre Dame	3000.00
Troisiers	300.00
Diverses rues	3500.00
Lignes	300.00
Arrosage	500.00
Réparation de troisiers	20.00
Salaires	1250.00
Indicatifs de rues	25.00
Centre	1300.00
Routes d'hiver	325.00

#16, 300.00

Aqueduc	1,931
Assurances	275.00
Appareils	50.00
Vannes fontaines	250.00
Conduite Principale	100.00
Conduite de service	300.00
Valves	30.00
Remboursement de taxes	100.00
Dommages	100.00
Contingent	25.00
Pompage électricité	3600.00
Prises d'eau	100.00
Réservoir	50.00
Machinerie	50.00
Bâtisse entree	50.00

Bâtisse chauffage	#150.00
Bâtisse éclairage	50.00
Salaires	3590.00
	<hr/>
	#9170.00

Égoûts	
Appareils	#20.00
Conduite principale	700.00
Conduite de service	100.00
Puisards & regards	500.00
Salaires	1100.00
Domages	50.00
Assurances	500.00
	<hr/>
	#2970.00

Police & Incendie	1931 —
Appareils	#100.00
Auto. chef	600.00
Chevaux entretien	160.00
Chevaux sellerie	50.00
Bâtisse entretien	100.00
Bâtisse chauffage	600.00
Bâtisse éclairage	125.00
Bâtisse assurances	250.00
Contingent	10.00
Pap. fleurie	20.00
Téléphone & messages	100.00
Uniformes	350.00
Al. carne	1000.00
Salaires	8220.00
Extincteurs	15.00
Auto. truck	60.00
Auto. chenille	60.00
Bayaux	1000.00
	<hr/>
	#13120.00

Cour du Recorder	1931 —
Pension des Prisonniers	\$10.00
Papeterie & Impressions	10.00
Salaires	500.00
Frais de Seminars	5.00
Huissiers	5.00
Contingent	5.00
	<hr/> \$535.00

Eclairage	1931 —
Lues	\$4200.00

Département en loi	
Frais	\$800.00
Salaires	\$1000.00
	<hr/> \$1800.00

Hôtel de ville	
Améliorations & amueblement	\$500.00
Assurances	75.00
Chauffage	450.00
Eclairage	110.00
Entretien	200.00
	<hr/> \$1335.00

Marché	1931 —
Assurances	\$110.00
Chauffage	30.00
Eclairage	15.00
Bâtisse	50.00
Contingent	25.00
Salaires	936.00
Inspection	420.00
Papeterie	10.00
	<hr/> \$1596.00

Hygiène	1931 —
Inspection & Désinfection	\$300.00
Dépôt	750.00
Bouteille de lait	1250.00
Inspection du lait	210.00
	<hr/> 2210.00

Logements ouvriers	1931 —
Antiséptique	\$460.00
Amortissement	892.00
Entretien	50.00
Assurances	—
	<hr/> 2202.00

Départements	1931 —
Intérieur	46,002.50
Achat	162,700.00
Finances	21,347.00
Voie	16,300.00
Aqueduc	9,170.00
Police & Incendie	13,120.00
Records	535.00
Eclairage des rues	4200.00
Département en loi	1500.00
Hôtel de ville	1335.00
Marché	1596.00
Hygiène	2510.00
Logements ouvriers	2,202.00
Égout	2,970.00
	<hr/> 288,787.50

Total: 288,787.50
Revenu anticipé

Le règlement No. 54	150,000.00
Évaluation, 6,393,354, à 4%	89,506.00
Loyers - 118,428, à 5%	5,921.40

Aqueduc	30,435.49
Licences	2,601.25
Hôtel de ville	156.20
Records	170.15
Taxes d'amusement	2.58
Three Livers Traction	1,200.00
Shawinigan Water & Power Co.	120.00
Marché	282.00
Logements ouvriers	1,703.96
Tobacco	3,207.26
Intérêt sur \$46,009.77 à 6%	2,760.54
Culture \$43,095 à \$1.70	930.95

Total: \$292,903.47

Et la séance est levée

Adopté

Donat Payeur

Maire

Romeo Minusselli

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière de la
Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée
eut lieu aux lieux et place
ordinaire des sessions, lundi,
le neuvième jour de Mars
1931. à 7. P.M. à laquelle
Assemblée étaient présents
son honneur le maire
M. Donat Payeur. M. M. les
échevins Arsenneau, Norme,
Houle, Gauthier Lemire et
Cussette formant quorum

Sous la présidence du maire
au faituel

4118

Proposé par l'échevin Sauteher
approuvé par l'échevin Arsenneau
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles qu'elles

adopté

4119

Proposé par l'échevin Arsenneau
secondé par l'échevin Lemire
et résolu que les comptes suivants
soient payés: -

A. Heroux -	81.25 ⁺
Bell Telephone Co.	11.10 [↓]
Montreal Star	4.50 [↓]
Patrick Dupont	10.25 ⁺
Alfred Greener	18.25 ⁺
Monnaie Post-	19.88 [↓]
Ford Industries	9.00 [↓]
La Cite du Cap.	70.00 [↓]
Jus Laumette & al	770.09 [↓]
La Cite,	33.00 [↓]
Ed Lohay.	52.00 [↓]
H. Massicotte & Freres,	2598.00 [↓]
Paul Benches,	209.50 [↓]
J. H. Reue de Cobet	30.00
H. Massicotte & Freres	2151.77 [↓]
Art Brunelle	461.01 [↓]
Art Buisvert	29.75 ⁺
Banque Can. Nationale	679.28 [↓]
Carnier St Louis	478.80 [↓]
Louis Berthiaume	78.40 [↓]
St Maurice Valley Chronicle	117.60 [↓]
L. Echo du St Maurice	31.44 [↓]

T. J. Moore & Co	66.10 ✓
Crane Ltd.	13.50 ✓
J. A. Conway	750.00 ✓
Alcide Demers	70.11 ✓
Carriere St Maurice	49.68 ✓
Le Nouvelliste	57.80 ✓
Financial Post	14.56 ✓
Can Pac. RR.	39.73 ✓
Adolphe Beaumier	0.50 ✓
Can. Pac. Telegraph	00.92 ✓
Shaw. Water & Power Co	294.80 ✓
Financial Times	12.00 ✓
Aep. Lamy	215.00 ✓
Map. Lorange	119.96 ✓
Order liste No 5, 130	1556.85 ✓
" " 14 - Reservo.	1523.81 ✓
" " 10.	314.44 ✓
" " 14 C.P. 42	768.93 ✓
Total	<u>\$13,213.56</u>

adopté,

H120

Propose par l'echerme
Gauthier appuyé par
l'echerme Casotte et résolu
qu'une licence soit accordée
à M. Maurice Masson, ^{et Alex. Heroux par} sujet
à l'approbation du chef

H121

adopté

Propose par l'echerme Monu
appuyé par l'echerme Gauthier
et résolu que le contrat entre
la cite et F. L. Lorange
soit accepté tel que le
le maire et le greffier
sont autorisés à le signer

Le Maire et le trésorier sont autorisés à signer un chèque pour \$450.⁰⁰ pour payer le dit terrain chargé au règlement #131

Adopté

4122

Proprié par l'échevin Monie, appuyé par l'échevin Arsenau et résolu que le contrat entre Mederie Cassette et la cité soit accepté, le Maire et le greffier sont autorisés à le signer, Le Maire et le Trésorier sont autorisés à payer la somme de \$1000. et charger sur règlement No 131. contre un titre clair sur cette partie acquise de Terrain

Adopté

4123

Proprié par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Heule et résolu que le règlement No 137. Règlement pour autoriser les sommes d'argent à prélever pour l'administration de la cité pour 1931. soit adopté en première et dernière lecture après qu'il a été lu trois fois

Adopté

Lu en conseil
Rapport de Buis, re accident Grandmont
Offre de Deux Noel. 11. St Valere
Demande en démission de D. Grandmont
Lu reconnaissance de M. E. Heule.
Prix de la Car. taubank Morse Le pump.

Et la séance est levée

Donat Pagnon
 Maire
 Armes Munnette
 greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée eut lieu au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le seizième jour du mois de mars 1931, à 7 hrs. P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire M. Donat Pagnon et M. M. les échevins Arseneau, Morin, Houle, Gauthier, Lemire et Cossette formant quorum sous la présidence du maire ass. l'autocil.

4124

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Houle, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

Adopté

4125

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier, et résolu que les comptes suivants soient payés.

Canadian Pacific R. R.	87.39
Canada Iron Foundries Ltd	7,011.27
La cité Revenu	14.23
La Cité du Cap	146.00
La Cité du Cap	42.38
St. Massicotte & Frères	2879.83
Rocheleau & Frères	47.95
New York Times	28.00
Robert Désilets	30.00
La Cité du Cap	12.00

Chs. H. Jetté	25.00 ↓
Napoleon Loranger	6.40 ↓
Loranger & Frères	27.00 ↓
La Cité du Cap	23.84 ↓
do	3.68 ↓
do	8.12 ↓
do	32.65 ↓
H. Thiffault	27.75 ↓
Canadian Oil Co.	113.40 ↓
Canadian Trust Banks Morse Co.	5.50 ↓
Canada Iron Foundries Ltd	951.90 ↓
Carrière St Louis	177.66 ↓
Dr Ls. Bellisle	24.50 ↓
La Cité du Cap.	22.05 ↓
Joseph Rheault	20.00 ↓
Paie liste # 15	122.45 ↓
" " # 15 Reservoir	1525.95 ↓
" " 6 Reg 130	354.19 ↓
" " 11-	466.52 ↓
Total	<u>14237.61</u>

4126 Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Arsenault, et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap de la Madeline les coupons d'intérêt dus le 1^{er} avril 1931.

Règlement 123	\$ 792.50
" 124	1697.50
" 125	<u>747.50</u>
Total	\$3,237.50

Que la banque conserve les dits coupons avec tous les privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande à l'ordre de la banque portant intérêt au taux de six

pour cent par an. Le dit billet ne devant en aucune manière modifier, restreindre et nuire les droits qu'à la Banque comme porteur des dits coupons. - Adopté.

4127

Proposé par l'échevin Lemire, secondé par l'échevin Morin, et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer les argents autorisés en vertu du règlement No. 181 au montant de \$40,000.00. Le maire et le trésorier sont autorisés de signer des billets à demande à l'ordre de la Banque portant intérêt au taux de 6%, au fur et à mesure qu'il y aura des argents de dépensés en vertu du dit règlement; les dits billets devant être remboursés par le produit de la vente des débentures autorisées par le dit règlement. - Adopté.

4128

Proposé par l'échevin Orsmeau, secondé par l'échevin Gauthier, et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette cité les argents autorisés par la loi du chômage comme secours directs, soit la somme de \$4,000. Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets à demande à l'ordre de la Banque portant intérêt à 6%. Les dits billets devant être remboursés par les octrois des gouvernements d'Ottawa et de Québec.

- Adopté

4129

Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Houli, et résolu que des prix soient demandés pour l'achat d'une pompe pour la prise d'eau, un étage, capacité 1000 gall. U.S. par minute, prise ne devant pas excéder 1/24, décharge 10 pouces, tête de suction 15-pieds, tête de décharge 240 pds avec un moteur de 100

forces, 1750 x. P. re 3 phases, 60 cycles, 550 volts - avec
 spaliers à rouleaux, et les accessoires nécessaires au
 tuyau de prise et tuyau de décharge, un starter
 C. G. C. C. R - 1034 manuel, forme K. I.
 avec ampèremètre montrant le courant de charge.
 2 gauges K. I. - modèle L. pour puits de profon-
 deur 32'. 1 - conduite de 50', 1 - conduite de 750'
 et ce pour lundi prochain, en plus un empeller
 additionnel, le tout livré T. - O. B. Cap et
 installé. - Adopté.

4130

Attendu que l'industrie principale du local.
 (Usine de papier) est en souffrance.

Attendu que ce malaise est dû à l'accrois-
 sement d'importance de ce genre d'industrie,
 ainsi affectant les industries pionnières dans le
 papier, tel que notre usine de papier, ici au Cap.

Attendu que ce malaise s'accroît au point
 où la Canada Power and Paper corporation
 de cette ville a fermé ses portes pour une période
 de temps non définie.

Attendu qu'un fort pourcentage de nos
 ouvriers sont sans ouvrage et que les valeurs
 immobilières déclinent en raison de cet état
 de choses, il est proposé par l'échevin Houle,
 et secondé par l'échevin...

Que le conseil de la ville du Cap de la
 Madeleine se rassemble au plus tôt possible
 pour étudier des moyens d'induire les manu-
 facturiers étrangers, poussés vers le Canada
 par le relèvement du tarif, à venir s'établir
 au Cap; qu'une organisation soit formée
 pour atteindre ce but et, que le travail dans
 ce sens soit poursuivi avec plus d'ardeur que
 dans le passé. Cette motion est rejetée, n'ayant

4131

pas de secondeur.

Attendu que les produits de la Russie Soviétique importés au Canada sont faits par du travail conscrit:

Attendu que l'importation de ces produits en Canada était de nature à nuire aux meilleurs intérêts des ouvriers canadiens; il est proposé par l'échevin Ernest Cossette, secondé par l'échevin Ernest Houle, que des félicitations soient adressées au Très Honorable R. B. Bennett pour la façon énergique dont il fit preuve en imposant son embargo sur ces produits, prohibant leur entrée au Canada

- Adopté

Et la séance est levée

Bourgeois
Maire
Reno Brunette,
Suffeur

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap de la Madeline, laquelle assemblée eut lieu au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le vingt-troisième jour du mois de mars 1931 à 7 hrs P. M.

A laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. Donat Paquin, et M. M. les échevins Arsenault, Morin, Houle, Gauthier et Lemire formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

4132

Proposé par l'échevin Lemire, secondé par l'échevin Gauthier et résolu que les

minutes de la dernière assemblée sont
adoptés telles que lues. - Adopté.

4133

Proposé par l'ancien Secrétaire
approuvé par l'ancien Trésorier
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés:-

Passe liste No 16.	1782.20
" " No 17	357.40
J. Lacombe & al.	770.09
Bell Telephone Co.	28.35
La Citi du Cap.	.65
Banque Can. Nationale	85.20
Art. Bussert.	29.75
J. A. Campbell & al.	124.99
Le Falmucq St Famille.	774.88
Hervé Mureau.	5.25
Le Ministre des affaires M.	10.00
Northwestern Electric Co.	3.20
Louis Desbreaux	21.00
Clement Carpenter	14.70
G. Corbeil	46.60
New York Times	31.20
C. H. Jette.	5.00
Map Travers.	42.95
Shaw. Water & Power Co.	17.60
Carrere St Louis.	38.80
Montreal Star	13.50
F. W. Shis Berluquet	63.00
Dawson Bus -	26.50
La Cite.	21.00
Total	<u>6088.31</u>

4134 Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que une licence soit accordée à M. Wilfrid Blanchard, sujet à l'approbation du Chef. Adopté

4135 Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Arseneau et résolu que la soumission pour la vente des fibentes au montant de \$ 263,000. venant de la Banque Canadienne Nationale soit laissée à l'étude. Adopté.

4136 Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu que le Chef de police soit autorisé à demander des soumissions pour des habits de police. Adopté.

Et la séance est levée.

Donat Paquin
Maire
Renée Cossette

Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée eut lieu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le trentième jour du mois de mars 1931, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. Donat Paquin et M. M. les échevins Arseneau, Morin, Houle, Gauthier, Lemire et Cossette formant quorum sous la présidence du maire au faituel.

4137

Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Arseneau, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. Adopté.

4138

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Morin, et résolu que les comptes suivants soient payés. Moins le compte de M. H. Moreault qui est maintenu au taux de quarante centimes tel qu'autorise par les résolutions précédentes:-

La cité du Cap.	12.45 ✓
do	1.15 ✓
Bell Telephone Co.	1.86 ✓
Francis Lavigne	5.00 ✓
L. G. Therreault	92.00 ✓
W. Blanchard	2.60 ✓
Can. Pac. R.R.	1.00 ✓
St Maurice Valley Chemise	20.40 ✓
Shaw, Wale & Poirer Co.	116.25 ✓
La Cité,	77.00 ✓
Desmarais & Lavigne,	2.01 ✓
Art Doucet.	136.88 ✓
Paul Boucher,	36.00 ✓
Le Nouvelliste	30.00 ✓
Dr. Ed. La Haye.	50.00 ✓
La Cité	22.00 ✓
Buzyne Can. Nat.	2.16 ✓
Dr. Louis Belleisle	10.00 ✓
La Cité	72.00 ✓
Oratoire Grandmont	19.50 ✓
Paie liste No 13.	238.35 ✓
" " 17 Révisé	1528.55 ✓
Total	<u>2477.16</u>
	adopsé 2480.66

Louis Berthiaume \$2.50 ✓

Propose par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le conseil autorise
 son honneur le maire et
 le trésorier de la cité à signer
 toute procuration nécessaire
 à autoriser cette cité à
 retirer de la Banque Canadienne
 Nationale tous les documents
 passés, consistant en chèques
 coupons et obligations can-
 cellés, et ce sous leur signa-
 ture conjointe.

H139

adopté
 Proposé par l'échevin Lemire
 secondé par l'échevin Arseneau
 et résolu que la sommation
 de la Banque Canadienne
 Nationale soit acceptée pour
 la vente de \$150,000 de dette
 de cette cité renouvelée en
 vertu du règlement No 154
 portant intérêt au taux de
 5% et rendu au taux de 97.12
 payable le ou avant le 17 mai
 1931

H140

adopté
 Proposé par l'échevin Lemire
 secondé par l'échevin Arseneau
 et résolu que le règlement
 No 138 autorisant un emprunt
 de \$6000 en vertu de la loi de
 l'aide aux chômeurs 1930 soit
 adopté

H141

Adopté

4142
 Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Arsenneau, et résolu que la cité du Cap de la Madeline accepte l'offre du gouvernement de Québec d'une somme de trois cents piastres pour faire les travaux de drainage pour égoutter les terres de M. de Grandmont. Adopté

4143
 Proposé par l'échevin Tessette appuyé par l'échevin Lemire et résolu que le contrat de Omer Noël pour une leure de terrain soit adopté tel que lu. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer, Le maire et le trésorier sont autorisés à signer un cheque pour \$60.⁰⁰ pour payer le dit terrain chargé au règlement no 131 adopté

4144
 Proposé par l'échevin Morin, appuyé par l'échevin Lemire et résolu que la résolution engageant M. Willie Dargis à raison de \$24.⁰⁰ par semaine comme constable soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit, et que M. Willie Dargis soit réengagé dans le département de la voirie, à raison de trente cinq sous de l'heure et il devra prendre soin des chevaux. Il devra répondre au feu et le chef devra le faire payer pour le temps qu'il sera au feu. Adopté

4145
 Proposé par l'échevin Doule, appuyé par l'échevin Arsenneau, et résolu que les bancs du marché soient loués à raison de \$4.⁰⁰

par semaine à partir du 1^{er} avril 1931, et que toutes les résolutions à cet effet passées antérieurement, soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit. - Adopté

4146

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé par l'échevin Cossette, et résolu que la soumission de la Canadian Bank Note Co. Montreal, soit acceptée pour l'impression de \$50,000. de débentures, telle que cidule soumise, et ce pour la somme de \$130.00. Adopté

4147

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé par l'échevin Morin, et résolu que le prix de M. M. S. Massette & F. Peres Ltee pour une pompe et ses accessoires soumis par sa lettre du 30 mars 1931, soit considéré comme une soumission dûment entrée avec les autres.

Le vote est demandé par l'échevin Lemire.

Pour: M. M. Arseneau, Morin et Houle

Contre: M. M. Cossette, Gauthier et Lemire

Le maire est appelé à voter. Le maire vote contre. Cette motion est répétée.

4148

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Cossette, et résolu que la soumission de M. M. Wilson & Bergeron Ltd pour l'achat d'une pompe tel que demandé par l'avis de soumission de l'Ingénieur en date du 19 mars 1931 et telle que soumise par leur lettre du 23 mars 1931 au prix de \$2435.00 soit acceptée

En Amendement

Proposé par l'échevin M. Arseneau, secondé par l'échevin M. Houle et résolu que la soumission de la Canadian Fairbanks Morse Ltd soit acceptée au prix de \$2250. comme

étant plus basse.

Le vote est demandé sur amendement:

Pour: Arsenneau et Houle.

Contre: M. M. Morin, Cossette, Gauthier et Lemire. - Amendement est rejeté sur motion principale. Contre: M. M. Arsenneau et Houle

Pour: M. M. Morin, Cossette, Gauthier et Lemire.

- Adopté.

Et la séance est levée

Jean Séguin

Maire

Romeo Rousseau

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap de la
Madeleine, laquelle assemblée eut
lieu aux lieux et place ordinaires
des sessions, lundi, le treizième
jour du mois d'avril 1931 @ 7.P.M.
à laquelle assemblée étaient présents
en nombre le maire Omar Poirier
et M. M. échelins Arsenneau, Morin
Houle, Gauthier, Lemire et Cossette
formant quorum dans la présence
du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Morin et résolu que les
minutes de la dernière assemblée
soient adoptées telles que lues.

adopté

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Lemire et résolu

que les comptes suivants sont
payés:-

Alfred Corbin.	60.42 ✓
Jos Laumette & al.	770.09 ✓
Nap Lorange	34.20 ✓
Canadian Pacific RR	10.96 ✓
New York Times	7.00 ✓
Jos Gaurin & Fils	1911.61 ✓
Dr. L. Bellisle	10.00 ✓
Alfred Grenier	3.80 ✓
Richelieu & Fils	11.20 ✓
A. Henry	56.30 ✓
Bureau d'Enregistrement	10.00 ✓
Can Pacific RR	5.81 ✓
Geo G. Corbeil	23.85 ✓
P. V. Ayotte	2.75 ✓
La Cité	88.65 ✓
H. Massicotte & Fils	752.24 ✓
Patrick Dupont	6.25 ✓
Art Borsvert	35.00 ✓
Joseph Desjosses	10.50 ✓
Dr. L. Bellisle	6.00 ✓
Geo Guenard	693.40 ✓
Willie Dorion	159.00 ✓
Ste Famille	813.00 ✓
La Cité du Cap.	50.00 ✓
St Vincent de Paul	300.00 ✓
Rev Art Brunelle	215.79 ✓
Zotique Cadotte	92.00 ✓
Paul Lisi No 15	203.30 ✓
" " No 18 Reservoir	356.85 ✓
Paul Lisi No 14	188.00 ✓
" " No 19 Reservoir	434.40 ✓
Banque Can. Nationale	961.17 ✓

4150

Résolution 4156

Proposé par l'Echevin Arseneau.
Appuyé par l'Echevin Gauthier.

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire les démarches nécessaires auprès du Gouvernement provincial pour aider à faire re-ouvrir le moulin local de la Canada Power & Paper Company.

Adopté.

33 ✓
80 ✓
75 ✓
00 ✓
00 ✓
00 -

Résolution 4157

Proposé par l'Echevin Lemire.
Appuyé par l'Echevin Gauthier.

Et résolu que ce conseil a appris la mort de l'Honorable Sénateur Lessard, beau-frère de L'Honorable Wilfrid Gariepy, écheviseur de cette cité. Il prie la famille d'accepter ses sincères sympathies.

Adopté.

e
u
u
r
ste
l
o

pour le département de l'agriculture, qui pourront servir pour le département du feu.

4153

Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Arseneau qu'attendu qu'il y a une balance de disponible des argents autorisés par le comité du chômage; attendu qu'il y a eu une plusieurs sans travail; en conséquence, il est résolu qu'une demande soit faite au comité du chômage, Québec d'autoriser ce conseil à approprier des dits argents à la construction d'un drain d'irrigation sur la rue

adopté

Canadian Oil Co.	107.33 ✓
Le Travailleur Linc	7.80 ✓
H. Massicotte & Fren	1034.75 ✓
Rem de Cotret.	30.00 ✓
Wilday St Cyr	26.00 ✓
Total	<u>\$9489.00-</u>

adopté

4151

Propose par l'ecclésiastique Lemire
appuyé par l'ecclésiastique Arsenault
et résolu que la Banque Canadienne
Nationale soit autorisée à charger
le billet de \$ 6260 - dans le compte
R-74, arriérés de taxes

adopté

4152

Propose par l'ecclésiastique Arsenault
appuyé par l'ecclésiastique Morin et
résolu que l'ingénieur soit autorisé
à demander des submissions
pour des boyaux double jacket
pour le département de l'agriculture, qui
pourront servir pour le département
des fermes.

adopté

4153

Propose par l'ecclésiastique Morin
appuyé par l'ecclésiastique Arsenault
qu'attendu qu'il y a une balance
de disponible des argents autorisés
par le comité du chômage; attendu
qu'il y a eu une plus-value sans
travail; en conséquence, il est réso-
lu qu'une demande soit faite
au comité du chômage, Québec,
d'autoriser ce conseil à approprier
des dits argents à la construction
d'un drain d'irrigation sur la rue

St Maurice

4154

Proposé par l'échevin Morin
appuyé par l'échevin Cossette
et résolu que l'ingénieur
soit autorisé à acheter 100
peupliers "Volga" de 10 pieds
à raison de 85[¢] sous chaque
de la maison Luke Brothers
chargeable à peu St Madeleine
Capital.

adopté

4155

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Morin
et résolu que l'ancien legal
soit autorisé à reprendre l'action
de Herbe Mureau et la cité

adopté

Et la séance est levée

Donné en
l'an

Rueo Dunsell,

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du
conseil de la cité du Cap de la
Madeleine, laquelle assemblée
est tenue aux lieux et place ordi-
naires des sessions, le mardi,
le vingt-troisième jour du mois de
avril 1931 à 7 P.M. à laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire Donat
Papineau et M. M. les échevins
Arsenneau, Morin, Heule, Gauthier

Lecture et lecture formant sommaire
sous la présidence du maire au
jour même.

H158

Proposé par l'échevin Leduc, appuyé
par l'échevin Arsenault et résolu
que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles
qu'elles. adopté

H159

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Houle et résolu
que les comptes suivants soient
payés.

Liste de paie No 16.	174.80
" " " 20 Réservés.	482.62
Paul Boucher	17.00
La Cité	24.80
do	42.54
Luce Press Clipping	50.00
La Cité,	20.00
Shaw, Water & Power Co	105.00
La Cité, Reg 130	25.00
Edmond Thériault	52.65
Le Bien Public	4.94
Museums Ltd.	11.05
The Robertson Co	6.00
J. A. Beauchemin	4.88
Map Lorange,	50.34
Jrs Laumette & al	743.08
Total	1804.70

H160

3

Proposé par l'échevin Leduc
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la Banque
Canadienne Nationale, ici,

sont prié de payer pour et à
l'acquit de la cité du Cap-de-
la-Madeline les coupons d'in-
teret et les debentures devenant
dus le 1^{er} mai prochain, a savoir:

Reglement No 54	Interet.	5430.00
Reglement No 71	Interet	767.25
Reglement No 120	Interet	695.00
	Rachat	<u>200</u>
		\$ 895.00

Le Maire et le tresorier sont au-
torisés de signer un billet à deman-
de pour le montant de \$ 7,092.25
à l'ordre de la Banque Canadienne
Nationale devant porter interet
au taux de 6%, ce billet ne devant
en aucune façon modifier,
restreindre ou nuire les droits
qu'a la Banque comme porteur
des dits coupons et des dites
obligations.

adopté
Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Morin et résolu que
l'heure réglementaire soit avancée
d'une heure, à partir de minuit
dimanche matin, le 26 avril
prochain, et ce jusqu'à minuit
le 27^{er} jour du mois de septembre
1931.

adopté
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Morin et
résolu que l'offre de la maison

4161

4167

3
 A. G. Ames & Co de Montreal pour
 l'achat de \$113.000 de debentures
 a 5% de cette cite ont accepte
 a raison de \$98.00 pour \$100. Le
 greffier devra faire le necessaire
 pour limer ces debentures dans le
 plus court delais possible

4163

Proposee par l'echevien Tenure
 approuvee par l'echevien Morin
 qui attende qu'il y a encore
 189 familles dans la cite du Cap-
 de la Madeleine qui sont sous
 les secours directs du Chomage
 et de l'assistance Civique;
 Qu'attendu que les fonds mis
 a la disposition de la ville pour
 cette fin sont epuises;

4
 Qu'attendu que l'usine a papier
 locale semble etre fermee pour un
 temps indefini, ce qui augmente
 considerablement la crise du Chomage
 et place plusieurs familles
 dans une position particuliere;
 En consequence, il est resolu que
 ce conseil demande a la Commis-
 sion du Chomage de la province
 de lui accorder comme secours
 directs une somme additionnelle
 de \$30.000- et qu'aussitot une
 repense favorable de la part du
 comite n'aura ete parvenue, le
 conseil fera le necessaire

adopte

4164- Propose par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le greffier soit
autorisé à demander des
sommations pour la vente de
\$40.00 de debentures émises en
vertu du règlement No 131

4165 Propose par l'échevin Amiel
appuyé par l'échevin Morin
et résolu que le contrat de
Aurey Richelleau soit adopté
tel que lu. Le maire et le
greffier sont autorisés à le
signer. Le maire et le trésorier
sont autorisés à payer la somme
de \$300 pour le dit terrain
chargé du règlement 123

4166 Propose par l'échevin Lemire, appuyé
par l'échevin Lavette ~~et~~ qui attend
que les debentures émises en
vertu du règlement No 54 sont
rachetées en entier pour la
somme de \$190.00 le premier
mai prochain; - Qui attend
que la Banque Canadienne
Nationale a acheté une som-
me de \$150.00 de debentures
municipales a été remboursées
le 01 avant le premier mai
1931 sur livraison des obligations;
qui attend que la différence
est en dépôt au département

du trésor de la province de Québec
 comme fonds d'amortissement
 accumulés durant les dix der-
 nières années. En conséquence,
 il est résolu que la Banque
 Canadienne Nationale soit priée
 de payer pour la cité aux porteurs
 les dites obligations lorsqu'elles deuen-
 dront échues le premier mai 1930;
 que demande soit faite au trésorier
 de la province de Québec de déposer
 à la Banque Canadienne Nationale
 au Cap. de la Madeline, le
 produit des fonds d'amortisse-
 ment qui il a eu déposés au
 nom de la Cité, qui au cas où
 les detentes et les dits fonds
 d'amortissement ne seraient
 pas livrés, le ou avant le premier
 mai prochain, que la Banque
 paie quand même les dites
 obligations qu'elle a se rembourser
 avec le produit des effets ci-
 dessus. Le Maire et le Trésorier
 sont autorisés à signer un billet
 à demande pour la somme
 totale à l'ordre de la Banque
 Canadienne Nationale, portant
 intérêt au taux de 6%. Ce billet
 ne devant en aucun façon
 modifier, restreindre et nuire
 les droits qui à la Banque comme
 porteur des dites detentes

adopté

4167

Le Echevin de la cite du Cap-
de la Madeleine donne avis
de motion que je proposerai
un reglement No 139. Intitule
Reglement pour autoriser la
fermeture de cote publique entre
les proprietes Lesque et Viners
et l'ouverture d'une nouvelle
cote

E. M. Thomas
M. Arseveau

4168

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Arseveau
et résolu que la somme de
de H. Massicotte & Freres. Ltee
pour \$250 pieds de loyau.

2

Marque Martell a raison
de \$1.³⁰ le pied ont été
adoptés

4169.

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Morin et
résolu que ce conseil accepte
l'offre du département de
l'instruction publique de Québec
d'avoir une école de couture
au Cap de la Madeleine. Tel
que propose par sa lettre du
17 courant, a condition que le
local soit fourni gratuitement
par la Falmar Tuff Co

3

Adopté

Et la séance est levée

Thomas
Mare

Rome Pommier Gifford

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée eut lieu au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le vingt-septième jour du mois d'avril 1931, à 7 hks. P. M. A laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. Donat Paquin et M. M. les échevins Arseneau, Morin, Loule, Gauthier, Lemire et Cossette, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

4170

Proposé par l'échevin M. Morin, secondé par l'échevin Cossette, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. - Adopté.

4171

Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Arseneau, et résolu que les comptes suivants soient payés.

Wilbrod Rousseau	\$ 241.00 ✓
Paroisse Ste Famille	1156.44 ✓
La Cité "Revenu"	35.80 ✓
Bell Telephone Co.	40.40 ✓
North British-Ass. Co.	50.25 ✓
Dr. H. Perreault	7.00 ✓
H. Béliveau	26.30 ✓
J. A. Lambray & Al.	116.66 ✓
Chauvinigan Water & Power Co.	11.12 ✓
La cité du Cap	3.92 ✓
Imperial Oil Co. Ltd	49.14 ✓
Pai liste no. 17	299.45 ✓
Pai liste no. 21, Réservoir	574.80 ✓
Total	<u>2540.68</u>

Adopté

4172

Proposé par l'échevin Lemire, secondé par l'échevin Gauthier, Qu'attendu qu'en vertu du règlement No. 54, la Cité du Cap de la Madeleine a été obligé de renouveler une partie de son emprunt au montant de \$ 150,000. - Attendu qu'étant donné les conditions économiques effectuées par la Cité du Cap de la Madeleine dans la présente période, elle n'a pu obtenir un meilleur prix que 97 1/2 sur ses débentures. Attendu que la dépréciation des débentures et les frais du présent règlement ont rendu la Cité à court d'argent de \$ 4,600. qu'elle ne peut prendre pour le moment sur le revenu ordinaire. En conséquence; il est résolu, qu'une demande soit faite au Lieutenant Gouverneur en conseil de permettre à cette cité d'emprunter temporairement la somme de \$ 4,600. pour couvrir le dit écart en attendant la passation d'un règlement et suivant la forme ordinaire. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à payer les honoraires d'usage.

4173

Proposé par l'échevin Gauthier, secondé par l'échevin Lussitte et unanimement résolu qu'en garantie additionnelle des dettes et responsabilités de cette Municipalité envers la Banque Canadienne Nationale, à raison des avances qui lui ont été consenties ou qui lui seront consenties par la Banque en vertu de la loi du chômage, au montant de \$ 4,000.00 ou de toute partie de cette somme, suivant le règlement No. 138 adopté par le conseil le 30 Mars 1931 et approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil le 18 avril 1931, la Municipalité

du Cap de la Madeline cide et transporte à la Banque Canadienne Nationale toutes sommes d'argent dues et payables à cette Municipalité par le Département des Travaux Publics de Québec, provenant des octrois des Gouvernements Fédéral et provincial; qu'un transport soit en conséquence signé par le Maire et le Secrétaire de cette Municipalité et que le Département des Travaux Publics soit prié de recevoir ce transport et de s'y conformer en versant à la Banque toute somme d'argent qui revient à cette municipalité en vertu des dits octrois. - Adopté.

4114

Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Arseneau, et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour de l'avoine, par cinquante minots pour trois mois. - Adopté.

4115

Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Loissette, et résolu que l'Ingénieur soit autorisé à acheter de M. François Louveteau, 1500 pieds de tuyau de 12 pouces en benton sans joint, pour canaliser la rue St-Maurice à raison de \$1,00 par longueur de 30 pouces. - Adopté.

4116

Proposé par l'échevin Lemire, secondé par l'échevin Lauthier et résolu que ce conseil accepte l'acte de rétrocession de la propriété de Mme Bertha Thibault Soule. Le Maire et le greffier sont autorisés à le signer. - Adopté.

4117

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Morin, et résolu que le règlement No. 139, Règlement pour autoriser la fermeture

de la Côte publique, entre les propriétés de M. M. Rivière Levesque et Hervé Riviers et l'ouverture d'une nouvelle côte, soit adopté en première et dernière lecture.

Proposé en amendement par l'échevin Lemire, secondé par l'échevin Cossette, qu'attendu que le règlement No. 123 fait et passé au conseil le date du 27 août 1929 unanimement qu'attendu que ce règlement a été approuvé par les électeurs et comprenant un montant de \$2,000. pour faire des murs de retient; qu'attendu que le règlement est en force et n'a jamais eu d'amendement, en conséquence il est résolu que la fermeture de la dite côte ne peut être entreprise avant l'amendement du règlement No. 123, tel que requis par l'aviseur legal.

Le vote est demandé sur l'amendement:

Pour: M. M. les échevins Cossette et Lemire,
Contre: M. M. Arseneau, Morin Gauthier.

M. Houle s'abstient de voter, étant intéressé personnellement. L'amendement est repété.

Le vote est pris. Pour: M. M. Arseneau, Morin, Gauthier. Contre: Cossette, et Lemire
M. Houle s'abstient de voter étant intéressé personnellement. Adopté.

Le règlement étant présenté au Maire pour signature, Le Maire ~~met~~ son veto et il informe le conseil qu'il donnera ses raisons par écrit.

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par l'échevin Morin, et résolu que l'Ingénieur reçoive instruction de ne pas faire de travaux dans l'ancienne côte, sans de nouveaux ordres

du conseil. Le vote est demandé par
l'échevin Lemire. Pour: Arseneau, Morin,
Gauthier et Houle. Contre: M. M. Cossette
et Lemire. - Adopté.
et la séance est levée

[Signature]

Maire

Romeo Brunelle

[Signature]

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil
de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle
assemblée eut lieu aux lieux et place ordinaires
des sessions, lundi le onzième jour du mois
de Mai 1931 à 7 hrs P. M. A laquelle assemblée
étaient présents Son Honneur le Maire
M. Donald Papucin et M. M. les échevins Arseneau,
Morin, Houle, Gauthier, Lemire et Cossette
formant quorum sous la présidence du
Maire au fauteuil.

4179

Proposé par l'échevin Arseneau, secondé par
l'échevin Gauthier, et résolu que les minutes
de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.
Adopté.

#180

Le Maire ayant apposé son veto à la dernière
séance regardant la proposition pour approuver
ou désapprouver le règlement No. 139 "Règlement
pour autoriser la fermeture de la côte publique
entre les propriétés de M. M. Sivière Levesque
et Hervé Sivières, et l'ouverture d'une
nouvelle côte". Son Honneur le Maire
remet au Greffier après lecture, une lettre par
laquelle il donne les raisons de l'opposition

dans un même Circuit, D'ailleurs
les \$2000. sont votés pour la cote
chez Messieurs Leresgne et Viviers
et nous sommes obligés de faire
les travaux à cet endroit.

Le tout humblement soumis
Voté tout de suite
signé Dorval Piquier
Maire

4181.

Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Morin
et résolu qu'en vertu de
l'art. 52. Chap. 103. Statuts
Reçus de Québec, et en le veto
du Maire, le règlement No
139. règlement pour autoriser
la fermeture de la cote publique
entre les propriétés de M. M.
Sever Leresgne et Sever Viviers
et l'ouverture d'une nouvelle
cote soit accepté, Le Maire
et le Trésorier sont autorisés
à signer un cheque pour payer
les honoraires d'usage pour
son approbation par le Lieu-
tenant-Gouverneur en Conseil
Le vote est demandé par M. Lemire
Pour la motion M. M. Arsenneau,
Morin, Gauthier,
Contre M. M. Cassette et Lemire
M. Houle s'abstient de voter
Pour la raison qu'il est inter-
ressé personnellement

Adopté

4187	Propose par l'ancien Gauthier appuyé par l'ancien Hume et résolu que les comptes suivants soient payés:—	
	Luke Brothers Ltd	85.00 ✓
	L'Imprimeur du Roi	19.01 ✓
	Canadian Pacific RR.	14.19 ✓
	T. J. Moore & Co.	3.63 ✓
	A. Hermy —	51.35 ✓
	Dr. E. D. LaRoche	60.00 ✓
	New York Times	43.40 ✓
	François Comteau	343.75 ✓
	Carrere St Maurice	18.04 ✓
	J. A. Roy.	63.75 ✓
	Parc Adli No 23.	381.20 ✓
	" " 19.	182.60 ✓
	Rue de Cochet	30.00 ✓
	St Maurice Valley Chronicle	38.50 ✓
	Map L'Orange.	24.16 ✓
	Des Grenier	8.25 ✓
	La Cité Revue	26.05 ✓
	Canadian Bank Note Co	131.30 ✓
	Edmond Thérien	36.80 ✓
	La Cie H. B. L. Holland	14.10 ✓
	Rev. Art Brunelle	470.09 ✓
	Can. Iron Foundries	1259.04 ✓
	La Cité du Cap.	10.00 ✓
	do	24.00 ✓
	B. Desroberts	75 ✓
	Carrere St Maurice	20.01 ✓
	Can. Pacific RR.	7.15 ✓
	Emile Richard	.50 ✓
	Chronicle	14.40 ✓
	La Cité	35.00 ✓

Le Travailleur	44.00 ✓
Bureau d'Enregistrement	4.00 ✓
Canadien Pac. Telegraph	2.79 ✓
Montreal Daily Star.	22.50 ✓
Can Oil Co -	107.33 ✓
Paie liste No 18	247.40 ✓
La Cite du Cap.	8.00 ✓
Richelieu + Freres	77.40 ✓
Pierre Arsenneau	2.25 ✓
Paie liste No 22	447.20 ✓
Mrs Laumette & al	743.08 ✓
J. F. Wickenden.	78.00 ✓
H. Masserolle & Freres	290.34 ✓
Total	<u>\$5482.34</u>

4183. Propose par l'echemin Lemire
 appuyé par l'echemin Arsenneau
 et résolu que le greffier soit
 autorisé à faire vendre les
 propriétés qui ont trois ans
 d'arriérés. Adopté

4184. Propose par l'echemin Gauthier
 appuyé par l'echemin Lemire
 et résolu qu'une licence soit
 accordée à M. Ludovic Pepin
 sujet à l'approbation du chef. Adopté

4185. Propose par l'echemin Lemire
 secondé par l'echemin Gauthier
 et résolu que la résolution No
 4172, demandant au
 Lieutenant-Gouverneur d'emprunter
 une somme de \$4600 - faite et
 passée le 27eme jour d'avril

1931. Ont rescindés et annulés
à toutes fins que de droit

4186.

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
Secunde par l'échevin Gauthier
et résolu que le trésorier
soit autorisé à faire un
versement de fonds des comptes
L-75 et L-73 de manière
à n'avoir qu'un seul compte
de banque par ces deux items
celui commun et désigné sous le
No L-75

4187

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
Secunde par l'échevin Croxette
qui attendu qu'en 1921, il a
été voté un règlement No 54-
pourvoyant à un emprunt
de \$190,000 - dont le rembourse-
ment devant se faire par
fonds d'amortissement à
raison de \$3680.49 par
année; attendu que par permis-
sion spéciale ce règlement fut
omis pour une période de dix
ans au lieu de 40 ans -
Attendu que le taux d'intérêt
était de 6% par an, En
conséquence il est résolu
que ce conseil ou les créanciers
conventionnels de cette période,
soit le Lieutenant Gouverneur
ou conseil d'emprunter la

Somme due et à renouveler de \$150,000.-
 à un taux d'intérêt de 5% par
 an pour vingt ans, balance
 de vie du dit emprunt tel
 qu'autorisé en 1921 - et pourvoit
 au rachat des obligations par
 séries suivant le Tableau ci-après
 au lieu d'un fonds d'amortissement.

Le 1 ^{er} Mai	1932	\$2,200.00
" " "	1933	2,400.00
" " "	1934	2,500.00
" " "	1935	2,600.00
" " "	1936	2,700.00
" " "	1937	2,900.00
" " "	1938	3,000.00
" " "	1939	3,200.00
" " "	1940	3,300.00
" " "	1941	3,500.00
" " "	1942	3,700.00
" " "	1943	3,800.00
" " "	1944	4,000.00
" " "	1945	4,300.00
" " "	1946	4,500.00
" " "	1947	4,700.00
" " "	1948	5,000.00
" " "	1949	5,200.00
" " "	1950	5,500.00
" " "	1951	5,700.00
" " "	1952	6,000.00
" " "	1953	6,300.00
" " "	1954	6,600.00
" " "	1955	7,000.00
" " "	1956	7,300.00
" " "	1957	7,600.00

Le 1^{er} février 1958 ----- 8,000.00
 " " " 1959 ----- 8,400.00
 " " " 1960 ----- 8,800.00
 " " " 1961 ----- 9,300.00

Le Maire et le trésorier sont autorisés à payer les honoraires d'usage.
 Adopté.

4188

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Lemire, et résolu qu'en réponse à la lettre de M. L. Guimont en date du 7 mai, le conseil accepte la somme de \$15,000.00 comme secours direct du comité du chômage, en plus de ce que déjà accordé. - Adopté.

4189

Proposé par l'échevin Morin, secondé par l'échevin Gauthier, et résolu que pour 1931, les vidanges seront enlevés à toutes les deux semaines, les mercredi et jeudi. - Adopté.

Et la séance est levée

J. P. Papeau
 Maire
 Romeo Musselli
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeline
 À une assemblée générale du
 Conseil de la Cité du Cap de la
 Madeline laquelle assemblée eut
 lieu aux lieux et place ordinaires
 des sessions mardi le vingt-sixième
 jour de mai 1931 à laquelle
 assemblée étaient présents son
 Honneur le Maire Papeau et
 les échevins Morin, Arseneau,

Houle, Lauthier, Lemire, Cossette
formant quorum autour du
Maire en conseil.

4190

Proposé par l'échevin Lauthier
appuyé par l'échevin Lemire et
résolu que les minutes de la der-
nière assemblée soient adoptées
telles que lues

Adopté

4191

Proposé par l'échevin Tréneau
secondé par l'échevin Lemire et
résolu que les comptes suivants
soient payés

Paul Boucher	\$96.90
Liste de Paye no 25	\$422.90
Liste de Paye no 21	\$263.90
La Cité du Cap St. Madeline	34.45
Le Ministère des Affaires Municipales	75.00
New York Times	29.40
Patrick Stuyvesant	7.75
Copiere St. Maurice	18.67
Liste de Paye no 20-21	2.70
Liste de Paye no 24-26	4.00
Jos. Lanouette	743.08
La Touffe de Lait	500.00
J.A. Combray & Al.	116.66
La Cité du Cap	10.00
Henri Bellevue	27.50
La Cité du Cap de la M.	1.00
A. Brouillard	146.05
Paroisse Ste. Madeline	246.39
St. Maurice Valley Chrs.	26.24
Map. Lorange	12.60
J. Larvin & Fils	26.34

La Cie J.B. Holland & Fils	0.94	↓
Germain & Freres	1.50	↓
Canada Iron Foundries	150.19	↓
Bell Telephone Comp.	29.30	↓
Gouvernement de Québec	6.00	↓
Montreal Daily Star	15.00	↓
La Cité du Pop.	107.31	↓
L. G. Perreault	2.50	↓
J. Sauvageau	1.75	↓
Union des Municipalités de Québec	\$200.00	↓
Docteur Belisle des.	10.00	↓
Total.	<u>\$3801.02</u>	

Adopté

4192

Propose par l'Échevin Lemire appuyé par l'Échevin Cossette et résolu qu'un octroi de \$75.00 soit accordé à M. M. Chs. T. Lapeque & Édouard Godin pour aider les clubs de Base Ball du Cap de la Madeleine qui sont partis de la ligne entre-cités. M. Gauthier demande le vote Pour: M. M. Cossette, Lemire Contre: M. M. Arseneau, Morin, Gauthier, Houle. Rejeté sur division.

4193

Propose par l'Échevin Arseneau secondé par l'Échevin Lemire et résolu que le Trésorier soit autorisé à déduire du rôle d'évaluation et de perception \$4.98 étant le montant provenant de la Taxe se qui était situé sur le lot 118 du cadastre 419 Monsieur Émile Holm. Et d'un autre montant de Ernest Cossette sur le numéro

Au cadastre 114 Évaluation \$ 675.00
 montant au rôle de perception de
 \$ 9.45 rôle 1,931. détruite par le feu

Adopté

4194

Proposé par l'échevin Arseneau
 secondé par l'échevin Gauthier

Est résolu que le Trésorier soit
 autorisé de faire un revirement de
 fonds de la Banque Royale du
 Canada à la Banque Canadienne
 Nationale pour le montant total
 de \$ 3,087.50 étant les intérêts de
 \$ 1787.50 et rachat \$ 1300.00 dus sur
 le Trèglement No 100 Troislois. Payable
 le 1^{er} juin 1931

Adopté

4192

Proposé par l'échevin Gauthier

Appuyé par l'échevin Arseneau

Est résolu que la soumission
 de M. P. Loranger & Fils pour de
 l'avoine criblée Feed No 1 soit ac-
 ceptée au prix de 0.557 le minot
 pour les mois de mai, juin et
 juillet

Adopté

4196

Proposé par l'échevin Lemire

Appuyé par l'échevin Arseneau

Est résolu que la soumission
 de la Banque Canadienne Nationale
 pour l'émission de \$ 40,000. à
 raison de \$ 98.53. soit acceptée

Adopté

4197

Proposé par l'échevin Arseneau

Appuyé par l'échevin Morin

Est résolu que le Maire et le
 Greffier soient autorisés à si-
 gner la quittance des cautions
 données par M. J. A. Beau-
 nier et Dame Aldia St An-
 naud pour M. Fortunat Beau-
 nier en faveur de cette cité
 A adopté.

Lue en Conseil
 Reclamations de Mde Grandmont
 Rapport de l'ancien legal se-
 ruan
 M. Loy
 Protêts de U. W. Lussseau re-
 côté publique
 Mise au joint au Les Père
 Chabot.

Est la séance est levée
 + ~~à 7 heures~~ à 7 heures
 Maire

Roux Mmisette
 Greffier.

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeline
 A une assemblée régulière
 du Conseil du Cap de la Madeline
 laquelle assemblée eut lieu aux lieu
 et place ordinaires des sessions,
 lundi le premier jour du mois
 de juin 1931 à 7 heures P. M. à
 laquelle assemblée étaient présents
 son Honneur le Maire M. Anat
 Paquin et Messieurs les C^hevins
 Morin, Houle, Lanthier Lenoir
 et Cosette formant quorum pour

la présidence du maire au feu-
seul.

4198

Proposé par l'échevin Lesuire
Approuvé par l'échevin Moir
Et résolu que les mêmes
des cde de la dernière assemblée
soient adoptées telles que lues.

4199

Proposé par l'échevin: Gauthier
Seconde par l'échevin: Cossette
Et résolu que les comptes
suivants soient payés
La Cité revenus

	\$30.00	n
Paroisse Ste Famille	642.12	n
Paroisse Ste Madeleine	361.52	n
Hed. Monsieur A. Brunelle	456.13	n
Paye liste No 26	469.69	n
Paye liste No 22	192.18	n
Jos Larouette & Al.	743.08	n
Bureau d'Enregistrement	9.00	n
A Guenier	2.22	n
Banque C. Nationale	81.46	n
Wopoleon Loranger	34.12	n
Canada Iron Foundries	42.77	n
Carrière S. Maurice	16.43	n
Jos Gauvin & Fils	47.67	n
Baillly & Cie	7.26	n
Ministère de la Voie	275.00	n
Pierre Loranger & Fils	92.12	n
H. Massicotte & Freres Ltd.	329.10	n

Total: \$3824.26

Adopté

4200

Proposé par l'échevin: Lemire
 Appuyé par l'échevin Gauthier
 C'est résolu que dans cette
 Ville, le nombre des chômeurs n'a pas
 diminué et qu'il n'y a aucune
 perspective qu'il les soit après
 le 1^{er} juillet. Le Conseil prie
 les gouvernements fédéral et pro-
 vincial de bien vouloir étendre
 les délais pour dépenser le dernier
 octroi de \$15,000 pour la partie
 qui restera après le 1^{er} juillet
 1931 en ce qui regarde les secours
 directs.

4201

Adopté
 Proposé par l'échevin: Lemire
 Appuyé par l'échevin: Cassette
 C'est résolu que le Conseil
 soit délégué à la Convention
 des Municipalités et que le Maire
 et le Trésorier fassent le nécessaire.

4202

Adopté.
 Proposé par l'échevin: Thoirs
 Seconde par l'échevin: Cassette
 C'est résolu que la Commission
 de M. Alphonse Hébert soit acceptée
 pour le renouvellement des fils de
 Sélifhone privés de la Corporation
 à partir de la station des pom-
 piers à aller à la maison du
 Gardien des pompes. Ce a rai-
 son de \$145⁰⁰ du mille. Le Con-
 seil devra faire accepter cet
 entrepreneur par la Shaw, Water

à Power Co. et ce dit contrat
est accordé sujet à cette clause

4203

Adopté
Proposé par l'échevin: Gauthier
Seconde par l'échevin: Lemire.

Est résolu qu'en rapport
avec la plainte de M. Kap. Ley
et sur le rapport de l'aviseur
légal, que le rôle soit corrigé de
sorte que ces terrains soient éva-
lués sur la base des terrains
en culture dans le voisinage et ce
parce que les lignes de transmis-
sion déprécie sa propriété.

Et la séance est levée

Adopté
Son Honneur
Maire
Romeo Morissette
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeline

À une assemblée régulière
du Conseil du Cap de la Madeline
laquelle assemblée eut lieu aux
lieux et place ordinaires des ses-
sions, lundi le huitième jour du
mois de juin 1931 à 7 heures, p. m.
à laquelle assemblée étaient pré-
sents son Honneur le Maire Donat
Piquin et Messieurs les éche-
vins: Arseneau, Morin, St-Onge, Gauthier,
Lemire et Casotte formant

quorum sous la présidence du maire
au fauteuil

4204

Proposé par l'échevin Lemire
Appuyé par l'échevin Arsenault
Il est résolu que l'ingénieur
soit autorisé à faire l'organisation
nécessaire pour faire venir la
prise d'eau

4207

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
Secondé par l'échevin Arsenault
Il est résolu que la Banque
Canadienne Nationale soit prie
de payer pour et à l'acquit de
la Corporation de la Cité au
Cap de la Madeleine les obliga-
tions et coupons échéant le 1er
jour de juillet, 1931 savoir: -

Reg. 99	Intérêts	\$5,724.	
	Achat	2,200	\$7,924.
Reg. 103	Intérêts	200.	
	Achat	200.	*700
	Total		\$8,624.00

Le Maire et le Trésorier soit
autorisé à signer un billet à
demande pour le montant ci-haut
dû au taux de 6% par an et
à l'ordre de la dite Banque
Canadienne Nationale Cap de
la Madeleine Que.

Ce Billet ne devant en au-
cune façon modifier, restreindre
ou nuire les droits de la Ban-
que Canadienne Nationale a

comme porteur des dites obligations et coupons.
Adopté.

4206

Proposé par l'échevin Moiron
Secondé par l'échevin Cossette
Et résolu que les minutes
de la dernière assemblée, soient
adoptées telles que lues.

Adopté.

4205

Proposé par l'échevin Arsenault
Secondé par l'échevin Lemire
Et résolu que les comptes
suivants soient payés

Liste de paye No 11	\$452.40 ⁿ
Liste de paye No 23	\$215.07 ⁿ
Liste de paye rétroactive	\$114.40 ⁿ
Shawinigan W. & Power Co.	\$111.58 ⁿ
" " "	\$190.61 ⁿ
Food Industries	\$9.00 ⁿ
The Page Equipments & Const.	\$187.50 ⁿ
Canadian Oil Co. Ltd.	\$107.33 ⁿ
H. Massicotte & Frères	\$6.93 ⁿ
Docteur E. Lahaie	\$0.00 ⁿ
Canadian Pacific Telegraph	\$2.74 ⁿ
Le Nouvelliste	\$5.00 ⁿ
Locheleau & Frères	\$5.13 ⁿ
Stencils Limited	\$5.63 ⁿ
La Cité du Cap	\$3.35 ⁿ
Howe Lumber Co. Ltd.	\$2.44 ⁿ
Valère Dubois	\$4.50 ⁿ
J. G. Richard	\$2.00 ⁿ
L. G. Therreault	\$3.70 ⁿ
La Cité "Levenus"	\$6.37 ⁿ

Edmond Bergeron	"	\$ 5.50
Carrère & Maurice	"	\$ 40.41
Cap. Roy	"	\$ 28.64
Cap. Roy	"	\$ 22.00
L'Union des Municipalités	"	\$ 250.00
Henri Viviers	"	\$ 5.50
Total		\$ 2136.45

420 8

Adopté.

Attendu qu'en conformité au règlement no. 54, des débentures pour un montant de \$ 150,000 ont été émises par la Cité du Cap de la Madeline;

Attendu que les séries de débentures devraient être faites pour 20 ans, alors qu'enormément elles ont été faites pour 30 ans

Attendu que la Banque Canadienne Nationale qui s'était portée acquiesceuse des dites débentures les a distribuées au public;

Il est proposé par l'échevin Beaune
secondi par l'échevin Cossette

Il est résolu: que la Cité du Cap de la Madeline, au consentement de la Banque Canadienne Nationale s'accepte les débentures au montant de \$ 150,000. signées par le sous-ministre des Affaires Municipales faites pour 30 ans, au lieu de 20 ans, s'engage à les faire léga-

leser et ratifier qu'il conviendrait que de droit, par un projet de loi (Bill) devant être présenté à la prochaine session de la Législature de Québec; et que M^{re} J. A. Conway, aviseur légal, soit chargé de préparer les procédures en conséquence.

A dupli

H 209

1^o Attendu que la compagnie d'aviation "Aero Services Limited" de Montréal, a été rendue acquiescente de l'actif de la Compagnie Fast Air Service Transport Limited;

2^o Attendu que la dite compagnie désire faire de l'aéroport de Cap de la Madeline une base centrale d'aviation entre Montréal et Québec

3^o Attendu que la dite compagnie est disposée à acheter l'aéroport de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline pour le prix de \$5750. payable d'avance en 40 annuités avec intérêt à 5% ainsi que les taxes municipales et le montant dû pour les réparations au hangar situé sur le dit aéroport.

Il est proposé par l'échevin Lemire

deuxième par l'échevin Gauthier

Il est résolu que l'offre de l'Aero Services Limited, corps politique et incorporé, ayant sa principale place

d'affaires à Montréal, pour
 l'achat de l'aéroport au Cap de
 la Madeline soit accepté à
 raison du paiement de \$5750.
 payable d'avance par annuités
 il quarante ans avec un intérêt
 de 5% par an

Que le notaire Paul Boucher
 soit autorisé à préparer le con-
 trat de vente; et que M^{re} J. A.
 Cambay, aviseur légal, soit auto-
 risé à recevoir et payer à qui
 de droit, suivant la loi, le mon-
 tant des réparations faites au
 hangar construit sur le dit aéro-
 port

4 210

Adopté
 Proposé par l'échevin Morin
 Seconde par l'échevin Cossette
 C'est résolu qu'un ticket
 de \$75. soit accordé aux clubs
 de base-ball, Cap Amateurs,
 Notre Dame A.-C.-A, et Sham-
 rock à raison de \$25. chacun
 M. Lauthier demande le vote:
 Pour: Morin, Cossette, Lemire,
 Houle
 Contre: Arseneau, Lauthier.

4 211

Adopté sur division
 Proposé par l'échevin Arseneau
 Seconde par l'échevin Cossette
 C'est résolu que cette séance
 soit ajournée à jeudi le 18 juin 1935
 à 7 p. m. Adopté

Journal
 Maire
 Louis Lussier
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine

Sur ajournement de la séance du 8 de juin 1931 tenue au lieu et place ordinaires des sessions, le 15 juin 1931 à 7 heures du soir, auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Honorable Donat Paquin, Messieurs les échevins Tréneau, Morin, Gauthier, Lemire & Cassette, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par M. l'échevin Tréneau

Approuvé par l'échevin Lemire

Il est résolu que les comptes suivants soient ajoutés à la résolution No 4, 205

Liste de paie No 28	116.22
" No 2 - 131	748.69
Liste No 24 24	269.28
Johnny Roof	25.00
Jrs Lussier & Co	743.08
A. Hermy	158.50
Wesley Bross Publishing Co.	1.00
Robertson Co	29.90
La Cité du Cap.	1.31
Carr Pae. RR.	35.00
McLennan Publishing Co	100.00
Howe Lumber Co Ltd	10.70

4205

Parrisse St Famille	"	878.38
Jos Gaurin + Fils	"	358.17
Stencils Ltd	"	55.63
La Citi	"	31.55
T. J. Moore & Co Ltd	"	28.50
Carriere St Maurice	"	31.65
Map Roy.	"	3.75
O. Lorange + Fils	"	31.50
Canada Iron Foundry Ltd	"	53.92
La Bien Publie	"	4.20
La Citi Revue	"	69.14
Canadian Bank Note Co	"	275.60
F. N. Shes Belinjeuk	"	137.90
J. H. Rene de Cotrek	"	30.00
La Citi du Cap.	"	35.16
J. A. Cambray & al.	"	116.66
H. Masserion & Frons Linc	"	4100.11
Carriere St Maurice	"	81.01
La Citi du Cap.	"	35.00
Rev. Art Brunelle	"	669.02
Parrisse St Madeleine	"	1500.00
Mederie Cassette	"	550.00
Total		<u>\$ 11315.53</u>

adopte

4712³

Propose par M. Arsenault,
 secondé par M. Lemire
 et résolu que M^{re} J. A.
 Cambray, Avocat Legal de
 la cité de Cap. de la Madeleine
 soit autorisé à faire les deman-
 ches requises pour regulariser
 la position legale de la dite
 cité vis-à-vis le syndic officiel
 relativement au terrain de
 l'aéroport de Cap. M. Vincent

de la marine, et que le contrat entre
 l'Aero Service Ltd avec la ville
 soit accepté. Que le maire
 et le greffier soient autorisés
 à le signer après que les
 formalités ci-dessus et celles
 du contrat soient remplies.
 Le conseil s'engage à ratifier
 le tout par un règlement.
 Adopté.

4213.

Proprié par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les trois
 maisons de la Canada
 Power & Paper Co Ltd deman-
 dées en 1930 soient retranchées
 du rôle de 1931. et que les
 taxes appartenant à la
 dite compagnie soient
 chargés comme non
 imposables à condition
 que l'assesseur légal approuve
 la dite résolution et que ce
 soit en conformité avec la
 loi spéciale existante entre
 la compagnie et la Cite, adopté
 Et la séance est levée.

James W. Quinn
 Maire
 Louis Murrie
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 Une assemblée régulière
 du Conseil du Cap de la Madeleine
 laquelle assemblée eut lieu aux
 lieux et place ordinaires des ses-
 sions, lundi le vingt deuxième
 jour du mois de juin 1931 à
 sept heures p. m. à laquelle assen-
 blée étaient présents: Son Honneur
 le Maire Monsieur Donat Paquin
 Messieurs les Échevins: Arsenault
 Morin, Houde, Sauthier Revere
 et Carrette formant bureau
 sous la présidence du Maire
 au préalable

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Revere
 et résolu que les résolutions
 de la dernière assemblée
 soient adoptées telles que lues
 adopte

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Revere
 et résolu que les comptes
 suivants soient payés:

La Cité Revere,	21.25
Carrière St Louis	50.99
La Buigne Can. Nationale	3.479,91
La Cité	33.00
J. E. Richard	50.50
Carrière St Maurice	46.97
Nap Lavoie	99.80
Paul Leli	1625.66

adopté

Stal

4214

4215

4216

Proposé par l'échevin Corsette
 appuyé par l'échevin Morin
 et résolu par la présente séance
 sur approuvé à vendredi, le 26
 juin 1931 à 7. P. M.

adopté

Donat Paquin
 MaireRousselle
 Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une assemblée régulière
 du Conseil du Cap de la Madeleine,
 laquelle assemblée eut lieu au
 lieu et place ordinaires des sessions,
 lundi ce vingt-neuvième jour
 de juin 1931 à 7 heures P. M. à
 laquelle assemblée étaient présents
 son Honneur le Maire Monsieur
 Donat Paquin, Messieurs les
 échevins Arseneau, Morin, Landry
 et Lemire formant quorum
 sous la présidence du Maire
 au fauteuil.

4217

Proposé par l'échevin: Arseneau

Approuvé par l'échevin: Landry

Et résolu que les minutes
 de la dernière assemblée
 soient adoptées telles que lues.

Adopté.

4218

Proposé par l'échevin: Arseneau

Approuvé par l'échevin: Lemire

Et résolu que les comptes

suivants soient payés.

Montreal Financial Times	✓	\$ 9.00
Alphonse Hébert	✓	\$ 362.50
Coûts Carle	✓	\$ 12.60
La Cité	✓	10.30
Patrick Dupont	✓	11.00
Tresorerie Provinciale	✓	1616.20
Ministère des Aff. Municipales	✓	56.50
François Coucheau	✓	614.79
Jos Gauvin & Fils	✓	214.28
Prevenue	✓	22.00
Watson & Bergeron Linc	✓	2435.00
The Chronicle	✓	7.20
T. J. Moore & Co.	✓	2.15
J. Lanouette & Al.	✓	743.08
Page Liste	✓	1654.76
Page Liste	✓	\$ 455.32
Total:		<u>\$ 8234.71</u>

4219

Adopté.
Proposé par l'échevin: Lempire
Approuvé par l'échevin: Morin
Est résolu que M. Alphonse Hébert soit autorisé à passer la ligne de téléphone de cette Cité à partir de la rue Lockebau aller à la rue Licker pour la somme de \$12.50 tant qu'exigé par la Shaw. W. & P. Co.

4220

Adopté.
Proposé par l'échevin: Lauthier
Approuvé par l'échevin: Morin.
Est résolu que la requête de M. M. Adilard Toussig orant

et Ab. soit referie au Ministre
de la Colonisation et à M. Grant,
avec l'appui de ce Conseil.

A. Dyble
Thomas J. Givern
Maire
Romeo Mousseth
Greffier

Province de Quebec
Cite du Cap de la Madeleine

Je. J. Albert, Nadeau, manufac-
turier, élu maire de la cite du
Cap de la Madeleine jure que
je remplirai avec honnetete et
fidelite les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement
et de ma capacite, ainsi Dieu
me soit en aide
Assermenté devant moi
au Cap de la Madeleine J. Nadeau
Ce soussigné —
Jure du mois de juillet

4221

1931.

Romeo Mousseth
Greffier
Province de Quebec

Cite du Cap de la Madeleine

Je. Philias Morin, echene du porteur
No 2, de la cite du Cap de la Madeleine

4222

jure que je remplirai avec honnetete
et fidelite les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement
et de ma capacite, ainsi Dieu me soit en aide
Assermenté au Cap de la Madeleine - Philias Morin
Ce
Jure de juillet 1931
Romeo Mousseth,

Promu de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine,
 Je Henri Thiffault, échoué pour
 le quartier No 4 de la cité du
 Cap de la Madeleine, jure que
 je remplirai avec honnêteté
 et fidélité les devoirs de cette
 charge au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité
 Ainsi Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi
 au Cap de la Madeleine Henri Thiffault
 Ce sixième

jur de juillet 1931.
 Romeo Murissette
 greff-

Promu de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 Je François Couture, échoué
 pour le quartier No 6 de la cité du
 Cap de la Madeleine jure que je
 remplirai avec honnêteté et fidé-
 lité les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité. Ainsi Dieu
 me soit en aide

Assermenté devant moi François Couture
 au Cap de la Madeleine
 Ce sixième
 jur de juillet 1931
 Romeo Murissette
 greff-

4223

4224

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale
 du conseil tenue au lieu
 et place ordinaire des
 sessions, lundi le 13^e
 jour de juillet 1931 à 7 P.M.
 a laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le
 maire Donat Papineau et M. M
 les échevins Morin, Arsenault,
 Hule, Lemire et Gauthier
 formant quorum sous la
 présidence du maire au
 faiténil pour l'adoption
 des minutes de la dernière
 assemblée

4225

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues.

Le Maire Papineau ^{adopte} signe les
 minutes de la dernière
 assemblée, son terme d'office
 étant fini, il suite le nouveau
 maire élu, M. J. A. Nadeau a
 prendre son siège, puis il
 laisse son siège aussi que
 M. l'échevin Edmond Gauthier.
 La séance se continue sous
 la présidence de M. J. A. Nadeau
 et M. M les échevins Arsenault

Morin, Houle, L'Heffault, Lemire
 et Courteau formant quorum,
 Proposé par l'échevin Arsenault
 secondé par l'échevin L'Heffault
 et résolu que le président
 des finances avec M. le
 Maire aillent prendre
 une entente avec M. De Coté
 en ce qui regarde l'audition
 des paiements à date et
 de la dette due à la Banque
 depuis le 1^{er} janvier et que
 copie du rapport soit
 donnée à chaque membre
 ou echevin

4226

adopté

Proposé par l'échevin Courteau
 secondé par l'échevin Houle
 et résolu qu'un recensement
 des chômeurs classés selon
 leur métier soit fait et qu'un
 avis soit donné dans les jour-
 naux à cet effet

4227

adopté

Proposé par l'échevin Arsenault
 secondé par l'échevin Lemire
 et résolu que M. et Mme
 Doris Muraillé acceptent
 de la part du Maire et des
 echevins, les plus sincères
 sympathies pour la perte de leur
 fils rayé accidentellement le
 19 juillet dernier, que copie
 leur soit transmise, et que

4228

Ce conseil approuve en signe de
deuil a lundi

Adopté
J. Madéan
maire
Rouvo Monis ccté
greff

Procès de Quete
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale du
conseil de la cité du Cap de la
Madeleine laquelle assemblée
eut lieu aux lieu et place
ordinaires des sessions lundi
le 20 eme jour du mois de
juillet 1931 à 7. P.M. A laquelle
assemblée étaient son
honneur le Maire M.
J. A. Madéan et M.M les
échevins Courteau, Thiffault,
Houle et Lemire formant
quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil.

4279

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Thiffault
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles qu'elles.

Adopté

4230

Proposé par l'échevin Thiffault
appuyé par l'échevin Courteau
et résolu que les comptes
suivants sont payés:—

Revenu -	37.25
Carnier St. Louis	148.27
St. Maurice Valley Chronicle	8.40
Club de Juv du Cap	25.00
Alp. Hebert	15.00
Map. Loraux	108.20
Carnier St. Maurice	1236.46
Gouvernement de Quebec	12.00
Canadian Oil Co Ltd	107.23
Bell Telephone Co Ltd	27.10
Pierre Loraux & Co	55.00
Banque Royale du Canada	47.41
St. Louis Bellisle -	17.00
Le Nouvelliste,	53.84
Shaw, Water & Power Co	425.79
La Cite B. Holland & fils	9.25
St. Maurice Valley Chronicle	74.64
Bureau d'Enregistrement	4.00
A. Hermy	39.11
Can. National Telegraph	.52
Revue de Cotret.	30.00
Canadian Bank Note,	124.80
Shaw, Water & Power Co	284.80
Three Rivers Traction Co.	8.00
Canadian Pacific Tel.	2.90
Bureau d'Enregistrement	9.00
Ed. Lahaie	50.00
Carnier St. Maurice	88.61
La France Free Engrave,	8.00
W. Blanchard,	2.00
La Cite du Cap.	10.00
do	22.40
Edmond Thierrier	63.65
Josephat Hardy,	65.27

Mme Jo Lepere	✓	3.00
H. Massicot & Fren.	✓	655.33
Jo Lammelle a al.	✓	743.08
Carriere St Maurice	✓	225.39
Pierre Lussier & Fils.	✓	27.00
Patrick Dupont	✓	30.50
T. J. Moore & Co	✓	.80
Shue. Revis traction Co.	✓	953.82
LeBuen Luller	✓	10.08
Liste de Parc	✓	265.00
" " " No 24	✓	250.22
" " " No 28	✓	212.05
" " " No 27	✓	194.05
" " " 5	✓	2602.55
" " " 6	✓	1365.05
		<u>\$18323.22</u>

4231

adopté
Proposé par l'échevin Shiffault
appuyé par l'échevin Heule et
résolu que les comités soient
formés comme suit:
Finance, M. M. Shiffault, Heule
et Morin, avec M. Shiffault
comme président.
Voie: M. M. Lemire, Morin
et Courteau avec M. Courteau
comme président.
Ten et Police: M. M. Courteau
Shiffault et Heule, avec M.
Heule comme président.
Aqueduc, M. M. Arsenault,
Courteau et Shiffault avec
M. Arsenault comme président
Marché, Hygiène et Aéroport: -

M. M. Lemire, Morin et Arsenault
avec M. Lemire comme president,
Eclairage, Hotel de ville, et Balances,
M. M. Morin, Arsenault et Lemire
avec M. Morin comme president
adopté.

4232

Propose par M. Curleau
approuve par M. Sheppard et
resolu que M. Ernest Houde soit
nomme pro. maire pour le prochain
terme:

adopté

4233

Propose par l'ancien Sheppard
secondé par l'ancien Curleau
et resolu que la Banque Cana-
dienne Nationale, ont prie de
payer pour et à l'acquit de la
Comptabilité de la Cité du Cap-
de-la-Madeline, les Comptes
d'intérêt et les obligations
devant dues le premier
Janv d'ant 1931. :-

Reg 78	Intérêt	\$ 620	
	Lochet	1200	1820
Reg 115	Intérêt		570
Reg 130	"		2075
Reg 131	"		1000
	Mt		<u>\$ 5465</u>

Le maire et le Tresorier sont
autorises à signer un billet a
demande a l'ordre de la dite Banque
pour le montant ci. haut mentionné
Ce billet ne devant en aucune
maniere modifier, restreindre

ou sur les droits que la Banque
Canadienne Nationale a comme
porteur des dits coupons et obligations

4234

Proposé par l'échevin Courteau
secondé par l'échevin Thiffault
et résolu que M. Louis Munnich
soit démis de ses fonctions comme
greffier de la ville du Cap de la
Madeline à partir du 21 juillet
1931. et que M. Paul Richelieu
soit engagé comme greffier à rai-
son de \$ 25.00 par semaine, ses
devoirs consistant à remplir
les fonctions de greffier sur tous
changements et additions que le
conseil, de temps en temps, jugera
à propos de stipuler et devant
embrasser sans autre rémuné-
ration tout travail régulier ou
supplémentaire. Attendu
que le greffier devra préparer
toutes les listes de paye, tenir
un registre de tous les salaires
payés et de faire rapport à
chaque semaine des argentés
dépensés dans tous les départe-
ments, etc. etc.

Le vote est demandé par l'échevin
Lemire.

Pour les échevins, Courteau, Thif-
faut et Hull.

Contre l'échevin Lemire

adopté

4235 Proposé par l'échevin Courteau
 appuyé par l'échevin Houllé
 et résolu que l'ancien local
 fournisse un compte en détail
 au Service Municipal de la Cité
 pour les deux années

3
 4236 Proposé par l'échevin Houllé
 appuyé par l'échevin Courteau
 et résolu que le chef ne tolère
 plus aucun étranger à flouer
 dans son département

4237 Proposé par l'échevin Sheppard
 appuyé par l'échevin Houllé
 et résolu que le chef soit auto-
 risé à se louer une maison
 et à élever le plancher actuel
 de la station aux fins qu'il
 soit converti en bureau
 Le vote est demandé par
 l'échevin Lemire

Par les échevins Courteau
 Sheppard et Houllé
 Contre, l'échevin Lemire

Adopté
 4238 Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Sheppard
 et résolu que l'ingénieur
 fasse rapport sur les décharges
 d'égouts

Adopté
 4239 Proposé par l'échevin Courteau
 appuyé par l'échevin Houllé
 et résolu que des sommaires

8
 Sont demandées pour un Cher
 de fore, un ton 2. classe 1931-
 jusqu'à 7. P. M. lundi prochain
 adapté

Le Maire donne ordre de demander
 des soumissions pour 10 plaques
 de vitesse, 2 couches peinture blanche
 et email, fini noir, 20" x 24"

Ecrire à Betty de régler la vitesse
 dans mes du Cap.

Enlever les ordures toutes les semaines
 Rappeler par fermeture du réservoir.
 Ecrire aux Filles de Jean, re travail
 a contrat et remplir des creux
 Et la preuve est faite

J Madreau
 Maire
 Romeo Morrisette

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale
 du conseil de la cité de
 Cap. de la Madeleine, laquelle
 assemblée eut lieu aux lieux
 et place ordinaires des ~~parties~~
 lundi, le 27^e jour de juillet
 1931 à 7. P. M. A laquelle assem-
 blée étaient présents ou
 pour le Maire M. J. A.
 Madreau et M. M. les échelons
 Arsenault, Morin, Stule, Sheffauer
 Lemire et Courteau formant
 Quorum sous la présidence

H 240

du Maire au fauteuil
Propose par l'ecuyer Theffault
appuyé par l'ecuyer Couteau
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues
adopté

H 241

Propose par l'ecuyer Couteau
appuyé par l'ecuyer Hulle
et résolu que les comptes sus-
dits sont payés.

Bell Telephone. 22.10
per

Pare lesi no 30	"	306.13
" " 31	"	441.13
Pare lesi Parap.	"	47.86
La Cité	"	32.00
A. Brumhard	"	26.53
Shaw. Water & Power Co Ltd	"	2811.66
Delisle Auto Acc. Ltd	"	1.40
Jos Ford	"	8.09
Rev Art Brunelle	"	890.20
J.A. Cambray & al	"	116.66
Jos Lammelle & al.	"	743.58
Can. Oil Co Ltd	"	207.33
Jos Gamin & Fils	"	31.60
Parisse St Madeline	"	2019.14
Total	"	<u>8404.91</u>

En amendement l'ecuyer
Arseneau propose, secondé
par l'ecuyer Lemire que les
comptes vérifiés et approuvés
sont payés à savoir.

Richebeu et Freres.	78.64
H. Massicotte et Freres.	4159.75
do	148.38

Geo Guenard,	88.00
Romeo Murissette,	<u>20.88</u>

Le vote est demandé sur l'amendement.

Pour, M. M. Arsenneau, Morin et Lemire

Contre, M. M. Couture, Thiffault et Houle,

Le même vote contre l'amendement qui est rejeté.

La motion principale est ensuite adoptée unanimement.

Adopté

4242

Proposé par l'échevin Houle -
secondé par l'échevin Arsenneau
et résolu que la démission
de M Pierre Lacroix, soit acceptée
pour le jour à raison de \$8.50
du cent, pour un bon - 2 - 1930

Adopté

4243
no répété à
Page 366

Proposé par l'échevin Houle,
appuyé par l'échevin Thiffault
et résolu que le compte de
Mme U. Dubois au montant de
\$25.25, soit payé par caisse
de pauvreté

4244
no répété à
Page 366

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Morin
et résolu que le requérant soit
autorisé, par l'entremise du contre-
maître de l'égout, à faire
nettoyer et réparer l'aqueduc
reservoir.

Adopté

Proposé par l'échevin Courteau
 secondé par l'échevin Sheffault
 et résolu que la Thée. Des
 Trachin Co soit autorisée à
 faire les travaux nécessaires
 suivant les ententes constantes
 entre la corporation et la dite
 Compagnie pour relever de six
 à huit pouces la voie des
 Tramuways de la rue Montplaisir
 à la rue St-Famille sur la
 rue Richert. sur une longueur
 de six rails tel qu'entendu
 dans une entente avec le
 surintendant et ce dans le
 plus court délai possible
 adopté

Proposé par l'échevin Courteau
 appuyé par l'échevin Sheffault
 et résolu que la résolution
 No 2037, en date du 25 juillet
 1927 soit rescindée et annu-
 lée à toutes fins que de droit.
 Le vote est demandé par
 l'échevin Arsenault
 Contre: M. M. Arsenault, Turin
 et Lemire
 Pour: M. M. Courteau, Sheffault
 et Houle,

Le Maire vote en faveur de cette
 motion. adopté
 attendu qu'une somme de
 \$600. a été versée entre les
 mains des échevins et des

4245
 no répété à
 Page 367

4246
 no répété à
 Page 367

Pagnon
Mun

Monsieur M. Denah[#] pour son voyage
à Detroit avec le Comité des Muni-
cipalité.

Il est proposé par l'échevin Thif-
feault, appuyé par l'échevin Courteau
et résolu que l'ex-maire M. Denis
Pagnon, et l'ex-échevin M. Edmond
Gauthier, l'ex-échevin Ernest Casotte
et les échevins Arsenault et Lemire
sont priés de faire rapport
de leurs dépenses encourues
à l'occasion de ce voyage.

4247
no répété à
Page 368

Proposé par l'échevin Strole
Secnde par l'échevin Courteau
et résolu que Melle Marguerite
Laramie soit suspendue
jusqu'à nouvel ordre du maire

4248
no répété à
page 380

Attendu que par lettre en date
du 21 juillet, M. W. P. Grant,
député pour le comté de
Champlain transmettait au
maire une lettre du 20 juillet der-
nier de l'Hon. J. E. Perrault, mem-
bre de la Chambre offrant de faire
un passage permanent sur
le lac St. Madeline sur
toute sa longueur.

Attendu qu'il y a un grand
nombre de chômeurs et que plu-
sieurs pères de famille sont
sans ouvrage, et que ces
travaux doivent être acceptés

En conséquence, sur proposition de l'échevin Leuine, appuyé par l'échevin Arseneau et résolu que ce conseil accepte l'offre du ministre de la voirie aux termes de sa lettre du 20 juillet 1931 et le prie de commencer ces travaux dans le plus court délai possible.

Le vote est demandé par l'échevin Couture

Pour M. M. Arseneau, Morin et Leuine
Contre M. Couture, Thiffault et Hurlé,

Le maire vote contre.
Reptée

Proposé par l'échevin Couture
secondé par l'échevin Hurlé
et résolu qu'en réponse à la lettre du ministre de la voirie du 20 juillet, la majorité des membres du conseil est des mieux disposés regardant l'aide que le gouvernement provincial désire donner à nos chômeurs du Cap. St. La. Madeleine.

Vous déclarez dans la même lettre que vous êtes prêts à exécuter les travaux et vous déclarez aussi que des modifications auront été faites à certains

Curbs aussi que du redressement
de certains endroits et aussi du
terrain que la ville devra céder
au ministère de la voirie

Les membres du conseil
sont desirieux de connaître les
plans que le ministère de la voirie
a dû préparer à cette fin afin
de permettre au conseil de procéder
le plus tôt possible à l'expropri-
ation des terrains que le ministère
de la voirie mentionne dans sa
lettre du 20 juillet. Les membres
des comités sont disposés afin de
ne pas retarder les travaux de
convocation des séances spéciales
pour que nous serions avertis
pour étudier les plans que la
voirie a dû proposer sur la
route en question

En amendement, l'échevin
Lemire propose que les termes
de la lettre du ministère
de la voirie du 20 juillet 1930
soient acceptés. Il est secondé
par l'échevin Arsenault.

Dans l'amendement, les
échevins Arsenault, Morin et Lemire
sont contre, les échevins Curteau, Sheffault
et Hunk. Le maire vote contre

l'amendement qui est repoussé
proposé par l'échevin Curteau
approuvé par l'échevin Sheffault
et résolu que la résolution 4234

passé à la dernière séance
 ait été en finie à nouveau
 l'échevin Lenoir demande
 le vote.

Contre M. M. Arseneau, Morin et
 Lenoir

Pour. M. M. Curteau, Shefferson
 et Houle.

Le maire n'ayant pas droit
 de vote, la motion est nulle.
 Reprise du chef du service de
 Circulation, Prov. de Quebec
 demande d'être du Le Nouvelliste
 sous le patronage de Hon. Richelieu
 Rapport. R. Morissette. se fait
 application de C. Lottinville
 Et la séance est levée

Madreau
 maire
 R. Morissette
 Guff

Province de Quebec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée générale du
 Conseil de la cité du Cap-de-la-
 Madeline, laquelle assemblée eut
 lieu au lieu et place ordinaires
 des sessions, lundi, le troisième
 jour de avril 1931 à 7.0. M. A
 laquelle assemblée étaient
 présents au nombre le maire
 M. J. A. Madreau et M. M. les échevins
 Arseneau, Curteau, Shefferson
 Houle et Lenoir formant quorum

Province de Quebec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Convocation d'une assemblée speciale du conseil
de la cité du Cap-de-la-Madeleine sur ordre de
son honneur le maire.

M le maire et MM.les échevins.

Avis vous est par les presentes donné qu'une
session speciale du conseil de la cité du Cap-
de la Madeleine sera tenue aux lieu et place
ordinaires des sessions, jeudi le trentieme
jour du mois de juillet 1931 à 8.P.M. pour
prendre en consideration les sujets suivants
pour discution:

La position d'ingénieur.
La position de l'avocat Cambray.
La position de trésorier.
La position de son assistant.
La question du pavage du gouvernement provincial.
Nommer des hommes pour s'occuper des pauvres
dans chaque paroisse.
Donner un appartement à M. Raoul Rocheleau.
Demander des prix pour des batteries de
6 volts et douze volts. Aux garages.
Notifier M. Bordeleau d'assister re brouettes Guenard.

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce 28 eme jour de juillet 1931

Pas guenard

Le Greffier.

A. Murisset

<i>St. Maurice Valley Chronicle</i>	<i>12.60</i> "
<i>Imperial Oil Co</i>	<i>50.07</i> "
<i>La Cité du Cap.</i>	<i>29.35</i> "
<i>Can. Pac. R.R.</i>	<i>3.78</i> "

Province de Quebec.
Cite du Cap-de-la-Madeleine.

Convocation d'une assemblee speciale du conseil
de la cite du Cap-de-la-Madeleine sur ordre de
son honneur le maire.

M. le maire et M. les echevins.

Avais vous est par les presentes donne d'une
session speciale du conseil de la cite du Cap-
de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place
ordinaire des sessions, le lundi le troisieme
jour du mois de juillet 1931 à 7. P.M. pour
prendre en consideration les sujets suivants
pour discussion:

- 1. La position d'ingenieur.
- 2. La position de l'inspecteur d'ecole.
- 3. La position de tresorier.
- 4. La position de son assesseur.
- 5. La question du passage du gouvernement provincial.
- 6. Nommer des hommes pour occuper des postes dans chaque paroisse.
- 7. Donner un appartement à M. Rauli Rochelleau.
- 8. Demander des prix pour des batteries de voitures et pour les garages.
- 9. Notifier M. Rochelleau d'assister le prochain conseil.

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce 28.eme jour de juillet 1931.

Le Greffier.

Council de la cite du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblee eut lieu aux lieu et place ordinaires des sessions, le lundi, le troisieme jour de aout 1931 à 7. P.M. A laquelle assemblee etaient presents son honneur le maire M. J. A. Nadeau et M. M. les echevins Arseneau, Curteaux, Thiffault, Houle et Lemire fermant quorum.

4251
No répété
Page 372

sous la présidence du maire au fauteuil
Proposé par l'échevin Thiffault, appuyé
par l'échevin Coutreau et résolu que
les minutes de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues

adopté

4252
No répété
à page 372

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé
par l'échevin Houle et résolu que les
Comptes suivants sont payés -

Rames Murrielly	20.85 ^u
Geo G. Guenard	88.00 ⁿ
Richelieu & Freres	78.64 ⁿ
Le Secrétaire de la Province	5611.11 ⁿ
J.-A. Brunseau	15.00 ⁿ
Henri Richelieu	6.72 ⁿ
E. Labaye	50.00 ⁿ
J. B. Lussier	3.60 ⁿ
Lem Richeyok	5.00 ⁿ
Pau lode # 32	284.50 ⁿ
" " 33	347.45 ⁿ
Raul Buis	25.00 ⁿ
La Cité	5.47 ⁿ
Alfred Greiner	2.00 ⁿ
Carrure St Maurice	227.78 ⁿ
Shaw, Water & Power Co.	2.00 ⁿ
Richelieu & Freres.	2.00 ⁿ
H. Massicote & Freres.	4159.75 ⁿ
do	148.38 ⁿ
D. Sauvageau	10.80 ⁿ
Paroisse St Famille	1723.16 ⁿ
St Maurice Valley Chronicle	12.60 ⁿ
Imperial Oil Co	50.07 ⁿ
La Cité du Cap.	29.35 ⁿ
Can. Pac. R.R.	3.78 ⁿ

Banque Can. Nationale.
do
Arde Demers

1607.75 "
365.90 "

Total

5.99 "
15662.83
14892.65

adopté

4253
no répété à
Page 372

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Hule et
résolu que l'offre du Ministère
de la voirie par la lettre de son
Hon. Ministre en date du 1^{er} avril
dernier soit acceptée, sujet en
ce qui regarde l'achat du terrain
à la passation d'un règlement
approuvé par les propriétaires
de leurs fonds. Tel que son honneur
le Maire en a été avisé par le
Hon. Ministre des affaires
municipales.

✓

4254
no répété à
Page 373

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Courteau
et résolu que l'ingénieur ait les
chaussées de la gutte de lait comme
bureau.

adopté

4255
no répété à
Page 373

Proposé par l'échevin Courteau
appuyé par l'échevin Hule et résolu
que la Shue-Runs Traction Co soit
autorisé d'après entente existante
entre la corporation et la dite Comp.
qui a brosser suivant une pente
régulière la voie des tramways
sur la rue Respeck de la rue
Sté Famille à la voie ferrée
qui conduit à la Canada Power &

3

Paper Colie (division Wayagamack)

Proposé par l'échevin Curteau adopté

appuyé par l'échevin Shiffault et résolu que ce conseil, à l'occasion de la mort de M. Victor Genest, prie les familles de M. M. Joseph et Armand Genest d'accepter leurs plus profondes sympathies dans le deuil qui les frappe adopté.

Proposé par l'échevin Shiffault appuyé par l'échevin Curteau et résolu que le salaire de M. Joseph Lacombe, trimmer, soit porté à \$25.00 par semaine avec les mêmes attributions que son engagement emprunté.

et que le salaire de M. Fortunat Beaunier soit porté à \$20.00 par semaine avec les mêmes attributions que son engagement emprunté. et ce depuis le 2 août 1931 adopté

Proposé par l'échevin Curteau appuyé par l'échevin Houle et résolu que trois chevaux soient mis à l'herbe chez M. Pascal Montplaisir pour 2 mois à raison de \$5.00 par mois par cheval. adopté

Proposé par l'échevin Houle appuyé par l'échevin Curteau et résolu que le chef ne lève plus de gazolines à d'autres qu'aux voitures de la corporation et que les chauffeurs acquiescent les recus adopté

4256
no répété à
à page 374

V

4257
no répété à
page 374

B

4258
no répété à
page 374

2

4259
no répété à
page 374

V

4260
no répété à
page 375

N

Proposé par l'échevin Arseneau
approuvé par l'échevin Houle et résolu
que le comité-maitre de la voirie
soit autorisé à baisser le fossé
rue St-Maurice suivant les
plans du gouvernement

adopté.

4261
no répété à
page 375

N

Proposé par l'échevin Sheffault
approuvé par l'échevin Courteau
et résolu que le sous-maire
des affaires municipales
soit invité pour mercredi pro-
chain à venir présenter le
comité de cette cité pour discuter
la question de la finance du
Boulevard St-Madeleine

adopté

4262
no répété à
page 375

N

Proposé par l'échevin Arseneau
approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que ce comité félicite
et remercie les autorités de la
Canada, Dumas & Poirer Co Ltd
de continuer les secours si pré-
cieux qu'elles distribuent aux
anciens employés de la division
St-Maurice qui chôment actuelle-
ment

adopté

4263
no répété à
page 375

3

Proposé par l'échevin Sheffault
approuvé par l'échevin Houle et
résolu que la démission de M.
R. Morinette comme juge et
surintendant des travaux effectués
le 8 août prochain soit acceptée
et que M. Raul Richelieu

Sont engagez juffis a être effectués
le 10 aout prochain sous conditions
enoncées dans la resolution No 4234
adopté

4764
8

Proposé par l'echerme Arseman, appuyé
par l'echerme Lemire et résolu que
cette séance soit ajournée a mercredi
le 5 aout prochain à 7 P.M.

enone

Juffis

Sur ajournement de la séance
du dimanche jour d'aout. Tenue
le dimanche jour d'aout 1931
a 7 P.M. au lieu et place ordina-
res des sessions. Juffis, siri,
et autres présents son honneur
le Maire et M.M. les echers
Thiffeault, Courteau, Houle
et Lemire formant quorum
sous la présidence du Maire
au faituel

4765

Proposé par l'echerme Lemire
et appuyé par l'echerme Houle,
résolu que les comptes suivants
soient ajoutés a la resolution
No 4252 pour être payés.

reste de payé	35.	"	136.10
La Cité du Cap-		"	20.00
			<hr/>
		Mil	156.10

adopté

- 426 -

Attendu qu'il y a plus de 700 personnes sans travail;

Attendu qu'il est urgent de faire des travaux;

Attendu que le gouvernement provincial offre de payer le boulevard Ste Madeleine

Attendu que la ville doit fournir le terrain nécessaire à cette fin;

Attendu que cette municipalité est dans une position difficile et que les formalités pour la passation d'un règlement d'emprunt prendrait un long temps et que cela retarderait les travaux considérablement.

En conséquence sur proposition de l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Honte et résolu que demande peut être faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de permettre à ce conseil que sans les formalités ordinaires, il lui soit permis d'emprunter jusqu'à concurrence d'une somme de dix mille piastres pour payer les terrains et le déplacement des tasses nécessaires à l'expropriation s'il y a lieu pour les boulevards Ste Madeleine St Laurent et Fusay. Que le

Maire et le trésorier payent
les honoraires d'usage.

4267

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Héffault
et résolu que l'offre du Ministre
de la voirie par sa lettre du 1 août
1931. de paving les boulevards
St Madeleine, St Laurent et Fusay
à ses frais soit acceptée par
ce conseil

4268

adopté

Proposé par l'échevin Curleau
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que ce conseil
remercie M. Oscar Troin
ours ministre des affaires
municipales et M. W. P. Grant
de s'être rendu à la demande
de ce conseil d'être présent à
cette séance.

4269

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Aubé et
résolu que demande soit
faite au département de
la voirie que les travaux
du boulevard St. Madeleine
soient faits par des quads
Cap de la Madeleine sans
considération de leur allégeance
publique

adopté

4270

Proposé par l'échevin Lénire
approuvé par l'échevin Thuffault
et résolu que l'ingénieur
fasse rapport sur les salaires
d'argent disponibles en vertu
des paiements et les travaux
à faire.

adopté.

4271-

^{Emet Houle}
Je l'échevin de cette cité donne
avis de motion que je proposerais
un règlement en la forme
ordinaire pour demander un
renouvellement de fonds d'argent
restant sur les paiements
d'emprunt antérieurs par le
conseil.

Et la séance est levée

Emet Houle
Maire
Raoul Rochelleau
greffier

4272

Je, Raoul Rochelleau, greffier de la cité du
Cap-de-la-Madelaine, jure que je remplirais
avec honnêteté et fidélité les devoirs de
cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit
en aide

Raoul Rochelleau

Assemblé devant moi en la Cité du
Cap de la Madelaine ce dixième jour de
Août 1931

Q. Madelaine
Maire

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée eut lieu au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le sixième jour d'août 1931 à 7 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Nadeau M.M. les Echevins Arseneau, Houle, Thiffault Lemire et Courteau formant quorum sous la présidence du maire au fait eut

4273

Proposé par l'échevin Courteau
Appuyé par l'échevin Thiffault
et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues

adopté

4274

Proposé par l'échevin Thiffault
Appuyé par l'échevin Courteau
et résolu que les règlements des séances soient observés jusqu'à ce que les dits règlements soient amendés.

adopté

4275

Proposé par l'échevin Thiffault
Appuyé par l'échevin Houle
et résolu que le compte de M. Hervé Mirault au montant de \$191.63 soit payé en débittant ses taxes dues ainsi que les frais afférent au dit compte dans une cause de Hervé Mirault vs la Cité du Cap-de-la-Madeline, frais réclamés par Bureau, Biquin, Gouin et s'élevant au

montant de \$ 80.60.

Le vote est demandé par l'ichvinn
Asseneau.

Pour, les ichvins Courteau, Thiffault et
Houle.

Contre, les ichvins Asseneau + Lemire

Adopté sur Division

Proposé par l'ichvinn Thiffault
Appuyé par l'ichvinn Courteau
et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste De Paye # 35	\$ 927.67 "
Jrs. Lanouette + Al	693.08
La Pharmacie Peneault	5.00 "
C. P. R. Co's Telegraph	.46 "
J. D. Lorange	.32 "
J. B. Rolland + Fils	1.70 "
Pierre Lorange + Fils	152.70 "
M. Louis Belle-Isle	9.75 "
R. Desaulniers (see. Directs)	8.90 "
La Cie de Publication "Le Nouvelliste"	62.60 "
Louis Desbriens	39.00 "
C. Fabille + Cie	116.00 "
J. H. H. Rivne	.35 "
Caniere St Maurice	62.21 "
Map. Lorange	<u>9.90 "</u>
Total	2089.64

Adopté

Le président de l'aguerue est autorisé à
se rendre à la demande de M. Joseph
Lebie re-Pogement ouvrier

4276

4277

2

Propose par l'échevin Lemire
 Appuyé par l'échevin Arseneau
 et résolu que le maire et le greffier
 soient autorisés à réorganiser les comités
 de secours directs dans chaque paroisse

Adopté

4278

Propose par l'échevin Lemire
 Appuyé par l'échevin Courteau
 et résolu que toute la correspondance
 concernant la Falomar Manufacturing Co Ltd
 depuis deux mois au sujet de la fermeture
 de leur usine et aussi le contrat entre la
 Cité et la Site compagnie soient produits
 à la prochaine séance

Adopté

4279

Propose par l'échevin Courteau
 Appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que le greffier soit autorisé
 à demander des prix pour du ciment
 et qu'il en achète au plus bas prix
 un char des marchands locaux

Adopté

4280

Propose par l'échevin Arseneau
 Appuyé par l'échevin Houle
 et résolu que le président du Département
 de la voirie soit autorisé à faire déplacer
 s'il y a lieu les arbres du boulevard
 Ste-Madeleine et à les faire replanter
 autant que possible proportionnellement
 sur les rues ^{travées} ~~ouvertes~~ ayant des bordures

Adopté

un mot rayé et
 remplacé bon

4281

Proposé par l'échevin Houle
 Appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que ce conseil prie la famille
 Henri Brousseau, comtable de la cité,
 d'accepter ses plus profondes sympathies
 dans le deuil qui l'atteint.

Adopté

4282

Proposé par l'échevin Arsenneau
 Appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que le greffier s'enquiert au
 sujet des prix des terrains et proprié-
 tés à acheter re-pavage des boulevards
 par le gouvernement.

Adopté

4283

Proposé par l'échevin Lemire
 Appuyé par l'échevin Arsenneau
 et résolu que les règlements #131,40000
 soit exécuté suivant ses exactes
 spécifications

Adopté

Lues en conseil.

Lettre de M. J. A. Tanguay re-clôtures
 Lettre du Gérant de la Fabrique Manuf. Hid. all-
 ruse au point au sujet de la fermeture de
 leur usine.

Lettre de M. J. Letire re-logement ouvrier. Accordé

Et la séance est levée

J. Madreau
 Maire

Brouil Rocher
 Greffier

Bureau du Greffier.

Cap de la Madeleine, 24/8/31.

Province de Quebec
Municipalité du Cap de la Madeleine.

Monsieur l'échevin

Avis spécial vous est par les présentes
donné que:

Au jour et à l'heure d'une séance régulière
au lieu ordinaire des sessions
lundi le 24 août 1931, MM. les echevins *Ernest*

Hordet et François Courteau _____

étant présents, les dits échevins, à huit heures et
trente minutes de l'après-midi ont ajourné la dite
séance au mercredi le 26 août 1931 à 7 hr. de l'après-midi.

Défaut de Quorum

Raoul Rochelleau
Le Greffier.

RR/JT

4285

sous la présidence de l'onair au fantenil
Proposé par l'échevin Courteau
Appuyé par l'échevin Thiffault et résolu
que les minutes de la dernière assemblée soit adoptées
telles que lues. adopté

Cap de la Madeleine, 24/8/31

4281

1

Monsieur l'Administrateur
Municipalité du Cap de la Madeleine
Province de Québec

Monsieur l'Administrateur
Avis spécial vous est par les présentes

4282

1

donné que:
Au jour et à l'heure d'une séance régulière
Judi le 24 août 1931. MM. les échevins

Rooul Piché
étant présents, les dits échevins, à huit heures et
trente minutes de l'après-midi ont ajourné la dite

4283

séance au mercredi le 26 août 1931 à 7 hr. de l'après-midi.

Le Greffier
Rooul Piché

RR/31

Le Greffier
Maire
Rooul Piché

Maire
Rooul Piché
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Au jour et à l'heure d'usage
annuelle régulière lundi le vingt-quatrième
jour du mois d'août 1931 à sept heures de
l'après-midi ^{7 heures et plus prochain des sessions} M.M. les échevins Ernest
Houle et François Courteau, membres
du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
4284 étant présents, les dits échevins, à huit heures
et trente minutes, une demi-heure après
constatation du défaut de quorum, ont
ajourné la dite séance régulière au
mardi le vingt-sixième jour de août
1931 à 7 heures de l'après-midi

J. Madéau
Maire
Raoul Rochet
Guffin

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée géne-
rale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-
Madeleine, laquelle assemblée eut lieu
aux places et lieu ordinaires des sessions,
lundi le trente-et-unième jour d'août
1931 à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le maire M. J. A.
Madéau, M.M. les échevins Ernest Houle, Ernest
Arseneau, François Courteau, Armand
Lemire et Henri Thiffault formant quorum
sous la présidence du maire au fait eut

Proposé par l'échevin Courteau

4285

Appuyé par l'échevin Thiffault et résolu
que les minutes de la dernière assemblée soit adoptées
telles que lues. adopté

4286

L'échevin Ernest Arseneau fait une mise au point déclarant que c'est à tort qu'à la dernière séance il avait passé des remarques désagréables sur le compte de M. J. A. Tanguay dont une lettre était lue en conseil. L'échevin déclare de plus ne pas connaître M. J. A. Tanguay intimement et regrette ^{l'interprétation} des paroles qu'il avait dites à son égard.

4287

Proposé par l'échevin Arseneau
Approuvé par l'échevin Courteau et résolu
que les ^{comptes} suivants soient payés:

Liste de paie #36		\$391.83 "
✓	✓ #37	628.00 652.47 P.R.
✓	✓ #38	176.80 "
✓	✓ #39	878.59 "
✓	✓ #40	867.92 "
Jos. Lanouette + Al.		651.09 "
J. A. Cambrey + Al.		116.66 "
Rue de Cotuit, Pilon + Cie		180.00 "
La Cité du Cap		33.15 "
Shawinigan Water + Power		105.00 "
Rocheland + Fiere		23.60 "
La Cité du Cap		15.60 "
British Assurance Co of Montreal		56.00 "
Canada Accident Ass. Co. ✓		279.00 "
C.P.R. Co's Telegraph		2.94 "
M ^{me} Eva Courteau secours		6.12 "
Louis Boisvert	✓	8.00 "
Charles Lemay	✓	10.00 "
Alexis Lemers	✓	8.05 "
Arthur Héon	✓	5.15 "
H. Parenteau	✓	50.32 "
Arthur Doucet	✓	10.50 "

Herve Viviers Secours	\$8.49 "
Dame V ^{ve} Omer Boucher	3.00 "
Dame V ^{ve} Omer Boucher	8.05 "
Geo. Lalancette	5.00 "
Joseph Lord	19.51 "
Dame V ^{ve} Joseph Giguere	25.00 "
Dame Wilfrid Montplaisir	16.00 "
C. Labelle & Cie	116.00 "
P. A. Juneau	2.00 "
La Cite du Cap	20.69 "
La Pharmacie Peneault	2.50 "
Bell Telephone Co. of Canada	26.95 "
The Financial Post	5.00 "
Chamber of Commerce Journal L'9	44.05 "
Prime Louange & Pils	27.50 "
Canadian Oil Companies	107.33 "
Napoleon Roy	12.95 "
J. Oscar Rivard Assurance	38.40 "
Three Rivers Traction Co.	553.41 "
J. B. Loranger	577.33 "
Carriere St Maurice	329.54 "
La Cite du Cap	45.59 "
Valere Dubois	2.25 "
Shawinigan Water & Power Co.	1.62 "
Armand Beaulieu	41.70 "
M. Louis Belle-Isle	8.00 "
Office Stations Ltd	16.80 "
Lawson Bros.	9.25 "
Napoleon Louange	<u>18.25 "</u>
Total	

Adopte

Propose par l'ichuvin Arsenau
 Appuye par l'ichuvin Houle et resolu
 que la resolution #4139 soit rescindie a

4288

3

toutes fins que de droit et que M. Joseph Lanouette, Trésorier soit autorisé à signer seul toute procuration nécessaire à autoriser cette cité à retirer de la Banque Canadienne Nationale tous les documents passés, consistant en chèques, coupons, et obligations concédés.

Adopté

4289

3

Proposé par l'échevin Arseneau
Approuvé par l'échevin Ferrère et résolu que le greffier M. Raoul Rochelleau soit autorisé à représenter la Cité au bornage avec MM. Albert Rochelleau & Al. dans le voisinage de notre propriété du Côtéau et de la prise d'eau de la Cité:

Adopté

4290

3

Proposé par l'échevin Arseneau
Approuvé par l'échevin Courteau et résolu que le contre-maître de la Cité soit autorisé à louer à la Municipalité de Ste-Marthe notre tracteur à gasoline à raison de une piastres de l'heure; la dite Municipalité paiera l'opérateur nommé par la cité à 0.45¢ de l'heure et aussi la gasoline et l'huile requises

Adopté

4291

5

Proposé par l'échevin Houle
Approuvé par l'échevin Courteau et résolu que les échevins Emest Arseneau, Henri Thiffault, Armand Ferrère et Monsieur le Maire soient autorisés à s'enquérir et à décider, si les trottoirs à être déplacés d'après un item du Règlement #191 ou

Soivent être déplacés ou si un arrange-
ment soit être pris avec les intéressés
voisins des Sits trottoirs.

Adopté

Proposé par l'échevin Aisenneau
Appuyé par l'échevin Houle et résolu
que la balance non dépensée après tous
comptes imputables ~~au dit item~~ payés,
de l'item du règlement #131 "Paver la
rue du Sacrettaire entre les rues
Notre-Dame et Forouger" soit appropriée
à paver la rue du Sacrettaire entre
les rues Forouger et Ste-Madeleine"
sujét à l'approbation du sous-mi-
nistre des affaires municipales

Adopté

Proposé par l'échevin Courteau
Appuyé par l'échevin Houle et résolu
que "Attendu qu'il est dans l'intérêt
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de
venir en aide à ses chômeurs qui
sont au nombre de huit cents et
qu'il est dans notre intérêt de nous
adresser aux gouvernements provincial
de Québec et au gouvernement fédéral
pour que les Sits gouvernements nous
octroient respectivement chacun un
montant de \$40,000 pour exécuter des
travaux permanents de pavage en
biton sur le parcours de la voie des
Tramways et dans nos principales rues
le greffier soit autorisé à adresser telle
demande pour octrois à M. J. L. Baubran
député fédéral et à M. W. P. Grant député

4292

trois mots rayés
null
P.R.

3

4293

4

provincial du comté de Champlain
adopté

Lues en conseil

Lettre réclamant indemnités - dommages en rapport avec un accident de Ena Roux 3^{ème}.
Lettre de Provincial Gas & Oil Co. re demande d'une franchise.

Lettre de M. Arthur Brouillette réclamant son salaire.

Lettre de l'ingénieur de la cité re fermeture du nouveau réservoir à la prise d'eau

Lettre de M. C. N. de Grandmont, réclamation de dommages sur son terrain.

Lettre du sous-ministre des Affaires municipales - Approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil re expropriation de 10,000

Correspondance au sujet de la fermeture de l'usine de la Patonai Manufacturers Ltd.

Et la séance est levée

J. Madou

Maire

Raoul Rochelleau

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée eut lieu aux places et lieux ordinaires des sessions, mardi le huitième jour de Septembre 1931 à Sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire M. J. A. Madou M. M. les échevins Ernest

Arseneau, Ernest Houde, Henri Thiffault
Armand Ferrerie et Francois Couetteau
fournant quorum sous la presidence
du maire au fauteuil.

4294

Propose par l'ichevin Francois Couetteau
Appuye par l'ichevin Armand Ferrerie
Et resolu que les minutes de la derniere
assemblee soient adoptees telles que lues
Adopte

4295

Propose par l'ichevin Henri Thiffault
Appuye par l'ichevin Francois Couetteau
Et resolu que les comptes suivants
soient payes:

Liste de paie # 41	\$240.86 ✓
Liste de paie # 42	303.49 ✓
Joseph Paronette & Al	651.09 ✓
A. Hiroux	27.86 ✓
Instruments Limited	28.35 ✓
Dawson Bros Ltd.	9.25 ✓
Kerr Office Appliances Ltd	49.00 ✓
Edmond Berignon	5.43 ✓
Napoleon Lorange	1.15 ✓
Canadian Pacific R. Telegraph	.75 ✓
Shawinigan Water & Power	385.65 ✓
Henri Mercault	2.35 ✓
J. B. Lorange	11.60 ✓
Ed. La Haye M. L. L.	50.00 ✓
Henri Beliveau	12.75 ✓
Excel Petroleum Co. Ltd.	44.10 ✓
J. B. Rolland & Fils	29.12 ✓
P. V. Ayotte	5.58 ✓
La Cite du Cap	20.55 ✓
Ed. Crite	11.24 ✓
H. Massiotte & Fils	1298.44 ✓

H. Parenteau	72.32 ✓
Adrien Paricher	18.58 ✓
Ernest Vivier	2.30 ✓
Arthur Hion	2.90 ✓
R. Desautels	8.32 ✓
Dr Louis Belle-Isle	6.75 ✓
J. Oct. Riviere	18.60 ✓
Samuel Orner Boucher	5.00 ✓
Bailly & Cie	32.15 ✓
Mme Emerilda Parziale	<u>30.00</u> ✓

Adopté

Proposé par l'échevin Lemire
 Appuyé par l'échevin Arseneau
 Et résolu que ce conseil permet à
 M. H. J. O'Connell de déposer sur les
 terrains avoisinant la voie d'évitement
 Rochefort, terrains appartenant
 à la Cité des matériaux de construction
 et aussi dans la rue à condition
 que le trafic n'en soit pas gêné. Les
 renseignements pour l'indication des
 terrains pourront être obtenus de l'ingénieur
 de la Cité.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Appuyé par l'échevin François Couture
 Et résolu qu'une somme de cent piastres
 (100.00) soit payée comme loyer de terrain
 à M. Maurice Desilets, à condition que
 les terrains occupés lui appartiennent et
 que nous en ayons la location pour
 l'année 1931 comprise dans le dit montant
 et attendu que la Cité fait cette offre

4296

3

4297

3

et réduit le montant parce qu'elle
n'a jamais été avisée par le demandeur
Adopté

4298

Je, Ernest Arseneau, échevin donne avis
de motion qu'à la prochaine séance
du Conseil je proposerais un règlement
annulant le règlement des séances
regardant le feuillage
Ernest Arseneau

4299

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que la résolution 4275 soit
annulée et rescindée à toutes fins
qu'il de droit et que le compte de M. H.
Mirault lui soit payé, au montant
de \$191.63 moins ses taxes dues actuelle-
ment, et que ce Conseil paie à Bureau
Biqué et Gouin & Cie le montant de \$80.60
étant le montant réclamé dans la
cause de H. Mirault vs la Cité du
Cap-de-la-Madeline.

5

Le vote est Semandi par l'échevin Arseneau
Pour: Les échevins Courteau, Houle et Thiffault
Contre: Les échevins Arseneau et Lemire
Adopté sur division

4300

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que ce Conseil remercie M.
l'abbé Charles Boutet pour son acte de
charité en nous offrant un chèque de \$25.00
pour les pauvres et que la Cité le remette
à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeline
pour habiller les enfants pauvres.

3

Adopté

4301

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Appuyé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que le greffier soit autorisé
 à faire peindre l'estimeur des ou-
 vertures de l'Hôtel-de-ville et que
 des soumissions soient demandées
 pour des petits bureaux pour les
 échevins.

Adopté.

4302

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Appuyé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que toutes résolutions anté-
 rieurs d'engagement d'hommes de police
 soient rescindées et annulées à toutes
 fins que de droit; et que M. Hrisse
 Normandin, chef de police, soit engagé
 à raison de \$28.00 par semaine; que M.
 Arthur Marchand, sous-chef, soit engagé
 à \$26.00 par semaine; M. Henri Boissseau
 à \$24.00 par semaine; M. M. J. A. Vignear
 et Eugène Lévêque à \$22.00 par semaine;
 et que les hommes de police soient
 fournis d'un habillement par année et
 une paire de pantalons de surplus et
 à tous les deux ans un pardessus d'hiver.

Adopté.

4303

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Appuyé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que: Attendu qu'il appert
 que M. J. A. Cambrey, depuis pris de
 deux ans ne s'est pas conformé à la
 résolution en date du 22 avril 1929 et portant
 le numéro 3521; Que la dite résolution soit

revisée et annulée à toutes fins que
de droit; et que copie de la présente ré-
solution soit transmise au dit J. A.

Cambray

La présente résolution est retirée à la demande
de renvoi à huit jours de M. Ernest Hauch.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Appuyé par l'échevin François Corbier

Et résolu que M. M. Henri Beaumier,

Hypolite Asseneur, et Alfred Desilets

soient nommés évaluateurs pour

faire la révision du rôle d'évaluation

de l'année courante; et que le premier

nommé soit président; et que les éva-

luateurs soient payés à raison de 50 cents

de l'heure.

Adopté.

Lus en conseil.

Requête de citoyens réclamant modification
dans les attributions du greffier: Au greffier
pour rapport.

Lettre de l'ingénieur M. R. Morissette au sujet du
déplacement des voies des tramways.

Lettre de M. L. Lion Wilhot re - Installation d'une
usine de la Canadian T. Door Wall Tree Mfg. Co.

Rapport d'expertise chez M. E. N. Le Grandmont par
M. G. P. De Beuzon. Référé au comité.

Rapport du chef de police

Rapport du médecin inspecteur.

Et la séance est levée

J. Madec

Marie

Raoul Rochelleau

Greffier

4304

5

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,
laquelle assemblée eut lieu au lieu
et lieu ordinaires des sessions, lundi
le quatorzième jour de septembre 1931
à sept heures de l'après-midi, à
laquelle assemblée étaient présents
son Honneur le Maire M. J. A. Robitaille
M. M. les échevins Ernest Asselin,
François Courteau, Ernest Houle,
Amand Lemire et ~~François Courteau~~
Henri Thiffault formant quorum
sous la présidence du maire au
fauteuil.

Proposé par l'échevin François Courteau
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que lues
adoptées.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de paie No 43	216.11	✓
Rochelleau & Fière	3.50	✓
Shawinigan Water & Power	.90	✓
W. Blanchard	2.00	✓
La Compagnie J. B. Rolland & Fils	12.95	✓
J. H. René de Cotet, Tenont Cie	30.00	✓
J. B. Lorange	9.00	✓
Canada Iron Foundries	113.71	✓
Henri Mireault	4.54	✓

Deux mots Royis
nulls
R.R.

4305

4306

Camiere St-Maurice	56.75 ✓
Camiere St-Maurice	241.18 ✓
Jos. Gauvin & Fils	13.69 ✓
La Cite Du Cap	10.00 ✓
J. L. Fortin	197.50 ✓
Alphonse Lavoie	8.07 ✓
Abrien Pancher	11.36 ✓
Lucien Pipin	27.16 ✓
J. Desaulniers	29.32 ✓
Charles Lemay	10.00 ✓
J. A. Borneale	39.00 ✓
Dr. Louis Belle-Ile	5.25 ✓
Arthur Doucet	12.00 ✓
Teléphore Dufresne	3.00 ✓
Dame Arthur Héroux	32.50 ✓
Jos. Lefebvre	20.00 ✓

Adopté

4307

Proposé par l'échevin François Couture
 Appuyé par l'échevin Armand Lemire
 Et résolu que la Shawinigan Water &
 Power Co soit autorisée à déplacer le
 poteau et le lieu ^{du poteau} qui se
 trouvent au coin ^{sud-est} de la rue Ste Gertrude
 sur la rue St-Jean-Baptiste de manière
 que le dit poteau soit placé sur le bord
 du passage du côté sud de la rue St-
 Jean-Baptiste, et que l'ingénieur soit
 autorisé à indiquer l'endroit.

4

Adopté

4308

Proposé par l'échevin Ernest Houde
 Appuyé par l'échevin Ernest Arsenault
 Et résolu que le greffier soit autorisé
 à demander des soumissions pour
 l'achat de deux masques de pompier,

6

des plaques pour le système d'alarme,
un set de cransons, une ceinture
et deux paires de pinces pour l'entretien
du système d'alarme

Adopté

4309

Proposé par l'échevin Eust Asseneau
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que ce Conseil rencontre
M. Joseph Gauvin mardi soir le 15
courant pour essayer de s'entendre
au sujet de l'achat ~~ou~~ de l'expropriation
de sa propriété au coin des rues Ste. Ma-
delaine et St Laurent qui se trouve
sur le parcours du boulevard projeté

3

Adopté

4310

Je, François Courteau, échevin, donne
avis de motion qui à la prochaine
séance du Conseil je proposerai un
réglement No 140 pour autoriser et
demander un revirement de fonds
des argentés restant sur le règlement
No 131

François Courteau

4311

Proposé par l'échevin Eust Asseneau
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que ce Conseil engage M. R
Houde, arpenteur-géomètre pour borner
la rue St Maurice au coin de la rue
Ste Madeline sur le côté nord-est jus-
qu'à la rue Foranq et que tous les
intéressés soient avisés.

2

Adopté

4312

Propose par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Cousteau
Et résolu que ce conseil confirme la
résolution No 4303 suspendue à la
dernière séance.

4

Le vote est demandé par l'échevin
Arnaud Lemire.

Pour: les échevins Houle, Thiffault, & Cousteau
Contre: les échevins Lemire & Auzeneau

Adopté sur Division

4313

Propose par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que la Banque Canadienne
Nationale soit priée de payer pour et
à l'acquit de la Corporation de la Cité
du Cap de la Madeline, les coupons d'in-
térêt et les obligations devenant dues
le premier jour d'octobre 1931

4

Reg No 123	Int.	792.50	
	Rachat	<u>300.00</u>	1092.50
Reg No 124	Int	1697.50	
	Rachat	<u>1100.00</u>	2797.50
Reg No 125	Int	747.50	
	Rachat	<u>500.00</u>	1247.50
			<u>\$5,137.50</u>

Due le maire et le Trésorier soient
autorisés à signer un billet à l'ordre de la dite banque pour le mou-
tant ci-haut mentionné; ce billet
ne devant en aucune manière modifier,
restreindre ou nuire les droits que la
Banque Canadienne Nationale a comme
porteur des dits coupons et obligations

Adopté

4314

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Appuyé par l'échevin François Couture
 Et résolu que ce Conseil sollicite le
 Ministère de la Voie de la Province ^{d'avoir}
 diminué ~~et~~ considérablement les dépenses
~~encourues~~ à être faites par la Cité pour
 l'acquisition de terrains lorsque le dit Minis-
 tère a bien voulu ~~déigner~~ se rendre aux
 instances du maire en accordant par
 l'ingénieur en-chef provincial de la voie
 M. Fraser ^{une} ~~une~~ courbe de cent pieds au lieu de
 trois cents pieds au coin des rues Ste-
 Madeleine et St-Jacques pour le boulevard
 projeté.

Adopté

Un règlement amendant le règlement No 50
 concernant la tenue des séances du
 Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline
 est présenté

4315

Sur proposition de l'échevin Ernest Desjardins
 Appuyé par l'échevin Armand Lesieur
 Il est ordonné et statué par le Conseil
 de la Cité du Cap-de-la-Madeline comme
 suit savoir :

Section I - Le paragraphe 34 du règlement
 No 50 concernant la tenue des séances du
 Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline est
 amendé en y substituant le paragraphe
 suivant :

Il est permis aux contribuables
 présents de fumer pendant les séances
 du conseil

En amendement il est proposé par l'échevin
 François Couture, appuyé par l'échevin

4316

Henri Thiffault qui copie du projet du dit règlement soit adressée au Service S. Hygiène de la Province de Québec pour étude et renseignements.

Le vote est pris sur l'amendement
Pour: les ichévins Courteau, Houle + Thiffault
Contre: les ichévins Aisenau + Lemire

L'amendement est accepté sur division
Le vote est pris sur la motion principale

Pour: les ichévins Aisenau et Lemire
Contre: les ichévins Courteau, Houle et Thiffault

Rejeté sur division

Lues en conseil:

Demande de licence par M. Aimé Robichaud
accordée à l'unanimité pour trois mois et
au plus du quart d'une licence annuelle.
Rapport du greffier re-squité lue à la dernière
séance.

demande d'amorçage de la rue Fussey par
l'ichévin François Courteau. Accordée
Requête de citoyens demeurant sur la rue
Fussey - sa protestation contre déplacement de
rails des tramways.

Reclamation réitérée de M. Arthur Bronillette
Et la séance est levée

J. Madreau
Maire
Raoul Rochelleau
Greffier

Province de Québec
Cité de Cap de la Madeleine

Nous, soussignés, nommés évaluateurs
et greffier des évaluateurs pour la confection
de la révision du rôle d'évaluation pour

4317

L'année 1932 j'aurai de remplir les
devoirs de nos charges respectives fidèlement,
sans partialité, faveur, crainte ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide

Assumés devant moi Henri Braconnier
au Cap-de-la-Madeline Alfred Desilet
Ce seizième jour de Septembre 1931
Raoul Rochon Louis Miniplessis
Greffier de la Cité

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée Générale
du Conseil de la Cité du Cap-
de-la-Madeline, laquelle assem-
blée eut lieu au lieu et
place ordinaires des sessions
lundi le vingt-et-unième jour
de septembre 1931, à sept heures
de l'après-midi; à laquelle
assemblée étaient présents: Son
Honneur le Maire M. J. A. Robitaille
M. M. les échevins: Ernest Desrochers,
Philippe Moir, Ernest Houle,
Henri Giffault, Bernard Lemire
et François Carreau, formant
quorum sous la présidence du
Maire au fauteuil.

4318

Proposé par l'échevin Henri Giffault,
approuvé par l'échevin
François Carreau; et résolu
que les minutes de la présente
assemblée soient adoptées telles
qu'elles.

Adopté

4319

Proposé par l'échevin François Courtcan
Approuvé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de paie No 44.	\$344.78 ✓
Jos. Lanouette & al	627.09 ✓
La Cité du Cap - Message	94 ✓
J. B. Lorange	11.40 ✓
Musbase Products Ltd	9.20 ✓
Jos. Gauvin & Fils	62.84 ✓
La Cité du Cap -	25.88 ✓
A. P. De Beaugouin	10.00 ✓
Laurent Roy - Montreal	9.70 ✓
Shawinigan Water & Power Co	3.93 ✓
Shawinigan Water & Power Co.	105.00 ✓
Patrick Dupont	78.50 ✓
Shawinigan Water & Power Co	589.60 ✓
Josaphat Hardy	51.73 ✓
La Cité du Cap - Gazoline	37.95 ✓
J. H. H. Lévesque	29.00 ✓
Lionidas Loiselle	7.00 ✓
J. Desaulniers	12.01 ✓
J. Art. Larivière	25.12 ✓
Dame Joseph Lépine	2.63 ✓
Dame Yve Omer Boucher	8.00 ✓
Charles Lemay	10.03 ✓
M. Louis Belle-Isle	8.50 ✓

Adopté

4320

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Approuvé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que la demande de la Municipalité
Seulain du Cap-de-la-Madeline soit accordée
sel que spécifié dans leur résolution por-

tant le No 1168, à condition que la Corporation obtienne des argent du gouvernement pour permettre ces changements.

Adopté

4321

5

Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Ernest Assenau
Et résolu que le greffier soit autorisé d'acheter des tuyaux en bitou de Bouze poires, à pas plus de quarante cents le pied, pour allonger de trois cents pieds le drain de la rue St Maurice dans la direction nord.

Adopté

4322

Proposé par l'échevin François Courtéau
Appuyé par l'échevin Philias Morin
Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour de l'avoine, par cinquante minots, pour trois mois.

Adopté

4323

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Courtéau
Et résolu que le salaire du M. Ed. Lahaie, inspecteur sanitaire, soit porté à quarante piastres (\$40.00) par mois avec les mêmes attributions que son engagement comporte; et ce à partir du premier d'octobre 1931.

Adopté

4324

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que le salaire de M. René de Cotuit, auditeur soit porté à \$350.00 par années avec

les mêmes attributions que son engagement comporte; et ce à partir du premier 5 octobre 1931.

Adopté

Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Ernest Aiseneau
Et résolu que la résolution No 4139, soit
révoquée à toutes fins qui de droit; et
que M. Joseph Lavolette, trésorier, soit
autorisé à signer seul, au nom de
la Cité, toute documentation ou quit-
tance pour retirer de la Banque
Canadienne Nationale tous les documents
passés consistant en chèques, coupons
et obligations annulés, et à obtenir de
la dite Banque les susdits effets et
documents.

4325

3

Adopté

Un règlement No 140 intitulé "Règlement pour
~~autoriser~~ demander et autoriser un virement
de fonds des argents restant sur l'item "
Paver la rue du Sanctuaire entre les rues
Notre-Dame et Soranque au coût de \$8438.00"
du règlement No 131" est lu en première, deuxième
et troisième lecture.

un mot rayé: quel

4326

Proposé par l'échevin Ernest Aiseneau
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que la somme de deux mille-cinq-
cents piastres (\$2500.00) soit offerte à M. Joseph
Gauvin pour qu'il déplace lui-même sa
maison sise au coin des rues Ste-Madeleine
et St-Laurent sur le lot 168-140, et dégageant
la Cité de toute responsabilité, et qu'il place
la dite maison à l'endroit indiqué par

4327

que
 l'ingénieur et la Cité lui laisse la
 balance du lot 168-140, exemptée par la
 courbe de la rue, ainsi qu'une per-
 mission d'installer un réservoir à ga-
 zoline; Et attendu que la Corporation
 facilitera M. Jos Gauvin pour lui
 procurer la balance du lot 168-139 exemp-
 tée par la courbe de la rue, la dite balance
 du lot 168-139 pour le prix de six cents
 piastres (\$600.00) le tout suivant un
 plan de l'ingénieur Roméo Moniasette
 daté du 17 septembre 1931; la dite offre valide
 jusqu'à sept heures mercredi soir
 adoptée.

4328
 Lues en conseil toutes les correspondances.
 Et sur proposition de l'échevin Emmanuel
 appuyée par l'échevin Armand Lemire
 la séance est ajournée à mercredi soir
 à sept heures le 23 septembre prochain.

Maire

Guffin

Sur ajournement de la séance
 du vingt-et-unième jour de septem-
 bre 1931; au lieu et place des
 maies des sessions à 7 P.M.
 le vingt-troisième jour de septembre 1931
 Mercredi soir; étaient présents:
 Son Honneur le Maire, J. A. Nadreau
 M. M. les échevins, François Couv-
 teau, Ernest Houle, Henri G. Giffard
 et Armand Lemire; prenant séance
 sous la présidence du Maire au fauteuil.

six mots en
 interligne
 Bons.

4326

Proposé par l'échevin François Cousteau appuyé par l'échevin Ernest Houde; et résolu que le règlement No. 140 intitulé "Règlement pour demander et autoriser un virement de fonds des agents restant sur l'item "Paver la rue du Sanctuaire entre les rues Notre-Dame et Louanger au coût de 8438.00" du règlement No 131; soit adopté en première et dernière lecture après avoir été lu trois fois le vingt et un septembre 1931.

4329

Proposé par l'échevin Henri Thiffault appuyé par l'échevin François Cousteau et résolu que les conditions acceptées par M. J. Guvrie dans sa lettre en date du 23 septembre 1931 soient acceptées par la Cité; et que le Greffier et le Maire soient autorisés à faire préparer un contrat en conséquence.

4330

Proposé par l'échevin François Cousteau appuyé par l'échevin Henri Thiffault et résolu: que l'offre de M. Elzear Lamont au montant de six cents piastres (600.00) pour son lot 168-169 soit acceptée par la Cité; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à faire préparer un contrat et à le signer; et que le Maire et le Trésorier soient autorisés à imettre un chèque pour la somme de six cents piastres

(\$600.00) et a l'adresse à M. Elzéar Dumont avec le contrat signé; et qui un télégramme fut envoyé le matin l'annonçant de telle décision par la Cité adoptée.

4331

Proposé par l'échevin François Courteau appuyé par l'échevin Ernest Houle et résolu: que cette Cité accepte l'acte de bonnage fait par M. J. D. Jacoubine, représentant géométrique en date du 7^e juillet et du 8 septembre 1931 et que le maire soit autorisé à signer le dit acte de bonnage avec M. Thomas Rochelleau.

Et la séance est levée

Adopté. —
 J. Madéan
 Maire
 René Rochelleau
 Suffisant

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée est lieu anormal et lieu ordinaires des sessions lundi le vingt-huitième jour de septembre 1931 à sept heures de l'après-midi; à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire M. J. A. Madéan, M. M. les Echevins Ernest Houle, Ernest Améon, François Courteau et Armand Perrin

formant un comite sous la présidence
du maire au faubourg.

4332

Propose par l'échevin Germain Lavoie
Appuyé par l'échevin François Couture
Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles qu'elles
Adopté

PV

4333

x Propose par l'échevin François Couture
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de paie No 45	\$287.88 ✓
Avila Meault	4.00 ✓
J.A. Cambrey & al	79.16 ✓
J.H. Beaumier & al	67.20 ✓
Ministère des Affaires Muni.	10.00 ✓
J. B. Lozange	13.80 ✓
Alfred Gervais	5.00 ✓
Hervé Mireault	4.57 ✓
The Bell Telephone Co. of Can.	25.59 ✓
St Maurice Valley Chronicle	7.98 ✓
Can. Fairbanks-Morse	2.60 ✓
Carrière St Maurice	4.07 ✓
J. C. Paquin	27.75 ✓
Shawinigan Water & Power Co	573.31 ✓
Aleide Dumas	16.06 ✓
R. Desaulniers	16.42 ✓
Arthur Dorset	15.00 ✓
Vve Omer Pouché	8.00 ✓
J. Arthur Lavoie	20.68 ✓
M ^{me} Eva Couture	12.65 ✓
Leonidas Foisille	3.50 ✓
Charles Bernay	12.00 ✓
J. Desaulniers	26.16 ✓
	Adopté 1243.38

4334

Proposé par l'échevin Ernest Arsenau
 Appuyé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que la soumission de M.
 Pierre Laperge et Fils pour se
 l'avoine au prix de quarante-six
 cents (No. 46) le minot, soit acceptée
 et ce pour les mois de Octobre, Novem-
 bre et Décembre 1931

Adopté:

4335

Proposé par l'échevin François Courteau
 Appuyé par l'échevin Armand Lemire
 Et résolu que le maire et le greffier soient
 autorisés à signer, tel que lu et modifié
 à deux endroits, le contrat d'échange
 avec M. Joseph Gauvin en rapport avec
 la résolution No 4329, à condition que la
 Cité ait en sa possession le lot 168-139;
 et que le maire et le trésorier soient
 autorisés à émettre un chèque au mon-
 tant de (2000.00) deux mille piastres à
 l'ordre de M. Joseph Gauvin à ces fins.

Adopté:

4336

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Appuyé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que le maire et le greffier soient
 autorisés à faire les démarches nécessaires
 en rapport avec le nivellement des rails
 des tramways pour ne pas retarder les
 travaux du boulevard provincial et à
 condition de ne pas engager la cité finan-
 cièrement.

Adopté:

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Appuyé par l'échevin Frs. Courteau

4337

et résolu que ce Conseil autorise un expert de la Maison Plamondon de Montréal à faire une inspection générale de notre agencement et un rapport détaillé de tout notre système d'approvisionnement Jean, à condition que le coût n'en dépasse pas cent-vingt-cinq piastres.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin Ernest Asseneau
Et résolu;

4338

Attendu qu'il a plu au précédent Gouvernement en Conseil, par un arrêté ministériel en date du 14 août 1931, d'autoriser le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline à emprunter par simple résolution, temporairement, une somme n'excédant pas \$10,000.00.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer des billets à demande à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale jusqu'à concurrence de \$10,000.00.

Adopté

4339

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que M. M. Joseph Thémault, Joseph Phipps, St-Dominique et Alfred Lisletts soient nommés commissaires des secours directs aux chômeurs; que M. J. Thémault soit nommé leur président; que tous les comptes faits pour secours directs aux chômeurs soient adressés à "la Commission

des secours directs aux chômeurs⁹¹; et
que les dits commissaires soient autorisés
à présenter des comptes sous le nom de
la dite commission et à émettre des
chèques signés par au moins deux
des trois commissaires pour ces fins.

Le vote est unanime par l'éche-
vin Ferris.

Pour - l'échevin Courtan et Houle
Contre - l'échevin Ferris.

Adopté sur division

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault
Appuyé par l'échevin François Courtan
Et résolu que ce Conseil déplore l'accident
dont M. Philias Morin, échevin a été
victime; et qu'il lui souhaite un
prompt rétablissement.

Adopté:

Après lecture de la correspondance
La séance est levée

J Madelin

Maire
Raoul Rochelleau
suffis

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A son assemblée générale
du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine,
laquelle assemblée est lieu ordinaire des sessions, lundi,
le cinquième jour d'octobre 1931, à sept
heures de l'après-midi, à laquelle assem-
blée étaient présents son Honneur le Maire
M. J. A. Nadeau M. M. les Échevins

Ernest Assureau, Francois Coutreau
Ernest Houde, Armand Lemire et
Henri Thiffault formant quorum
sous la présidence du maire au
fauteuil.

Proposé par l'échevin Frs Coutreau
Approuvé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telle que lues.

4341

Adopté

4342

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Approuvé par l'échevin Francois Coutreau
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Paie - Fiche No 46	\$ 876.32 ✓
Jrs. Paronette & Al	557.55 ✓
La Citi Du Cap	1.94 ✓
La Citi Du Cap Gas.	11.14 ✓
Mrs. Ed. Pabair	50.00 ✓
J. H. Rene de Cotret & Cie	20.00 ✓
Jrs. Gauvin & Fils	52.36 ✓
A. Héroux	6.80 ✓
Adrien Franck	3.74 ✓
Can. National Telegraphs	1.06 ✓
Banque Canadienne Nationale	321.83 ✓
Napoléon Loranger	47.20 ✓
Charles Lemay	4.25 ✓
J. B. Loranger	3.55 ✓
La Revue Municipale	10.00 ✓
C. P. R. Co's Telegraphs	2.89 ✓
Northon Electric Co	22.45 ✓
Rochéau & Fric	.40 ✓
Adolphe Biron	12.48 ✓

Commission des Sec. Quarts aux
Chomeurs \$422.31 ✓
J. A. Wadeau - Telephones 2.25 ✓
Puis Lorangue + Fils 39.50 ✓

Adopte

RR 4343
4243

Propose par l'echevin Ernest Arsenault
Appuyé par l'echevin Francois Cousteau
Et résolu que le greffier soit autorisé
à acheter trois boîtes de valves de
quatre pouces.

Adopte.

RR 4344
4244

Propose par l'echevin Henri Thiffault
Appuyé par l'echevin Francois Cousteau
Et résolu que ce Conseil prie la
Three Rivers Traction Co, de se conformer
à leur franchise en ce qui regarde
la réduction du prix des billets d'éco-
liers dans les limites de cette Cité.

Adopte:

Attendu que la population de la Cité -
du - Cap de la Madeline se trouve dans
Conditions pénibles causées par la fer-
meture du seul moulin de papier dans
ses limites, ce moulin étant fermé depuis
au-delà de neuf mois et 900 pères de familles
étant actuellement sans ouvrage.

Attendu que des murs de soutène-
ment et de protection devraient être faits
pour protéger nos côtes.

Attendu que deux bouches d'égoûts
de 40 pouces devraient être faites en béton
armé, et se rendant à l'eau profonde.

Attendu que des travaux de voirie
comprenant des égouts et des passages perman-

vents souffraient de l'ouvrage immu-
diatement avant les gros froids.

attendu que les sans-travail
attendent depuis trois mois du secours
dans leurs pressants besoins.

Considérant tous ces faits

RR. 4345

4245

Il est proposé par l'échevin François
Courteau, appuyé par l'échevin Henri
Thiffault Et résolu :

Une demande soit faite à l'Honora-
ble Edouard Robitson, à l'Honorable A. Francomer,
à M. Jean-Louis Baibeau, à M. W. P. Grant, de
secourir le plus tôt possible les sans-
travail, en autorisant des travaux qui
sont absolument nécessaires; que copie
soit adressée à ces honorables ministres
et députés ainsi qu'à M. M. Guimont.

Adopté

RR. 4346

4246

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que toutes résolutions anté-
rieures d'engagement de M. Noël Veaugeois,
gardien des pompes, et de tout aide du
gardien des pompes soient rescindées et
annulées à toutes fins que de droit;
et que M. Noël Veaugeois soit engagé
comme gardien des pompes, sans aucun
aide payé par la Cité, à raison de vingt-
cinq piastres (\$25.00) par semaine, logé,
fourni d'eau, et chauffé sans chauffage
électrique, et ce à partir du trent-et-
unième jour d'octobre 1931.

Adopté

Attendu que d'après un relevé des comptes publiés du mois de juin 1931, il appert qu'une somme de six cents piastres (\$600.00) a été versée à Monsieur Donat Paquin, maire de la Cité et à M.M. les échevins Armand Lemire, Ernest Assinon, Edmond Gauthier, et Ernest Cossette, pour un certain voyage.

Attendu qu'en outre de ce montant il appert qu'une somme de \$450.00 quatre cents cinquante piastres a aussi été payée pour les dépenses de ce voyage.

Attendu qu'il est nécessaire et dans l'intérêt de la Cité d'obtenir des personnes mentionnées ci-dessus, un rapport des argent qui elles ont ainsi reçues.

Attendu que pour obtenir les informations dont le Conseil de cette Cité a besoin pour établir la vérité des représentations actuellement faites au Conseil il est nécessaire de nommer une commission dont le devoir sera de faire l'investigation et de s'enquérir des détails nécessaires en rapport avec ces montants payés par le conseil:

Il est en conséquence:

Sur proposition de l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Coutreau
Résolu: que M.M. Ernest Houle et François
Coutreau soient nommés membres et

RR. 4347

4247

M. Henri Thiffault président de la commission pour faire enquête sur les deniers versés le ou vers le 10 juin 1931 par ce Conseil à M. M. Donat Séguin, Armand Luvier, Ernest Cossette, Ernest Arseneau et Edmond Gauthier, avec les pouvoirs qui de droit suivent l'article 67 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

Lecture des rapports du chef de police et de l'inspecteur sanitaire

Lecture d'une requête des concouineurs de la Cité

Ouverture des soumissions re-Masques pour pompiers.

Et la séance est levée

J. Madear

Maire

Raoul Rochelleau

Greffier

Nous, Hormidas Houle, Rodolphe Bellefeuille, jurons que nous serons fidèles et porterons vraie allégeance à sa Majesté le Roi George V, ses héritiers et successeurs selon la loi. Ainsi me soit en aide
Assesment devant moi Rodolphe Bellefeuille,
au Cap de la Madeleine ce Hormidas Houle
deuxième jour d'octobre 1931

Raoul Rochelleau Greffier

Nous, Hormidas Houle, Rodolphe Bellefeuille jurons que nous remplirons les devoirs de notre office de constables municipaux avec honnêteté, fidélité et justice ainsi Dieu me soit en aide.
Assesment devant moi Rodolphe Bellefeuille
au Cap de la Madeleine ce Hormidas Houle
deuxième jour d'octobre 1931

Raoul Rochelleau Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

à une assemblée générale
du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,
laquelle assemblée est lieu aux places et
lieu ordinaires des sessions, lundi, le
dix-neuvième jour de Octobre 1931, à
sept heures de l'après-midi, à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur
le Maire M. J. A. Tréseau, M. M. Les
échevins Ernest Asselin, François
Courteau, E. Houle, A. Ferris et H.
Thiffault formant quorum sous
la présidence du maire au fauteuil.

R.R. 4348

4248

Proposé par l'échevin Frs. Courteau

Appuyé par l'échevin Ernest Houle

Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que lues.
Adopté

R.R. 4349

~~4249~~

Proposé par l'échevin Frs. Courteau

Appuyé par l'échevin Ernest Houle.

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No 47	\$ 915.73	✓
Liste de paie No 48	725.47	✓
La Commission des secours directs	349.67	✓
La Commission des Secours directs	382.45	✓
La Banque Canadienne Nationale	395.60	✓
Arnette Lacroix	120.00	✓
Jos. Garvin & Fils	11.04	✓
Le Nouvelliste	23.00	✓
St. Maurice Valley Chronicle	6.72	✓
La Cité - Remboursement de taxes-mun.	12.56	✓
Canada Iron Foundries	30.04	✓
Hevi Thivault	11.03	✓

Northum Electric Co	\$26.31 ✓
Northum Electric Co.	121.20 ✓
Pascal Montplaisir	30.00 ✓
T. J. Moore & Co.	19.75 ✓
La Cie J. B. Rolland & Fils	3.69 ✓
J. B. Loranger	9.25 ✓
J. B. Loranger	568.32 ✓
Wap. Loranger	27.45 ✓
Wap. Loranger	17.70 ✓
Paul Boucher	18.85 ✓
Canada Accident Assurance Co.	318.09 ✓
Jos. Lanouette & Al	557.55 ✓
Bureau d'enregistrement	18.00 ✓
Dr Louis Belle-Isle	9.00 ✓
Johnny Dufour	30.00 ✓
H. Massicotte & Fries	876.70 ✓
Carriere St-Maurice	135.24 ✓
Joseph Duchesne	18.00 ✓

Adopté.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault.
Approuvé par l'échevin Ernest Hoult & résolu
que la Banque Canadienne Nationale soit
priée de payer pour et à l'acquit de la
Corporation de la Cité des coupons d'intérêts
et des obligations qui deviendront dus le
premier jour de Novembre 1931.

No. du Reg	Intérêts	Rachat	Total
54	3,750.00	—	\$3,750.00
71	767.25	8,500.00	9,267.25
120	<u>695.00</u>	—	<u>695.00</u>
	5,212.25	8,500.00	13,712.25

Que le maire et le trésorier soient autorisés
à signer un billet à demande à l'ordre de la dite
Banque pour le montant ci-haut mentionné.

R.R. 4350
4250

Ce billet ne devant en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

R.R. 4351
4257

Proposé par l'échevin François Courteau
Appuyé par l'échevin Ernest Arseneau
Et résolu que le maire soit autorisé à se rendre à Québec pour régler la réclamation de la balance des octrois de la loi du chômage 1930, et pour obtenir de nouveaux octrois pour faire des travaux urgents pour parer au chômage actuel sans que la Cité ait à contribuer aucunement.

Adopté.

R.R. 4352
4252

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que ce Conseil demande à la Shawinigan Water & Power Co. d'installer deux lumières sur la route Shawinigan jusqu'à la Renaudière du Cap-de-la-Madeline, sans frais quant à la construction, pour la Corporation, tel que déjà fait sur la rue Ste. Madeleine et autres rues.

Adopté.

R.R. 4353
4253

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin Frs. Courteau et résolu que M. H. Brousseau soit nommé provisoirement chef de police en remplacement de M. Ulysse Normandin à raison de \$28.00 par semaine; que M. A. Vignier soit nommé sous-chef en remplacement de M. A. Marchand à raison de \$26.00 par semaine; que M. M.

Rodolphe Bellefeuille + Horn. Houle soient engagés provisoirement constables et pompiers à raison de \$20.00 par semaine; ces derniers engagements sujets à l'approbation du chef-suppléant.

Adopté.

Attendu qu'il appert que M. Roméo Morissette, qui est mentionné comme ingénieur de la Cité; dans une résolution No 3146 en date du 6 février 1928, occupe de fait une position d'ingénieur à l'emploi du gouvernement de cette province et s'intéresse en outre à divers travaux d'agrandissement pour d'autres municipalités.

Attendu que par conséquent, cette résolution No 3146 en date du 6 février 1928 n'a plus raison d'être quant à lui.

Sur proposition de l'échevin Frs. Courteau appuyé par l'échevin Henri Thiffault
 Il est résolu: Que la dite résolution portant le No 3146 en date du 6 février 1928 soit rescindée et annulée à toutes fins que se doit quant au dit Roméo Morissette; que son nom en soit retranché à toutes fins que se doit et qu'un avis de la présente résolution soit transmis au Trésorier et au dit Roméo Morissette.

Le vote est demandé par l'échevin A. Lemire
 Pour: les échevins Courteau, Houle + Thiffault
 Contre: les échevins Aisenauer et Lemire

Adopté sur division

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Appuyé par l'échevin Frs. Courteau et résolu
 que le greffier soit autorisé à acheter 75 pieds de

R.R. 4354

4254

R.R. 4355

4255

Aiguau de fonte de six pouces pour le
raccordement des deux conduites principales
d'aqueduc sur la rue St-Faurent.

Adopté

R.R. 4356

4256

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que ce Conseil prie M. Henri
Rockleau, maire de la Municipalité de
St-Martin du Cap de-la-Madeleine d'accepter
leurs sympathies dans le deuil si cruel qui
il éprouve après la perte de son épouse.

Adopté

R.R. 4357

4257

Proposé par l'échevin Ernest Arsenault
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que ce conseil prie les familles de
M. M. Arsenault ^{chef de police} Normandin et Arthur Marchand
sous-chef ^{promett} d'accepter leurs sympathies et
leurs vœux de rétablissement à la suite des
accidents qu'ils ont subis.

Adopté

R.R. 4358

4258

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Fros Courteau
et résolu que ce Conseil appuie la de-
mande des requirants réclamant la
construction d'un bureau de poste
et prie M. J.-L. Baribeau de considérer
sérieusement leur requête.

Adopté

R.R. 4359

4259

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin Fros Courteau et résolu
que sur le rapport du chef-suppléant mentionné
dans la Résolution No 4253, des soumissions
pour deux uniformes soient demandées ainsi que
pour la confection de quatre palatots.

Adopté

RR. 4360
4260

Je, Francois Courteau, echevin donne avis de motion qu'à une prochaine séance je proposerai un règlement No 142, intitulé:
1^{er} Règlement pour autoriser la fermeture de la côte publique entre les propriétés de M. M. Siveire Lévesque et Henri Diviers, et l'ouverture d'une nouvelle côte sur le lot cadastral No 154.

Francois Courteau

RR. 4361
4261

Je, Henri Thiffault, echevin donne avis qu'à une prochaine séance je proposerai un Règlement No 141 intitulé: Règlement amendant le règlement No 72 des licences de commerce etc.²¹

Henri Thiffault

RR. 4362
4262

Proposé par l'echevin Ernest Houle
Appuyé par l'echevin Frs. Courteau et résolu que la soumission de M. J. Borouge pour deux marques de pompes soit acceptée au prix de \$20.00 chacune.

Adopté

RR. 4363
~~4263~~

Proposé par l'echevin Frs. Courteau
Appuyé par l'echevin Ernest Houle. Et résolu que le maire et le greffier soient autorisés à s'adjindre un procureur pour rédiger les amendements à la charte de la Cité devant être soumis au parlement de cette province à sa prochaine session.

Le vote est demandé par l'echevin A. Lemire Pour: Les echevins Courteau, Houle, Thiffault Contre les echevins Arseneau et Lemire

Adopté sur division

Lecture d'un protêt de M. P. Moutplaisir - Remis à l'echevin M. E. Arseneau pour entendre et rapport
Demande d'arbitrage par l'entrepreneur de Duplessis, Langlois et Lamotte au nom de M. C. N. de Grandmont. acceptée

Reclamation de M. J. A. Combray suspendue
pour details

Attendu qu'une resolution No 4269 Jean-
Sant au Ministere de la Voirie que les travaux
du Boulevard soient faits par des gens
du Cap sans consideration de leur
alliance politique.

Attendu que les travaux sont commences
depuis longtemps et que l'entrepreneur
M. O'Connell a ete force par un comite
d'organisation politique de renvoyer de
l'ouvrage de nombreux piers de familles
a cause de leur alliance politique.

Attendu que M. O'Connell dans une
entrevue avec le maire a qui ce dernier
reprochait ces renvois, confit au maire
qu'il etait force par ce comite de faire
ces renvois et que c'etait a regret qu'il
agissait ainsi.

Attendu que ce Conseil regrette cet etat
de chose et prie l'Honorable ministre de
la Voirie de faire cesser si possible tout
patronage politique dans l'interet general
de la societe.

4364

Propose par l'echevin Henri Thiffault
Appuye par l'echevin Ernest Houle et résolu
que copie de cette resolution soit adressee
au Ministere de la Voirie et à Monsieur W.P.
Grant representant du comite de Champlain
à Suiba

J. Macdonald
adopté Marie

Et la sance est levie

Marie
Raoul Rochelleau
suffice

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine
laquelle assemblée eut lieu aux plans
et lieu ordinaires des sessions, lundi,
le vingt-septième jour d'octobre 1931, à
sept heures de l'après-midi, à laquelle
assemblée étaient présents son Hon-
neur le Maire M. J. A. Robreau M. M.
les échevins Ernest Arsenault François
Courteau, Ernest Houle, Armand
Lemire et Henri Thiffault formant
quorum sous la présidence du maire
du fait deuil

4365 Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Frs. Courteau
Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que lues.
Adopté

P. 7 V
4366

Proposé par l'échevin Frs. Courteau
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

Liste de paie No 49	\$ 389.18 ✓
La Comm. des Sec. Anciens aux ch.	300.16 ✓
Lion Lajoie	41.66 ✓
La Cité du Cap (messageries)	5.09 ✓
Josaphat Hardy	11.56 ✓
The Bell Telephone Co of Canada (Banque Can. Nat. en Trust)	23.78 ✓
Pierre Lorange & Fils	23.00 ✓
La Cité du Cap (Licence de chauffeur)	9.00 ✓
La Cité du Cap (Timbres)	30.00 ✓
Shawinigan Water & Power Co	321.31 ✓

Canada Iron Foundries	✓	\$ 36.74	✓
T. J. Moore & Co	✓	5.05	✓
J. B. Lounger	✓	4.85	✓
Henri Vivier	✓	2.10	✓
Carnie St Maurice	✓	252.15	✓
J. A. Cambrey	✓	45.20	✓
		<u>1500.83</u>	

Adopté

4367

Proposé par l'échevin Ernest Houde
 Approuvé par l'échevin Fernand Courteau
 Et résolu que ce Conseil diligente son
 Honneur le Maire M. J. A. Madéan au
 congrès de l'Union des Municipalités
 qui se tiendra à Drummondville
 les 28 & 29 Octobre prochain; que le
 Trésorier soit autorisé à lui remettre
 la somme de \$25.00 pour ses dépenses à
 cette fin; que le Trésorier soit aussi
 autorisé à payer à M. J. A. Madéan
 la somme de \$15.00 par voyage à Dui-
 bee pour chaque voyage suivant:

- ✓ 1 - Un voyage à Dui-bee pour obtenir l'au-
 torisation du Règlement 140 de manière
 à en hâter l'exécution;
- ✓ 1 - Un voyage à Dui-bee pour hâter le règle-
 ment de la balancer des octrois-chouage
 1930 en suspens depuis avril 1931;
- ✓ 1 - Un voyage à Dui-bee pour l'obtention
 d'octrois sous la loi du chouage
 1931: Montant obtenu \$76,900.00

Adopté

4368

Je, Henri Thiffault, échevin, soussigné
 avis qu'à une prochaine séance je proposerai
 un règlement No: 144 intitulé "Règlement

Trois mots rajoutés
nulls
R.K.

pour emprunter les agents nécessaires
à consolider les ~~agents nécessaires~~ la
dette flottante de la Cité.

Henri Thiffault

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin Fris Courteau

4369

Et résolu que des soumissions soient
demandées des marchands locaux pour
(500) cinq-cents pieds de boyaux à incendie
avec échantillons; pour deux douzaines de
rouelles pour boyaux de 2 $\frac{1}{2}$ pouces; et
pour deux douzaines d'anneaux d'ex-
pansion pour boyaux.

adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin Fris Courteau

4370

Et résolu que la question d'engagement
des deux nouveaux constables soit référée
au Conseil en comité après la prochaine
séance

adopté

Je, Henri Thiffault, échevin donne avis
qu'à une prochaine séance je proposerai
un règlement No 143; intitulé: Règlement
abrogeant le Règlement No 46, établissant un
Comité du Recorder; attendu que ce Conseil
soit économe de toute manière possible.

4373

Henri Thiffault

La première lecture est faite du Règlement
No 142 intitulé: Règlement pour autoriser
la fermeture de la Côte publique entre les
propriétés de M. M. Lévesque et H. Divies
et l'ouverture d'une nouvelle côte.

4371

Le vote est demandé par l'échevin Armand Lussier

Pour : Les échevins Courteau, Arsenau et
Thiffault

Contre : l'échevin Lemire

L'échevin Houle s'abstenant de voter, se dé-
clarant intéressé et se retirant de son siège
La deuxième lecture du Rég 142 est faite.

Le même vote est pris avec le même résultat
et la même abstention.

La première lecture et la deuxième lecture du
Rég No 142 étant adoptés l'échevin Ernest
Houle reprend son siège.

Proposé par l'échevin Frs. Courteau
Approuvé par l'échevin Em. Arsenau

4372

Et résolu que la Thèse Révis Traction Co
soit avisée d'abaisser et niveller sui-
vant une pente régulière leurs rails à
partir du coin de la rue La Trappe et de
la rue Rochefort, ^{jusqu'à la partie déjà nivelée sur la rue} attendu toutefois que
tous leurs employés pour ces travaux
soient des résidents de cette Cité et le tout
en conformité de leur franchise.

Dire mots en italique x
Rov
R.R.

adopté

4373

Attendu qu'il y a il est souvent des
difficultés au sujet des relations entre la
compagnie des Tramways et la Cité
Il est proposé par l'échevin Armand Lemire
Approuvé par l'échevin Ernest Arsenau et
résolu que le Greffier fournisse une copie de
la franchise et toute la documentation regar-
dant la franchise de la Thèse Révis Traction Co.
avec la Cité

adopté

Attendu qu'il est dans l'intérêt public
de savoir la manière que les fonds de secours

Minutes sont distribués dans cette Cité:
 Sur Proposition de l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Asseneau

4374 Il est résolu ce qui suit: Que le greffier de cette Cité et le Président du Comité de Chomage pour cette Cité fassent rapport pour la prochaine séance, et que copie du dit rapport soit remis à chaque échevin avant la dite séance sur les faits suivants:

A. - Quels sont les marchands qui ont fourni des services, combustibles etc pour aider les pauvres de cette municipalité depuis le 10 juillet 1931, leur nom et leur adresse.

B - La somme d'argent qui a reçu chaque marchand pour cette fin, soit de la ville ou de la commission spécialement appointée par le conseil à cette fin.

Et que la réponse aux dites informations fasse partie des minutes de la prochaine séance

Adopté

4375 Attendu qu'il est de l'intérêt public que les informations suivantes soient mises sur la table du conseil et que copie certifiée soit adressée à chaque échevin avant la prochaine séance

Il est proposé par l'échevin Armand Lemire

Appuyé par l'échevin Ernest Asseneau et résolu

Que le greffier fasse enquête et rapport pour la prochaine séance du conseil, qu'il livre une copie de rapport à chaque échevin avant la

dite séance sur les faits suivants:

- A - Le nom et l'adresse de chaque homme de police et pompier engagé au service depuis le premier Octobre dernier
 B - Par qui a-t-il été recommandé?
 C - Existe-t-il des liens de parenté entre ces hommes et les membres du conseil?
 D - Si oui, que le greffier nomme ces membres du conseil, leur charge dans les comités de cette cité et définisse suivant ses connaissances et les informations qu'il aura recueillies le degré de parenté ou d'alliance avec ces membres du conseil.

Ces dites informations pour la prochaine séance
 Adopté.

Même résolution sur les faits suivants:

- A - Combien de tuyau d'un diamètre de onze pouces en bitou, pour le drainage de la rue St-Maurice a été acheté depuis le premier septembre 1931
 B - Quel prix fut payé pour ce tuyau au pied?
 C - Par qui les soumissions furent-elles demandées et par qui furent-elles ouvertes?
 D - A qui le contrat a-t-il été accordé ou la commandé?
 E - Le fournisseur ou entrepreneur était-il parent avec quelque membre du Conseil?
 F - Si oui, que le Greffier nomme ce ou ces membres du Conseil, leur charge dans les comités de cette Cité et définisse suivant ses connaissances et les informations qu'il aura recueillies le degré de

parenté ou d'alliance entre ce ou ces membres
du Conseil et le dit fournisseur ou entrepreneur
et que la réponse aux dites informations
fasse partie de la prochaine séance.

Adopté.

Et que le greffier fournisse au Conseil
et à chaque échevin en particulier pour
lundi soir prochain les informations sui-
vantes :

4377

A - Combien le Conseil du Cap-de-la-
Madeline a-t-il acheté de ciment
depuis le 8 juillet dernier?

B - Le nom de chaque marchand de qui
ce ciment a été acheté, la quantité
achetée de chaque marchand? et le prix payé?

C - Des soumissions ont-elles été
demandées dans chaque cas. Par qui
ont-elles été reçues et à quelle date?
Comment ont-elles été demandées?

En amendement il est proposé par l'échevin
Thiffault appuyé par l'échevin Courteau
de l'enquête remontée sur les sujets
mentionnés au 1^{er} janvier 1929 et aussi
sur l'achat de pompes, malacours, bronches,
grosses valves etc.

Le vote est pris et tous les échevins votent
pour l'amendement.

Adopté.

Proposé par l'échevin A. Lemire
que le Trésorier fasse la collection de son
du pauvre pour des billets rendus pour
une soirée organisée par M. J. B. Phipps pour
fêter les fondateurs du Notre Dame A. A. en date du
23 octobre 1931 et en faire rapport à la prochaine séance.
Cette proposition n'étant pas secondée est de nul effet.

4378

4379 Il est proposé par l'échevin Am. Lemire
 que le conseil soit formé de son
~~conseil~~ Maire et des échevins Houde
 et Courteau pour faire rapport à la
 prochaine séance, si les allégues et les
 plaintes des contribuables de cette cité
 regardant les engagements à un char-
 tier de chargement et de charroyage de
 sable sont fondés

Cette proposition n'ayant pas de se-
 condum et n'ayant pas été retirée
 est sans effet.

4381 Proposé par l'échevin E. Cuseneau
 Appuyé par l'échevin H. Thiffault
 Et résolu que les plaintes, après examen
 de MM. Arthur Héon, Camille Tremblay,
 Eugène Oumet, Onis Fabregeu, J. E. Biron
 J. A. Lambray soient acceptées et les
 listes des électeurs soient corrigées en
 conséquence

4380 Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Appuyé par l'échevin Frs. Courteau
 Et résolu que le Conseil après examen
 de la listes des électeurs pour l'assem-
 blée législative de la Province de Québec, et
 après l'avoir vérifiée et déclaré qu'elle a
 été préparée régulièrement et l'accepte.

4382 Proposé par l'échevin Emnt Houde
 Appuyé par l'échevin Frs. Courteau
 Et résolu que les plaintes au Rob de évaluation
 soient remises aux évaluateurs pour
 enquête et rapport

adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

Amadeu

main
Raoul Rochelleau
suffice

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine =

Procès verbal de destruction de
coupons + obligations payés =

Nous soussignés certifions avoir de-
truit ou vu détruire les obligations +
coupons suivants =

Reg No-54 Coupons échéance 1^{re} No-
vembre 1976 - Coupons #3⁰⁰ Du No-1 @ 200
Inclus Coupons de 15⁰⁰ Du No-1 @ 134 Inclus
Du No-136 @ 163 Inclus Du No-165 @ 200 Incl =

Coupons de #30⁰⁰ Du No-1 @ 70 Inclus
Échéance de Mai 1977 = Coupons de #3⁰⁰
Du No-1 @ @ 200 Incl - Coupons de #15⁰⁰
Du No-1 @ 200 Inclus - Coupons de #30⁰⁰
Du No-1 @ 70 Inclus =

Échéance de Novembre 1977 = Coupons #3⁰⁰
Du No-1 @ 200 Inclus = Coupons de #15⁰⁰
Du No-1 @ 200 Inclus = Coupons de #30⁰⁰
Du No-1 @ 70 Inclus =

Échéance Mai 1978 = Coupons de #3⁰⁰
Du No-1 @ 200 Inclus = Coupons de #15⁰⁰
Du No-1 @ 200 Inclus = Coupons de #30⁰⁰
Du No-1 @ 70 Inclus =

Échéance de Nov 1978 = Coupons de #3⁰⁰
Du No-1 @ 133 Du No-135 @ 200 Inclus Coupons
de #15⁰⁰ Du 1 @ 197 Inclus 199 + 200 Inclus Coupons
de #30⁰⁰ Du No-1 @ 70 Inclus =

Echéance de Mai 1929 = Coupons #3⁰⁰
 Du No-1 @ 200 Inclus = Coupons de #15⁰⁰
 Du No-1 @ 200 Inclus = Coupons de #30⁰⁰
 Du No-1 @ 70 Inclus =

Echéance de Novembre 1929 = Coupons #3⁰⁰
 Du No-1 @ 200 Inclus = Coupons de #15⁰⁰
 Du No-1 @ 200 Inclus = Coupons de #30⁰⁰
 Du No-1 @ 70 Inclus +

Debenture de #100⁰⁰ Du No-1 @ 106 Incl
 Du No-108 @ 200 Inclus de #500 Du No-1 @
 150 Inclus de 152 @ 200 Inclus Debenture
 de #1000⁰⁰ Du No-1 @ 70 Inclus
Règlement No-71

Debenture de #100⁰⁰ Du No-62 @ 76 Incl
 Debenture de #500⁰⁰ Du No-52 @ 63 Incl

Echéance 1^{re} Novembre 1929 = Coupons #27⁵⁰
 Du No-62 @ 170 Inclus Coupons de 137⁵⁰
 Du No-52 @ 116 Inclus +
Règlement No-78

Debenture de #100⁰⁰ Du No-22 @ 27 Incl
 Debenture de #500⁰⁰ = No-5 =

Echéance 1^{re} Février 1930 = Coupons #25⁰⁰
 Du No-22 @ 90 Inclus = Coupons de #12⁵⁰
 Du No-5 @ 42 Inclus +

Echéance 1^{re} aout 1930 = Coupons de #25⁰⁰
 Du No-22 @ 86 Incl 2/1928 + 89 = Coupons #12⁵⁰
 Du No-5 @ 42 Inclus

Règlement No-99

Debenture de #100⁰⁰ Du No-6 @ 10 Incl
 Debenture de #500⁰⁰ No-2 = Debenture #1000⁰⁰ = No-2 =

Echéance Juillet 1929 = Coupons de #25⁰⁰
 Du No-6 @ 39 Incl de 40 @ 54 Incl Coupons de 12⁵⁰
 Du No-2 @ 46 Inclus = Coupons de #25⁰⁰
 Du No-2 @ 206 Inclus +

Echéance de Janvier 1930 = Coupons de \$2⁵⁰
 Du No-11 @ 54 Inelus = Coupons de \$12⁵⁰
 Du No-3 @ 46 Inelus = Coupons de 25⁰⁰
 Du No-3 @ 206 Inelus +
Règlement No-100

Débitures de \$100⁰⁰ Nos = 1-2 & 3 +
 Débitures de \$500⁰⁰ Nos = 1 @ 4 Inelus =
 Echéance Decembre 1927 = Coupons de 25⁰⁰
 Du No-1 @ 29 Inel 32 @ 60 Inel = Coupons de \$12⁵⁰
 Du No-1 @ 138 Inelus

Echéance de Juin 1928 = Coupons de 25⁰⁰
 Du No-1 @ 29 Inel 32 @ 37 Inel de 39 @ 60 Inelus
 Coupons de \$12⁵⁰ Du No-1 @ 138 Inelus +

Echéance de Decembre 1928 = Coupons de \$2⁵⁰
 Du No-1 @ 26 Inel = Du No-28 @ 48 Inelus No-57
 Du No-53 @ 60 Inelus + Coupons de \$12⁵⁰ Du No-
 3 @ 138 Inelus +

Echéance de Juin 1929 = Coupons de \$2⁵⁰
 Du No-2 @ 26 Inelus Du No-28 @ 34 Inelus Du No-36 @ 60 Inel
 Coupons de \$12⁵⁰ = Du No-3 @ 138 Inelus +

Echéance de Decembre 1929 = Coupons de \$2⁵⁰
 Du No-4 @ 26 Inel + Du No-28 @ 36 Inel + Du
 No-38 @ 60 Inelus + Coupons de \$12⁵⁰ = Du No-
 5 @ 138 Inelus +

Règlement No-103

Débiture No-1 @ 4 Inelus \$100⁰⁰ Chacunes +
 Echéance de Janvier 1928 = Coupons de \$2⁵⁰
 Du No-1 @ 50 Inelus = Coupons de \$12⁵⁰
 Du No-1 @ 30 Inelus +

Echéance de Juillet 1928 = Coupons de \$2⁵⁰
 Du No-1 @ 50 Inelus = Coupons de \$12⁵⁰
 Du No-1 @ 30 Inelus =

Echéance de Janvier 1929 = Coupons de \$2⁵⁰ Du
 No-3 @ 50 Inelus Coupons de \$12⁵⁰ Du No-1 @ 30 Inelus

Echéance de juillet 1929 = Coupons de \$2⁵⁰
 Du No-3 @ 21 Inclus Du No 23 @ 50 Inclus =
 Coupons de \$12⁵⁰ Du No-1 @ 30 Inclus +

Echéance de janvier 1930 = Coupons de \$2⁵⁰
 Du No-5 @ 49 Inclus = Coupons de \$12⁵⁰ Du No-1 @
 30 Inclus +

Règlement No-115

Débitures de \$100⁰⁰ ~~No~~ No-1 & 2 =
 Echéance du mois d'août 1929 = Coupons 2⁵⁰
 Du No-1 @ 85 Inclus = Coupons de \$12⁵⁰ Du
 No-1 @ 29 Inclus +

Echéance de février 1930 = Coupons de 2⁵⁰
 Du No-1 @ 85 Inclus = Coupons de \$12⁵⁰
 Du No-1 @ 29 Inclus +

Règlement No-113

Echéance du mois d'avril 1930 Coupons
 de 2⁵⁰ Du No-1 @ 85 Inclus + Coupons de
 \$12⁵⁰ Du No-1 @ 47 Inclus +

Règlement No-124

Echéance du mois d'avril 1930 = Coupons
 de \$2⁵⁰ Du No-1 @ 65 Inclus = Coupons de
 \$12⁵⁰ Du No-1 @ 35 Inclus = Coupons de
 \$25⁰⁰ Du No-1 @ 46 Inclus +

Règlement No-125

Echéance du mois d'avril 1930 = Coupons de
 \$25⁰⁰ = Du No-1 @ 45 Inclus = Coupons de
 \$12⁵⁰ = Du No-1 @ 51 Inclus +

Le tout étant brulé devant nous +
 Fait au Cap de la Madeleine ce
 huitième jour de l'Octobre 1931

Jar. Ransout & Fils
 J. Blaudin, acct. R. Rochelle
 J. Levesque
 J. Édouard Biron, assesseur
 R.R.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée eut lieu aux places et lieux ordinaires des sessions, lundi, le deuxième jour de Novembre 1931, à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Madrau M. M. les Echevins Henri Thiffault, Ernest Houle Armand Lemire et François Courteau formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles qu'elles.

4384

Adopté

Proposé par l'échevin François Courteau
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que les comptes suivants soient payés:

4385

Liste de Paie No 50	\$ 1261.75 ✓
Joseph Lanouette & Al.	616.45 ✓
Roméo Morrisette - Salaire	55.40 ✓
La Commission des Secours ^{Chomeurs} Druick ans	341.15
A. Bonillard	88.75
Bureau d'Enregistrement Co. de Champlain	5.00
Shawinigan Water & Power Co.	754.63
Patrick Dupont	13.50 ✓
Alphonse Roy	25.00 ✓
J. B. Loranger	634.78 ✓
Jon. Garwin & Fils	45.88 ✓

Can. Pacific R. Co.	\$18.79 ✓
Adrien Fancher	.28 ✓
T. J. Moore & Co. Ltd.	113.94 ✓
Banque Canadienne Nationale Int.	364.95 ✓
Canada Accident & Fire Ins. Co.	3010.07 ✓
Ministère des Affaires Municipales	10.00 ✓

Adopté.

Proposé par l'échevin Ernest Houle
 Appuyé par l'échevin M. P. Courteau
 Et résolu que l'échevin Armand Lemire
 et le Trésorier soient autorisés de
 régler les différends qui existent entre
 certains locataires d'une maison ap-
 partenant à la Cité sur la rue Presley
 au sujet de l'usage des hangars sur
 cette même propriété sans aucunement
 molester ou nuire les droits des dits
 locataires.

Adopté.

Attendu que c'était l'habitude suivant
 les travaux sous les lois du chômage
 d'avoir un personnel de six ou sept
 personnes dépendant du bureau du greffier
 et qu'actuellement le personnel n'est que
 de deux personnes.

Attendu que les recherches, requises pour
 que le bureau du greffier se rende aux
 exigences des résolutions ci-après mentionnées,
 entraîneraient une dépense supplémentaire.

Il est proposé par l'échevin M. P. Courteau
 Appuyé par l'échevin M. Ernest Houle
 Et résolu que les Résolutions No 4373, 4374
 4375, 4376 en date du 26 Octobre 1936, demandant
 diverses informations, soient résignées.
 L'échevin Lemire dissident. Adopté.

4386

4387

4388

Proposé par l'échevin Frs Courteau
 Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que le règlement No 142 "intitulé
 "Règlement pour autoriser la fermeture
 de la Côte Publique entre les propriétés de
 M. M. Sève Lèvesque et Heurté Viviers
 et l'ouverture d'une nouvelle côte" soit
 adopté en troisième lecture après avoir
 subi une première et deuxième lecture
 adoptées à la séance du 26 Octobre 1931.
 L'échevin Ernest Houle se retire de son
 siège se déclarant intéressé.

L'échevin Armand Lemire enregistré son
 vote contre le présent règlement le déclarant
 "Ultra vires"

Adopté sur division

4389

L'échevin Ernest Houle reprend son siège
 Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Appuyé par l'échevin Frs Courteau
 Et résolu que le règlement No 143: inti-
 tulé "Règlement abrogeant le Règlement
 No 46 concernant l'établissement d'une
 Cour de Record" soit adopté après avoir
 été lu trois fois; et que copie soit
 adressée au Lieutenant-Gouverneur
 en Conseil, au Trésorier et au Recorder.
 Le vote est demandé par l'échevin A.
 Lemire.

Pour: Les échevins Courteau, Houle et
 Thiffault.

Contre; Lemire échevin

Adopté sur division

Les soumissions de J. B. Lorange et
 de H. Massiotte & Fries sont ouvertes; les

Dites soumissions pour 500 prieds de
boyaux etc

Les soumissions de M. P. H. Biquay et de
J. A. Lefebvre, pour la confection d'un-
iformes sont ouvertes.

Propose par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Ernest Houle

4390

Et résolu que les plaintes au rôle
d'évaluation soit ajournées à la
prochaine séance

Adopté

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

J. Madéan

Maire
Raoul Rochelleau
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madame

A une assemblée générale
du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madame,
laquelle assemblée eut lieu aux place et
lieu ordinaires des sessions lundi le neu-
vième jour de Novembre 1931, à sept heures de
l'après-midi, à laquelle assemblée étaient
présent son Honneur le Maire M. J. A.
Madéan, M. M. les Echevins Henri Thiffault
Armand Lenoir, Ernest Houle, François
Courteau et Ernest Arsenault formant
quorum sous la présidence du maire
au fauteuil

Propose par l'échevin Henri Thiffault

4391

Appuyé par l'échevin François Courteau et résolu
que les minutes de la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

Adopté

4392 Proposé par l'échevin T. Coubeau
Appuyé par l'échevin E. Houle
Et résolu que les comptes suivants soient
payés:

Liste de paie No 51	1551.12 ✓
Jos. Gauvin & Fils	52.63 ✓
Légion Can. Succ. Riv. No 35	8.00 ✓
H. Massicotte & Freres	813.11 ✓
Northern Electric Co.	7.59 ✓
Caminé St Louis	56.20 ✓
J. H. Brousseau & Al	16.00 ✓
J. H. Beaumier & Al	15.00 ✓
Stap. Loranger	44.21 ✓
Oscar Bailly	12.00 ✓
Reni de Cotuit & Cie	20.00 ✓
J. B. Loranger	75435 ✓
Hermi Corbin	54873 R.R. 3.00 ✓
Edmond Berquon	2.78 ✓
Le Nouvellesté	3.80 ✓
Joseph Hardy	19.92 ✓
Canada Iron Indus	14.90 ✓
Hermi Viviers	1.05 ✓
Ed. Lahaie	40.00 ✓
Fleuriste Laviolette	10.00 ✓
La Cité du Cap	10.00 ✓
A. Héroux	11.80 ✓
La Comm. Secours Directs	510.73 ✓
Caminé St Maurice	99.07 ✓
St Louis Belle-Isle	20.00 ✓

Adopté

4393 Proposé par l'échevin T. Coubeau
Appuyé par l'échevin H. Thiffault et résolu
qu'il soit chargé 0.08 cts du voyage à ceux
qui se font charroyer de la terre provenant
du nivellement de nos rues
adopté

4394

Proposé par l'échevin Ernest Arsenau
Appuyé par l'échevin H. Thiffault
Et résolu que la demande de M^{me} F. St. Trudel
pour trois entrées d'eau à la place d'une
soit accordée

Adopté

4395

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Fr^s Courteau
Et résolu que le Conseil se propose d'
entreprendre les travaux suivants en
vue de remédier au chômage durant
l'hiver 1931-1932:

L'état ci-attaché fait partie de la présente
résolution

Adopté

L'échevin Ernest Arsenau s'absente ayant été
appelé chez lui d'urgence.

4396

Proposé par l'échevin Ernest Arsenau
Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
Et résolu que la somme de \$1000.00 (mille
dollars) soit offerte à M. C. H. de Grandmont
en règlement de toutes ses réclamations
en rapport avec la pose d'une conduite
d'égout de 42 pouces sur sa propriété durant
l'hiver 1930-1931.

Adopté

4397

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que, dans l'intérêt de tous les citoyens
de la Cité du Cap-de-la-Madeline et pour la bonne
administration de cette Cité, il est nécessaire
que la charte de la dite Cité soit modifiée pour
les fins suivantes:

Rendre conforme à la loi des Cités et Villes

LISTE DE TRAVAUX POUR REMEDIER AU CHOMAGE.

Les terrains possédés par la Ville pour sa prise d'eau de sources naturelles étant d'environ 15 arpents de superficie et qu'il est dans l'intérêt de la ville et urgent que tous ces terrains soient abornés et clôturés afin d'en faire une propriété strictement privée.

Le coût de ces travaux serait d'environ \$ 1800.00

La Ville possède un réservoir de gravité d'une capacité de 900,000 gallons qui baisse de 3 pieds par 24 heures pour les raisons suivantes:

La partie inférieure a été construite en 1916; et la partie supérieure en 1922; la qualité du béton est très pauvre et le joint entraîne la perte ci-haut mentionnée.

Ce réservoir nécessiterait un revêtement intérieur de 6 pouces de bon béton avec un rehaussement de 3 pieds.

Le coût approximatif \$ 2800.00

Du réservoir ci-haut mentionné à l'usine de pompage dont le plancher se trouve à 70 pieds plus bas il est nécessaire et urgent qu'une conduite de fonte de 20" soit construite pour remplacer une conduite de 8" afin d'opérer une pression satisfaisante dans le système d'aqueduc où se trouvent deux conduites principales; une de 10" et une de 14". La dite conduite de 8" devrait être redressée, réparée et posée de façon à uniquement alimenter le dit réservoir.

Coût approximatif de la conduite de 20" \$ 3900.00

Pour améliorer la conduite de 8 pouces \$ 1500.00

Réparations à l'Hotel de Ville et au poste de Police: Refaire les planchers, diviser l'ancien logement du Chef en bureaux, réparer les murs agrandir les bureaux du Trésorier, du Greffier, du Maire, de la Commission Scolaire et faire une salle de Comité.

Réparer le bureau du Chef de Police et la salle des hommes de Police.

Déplacer les cellules du système d'alarme.

Coût approximatif de ces améliorations \$ 4800.00

La construction de deux prolongements de conduites d'égouts pour les rendre à l'eau profonde au fleuve.

Coût approximatif de ces travaux \$ 5600.00

Pavage sur le parcours de la voie des Tramways sur les rues Rochefort La Treuille, St Pierre, Bellerive et Toupin au cout-\$ 53,500.00

Pavage d'une partie de la rue St-Jean-Baptiste \$ 3000.00

\$ 76,900.00

*Ris
no 4395*

*Partie intégrante
de la Résolution No 4395
R. Rochelleau
Suffier*

adopté

*Contre: Les échovins Am. Lemire et E. Arsenault
Son Honneur le maire est appelé à voter
M. J. A. Trépan vote en faveur de la présente
résolution adopté sur division*

REPORT ON THE PROGRESS OF THE WORK OF THE COMMISSION

On account of the fact that the Commission has not yet received the necessary information regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal, it is unable to report on the progress of the work of the Commission in this respect.

The Commission has received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

The Commission has also received a number of suggestions from the public regarding the proposed amendments to the Charter of the City of Montreal. These suggestions have been carefully considered and are being dealt with as they come in.

H34

Handwritten notes and signatures in the left margin, including the name "R. B. Bouché".

En conséquence de cette Cité, il est nécessaire que la charte de la Cité soit modifiée pour les fins suivantes:
Poursuivre conforme à la loi des Cités et Villes

la date des élections municipales.

Et que ce Conseil prie humblement l'Honorable Assemblée Législative de la Province de Québec de bien vouloir voter une loi telle que ci-après énoncée :

1^o Pour abroger l'article 7 de la loi 13 Geo V chapitre 100 et le remplacer par le suivant :

art 7. - Le Maire et les échevins pour les quartiers 2, 4, 6 ou ceux qui auront été élus pour compléter le terme de ces derniers sortiraient pour être remplacés le premier jour juridique de février 1933; et les échevins pour les quartiers 1, 3, et 5 ou ceux qui auront été élus pour compléter le terme de ces derniers sortiraient pour être remplacés le premier jour juridique de février 1934 et ainsi de suite alternativement chaque année.

Pour dans la présente section ne soit être interprété de manière à empêcher les échevins ou le Maire sortant de charge d'être de nouveau candidats

2^o Pour abroger les articles 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18.

3^o Que la présente loi entre en vigueur le premier octobre 1932.

Le vote est demandé par l'échevin A. Lemire.

Pour: les échevins P. Courteau et H. Thiffault

Contre: les échevins Am. Lemire et E. Arsenault

Son Honneur le Maire est appelé à voter

M. J. A. Gadeau vote en faveur de la présente résolution

adopté sur division

4399

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
 Appuyé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que le compteur Jean sur la
 conduite qui dessert la division St-Maurice
 de la Consolidated Paper Co. soit changé
 pour un compteur neuf que nous avons
 en main.

adopté

4398

Proposé par l'échevin Frs Courteau
 Appuyé par l'échevin H. Thiffault et résolu
 que le prisonnier soit autorisé de décider
 ceux qui doivent payer leurs taxes
 d'ici et leur accorder du délai si la
 chose est nécessaire

adopté

4400

Proposé par l'échevin Frs Courteau
 Appuyé par l'échevin H. Thiffault
 Et résolu que, étant donné la différence
 de qualité dans le matériel tel que échan-
 tillons produits avec les soumissions, la
 soumission de M. P. D. Piquoy pour la
 confection de deux uniformes tel que
 soumis pour le prix de \$40.00 chacun
 soit accordé.

adopté

4401

Proposé par l'échevin Emile Assencan
 Appuyé par l'échevin L. Ferris et résolu
 que des soumissions soient demandées de
 nos marchands pour la prochaine séance
 régulière pour 40 tonnes de charbon:

Buckwest américain No 1

Welch Buckwest No 1

et 7 tonnes de charbon chesnut américain

adopté

4402

Proposé par l'échevin Ernest Asseneau
 Appuyé par l'échevin François Courteau
 Et résolu que les routes d'hiver soient
 vendues à l'enchère à la prochaine séance
 régulière de ce Conseil et que tout intéressé
 en prenne avis.

Adopté

4403

Proposé par l'échevin H. Thiffault
 Appuyé par l'échevin Frs. Courteau
 Et résolu que toutes résolutions antérieures
 s'il y en a, sauf concernant les avis pour
 séance régulière adressés aux membres du
 Conseil, soient rescindées et annulées à
 toutes fins que de droit, et que toute
 publication d'avis municipaux, sauf avis
 pour séance régulière adressés aux mem-
 bres du Conseil, soit soumise tout simple-
 ment à la loi générale des Cités et Villes.

Adopté

4404

Proposé par l'échevin Ernest Asseneau
 Appuyé par l'échevin Armand Lemire
 Et résolu que la considération des plaintes
 au Rôles d'évaluation soient ajournées
 à la prochaine séance régulière.

Adopté

4404

Le règlement No 144, intitulé "Règlement
 pour emprunter une somme de \$90,000.00
 pour consolider la dette de la Cité" est
 lu en première lecture.

4405

En amendement à son adoption il est propo-
 sé par l'échevin Armand Lemire appuyé
 par l'échevin Ernest Asseneau et résolu
 que le greffier et le trésorier préparent un
 état détaillé des informations suivantes

à savoir:

a) Dettes pas billets contractées avec banques pour payer des travaux au compte capital.

b) Recettes anticipées pour remboursements dus à la ville pour des argent avancés pour des travaux, soit au gouvernement ou autre;

c) Dettes dues à la Banque contractées pour l'administration de la ville ou contre le compte revenus, en attendant la perception des différentes taxes dues à la ville;

d) Tous les comptes dus à la ville, comprenant l'année 1931 en détail comme suit:

Pour taxes d'eau, pour taxes municipales, pour licences et d'autres sources;

e) Quel pourcentage de ces revenus, le comité des finances considère-t-il mauvais et devant être perdu?

adopté.

Lecture d'une lettre de l'Honorable J. M. Francoeur Ministre des Travaux Publics annonçant une contribution de 10 pour cent seulement sur les argent dépensés sous la loi chômage 1931.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

J. Oudeau
Maire
Rouel Robitseau
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

A une Assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine,
laquelle assemblée eut lieu aux places
et lieux ordinaires des sessions lundi
de seizième jour de novembre 1931, à sept
heures de l'après-midi, à laquelle étaient
présents Son Honneur le Maire M.
J. A. Madaw, M. H. les Echevins Philias
Morin, François Courteau, Ernest
Houle, Armand Lemire, et Henri
Thiffault formant quorum sous la
présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Frs Courteau

4407

Appuyé par l'échevin Ernest Houle

Et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles qu'elles.

Adopté

Proposé par l'échevin Frs Courteau

P 8

V

4408

Appuyé par l'échevin Ernest Houle

Et résolu que les comptes suivants soient
payés:

Liste de paie No 52	\$1637.83	✓
Jos. Lanouette & al	536.00	✓
La Commission des Secours ^{aux démunés} Unites	527.95	✓
Jos. Gauvin & Fils	26.43	✓
H. Biliveau	9.65	✓
Carrière St-Maurice	14.73	✓
Carrière St-Louis	540.87	✓
Napoléon Roy	21.63	✓
Chs. Ed. Rannothe	9.78	✓
J. B. Loranger	623.46	✓
J. B. Loranger	30.26	✓

Shawinigan Water & Power Co	\$ 8.21 ✓
C. P. Railway Co.	2.87 ✓
Pierre Lorange & Fils	23.00 ✓
J. B. Lafibre	75.00 ✓
	<u>4087.67</u>

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin E. Houle et résolu:

4409

Attendu que il a plu à l'honorable
Ministre des Travaux Publics M. J. N.
Transeau par un avis en date du 22
Octobre 1931 d'accorder à la Corporation de
la Cité du Cap-de-la-Madeline l'autori-
sation de commencer les travaux à
entreprendre sous les octrois-aide aux
chômeurs 1931 - s'élevant à la somme de
\$76,900.00.

Que le Maire et le Trésorier soient
autorisés à signer des billets à demande
portant intérêt au taux de six pour
cent (6%) l'an, à l'ordre de la Banque
Canadienne Nationale jusqu'à concurrence
du montant de \$30,000.00.

Et que la Banque Canadienne Na-
tionale soit priée d'avancer les fonds
nécessaires à l'exécution des dits tra-
vaux autorisés jusqu'à concurrence de
la dite somme de \$30,000.00.

Le Vote est demandé par l'échevin A. Lemire
Pour: Les Echevins Courteau, Houle, + Thiffault
Contre: Les Echevins Morin et Lemire

Adopté sur division

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin Henri Thiffault

Et résolu que la confection de deux paletots

4410

soit accordée à M. J. A. Lefebvre, à raison de \$32.00 chacun selon sa soumission

Adopté

Proposé par l'échevin Eust Houle
Appuyé par l'échevin Frs. Courteau
Et résolu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline accepte d'octroi de \$76,900.00 pour des travaux à entreprendre pour remédier au chômage, aux conditions de la loi et suivant un avis de l'Honorable J. N. Franconi, Ministre des Travaux Publics en date du 2 novembre 1931 fixant la quote-part de cette Cité à dix pour cent (10%).

4411

Et que ce Conseil prie les gouvernements provincial et fédéral d'accepter leurs sincères remerciements.

Adopté

4412

Proposé par l'échevin Eust Houle
Appuyé par l'échevin Frs Courteau
Et résolu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline prie le gouvernement provincial représenté par la commission des secours contre le chômage de modifier le paragraphe 6 de la description du projet des travaux contenu dans l'annexe No 47 de l'intente survenue le 17 Oct 1931 en rapport avec les secours versés au chômage comme suit :

Remplacer le paragraphe 6 par le suivant :

6 - Pavage d'une partie des rues St-Jacques, St-Jean, St-Louis, St-Martin, St-Maurice, Bonaventure, et sur le parcours de la voie des tramways une partie des rues Rochfort, La Trille, St-Pierre,

Ste-Madeline, Bellevue, Toupin, Rochelleau,
De Blois, Loranger et Bonaventure, pour
attribuer aussi proportionnellement que
possible une part égale à chacun des
six quartiers de la Cité.

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin E. Houle Et résolu
Que ce Conseil prie le Lieutenant-
Gouverneur-en-Council de lui accorder l'
autorisation que le terme de rembourse-
ment de l'emprunt du Reg 144 intitulé
"Règlement pour emprunter une somme
de 90,000.00 pour couvrir la dette de la
Cité" excède la période de six années et
que le dit terme de remboursement
soit de trente années au taux de cinq
et demi pour cent l'an.

Et que le Maire et le Trésorier soit
autorisés à payer les honoraires d'usage.

Adopté

Les soumissions de Borouge & Frie, Arthur
Doucet et Joo. Demers sont ouvertes et
renvies à une prochaine séance.

Proposé par l'échevin Fes Courteau
Appuyé par l'échevin Philias Morin
Et résolu que la route du Passage pour
l'entretien d'hiver soit adjugée à M.
Alphonse Thibault à raison de (\$45.00)
quarante-cinq dollars pour la saison d'hiver
1931-1932, le dit adjudicataire s'engageant à
l'entretien suivant les exigences de la loi

Adopté

Proposé par l'échevin Fes Courteau

4413

4414

4415

Appuyé par l'échevin Philéas Morin
Et résolu que la route St Maurice à partir
de la rue Ste Madeleine jusqu'à la limite
nord de la Cité et la route St Malo jusqu'à
l'usine de pompage, pour l'entretien
d'hiver soit adjugé à Monsieur Zotegie
Cosotte à raison de quarante-quatre (\$44.00)
pour la saison d'hiver 1931-1932, le dit
adjudicataire s'engageant à l'entretien
suivant les exigences de la loi

Adopté

4416

Proposé par l'échevin Fils Courteau
Appuyé par l'échevin Philéas Morin et résolu
que les routes suivantes; de Shawinigan à
partir de l'endroit où se trouvait la voie
d'évitement Berrill jusqu'à la limite nord
et le corridor Young pour la partie qui se
trouve dans les limites de la Cité, soient
adjugés pour l'entretien d'hiver à Mous.
Ferdinand Binette à raison de cent-dix-
huit dollars (\$118.00) pour la saison d'hiver
1931-1932, le dit adjudicataire s'engageant
à l'entretien suivant les exigences de la loi

Adopté

Attendu que les arrondissements No 8 et No 9
pour fins électorales provinciales comprennent
un nombre trop élevé d'électeurs pour con-
stituer un seul bureau de scrutin et qu'il
est nécessaire que le règlement^{No} 102 soit
amendé aux fins de modifier les limites des
dits arrondissements;

4417

Je, Françoise Courteau, échevin, donne
avis qu'à une prochaine séance je proposerai
un règlement "Intituli" Règlement abrogeant

le règlement No 102, et fixant de nouvelles limites pour les districts de votation pour les fins parlementaires.

François Courteau

Proposé par l'échevin Philias Morin

Appuyé par l'échevin-Henri Thiffault

4418

Trois mots en italique
Bour.
R.R.

Et résolu que la somme de quatre cents piastres ^{pour la servitude} (400.00) soit ajoutée en offre au montant de sept-cents-soixante-quinze piastres (\$775.00) déjà fixé par les arbitres en règlement final de toutes réclamations de M. C. H. de Grandmont en conséquence de la pose d'un égout de 42" pouces sur sa propriété durant l'hiver 1930-1931

Adopté.

Proposé par l'échevin Arn. Lemie

Appuyé par l'échevin Philias Morin

4419

Et résolu que le Trésorier adresse une copie à chaque échevin de son rapport produit à la séance du 16 novembre 1931 en rapport avec un amendement au Règlement No 144.

En amendement l'échevin François Courteau propose appuyé par l'échevin H. Thiffault qu'il soit résolu que M. l'échevin A. Lemie ou tout autre échevin s'adresse au Trésorier et que le Trésorier leur fournisse tous les renseignements dont ils ont besoin. Pour l'amendement: Les échevins Courteau Houde et Thiffault.

4420

Contre: Les échevins Morin et Lemie

Adopté en Division

4421

Je, François Courteau, échevin, donne avis qu'à une prochaine séance je proposerai un règlement intitulé Règlement

pour légaliser la fermeture et déditoume-
ment d'une partie du "Chemin des
Boeufs". *François Courteau*
Lues en conseil.

Rapport du Médecin de la "Goutte de Lait"

Rapport du Trésorier et du Comité des finances

Re Résolution 4405

Lecture de messe - en - Semaine re-réclamation
de salaire *par M. J. A. Courteau*.

divers notes en double
Bous
R. R.
Lecture de la correspondance. Les plaintes au rôle
sont soumises au conseil et remises.
Et la séance est levée

J. Courteau
Maire
Raoul Rochelleau
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée générale
du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine
laquelle assemblée eut lieu aux place et
lieu ordinaires des sessions lundi le vingt-
troisième jour de Novembre 1931, à sept
heures de l'après-midi à laquelle étaient
présents Son Honneur le Maire M. J. A.
Hadeau M. M. les échevins Henri Thiffault,
Amand Lemire, Ernest Houle, François
Courteau, Philias Morin et Ernest Aisenau
formant quorum sous la présidence du
Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Approuvé par l'échevin François Courteau

4427

Et résolu que les minutes de la dernière assem-
blée soient adoptées telles que lues
Adopté

4423

Proposé par l'échevin Frs Courteau
Appuyé par l'échevin Ernest Houle et résolu
que les comptes suivants soient payés:
Liste de paie No 53 \$1355.54

adopté

4424

Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin Frs Courteau
Et résolu que ce Conseil accepte la nou-
velle liste des travaux tels que détaillé
dans un contrat entre la Corporation
de la Cité et le gouvernement provincial
signé en date du 24 Nov 1931 et con-
forme à la résolution No 44/2 en date
du 16 Nov 1931

Adopté

4425

Proposé par l'échevin Ernest Aisenau
Appuyé par l'échevin A. Perrin, et résolu
qu'un avis légal soit demandé à M^{re}
J. A. Cambroy en rapport avec l'inter-
prétation d'un contrat entre la Cité et
P. Manplaisin et S. Faerov en date du 30
Janvier 1920.

4426

En amendement il est proposé par
l'échevin H. Thiffault appuyé par l'échevin
Frs Courteau et résolu que le dit avis légal
soit demandé à M^{re} Lion Withot
Le vote est pris sur l'amendement:

Pour: les échevins Courteau, Houle et Thiffault
Contre: les échevins Aisenau, Moir et Perrin
Le maire M. J. A. Madreau vote pour l'amendement

adopté sur division

Le vote est pris sur la motion principale qui est
rejetée sur division avec le même vote inverse.

4427 Propose par l'icluvin Henri Thiffault
Appuyé par l'icluvin Philias Morin
Et résolu que le directeur soit autorisé
de faire préparer un contrat par le
Notaire P. Boucher en rapport avec le
réglement des réclamations, conforme à la réso-
lution No 4418, de M. C. A. de Gaudmont et
que ce contrat en soit un de servitude
également.

Adopté

4428 Propose par l'icluvin H. Thiffault
Appuyé par l'icluvin F. Courteau
Et résolu que M. R. Houde soit chargé
de borner les terrains que possède la Cité
pour ses prises d'eau et qui ne sont
pas déjà bornés; et qu'il exécute ces
dits travaux le plus tôt possible.

Adopté

4429 Propose par l'icluvin A. Lemire
Appuyé par l'icluvin P. Morin
Et résolu que le maire et le trésorier
soient autorisés à signer un billet à
demande à l'ordre de la Banque Canadienne
Nationale au montant de \$16,746.36 pour
permettre à la banque de fermer ses
livres à la fin de l'année.

Adopté

4430 Propose par l'icluvin P. Morin
Appuyé par l'icluvin E. Arseneau Et résolu
que ce Conseil constatant la démolition
de la maison portant le No 30 rue Notre-Dame,
appartenant à M. H. W. Rousseau, autorise
que l'évaluation de la dite maison soit
retranchée au rôle d'évaluation

Adopté

Proposé par l'ichévin A. Lenoir
 Appuyé par l'ichévin E. Houle
 Et résolu que le Règlement No 146 intitulé:
 4431 "Règlement autorisant un emprunt de
 "76,900.00 en vertu de la loi du chômage 1931"
 soit adopté en première et dernière lecture
 après avoir été lu trois fois.

Adopté

Proposé par l'ichévin A. Lenoir
 Appuyé par l'ichévin Frs Courteau
 4432 Et résolu que la Banque Canadienne Natio-
 nale soit autorisée de payer les coupons
 d'intérêts dus en vertu du Règlement No 100;
 coupons qui devaient être dus le 1^{er} décembre
 1931. Que le Trésorier soit autorisé à faire
 un virement de fonds de la Banque Royale
 du Canada en conséquence. Le montant
 d'intérêts étant de 1787.50.

Adopté

Proposé par l'ichévin E. Houle
 Appuyé par l'ichévin Frs Courteau
 4433 et résolu qu'une commande de 250 pieds
 de boyaux à incendie avec accouplements
 requis à raison de \$1.29 $\frac{1}{2}$ le pied de la marque
 Keystone soit accordée à H. Massicotte
 & Fils:

Et qu'une commande de 250 pieds de
 boyau à incendie de la même marque aux
 mêmes conditions soit accordée à J. B. Bourque

Adopté

Proposé par l'ichévin P. Morin
 4434 appuyé par l'ichévin E. Arsenault et résolu
 que des soumissions soient demandées pour
 des peignets de cides de 6 à 7 pouces au petit bout,

de 8 puits de long, levés sur les lieux. Ces soumissions seront ouvertes à la prochaine séance. Le soumissionnaire indiquera le prix de chaque piquet et le nombre qu'il s'engage de fournir à ce prix.

La Corporation se propose d'acheter 500 piquets.

Adopté

Proposé par l'échevin François Courteau
Appuyé par l'échevin Ernest Houle
Et résolu que ce Conseil autorise la

4435

Commission d'enquête nommée par résolution No 4347 en date du 5 oct 1931, de s'enquérir ou de faire l'investigation que ~~ils jugeront~~ les commissaires jugeront nécessaire, au sujet des dépenses encourues du 1^{er} juillet 1929 au 1^{er} juillet 1931 relativement à tout voyage ou dilogation ou relativement à l'achat de divers matériaux durant la même période.

Leurs motifs, Rayis
Houle
P.R.

Adopté

Proposé par Ernest Houle
Appuyé par François Courteau
Et résolu:

4436

Attendu que les octrois accordés à cette Cité sous la loi de l'aide aux chômeurs 1930 pour secours stricts au montant de \$21,000 ont été entièrement dépensés;

Attendu qu'il a plu aux gouvernements fédéral et provincial de reconnaître la périlleuse situation financière de cette Cité et de fixer notre quote-part du coût des travaux sous la loi de l'aide au chômage 1931 à dix pour cent seulement.

Attendu que, tel que déclaré dans de récents rapports, au-delà de 150 familles sont dans l'obligation d'être soutenues par les secours stricts accordés en vertu de ces lois d'aide au chômage.

Que Ce Conseil prie les gouvernements fédéral et provincial d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeline un nouveau octroi pour secours stricts et de bien vouloir considérer l'état des finances de cette Cité et la situation particulièrement difficile où se trouve la population du Cap-de-la-Madeline par suite de la fermeture de l'usine la plus importante dans ses limites.

Adopté

Proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin E. Arsenault et résolu que le rôle d'évaluation soit homologué, s'il y a lieu, en y considérant et accordant la plainte de M. Edmond Gauthier, cuisinier rue Dorval, la plainte de la Shawinigan Water and Power Co. Ltd, la plainte de M. Pierre Fougère marchand, rue Notre-Dame ainsi que l'évaluation de toutes nouvelles bâtisses construites et toute addition faite à des bâtisses existantes et que la balance de toutes les autres plaintes soient rejetées comme ne donnant pas droit de faire des changements, parce que c'est une révision de rôle.

En amendement il est:

Proposé par l'échevin Frs Courteau

Appuyé par l'échevin E. Houle et résolu

Que les plaintes au rôle de révision telles que

4437

4438

considérées et corrigées dans l'annexe
des évaluateurs signé le 9 Nov 1931 soient
acceptées ;

Et que le rôle de révision pour l'année 1932
soit annexé avec le dit annexe des
plaintes au rôle d'évaluation 1931 et que
le tout tel que révisé soit homologué ce
jour comme rôle d'évaluation pour
l'année 1932.

Le vote est pris sur l'amendement
Pour: Les ichuins Courteau, Houlet et Thiffault
Contre: Les ichuins Arseneau, Mouin et Lemire
Son Honneur le Maire vote pour l'amendement
adopté sur division

Le vote est pris sur la motion principale
Pour: Les ichuins Arseneau, Mouin et Lemire
Contre: Les ichuins Courteau, Houlet et Thiffault
Son Honneur le Maire vote contre

Reçue sur division
Lecture d'une réclamation de M. Thos Rochelleau
en rapport avec dommages à son terrain l'hiver
dernier lors des travaux d'un réservoir de la cité.
Lecture d'une réclamation de M. E. Busselle
de Grand'Mère en rapport avec un accident à
son automobile le 15 Nov 1931

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée

J. Amadeau

Maire
Raoul Rochelleau
Greffier

X

X

X

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée eut lieu au lieu et lieu ordinaires des sessions le mardi le trentième jour de Novembre 1931 à sept heures de l'après-midi à laquelle ^{assemblée} étaient présents son Honneur le Maire M. J. A. Madieu M. M. les échevins Emest Aisenneau, Philias Morin, François Courteau, Emest Houle, Armand Renier, et Henri Thiffault formant quorum sous la présidence du maire au fait et au droit.

mot bon P.R.

4439

Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin Frs. Courteau
Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

4440

Proposé par l'échevin Frs. Courteau
Appuyé par l'échevin Emest Houle
Et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No 54	1150.69
Jos. Lanouette + Al.	536.00 ✓
La Commission des Sec. Directs	635.44 ✓
La Commission des Sec. Directs	810.47 ✓
Shawinigan Water & Power Co.	342.31 ✓
✓ ✓ ✓	17.18 ✓
J. B. Lorange	5.34 ✓
✓ ✓	586.45 ✓
✓ ✓	612.98 ✓
Henri Mercault	12.94 ✓
Oscar Bailly	8.80 ✓

Jos. Gauvin & Fils	69.31 ✓
Lucien Ducharme	284.86 ✓
Hop. Loranger	83.32 ✓
Min. de la voirie ^{Division #21} Provençale	22.08 ✓
Paul Boucher	25.90 ✓
La Cie Wisintaines & Fils	35.41 ✓
Patrick Dupont	28.25 ✓
Cyrille Labelle & Cie	11.80 ✓
McCall, Shehyn & Son Ltd	69.65 ✓
G. Corbeil	20.40 ✓
Pierre Loranger & Fils	23.00 ✓
F. Lebois	10.55 ✓
Francis Hankin & Co.	2.00 ✓
Alfred Grenier	15.50 ✓
Graphat Hardy	11.17 ✓
H. Massicotte & Fieres	1101.00 ✓
✓ / ✓ / ✓	571.00 ✓
✓ / ✓ / ✓	1.30 ✓
Henri Biliveau - Gasoline	35.90 ✓
✓ / ✓ / ✓	44.56 ✓
Bruill Lumbrer Co.	17.75 ✓
The Bell Telephone Co of Can. ^{Can. Dist. inst. Trust} Banque	18.50 ✓
✓ / ✓ / ✓	7.71 ✓
Canada Iron Foundries	19.19 ✓
Carriere St-Maurice	143.26 ✓
✓ / ✓ / ✓	296.46 ✓

adopté

Proposé par l'ichtevain Ernest Asseneau

Appuyé par l'ichtevain Philias Morin

4441

Et résolu que le greffier soit autorisé de faire ^{faire} conduire de un pouce d'égoutée et de six pouces d'égout pour desservir la maison que doit construire M. Carleton Talon sur la rue St-Joseph suivant un rapport

du contre-maitre de l'aqueduc le tout
après approbation du bureau d'Hygiène
de la Province.

Adopté:

4442 Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Ernest Arseneau
Et résolu que le greffier fasse enquête et
rapport sur la question de savoir si
quelqu'un a brichi depuis deux se-
maines du bois vert sur nos propriétés
boisées de la prise d'eau ^{si oui,} et sur l'auto-
risation de qui cela s'est-il fait?

Adopté

4443 Proposé par l'échevin E. Houle
Appuyé par l'échevin H. Thiffault
Et résolu que M. H. Veangsois, qui a affirmé
à M. E. Arseneau que quelqu'un avait
brichi du bois vert sur nos propriétés et
que celui qui a ainsi brichi vienne à
la prochaine séance devant le conseil thé-
cluser tels faits.

Adopté

4444 Proposé par l'échevin Philias Morin
Appuyé par l'échevin Ernest Arseneau
Et résolu que la Shawinigan Water & Power
Co. soit autorisée de placer une lumière de
me à l'angle sud-est des rues St-Philippe
et Corignan

Adopté

4445 Proposé par l'échevin Frs Courteau
Appuyé par l'échevin H. Thiffault et résolu
que le greffier soit autorisé à faire enlever
la colonne qui se trouve au milieu de la salle
de l'Hotel-de-ville pour la remplacer par deux

colonnes placées plus près des murs et que des soumissions soient demandées pour des balustrades en fer ou de fer ou pour être placées sur le bord de l'estrade

adopté

Proposé par l'échevin Phidas Morin

Appuyé par l'échevin Emut Arseneau

4445 A et résolu que, lecture étant faite, le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat entre M. C. N. de Grandmont et la Cité, mentionné dans la résolution No 4427.

7

adopté

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Appuyé par l'échevin Trs. Courteau

4446

Et résolu que ce Conseil soit autorisé de nommer M. C. H. Jette ingénieur, pour préparer les plans nécessaires aux travaux d'égoûts prévus pour remédier au chômage et que le greffier soit autorisé de commencer les dits travaux aussitôt que les dits plans seront approuvés par le Bureau d'Hygiène de la Province.

En amendement:

Il est proposé par l'échevin A. Lemire

Appuyé par l'échevin Emut Arseneau

4447

Et résolu que M. Roméo Morissette ingénieur soit nommé pour préparer les dits plans. Le vote est pris sur l'amendement:

Pour: Les échevins Arseneau, Morin, et Lemire

Contre: les échevins Courteau, Houle et Thiffault
Moussin le Maire J. A. Nadeau vote contre

L'amendement est rejeté sur division
Le vote est pris sur la motion principale:

Pour : Les échevins Courteau, Thiffault et Houle
 Contre : les échevins Asseneau, Monin et Lemire
 Monin le maire J. A. Thadeau vote pour
 adopté en division

Lecture d'une lettre de M. M. L. Guimont sou-
 relevant le règlement de la balance des comptes
 des octrois-chomage 1930

Lecture d'une lettre de M. Lion Fajon récla-
 mant son de son salaire mensuel.

Lecture de la correspondance diverse

Après lecture d'une lettre de la Compagnie
 Canada Power & Paper Corporation demandant
 le concours de la Cité pour l'obtention d'octrois
 sous le régime de droit pour ses employés

Trois mots rayés mis à la R.R. ~~Il est présentée~~ la résolution suivante est
 présentée :

Attendu que la nécessité dans laquelle
 se trouve la Cité du Cap de la Madeline d'
 avoir à secourir un grand nombre de
 misereux auxquels elle ne peut fournir
 du travail;

Attendu que la Cité du Cap de la
 Madeline n'a pas, en son milieu, d'organi-
 sation adéquate pour distribuer les secours
 requis sur une grande échelle;

Attendu qu'il compte parmi les dits
 misereux un grand nombre d'employés de la
 Compagnie Canada Power & Paper Corporation;

Attendu que la compagnie susdite a déjà,
 chez elle, une organisation de secours, en existence
 depuis longtemps, et fonctionnant avec efficacité
 et économie;

Il est proposé par l'échevin A. Lemire
 Appuyé par l'échevin E. Asseneau

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, *Roméo Ross*, jure que je remplirai
les devoirs de mon office de constable spécial municipal avec
honnêteté, fidélité et justice. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Roméo Ross

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er décembre 1931.

J. Amadeo

Je, *J. B. Charette* jure que je remplirai
les devoirs de mon office de constable spécial municipal avec
honnêteté, fidélité et justice. Ainsi que Dieu me soit en aide.

J. B. Charette
Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er décembre 1931.

J. Amadeo

Je, *Wilfrid Duguay*, jure que je remplirai
les devoirs de mon office de constable spécial municipal avec
honnêteté, fidélité et justice. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Wilfrid Duguay
Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er décembre 1931.

J. Amadeo

Je, *Arthime Lemire* jure que je remplirai
les devoirs de mon office de constable spécial municipal avec
honnêteté, fidélité et justice. Ainsi que Dieu me soit en aide.

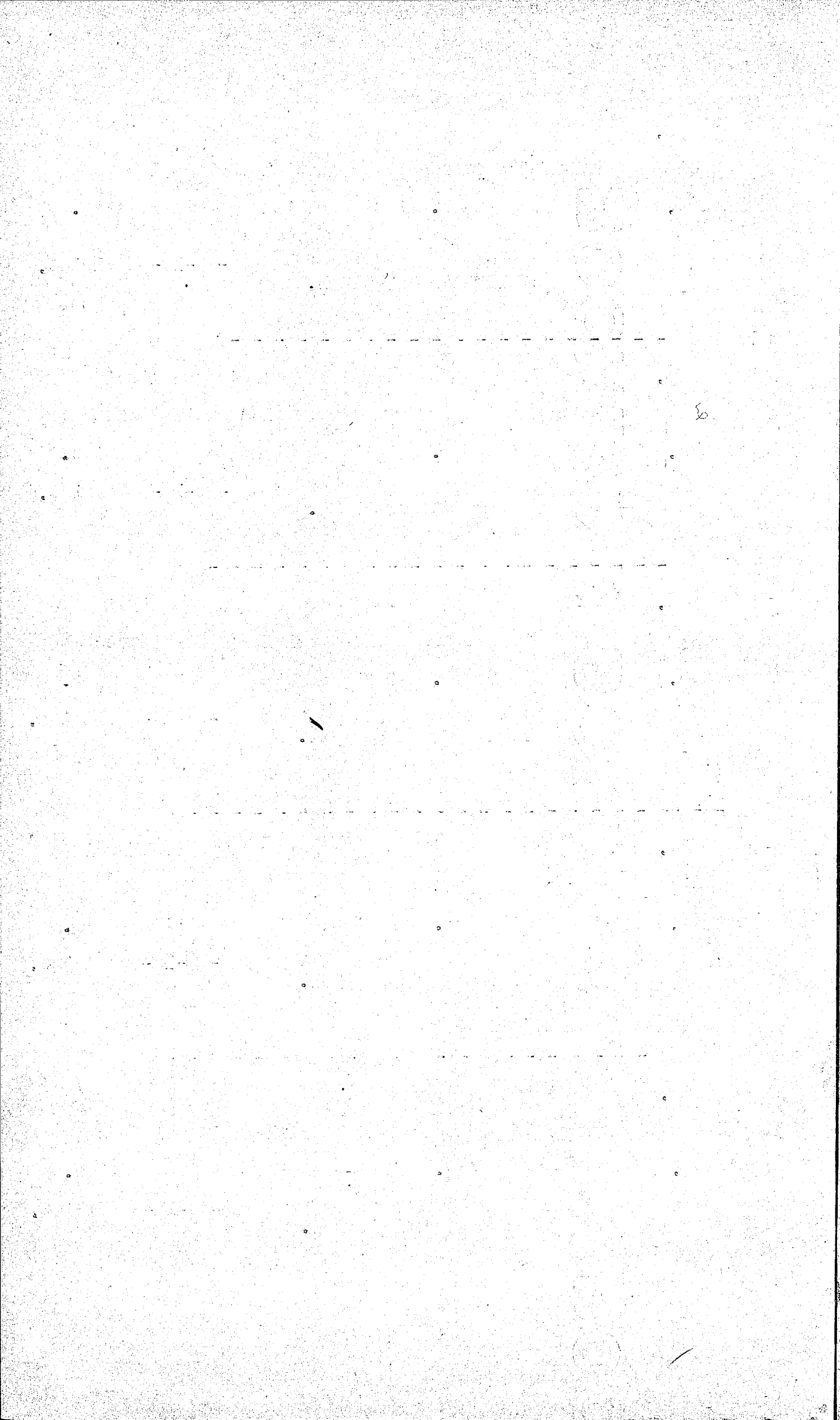
A. Lemire
Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er décembre 1931.

J. Amadeo

Je, *Théophile Fournier*, jure que je remplirai
les devoirs de mon office de constable spécial municipal avec
honnêteté, fidélité et justice. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Théophile Fournier
Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er décembre 1931.

J. Amadeo



4448

Que la Cité du Cap de la Madeline s'entende avec la Compagnie Canada Power & Paper Corporation de maniere a ce que les secours directs de la Cité a recus ou peut recevoir, sous la Loi remidiative au chômage pour être distribués aux employés de la Compagnie Canada Power & Paper Corporation, soient administrés entièrement et exclusivement par l'organisation de secours de la Compagnie Canada Power & Paper Corporation.

Avant d'avoir disposé de la présente résolution la séance est ajournée a mardi le premier jour de Décembre 1931 à dix heures de l'avant-midi.

J. Madecan

maire

Raoul Rochelleau

Greffier

Sur ajournement d'une séance régulière du lundi le treizième jour de Novembre 1931 la quelle assemblée d'ajournement eut lieu aux places et lieux ordinaires des sessions mardi le premier jour de Décembre 1931 à dix heures de l'avant-midi a laquelle étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Madecan, M. M. les échevins Henri Thiffault, Armand Ferrin, Ernest Houle, François Courteau, Philéas Morin et Ernest Arseneau formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil. La lettre de la Compagnie Canada Power & Paper Corporation datée du 30 Novembre 1931 lue déjà à la séance régulière est lue de nouveau. La résolution de l'échevin A. Remire portant le

NO 4448, suspendue à la dernière séance régulière de lundi le 30 novembre 1931 est soumise au conseil:

En amendement à dite résolution NO 4448 il est soumis que:

Attendu qu'il se trouve actuellement dans la Cité du Cap-de-la-Madeline un grand nombre de musiciens sans emploi et sans aucun moyen de pouvoir à leur subsistance et à celle de leur famille;

Attendu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline a une organisation s'occupant de distribuer des secours directs à une partie de ces musiciens conformément à la loi de chômage des Gouvernements de Québec et d'Ottawa;

Attendu que la compagnie Canada Power & Paper Corporation distribue elle aussi de son côté des secours directs à ses anciens employés qui se trouvent dans le besoin;

Attendu que la compagnie Canada Power & Paper Corporation désire bénéficier des argent provenant des Gouvernements de Québec et d'Ottawa en rapport au secours qu'elle distribue à ses propres employés;

Attendu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline désire favoriser la Compagnie Canada Power & Paper Corporation dans cette demande;

Il est proposé par l'échevin Ernest Houde
 Secondé par l'échevin François Couture
 Et résolu que la Corporation de la Cité du Cap-

4449

de la Madeline accepte et certifie les comptes des agents ainsi distribués par la Canada Power & Paper Corporation et les transmette à Scribe en même temps que les comptes des agents distribués par l'organisation de secours Sincere de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline et que toute proposition d'argent versé par les gouvernements de Scribe et d'Ottawa sur ces comptes de la Canada Power & Paper Corporation soit remise à la dite compagnie le tout à condition que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline n'ait rien à débourser en rapport à ces comptes de la Canada Power & Paper Corporation.

Le vote est pris sur l'amendement;

Pour: les échevins Courteau, Thiffault et Houle.
Contre: les échevins Arseneau, Morin et Lemire
Son Honneur le Maire vote en faveur de l'amendement - Adopté sur division

Le vote est pris sur la motion principale:

Pour: les échevins Arseneau, Morin et Lemire
Contre: les échevins Courteau, Thiffault et Houle
Son Honneur le maire vote contre la motion principale - Rejetée sur division.

Avant ces deux votes une requête d'environ

deux cents signataires ~~une~~ requête est lue demandant que la proposition au sujet des secours soumis par la Canada Power & Paper Corporation soit approuvée par le Conseil.

Et la séance est levée

J. Arseneau

Maire
Raoul Rochelleau

Suffier

deux mots rajoutés
quels P.R.

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

4450

A une assemblée spéciale, sur avis, convoquée sur l'ordre de son Honneur le Maire, laquelle assemblée spéciale eut lieu au lieu et lieu ordinaires des sessions Jeudi le troisième jour de décembre 1931 à sept heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire M. J. A. Wadeau, M. M. les échevins Philéas Morin, François Courteau, Ernest Houle, Armand Lemire, et Henri Thiffault formant quorum sous la présidence du Maire en fauteuil.

Proposé par l'échevin Philéas Morin
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie le gouvernement provincial de modifier le paragraphe 6 de la Description du projet des travaux contenu dans l'annexe No 47 de l'entente survenue le 17 octobre 1931 en rapport avec les travaux relatifs au chonage comme suit:

- 1^o Ajouter au dit paragraphe 6 les mots suivants:
Pavage des parties de rues mentionnées ci-dessus.
Et remplacer le montant de 53 500.00 par le dit paragraphe 6 par le montant de \$37 500.00
- 2^o Ajouter à la dite section de la description des travaux un huitième paragraphe:
 - 8 - Construction d'un mur de protection le long de la rive du St Laurent - Contribution de cinquante pour cent par chacun des gouvernements provincial et fédéral \$16 000.00
- 3^o Remplacer le grand total de \$71 900.00 par

le 1 décembre 1931.

CAP-DE-LA-MADELEINE,192.....

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a
SUJET:
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~ordinaire~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le **jeudi 3 décembre 1931**, le....., le..... jour du mois de..... de l'année mil neuf cent vingt....., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **1 décembre 1931**

.....jour de..... mil neuf cent vingt.....

Aux fins de hâter la construction de murs de protection le long de la rive du St-Laurent par la passation de ou des résolutions nécessaires.

Raoul Rochelleau

LE GREFFIER.



François Courteau, Ernest Houle, Philias Morin, Armand Lemire, et Henri Thiffault formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Commissaire de la Ville

Cité de Cap-de-la-Madeleine

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

A V I S

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire, Messieurs les échevins, Cités de Cap-de-la-Madeleine.

- 1^o Ajouter au dit paragraphe 6 les mots suivants:
Pavage des parties de rues mentionnées ci-dessous.
Et remplacer le montant de 53500.00 par le montant de \$37500.00
- 2^o Ajouter à la dite section de la description des Travaux un huitième paragraphe:
8 - Construction d'un mur de protection le long de la rive du St Laurent - Contribution de cinquante pour cent par chacun des gouvernements provincial et fédéral \$16000.00
- 3^o Remplacer le grand total de \$71900.00 par

LE GREFFIER

4450

le montant total de \$75300.00

4^e Remplacé le montant de \$7690.00 déclaré
à la question No 9 du 1^{er} Sit annexé par
le montant de \$6090.00 contribution de
la municipalité.

Adopté

Proposé par l'échevin A. Lemire

Approuvé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que des soumissions soient
demandées pour de la one-suan stone
prise à la carrière; le soumissionnaire
s'engageant à employer pour la levée de
cette pierre exclusivement des citoyens
de cette Cité et s'engageant de plus à payer
le prix de .35 cts ^{de l'heure} aux dits employés.

4451

3 mots en
italique R.R.

Adopté

Et la séance est levée

J Madéan
Maire
Raoul Rochelleau
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeline

À une assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap de la-Madeline laquelle
assemblée eut lieu aux places et lieux ordinaires
des sessions lundi le septième jour de décembre
1931 à sept heures de l'après-midi à laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire
M. J. A. Madéan M. M. les échevins Ernest Assenau
François Courteau, Ernest Houle, Philias Morin,
Armand Lemire, et Henri Thiffault formant
quorum sous la présidence du maire
au fauteuil.

4451A

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Frs. Courteau et résolu
que les minutes de la dernière assemblée
régulière, son ajournement et la séance
spéciale du troisième jour de décembre 1931
soient adoptées telles que lues.

Adopté

4452

Proposé par l'échevin Ernest Houde
Appuyé par l'échevin Armand Lemire
Et résolu que la résolution No 4449 en
date du premier décembre 1931 soit resen-
die à toutes fins que de droit.

Adopté

Proposé par l'échevin E. Houde
Appuyé par l'échevin A. Lemire
Et résolu unanimement:

4453

Que la Corporation de la Cité du Cap-
de-la-Madeline demande à Canada Power
& Paper Corporation, de maintenir son
magasin de secours directs et que la
Corporation approuvera toutes les factures
de secours directs en vertu de la loi
du chômage 1931, en rapport avec le dit
magasin de secours maintenant opéré
par la dite Canada Power & Paper Corporation,
pourvu que la dite Canada Power & Paper
Corporation Compagnie dégage la Corporation
de la Cité du Cap de la Madeline de toutes
dépenses en rapport avec le dit magasin
de secours plus haut mentionnés.

Adopté

4454

Proposé par l'échevin François Courteau
Appuyé par l'échevin Ernest Houde
Et résolu que les comptes suivants soient

cinq mots rayés
H. R.

Pragis :

Liste de paie No 55	\$ 557.71
La Commission des Sec. Unies	681.96 ✓
Thace Revis Traction	827.00 ✓
Dr. Louis Belle-Isle	25.00 ✓
P. G. Ayotte	1.31 ✓
P. H. Périgny	80.00 ✓
J. A. Lefebvre	64.00 ✓
A. P. de Beauport	20.00 ✓
Dr. Ed. La Haye	40.00 ✓
Adrien Faucher	11.06 ✓
Alfred Guenier	3.00 ✓
Joseph Gauvin & Fils	141.76 ✓
Canadian Pacific Ry.	3.78 ✓
C. H. Jette	25.00 ✓
Roméo Turpin	1.25 ✓
Cariere St. Maurice	26.55 ✓
Cariere St. Louis	363.09
Canada Iron Foundry	5.37 ✓
Hevi Viviers	5.00
Shawinigan Water & Power Co.	768.88 ✓
M. J. G. Gadeau marie & Al.	64.25
J. B. Loignon	33.32 ✓
La Cite des Trois-Rivieres-Polier	13.00 ✓
Armand Bonilland	22.10 ✓
La Consultation des Admissions	500.00 ✓

Adopté

Propose par l'edevin Henri Thiffault
 Appuyé par l'edevin Ernest Arseneau
 Et résolu que la demande de permission

4455

d'installer deux réservoirs-fontaines à gaine
 au No 14 rue Fussey soit accordée à M. O. Guenier
 à condition que ce soit sur sa propre propriété
 et suivant les règlements provinciaux.
 Adopté

un mot remplacé par
 P.H.

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Appuyé par l'échevin Philéas Morin
 Et résolu que le maire et le Trésorier soient
 4456 autorisés de payer le compte de Sonnnages
 au montant de \$8.52 à M. H. E. Baunelle
 en règlement final de tous Sonnnages dûs
 à un accident qui lui est arrivé à son au-
 tomobile le 15 Nov 1931.

Adopté

Proposé par l'échevin Philéas Morin
 Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que le Greffier soit autorisé
 4457 à demander des soumissions pour des
 débentures au montant de \$7690.00 tel
 qu'autorise en vertu du règlement No 146
 passé en date du 23 Novembre 1931.

Le Conseil ne s'engageant pas
 d'accepter la plus haute ni aucune
 des soumissions.

Adopté

Proposé par l'échevin Philéas Morin
 Appuyé par l'échevin Ernest Aisenear
 Et résolu que le maire et le Trésorier soient
 4458 autorisés de payer, tel qu'offert par la
 résolution No 4418, à M. C. G. de Grandmont
 la somme de \$1175.00 pour Sonnnages et
 servitudes et de payer la somme de
 \$10.00 à Duplessis, Langlois, et Lamotte, avocats,
 frais pour les mêmes fins

Adopté

Proposé par l'échevin Armand Lemire
 Appuyé par l'échevin Ernest Aisenear
 Et résolu que le Trésorier produise un
 rapport, pour la prochaine séance, des listes

4459

de faire et des entrées à ses livres
au sujet de toute déduction de
salaire opérée sur les paies des ouvriers
en rapport avec les travaux en vertu
des \$76,900.00 argentés du chômage 1931;

Et que le Trésorier fasse aussi rapport
sur le montant de \$1254.69; Par qui
a-t-il été autorisé de créditer ce montant
sur des arriérés de taxes d'eau et d'égouts?
Et si le trésorier a fait toutes ces charges
personnellement et sinon par qui?

Adopté

Lectures de rapports et des correspondances
Et la séance est levée

J. Madéan

Maire
Raoul Rochelle
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Mad-
leine laquelle assemblée eut lieu au
place et lieu ordinaires des sessions,
le lundi le quatorzième jour de Décembre
1931 à sept heures de l'après-midi, à
laquelle assemblée étaient présents
Son Honneur le Maire M. J. A. Madéan
M. M. les échevins Ernest Arsenault
Ernest Houle, Henri Thiffault, Armand
Lemire et François Christian formant
quorum sous la présidence du maire
au fait et au droit.

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

4460

Appuyé par l'échevin Ernest Houde
Et résolu que les résolutions de la dernière
assemblée soient adoptées telles que
lues.

4461

Proposé par l'échevin Ernest Houde
Appuyé par l'échevin T. J. Courteau
Et résolu que les comptes suivants
soient payés:

	Adopté
Liste de paie No 56	\$197.98
Jos. Lanouette + al	536.00 ✓
Pierre Lorange + Fils	23.00 ✓
La Comm. Secours directs	829.11 ✓
Bailly & Cie Inc.	6.50 ✓
J. B. Lorange	148.54 ✓
T. J. Moore & Co.	34.05 ✓
Caisse St Louis	248.67 ✓
La Citi du Cap - Huile	7.02 ✓
Rene de Cotret, Penon & Cie	20.00 ✓
Delisle Auto Accessoires	7.20 ✓
Canadian National Telegraphs	.75 ✓
A. Héroux	.90 ✓
La Cie Hivintain & Fils	15.44 ✓
Oscar Bailly	18.65 ✓
	<u>2093.81</u>

4462

Proposé par l'échevin Armand Lemire
Appuyé par l'échevin Ernest Houde
Et résolu que la commande du charbon
pour du Welch No 1 au prix de \$9.25 la
tonne et pour sept tonnes de Chesnut
au prix de \$14.35 livre, tel que soumissionné,
comme étant le plus bas soumissionnaire,
soit accordée à Arthur Doucet sur la demande
au feu et à mesure des besoins.

Adopté

4463

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin P. Courteau
Et résolu que des soumissions soient
demandées pour la prochaine séance
pour 200 licences de chiens, 50 licences
de charretiers, 50 licences de commerce, et
25 licences de taxi toutes marquées 1932 et
tel que dimensions habituelles.

Adopté

4464

Je, H. Thiffault, échevin de la Cité, donne
avis qu'à une prochaine séance je
proposerai un règlement intitulé
"Règlement pour autoriser le prélève-
ment des sommes nécessaires à l'ad-
ministration de cette Cité pour l'
année 1932. H. Thiffault

4465

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin P. Courteau
Et résolu que ce Conseil approuve les
travaux faits ces derniers mois pour l'é-
gouttement de la route St-Maurice au
montant de \$1526.29 et sur les lots No 114,
115, 116, 118, et 122 pour égouttement au
montant de \$439.50.

Adopté

4466

Je, Ernest Houle, échevin de la Cité, donne
avis qu'à une prochaine séance, je pro-
poserai un règlement intitulé "Règlement
amendant le règlement No 47 concernant
la Police, la conservation du bon ordre etc."

Ernest Houle

4467 Je, H. Thiffault, echevin de la Cité, donne avis qu'à une prochaine séance je proposerai un règlement No 141 intitulé "Règlement amendant le règlement No 72 concernant les licences de commerce etc"

Henri Thiffault

4468 Proposé par l'échevin Frs Courteau
Appuyé par l'échevin H. Thiffault
Et résolu que les mots suivants "S'il y a lieu" soit ajoutés à la fin de la résolution No 4446 au sujet des œuvres de soutènement, adoptée le 30 novembre 1931

Adopté

4469 Je, H. Thiffault, echevin de la Cité, donne avis qu'à une prochaine, je proposerai un Règlement No 144 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de \$90,000.00 pour consolider la Dette de la Cité"

Henri Thiffault

4470 Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin E. Houde
Et résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de bonnage de nos terrains de la prise d'eau, abonnement fait par l'arpenteur R. H. Houde, ainsi que le plan qui l'accompagne.

Adopté

4471 Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin Frs. Courteau
Et résolu que le Trésorier fasse pour la prochaine séance un rapport aussi détaillé que possible au sujet de deux débentures de \$500.00 qui auraient été données en duplicata il y a plusieurs années et sur lesquelles débentures

Armes qui auraient formé une somme de \$191,000.00 d'une émission de \$190,000.00, des intérêts supplémentaires auraient été payés par la Cité depuis plusieurs années.

Adopté

Proposé par l'échevin Fr. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu unanimement:

4472
 Qu'en garantie additionnelle des dettes et responsabilités de cette municipalité envers la Banque Canadienne Nationale à raison des avances qui lui ont été consenties ou qui lui seront consenties par la Banque en vertu de la loi du chantage au montant de \$69,210.00 ou de toute partie de cette somme suivant le règlement No 146 adopté par le Conseil le 23 novembre 1931 approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le 4 décembre 1931, la municipalité de la Cité de Cap de la Madeline cède et transporte à la Banque Canadienne Nationale toute somme d'argent due et payable à cette municipalité par le département des Travaux Publics de Québec provenant des octrois des gouvernements provincial et fédéral, qu'un transport soit en conséquence signé par le maire et le greffier de cette municipalité et que le département des Travaux Publics soit prié de recevoir ce transport et de s'y conformer en versant à la Banque toute somme d'argent qui revient à cette municipalité en vertu des dits octrois.

Adopté:

Lecture et considération d'un rapport de
M. C. H. Jette ingénieur et d'un autre
rapport daté du 14 Dec 1931 de M. Adrien
Plamondon sur notre approvisionnement
d'eau et notre système de pompage.

Lecture de la correspondance.

Les soumissions pour de la pierre devant
servir au mur de soutènement projetés
sont ouvertes.

Et la séance est levée

J. Madéan

Maire
Raimond Rochelleau
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée
eut lieu au lieu et lieu ordinaire des
sessions, lundi le vingt-et-unième jour de
décembre 1931, à laquelle assemblée étaient
présents son Honneur le Maire M. J. A.
Madéan, M. M. les échevins Henri Thiffault,
Armand Lemire, Ernest Houle, Ernest
Arseneau, Philias Morin, et François
Courteau formant quorum sous la
présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin H. Thiffault
Appuyé par l'échevin E. Houle et résolu
que les minutes de la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues.

Adopté

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin Frs. Courteau

4474

et résolu que les comptes suivants soient payés:

Liste de paie No 57	\$ 225.26 ✓
La Commission Sec. Directs	769.19 ✓
Henri Cooke	6.85 ✓
Philippe Millette	6.15 ✓
Arthur Doucet	294.40 ✓
Loranger & Frere	19.25 ✓
Bureau d'Enregistrement ^{Co. St. Champlain}	8.00 ✓
F. X. Ths. Berlinguet	44.80 ✓
La Pharmacie Peneault	25.20 ✓
Henri Beliveau - Emeline	6.63 ✓
Henri Beliveau	53.65 ✓
J. B. Loranger	20.29 ✓
Shawinigan Water & Power Co. Ltd	346.79 ✓
C. F. R. Co's Telegraphs	2.98 ✓
T. A. Gilbert	24.85 ✓
M. Charles Demus	29.00 ✓
Isaie de Grandmont	37.00 ✓

Adopté

Proposé par l'échevin Emest Asseneau

Appuyé par l'échevin Philias Noeui

Et résolu que le greffier fasse préparer un contrat par le Notaire P. Boucher, au sujet de la propriété - Logement ouvrier, rue Napoléon ditenu par M. Alfred Brousseau.

4475

Adopté

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Appuyé par l'échevin F. S. Courteau

4476

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline les coupons d'intérêts qui deviendront dus le deuxième jour de janvier 1932 savoir:

Règlement No 99 \$5,678.00

Règlement No 103 500.00

Que le Maire et le Trésorier soit autorisés à signer un billet à demande pour le montant ci-haut déduit, au taux de six pour cent l'an; ce billet ne devant en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons qui restent la propriété de la dite Banque jusqu'à parfait paiement du billet de \$6178.00

Adopté

Proposé par l'échevin Frs Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que ce Conseil, constatant la démolition de la maison de pension appartenant à la Corrada Power & Paper Corporation, en autorise la radiation au rôle d'évaluation, fixant la somme de cinq cent peastus (\$500.00) comme évaluation pour le garage qui n'a pas été démolit et qui est inclus dans l'évaluation de la dite maison.

4477

Adopté

Proposé par l'échevin Francis Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire commencer les travaux de clôture des terrains des puits d'eau prévus comme secours au chômage.

4478

Adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin Frs Courteau

Et résolu que ce Conseil s'engage et autorise le

4479

Accessoir à remettre, à ceux qui ont en des argents retenus sur leurs gages gagnés à des travaux sous la loi du chômage 1931, les montants qui leur ont été ainsi retenus, et que les intéressés en soient avisés.

adopté

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Approuvé par l'échevin E. Houle

4480

Et résolu que le budget pour l'année 1932, soit adopté comme suit:

Intérêts et Paquets

No. du Règlement	Intérêts	Paquet.
Reg. 64	7500.00	2200.00
Reg. 71	1067.00	9000.00
Reg. 78	1180.00	1200.00
Reg. 99	11256.00	2300.00
Reg. 100	3510.00	1300.00
Reg. 103	1000.00	200.00
Reg. 115	1130.00	200.00
Reg. 120	1380.00	300.00
Reg. 123	1570.00	400.00
Reg. 124	3340.00	1200.00
Reg. 125	1450.00	500.00
Reg. 130	4150.00	700.00
Reg. 131	2000.00	600.00
Reg. 133	1250.00	800.00
Reg. 136	250.00	100.00
Reg. 146	423.50	200.00
<hr/>		
	\$ 42556.50	\$ 21,200.00

Banque --- \$ 5000.00

Finances

Revenus & Recettes
avis et Réglemens \$ 4310.00
300.00

Assurances	50.00
Audition	400.00
Contingents	500.00
Délegations	600.00
Bâtisses et Juries	12.00
Fonds de Secours	6400.00
Téléphone Jurer	105.00
Messages	100.00
Francs Numeros.	65.00
Octois	125.00
Papeterie & Impression	600.00
Porte.	
Journaux	25.00
Remboursement de taxes	112.00
Elections	500.00
Receptions Civiques	50.00
Aides	5170.00
Publicité	600.00
Rôle d'Evaluation	900.00
Mutation de Propriété	100.00
	<u>91025.00</u>

— Voirie —

Assurances	1500.00
Ch. Entretien & Garantie	1000.00
Sellerie & Remise	60.00
Appareils & Vannes	1125.00
Bâtisses Entretien	10.00
Contingents	20.00
Bâtisses Eclairage	20.00
Bâtisses Chauffage	25.00
Emménagement & Cribes	25.00
Domages	150.00
Papeterie & Impression	10.00

Mileage Trunkways & C.P.V.R.	\$ 1630.00
Rue St-Name / Entretien & Nettoyage	650.00
Trottoirs	250.00
Remises Rues	\$1765.00
Regoles	250.00
Arrosage	70.00
Reparations Trottoirs & Clotures	40.00
Salaires	650.00
Indicateurs de rues	15.00
Travaux a nouveau	25.00
Cendres	240.00
Routes d'hiver	207.00
	<u>\$ 10017.00</u>

Budget

Assurances	250.00
Appareils	50.00
Bornes Fontaines Juges	100.00
Bornes Fontaines Matériaux	75.00
Conduite Principale - Juges	75.00
Conduite Principale - Matériaux	25.00
Conduite de source - Juges	175.00
Conduite de source - Matériaux	100.00
Valves - Juges	5.00
Valves - Matériaux	5.00
Remboursement de Taxes	30.00
Arrosages	50.00
Contingents	10.00
Téléphone & Messages	15.00
Pompage électrique	8500.00
Papeterie & Impression	40.00
Puse d'eau	45.00
Reservoir	25.00
Machinerie Pompage	25.00
Bâtière & Entretien	25.00

Batisses Chauffage	\$ 150.00
Batisses Eclairage	70.00
Salaires	1950.00
	<u>\$ 11705.00</u>

Egouts

Appareils	\$ 70.00
Conduite Principale - Gages	200.00
" " Matériau	100.00
Conduite de Service - Gages	50.00
Conduite de Service - Matériau	25.00
Puisards & Regards - Gages	200.00
" " - Matériau	100.00
Salaires	650.00
Contingents	10.00
Voumages	10.00
Assurances	750.00
	<u>\$ 1715.00</u>

Police & Incendie

Appareils	50.00
Auto - Chef	450.00
Cheval Entretien & Nouriture	150.00
Cheval selle & Ferraige	25.00
Batisse Entretien	50.00
Batisse Chauffage	200.00
Batisse Eclairage	110.00
Batisse Assurances	50.00
Assurances - Accidents	279.00
Contingents	10.00
Voumages	10.00
Papeteries	10.00
Telephone & Messages	75.00
Uniformes	200.00
Alcove	690.00
Salaires	5930.00

Extincteurs	15.00
Auto-Camion	60.00
Boisaut	1000.00
	<u>1075.00</u>

Pisonniers

Pension des pisonniers	10.00
Papeterie & Imprimerie	10.00
Frais de témoins	5.00
Huissiers	5.00
Contingents	5.00
	<u>35.00</u>

Eclairage des rues

Eclairages	3600.00
Lampes	52.00
	<u>3652.00</u>

Repartement en loi

Frais Judiciaires	400.00
Alaids	450.00
	<u>850.00</u>

Hôtel de Ville

Amélioration & ameublement	400.00
Assurances	75.00
Chauffage	750.00
Eclairage	100.00
Entretien	400.00
	<u>1725.00</u>

Marché

Assurances	60.00
Chauffage	70.00
Eclairage	15.00
Bâtiment	100.00
Contingent	70.00

Salaires	780.00
Inspection	400.00
Papeterie	10.00
	<u>1415.00</u>

<u>Affaire</u>	
Inspection & disinfection	250.00
Depotier	750.00
Inspection du lait	200.00
Contingents	600.00
	<u>1800.00</u>

<u>Logements Ouvriers</u>	
Interêts	1460.00
Amortissements	892.00
Entretien	25.00
	<u>2377.00</u>

Sommaire Dépenses primaires

Interêts	47,556.50
Rachat	21,200.00
Primes	21,025.00
Voie	10,017.00
Boulevard	11,705.00
Égouts	1,715.00
Police & Incendie	9,524.00
Prisonniers	25.00
Eclairage de rues	2,652.00
Déplacement en loi	850.00
Hôtel de Ville	1,225.00
Marché	1,415.00
Affaire	1,800.00
Logements Ouvriers	2,377.00
	<u>124,096.50</u>

Revenu Anticipé

Evaluation - 6,421,670.00 x 1.40 =	89,903.38
Équeduc	78,160.52
Secours	5,000.00
Hôtel de Ville	725.00
Three Rivers Quarters	1500.00
Shawm Eau Water & Power	170.00
Marché	750.00
Logements Ouvriers	1548.96
Proteins	4810.00
Intérêts	1700.00
Culture - Immeubles 87,925.00 x 1.00 =	879.25
	134,097.11

Adopté.

4481 Proposé par l'ichévin H. Thiffault
 Appuyé par l'ichévin E. Houle
 Et résolu que le Règlement NO 147, après avoir
 été lu en première lecture soit lu en
 deuxième lecture

Adopté.

4482 Proposé par l'ichévin H. Thiffault
 Appuyé par l'ichévin E. Houle
 Et résolu que le Règlement NO 147 intitulé
 "Règlement autorisant le Conseil à prélever
 les fonds nécessaires à l'administration
 de la Cité pour 1932" soit adopté ce jour
 après avoir été lu en première et der-
 nière lecture.

Adopté.

Proposé par l'ichévin Ernest Houle
 Appuyé par l'ichévin H. Thiffault
 Et résolu que le Trésorier retire de son livre
 de perception d'eau et d'égouts les entrées
 qui ont été faites au crédit de 182 familles

ou environ à même une somme de \$1254.69 retournée par la Fabrique Ste-Madeleine en novembre 1931 comme étant des argent payés en trop à la dite Fabrique pour secours Suiets; que le Trésorier soit prié d'aviser chacune des familles ~~intéressées~~ à laquelle ces montants étaient dus; et que la dite somme soit versée pour secours Suiets.

Adopté

Proposé par l'échevin Emile Houle
Appuyé par l'échevin Trés. Courteau
Et résolu que M. Jade Toupin soit nommé comme aide à M. Noël Veaugeois, gardien des pompes, à raison de quinze piastres (\$15.00) par semaine.

4484

Le vote est demandé par l'échevin Lemire
Pour: Les échevins Courteau, Thiffault & Houle
Contre: les échevins Arseneau, Morin et Lemire
Le maire est appelé à voter et vote en faveur de la présente résolution.

Adopté sur division

Proposé par l'échevin Henri Thiffault
Appuyé par l'échevin Trés. Courteau
Et résolu que le salaire du clerc du marché M. H. Picard soit porté à quinze piastres (\$15.00) par semaine à partir du 2 Janvier 1932.

4485

Adopté

Proposé par l'échevin Trés Courteau
Appuyé par l'échevin H. Thiffault
Et résolu que des soumissions soient demandées pour 250 pieds de tuyaux en béton de 30 pouces de diamètre pour les réparations d'égouts prévus

4486

un mot rajouté
P.R.

sous les octrois du chômage 1931

Adopté

Proposé par l'échevin P. Moine

Appuyé par l'échevin E. Aisenneau

4487

Et résolu qu'une entrée d'eau de un
pouce soit exécutée dans la rue de
Blois pour desservir la famille Amide
Boucher; et que le greffier soit autorisé
d'acheter les matériaux nécessaires et de
faire exécuter ces travaux aussitôt
que possible.

Adopté

Proposé par l'échevin F. Coutreau

Appuyé par l'échevin E. Houle

4488

Et résolu que la Commission d'enquête
nommée par la résolution NO 4347 soit
autorisée de s'adjoindre un procureur
pour les frais pour lesquelles elle est nommée.
Le vote est demandé par l'échevin A. Ferrin
Pour: Les échevins Coutreau, Thiffault et Houle
Contre: Les échevins Aisenneau, Moine et Lenoir
Le maire est appelé à voter et vote en faveur
de la présente résolution.

Adopté sur division

Les soumissions pour numéros de licences
sont ouvertes et remises pour étude.

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée.

J. Madecart

Maire

Raoul Rochelleau
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée eut lieu au lieu et lieu ordinaires des sessions, le ^{sept heures et dix} vingt-huitième jour de décembre 1931, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. J. A. Madreau, M. M. les Échevins Henri Thiffault, Armand Lemire, Ernest Houle, et François Courteau formant quorum sous la présidence du maire assis fauteuil.

4489

Proposé par l'échevin François Courteau
Appuyé par l'échevin H. Thiffault
Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

adopte

4490

Proposé par l'échevin Ernest Houle
Appuyé par l'échevin François Courteau
Et résolu que les comptes suivants soient payés :

Liste de paie No 58	\$337.35 ✓
Jos. Lanouette & al	542.45 ✓
La Commission Secours Divers	630.80 ✓
Ministre des Affaires Municipales	10.00 ✓
P. Impression du Roi	5.00 ✓
Bureau d'Enregistrement - Champlain	3.70 ✓
Tresorier Provincial de Québec	725.00 ✓
The Bell Telephone Co. of Can. Banque C. Nat ^{no Trust}	32.83 ✓
La Cité du Cap.	10.82 ✓
M. J. A. Madreau, Maire	45.00 ✓

M ^{me} Eva Courteau	\$ 2.50 ✓
Henri Viviers	3.15 ✓
J. A. Corbeil	21.00 ✓
M ^{re} Lorange	21.75 ✓
McCall, Shekyn & Son Ltd	120.43 ✓
H. Massicotte & Freres	12.83 ✓
J. B. Lorange	54.22 ✓
M ^{re} Roy	22.93 ✓

4491 En amendement à l'ordonnance A. Lemire propose que le compte de M. J. A. Nadeau, maire au montant de \$45.00 soit suspendu jusqu'à rapport écrit du maire de chacun des voyages mentionnés. Cet amendement n'étant pas secondé est de nul effet.

La présente résolution est adoptée sur division, l'ordonnance A. Lemire dissident.

4492 Proposé par l'ordonnance Armand Lemire
Approuvé par l'ordonnance Henri Thiffault
Et résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de vente d'un propriété-logement ouvrier, rue Napoléon, à M. Alfred Brousseau sur réception du paiement de la somme de \$433.54, balance due par le dit Alfred Brousseau, suivant un certificat du trésorier.

Adopté.

4493 Proposé par l'ordonnance Ernest Houle
Approuvé par l'ordonnance François Courteau
Et résolu que ce Conseil accepte aux conditions de la loi, l'annexe révisée portant le No 389 de l'entente gouvernementale du 17 octobre 1931, et remplaçant l'annexe No 47, re-travaux-chômage 1931.

Adopté.

4494

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Appuyé par l'échevin François Courtéau
 Et résolu que les mots " qui seront élus
 en juillet 1932 " soient visés et ajoutés
 après les mots " les quatriers 1-3-5 " dans
 la résolution No 4397 au sujet d'amende-
 ment à la charte de la Cité, résolution passée
 en date du 9 novembre 1931.

Adopté

4495

Propose par l'échevin H. Thiffault
 Appuyé par l'échevin Frs Courtéau
 Et résolu que la soumission de P. A. Guin.
 Em. en date du 21 décembre 1931 pour numéros
 de licences au montant de \$50.75 et tel
 que soumise soit acceptée comme étant
 la plus basse soumission.

Adopté.

4496

Propose par l'échevin François Courtéau
 Appuyé par l'échevin Henri Thiffault
 Et résolu que toutes résolutions antérieures
 fixant le loyer devant être payé par
 la Commission scolaire pour ses bureaux
 dans l'Hotel-de-Ville soient rescindées et
 annulées à toutes fins qui de droit; et
 que le loyer mentionné ci-dessus soit fixé
 à quinze piastres par mois chauffé et
 fourni d'eau.

Adopté

4497

Propose par l'échevin Henri Thiffault
 Appuyé par l'échevin Ernest Houle
 Et résolu que le règlement No 144, intitulé
 " Règlement pour emprunter une somme de
 \$90,000.00 pour consolider la dette de la Cité " soit
 lu en deuxième lecture après avoir été adopté en

première lecture à cette même séance.

En amendement il est proposé par l'échevin Armand Lemire:

4498 Attendu que le règlement No 144 autorise un emprunt de \$90,000.00 pour consolider la dette de la Cité, ce qui est trop;

Attendu que le Trésorier a fait rapport en date du 16 Novembre 1931 qu'il y avait en arriérés de taxes dues à cette date à cette Cité la somme de \$75,952.19;

Attendu que d'après le rapport de l'auditeur en date du 1 Décembre 1931 la dette de la ville en billets était de \$85,321.75;

Attendu que cette Cité s'est engagée jusqu'à concurrence d'une somme de \$100,000.00 pour l'ouverture du boulevard St. Madeleine;

Attendu que les frais du présent règlement sont estimés à la somme de \$2,630.44;

En conséquence il est ordonné et statué ce qui suit que la somme de \$90,000.00 soit réduite à la somme de \$22,000.00.

Cet amendement n'étant pas secondé est de nul effet.

Le vote est demandé par l'échevin Armand Lemire sur la résolution No 4497

Pour: Les échevins Courteau, Thiffault & Houle

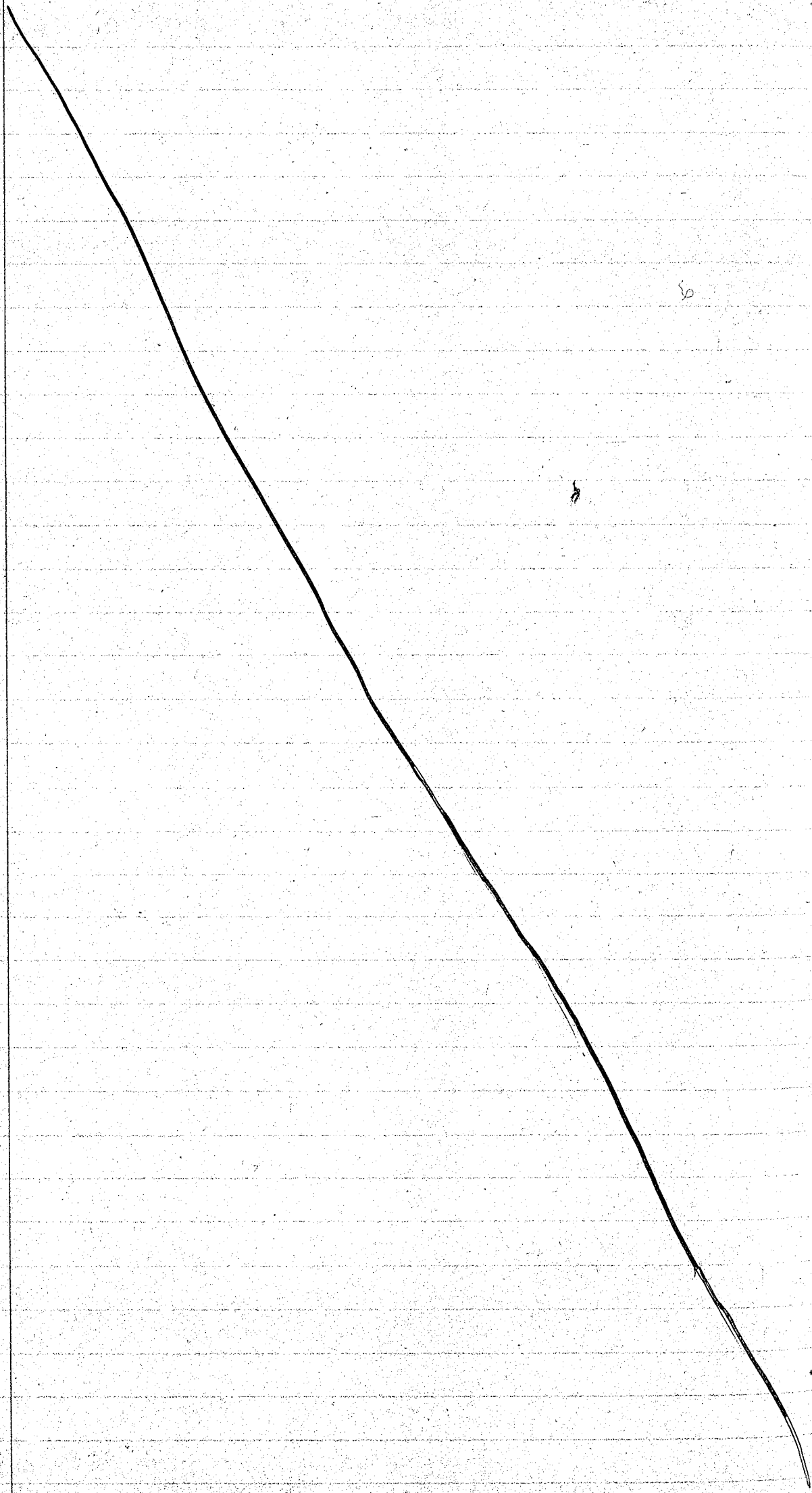
Contre: l'échevin Lemire.

La première lecture est adoptée sur division et la seconde lecture ne peut avoir lieu à cette même séance le vote favorable n'étant pas des trois-quarts des membres présents

tel que requis par le règlement No 82.

Lecture de la correspondance. La séance est levée

J. Maden
 Raoul Rochdaleau
 Suffier



50

Sp

- 4288 Documents annulés -
 4289 Guiffier représentant au bonnage Théo Rochelleau
 4290 Bonnage - Tracteur à Ste-Martho
- 4291 Comité - Trottoirs rue St Maurice - Reg 131
 4292 Balance - Pavage Reg 131 rue du Sanctuaire - Vivement
- 4293 Demande de nouveaux octrois 80,000 des gouvern.
- 4294-95 Séance du 8 Septembre 1931
 4296 Permettre à M. H. J. O'Connell usage de terrains
 4297 10,000 à M. M. Desilets usage pour cendres rue St Lion
 4298 Avis - Règlement fumage
- 4299 Résolution No 4275 rescindée et cause H. Mercault
 vs Cité réglée.
- 4300 \$25.00 don de l'Abbe Ches Boubert.
- 4301 Peinture - ouvertures Hotel-de-Ville
- 4302 Chef de police 28.00 Ast 26.00 Hommes 24.00
 Hommes 22.00
- 4303 Résolution retirée Re-Res 3521 rescindée R. J. A. Comberg
- 4304 Nomination Evalueurs - Révision

- 4255 Abaissement de la voie des Tramways
- 4256 Sympathies [Rue Rochefort
- 4257 Le Trisonier à 25.00; Son ast à 20.00
- 4258 Chevaux à l'herbe.
- 4259 Gasoline uniquement livrée aux voitures Corporat.
- 4260 Baisser le fossé de rue St Maurice
- 4261 Sous-ministre Morin invite finance boulevard
- 4262 Remerciements à Can. Power & P. Corp pour magasin
de secours.
- 4263 Dimission de M. R. Morissette acceptée et
Résolution No 4234 en force.
- 4264-65 Apurement 5 août 1931
- 4266 Demande au Leut. G. m. C. Emprunt de 10,000
Rue St Maurice - Boulevard
- 4267 Offre - Pavage - Boulevard - Voie Prov. Acceptée
- 4268-4269 Remerciements aux visiteurs } Re Boulevard
Contre favoritisme politique }
- 4270 L'ingénieur pour rapport - balances des règlements
- 4271 Avis de motion - Virement de fonds - balances des Rég.
- 4272 Serment d'office de R. Rochelleau greffier.
- 4273-74-75-76 Séance du 10 Août 1931
- 4277 Réorganisation des secours directs.
- 4278 Correspondances et contrat Palomar Mfg produits.
- 4279 Achat des ciment
- 4280 Arbres du Boulevard déplacés.
- 4281 Sympathies
- 4282 Terrains Boulevard
- 4283 Règlement 131 doit être exécuté fidèlement.
- 4284 Séance spéciale nulle - Défaut de quorum
- 4285-4287 Séance du 31 Août 1931
- 4286 Excuses de l'écuyer Arsenault re J. A. Tanquay

4221 - 4222
4223 - 4224

Serment d'office - M. J. A. Gadeau maire
M. M. les échevins Morin P.
H. Thiffault + Tréfontaine

4225
4226
4227
4228
4229 - 4230

Minutes
Audition 6 mois
Recensement des chômeurs.
Sympathies à M. R. Morissette et ajournement
Séance du 20 juillet 1931

4231
4232
4233

Comités
L'échevin Ernest Houle pro-maire.
Billet de \$5465 coupons et rachat 1^{er} Août

4234

M. R. Morissette soit démis de ses fonctions
et R. Rochelleau soit greffier.

4235
4236

Compte en détail - frais - Henri Mercant vs Cité
Pas de flâneurs dans le dept du chef

4237

Le chef de police - aller loger ailleurs qu'à l'Hôtel St.

4238

L'ingénieur pour rapport sur égouts

4239

des commissions demandées pour fouir.

4240 - 4241

27 juillet 1931

4242

Foin acheté \$8.50 du cent.

4243

Compte de M^{me} M. Dubois re M^{me} Alex Pélissier \$25.25

4244

Nettoyer et réparer l'ancien réservoir.

4245

Relèvement de la voie des Tramways rue Rockfort

4246

Résolution No 2037 (25 juillet 1927) rescindée

4246 A

Rapport de 600.00 voyage à Detroit.

4247

M^{elle} M. M. Larancie suspendue

4248

Proposition du gouv. provincial re pavage boulevard

4249

4250

Confirmation de la résolution 4234 (nulle)

4251 - 4252

Séance du 3 août 1931

4253

Re-acquisition terrains boulevard

4254

Bureau pour l'ingénieur

Sp

46-1

466

- 3684 Séance 9 sept. 1929
 3685 Comptes
 3686 Taxes remises à Melle Magny.
 3687 Licence. Vie Laroctoire
 3688 Retrosession lot de Ilos Robert
 3689 Procès-verbal rue St Maurice
 3690 - Séance du 16 sept 1929
 3691 Comptes
 3692 Raul Lorange. Sec. de rotation
 3693 Séance du 23 sept 1929
 3694 Comptes
 3695 Reclamations C. N. de Grandmont & All. Devers.
 3696 Séance du 30 sept 1929
 3697 Comptes
 3698 Rapport Election. Reg 123-124-125
 3699 Lq. des. rendu @ Jrs Sleeth
 3700 Jrs Pepin. Avis d'evacuer lq. des.
 3701 Délimitation de la rue St Maurice
 3702 Demission pour accablement de police
 3703 " pour char de four
 3704 Séance du 7 oct 1929
 3705 Comptes
 3706 Demande au Lieut. Gouverneur. re. reg 123-124-125
 3707 Demission pour four
 3708 Contrat accablement de police à J. A. Lefebvre
 3709 Contrat J. Sleeth.
 3710 Appentage Rue St Maurice
 3711 Replément de licence J. A. Nadeau
 3712 Engagement de Raul Lorange.
 3713 Demission pour ~~re~~ matériaux. re 123
 3714 Usini Falmar à être construits chez P. Lorange
 3715 Recensement des licences
 3716 Séance 14 oct 1929
 3717 Comptes

- 3718 Depot d'argents aux différentes banques
- 3719 Lignes. R. Richer et R. St Pierre
- 3720 Demission pour charbon
- 3721 A. Lemire pro. Maire
- 3722 Avis Reunion Special
- 3723 Seance 18 oct 1929
- 3723 Nouvelle Demission. Falomax
- 3724 Seance 21 oct 1929
- 3725 Comptes
- 3726 Interets et rachat 1 nov 1929
- 3727 Achat de H. Masmolle & Freres. Systeme de Chauffage
- 3728 Achat de charbon
- 3729 Recensement de l'agredue
- 3730 Apurement des plaintes au role
- 3731 Seance du 28 oct 1929
- 3732 Comptes
- 3733 Lignes rue La Traille
- 3734 Affaire Hule, terrain H.D & Fussey
- 3735 Demission pour truck arrosant
- 3736 Plainte au role en dehors des delais
- 3737 Seance 4 nov 1930
- 3738 Comptes
- 3739 Demission pour truck
- 3740 Proposition Aupick re Aeropark
- 3741 Terrain Hule. Crie Fussey + H.D
- 3742 do
- 3743 Etude du Role
- 3744 Seance du 12 nov. 1929
- 3745 Comptes
- 3746 Corrections au role 1930
- 3747 Role 1930 Homologue
- 3748 Achat de Hule. Crie Fussey + H.D
- 3749 Reg 126 Adopte
- 3750 Truck arrosant achete de Richeleau & Freres

- 3751^{1/2} Listes provinciales 1930
 3752 Amendement à res. 3740
 3753. Seance du 18 novembre 1930
 3754 Comptes
 3755 Contrat. E. Huile. rues Tusey & N. D.
 3756 Routes d. hiver
 3757 Reg 126. adopte 35
 3758 Chambre de Commerce & Goutte de lait
 3759 Seance 25 Nov. 1929
 3760 Comptes
 3761 Autorisi a payer coupons et faire rev. fonds
 3762 Vente de rente @ B. Can. Nat. \$132,000
 3763 Vente des routes d. hiver.
 3764 Seance 2 Dec 1929
 3765 Comptes
 3766 Jugement vs. P. T. Legare & Cie
 3767 Jours d'eau remises à Mme Marie Laessle
 3768 C. S. 3" à J. A. Nadeau
 3769 Seance 19 Dec 1930
 3770 Comptes
 3771 Achat de pneus -
 3772 Annonce dans Financial Post
 3773 Neige paye a raison 12¢ le voyage
 3774 Cas de Philippe Labelle (Philiad)
 3775 Licence de la McKinnon Steel Co
 3776 Serment d'officis. reg. 126
 3777 Seance 16 Dec 1929
 3778 Comptes
 3779 Rapport rotation reg 126
 3780 Resiliens. Aeroput
 3781 Vente Aeroput à Fast Air Service Co.
 3782 Seance 23 Dec 1929
 3783 Comptes
 3784 Ligne Ernest Moreau

- 3785 Recettes de Villards 1930
 3786 Tres. faire exécuter jugement 1929
 3787 C.P.R. & traverse rue St Madeleine
 3788 Chevilles pour tracteurs
 3789 Portraits des anciens maires
 3790 Seance 13 janv 1930
 3791 Comptes
 3792 Payer coupons 15 fev 1930
 3793 " " 2 janv 1930
 3794 Recettes. M.M. O. Bugeon & C. Lemay
 3795 Prix de la nuit 15^e du voyage
 3796 A. Lemay pro. Maire
 3797 Contrat. Cite. Soil Pipe & Comm. Scolaire
 3798 Vente Aeropost à l'ast au Service T. G.D.
 3799 Res. Huelo re Aeropost
 3800 Assurance du truck à R. Deschamps
 3801 Requete au gouvernement re gazolene
 3802 Protestation re communal au bureau de poste
 3803 Seance 20 janv. 1930
 3804 Comptes.
 3805 Recette à E. Bugeon
 3806 Lumiere R. St Georges
 3807 Pro. maire autorisé à signer
 3808 Motion de la Tuque. re poste Chevannes
 3809 Seance 27 janv 1930 -
 3810 Compti.
 3811 Confection des trottoirs M. Gedeon Dumas
 3812 Recettes. Gaillardetz - Romprei.
 3813 Seance 3 fevrier 1930
 3814 Compti
 3815 Diverses recettes
 3816 Avis motion req 127
 3817 Seance 10 fev. 1930
 3818 Comptes

- 3819 Recense de M. Groleau
 3820 Comite d'organisation Course. J. Gauthier
 3821 Contrat. Johnny Roof. Rue St-Jean
 3822 do
 3823. Retirer avis motion reg. 127
 3824 Seance 17 fev 1930
 3825 Comptes
 3826 Budget 1930
 3827 Avis motion Reg 127
 3828 Seance du 24 fev 1930
 3829 Comptes
 3830 Reg 127 adopte
 3831 Sympathies pour M. N. S. Monrosette
 3832 Delegation a Quebec, re chômage
 3833 Depenses non autorisee audela \$20.⁰⁰
 3834 Seance 3 mars 1930
 3835 Comptes
 3836 Actin Jaurade Hermy
 3837 Seance 17 mars 1930
 3838 Comptes
 3839 Soumissions pour habits de constables
 3840 Depense Actin Majouriel Lavergne
 3841 Requete pour permis d'annuaire à fournir
 3842 Seance 24 mars 1930
 3843 Comptes
 3844 Licencin d'un hangar de M. E. Huel
 3845 Soumission pour frie
 3846 Seance du 31 mars 1930
 3847 Comptes
 3848 Licencin de M. P. Poulin
 3849 Soumission Lefebvre acceptee pu habits
 3850 Contrat Cau. Oil. Co
 3851 Contrat rue Delisle
 3852 Depense actin A. Leblanc vs. E. Huel

- 3853 Seance 7 avril 1930
- 3854 Divers comptes
- 3855 Autorisation de payer coupons 1 avril 1930
- 3856- Convention au contrat Fast Air Service T. Ltd.
- 3857 \$2250 payés par " " " "
- 3858 Avis motion reg 128-
- 3859 Accidents Shuiotki Boudreau
- 3860 Licences P. Lemarier & V. Ravictore
- 3861- Seance 22 avril 1930
- 3862 Comptes
- 3863 Licence W. Blanchard
- 3864 Payer coupons. 1 mai 1930
- 3865 avis de motion Reg 129
- 3866 Convention, reg, Fast Air Service T. Ltd
- 3867 Seance 28 avril 1930
- 3868 Comptes
- 3869 Achat de chaussures pour police
- 3870 Adopté Reg 129
- 3871 Aiguille Rue Riv
- 3872 Emprunt temporaire \$20,000
- 3873 Payer de l'heure
- 3874 Remise de laies, Mmes Brunet & M. Boudreau
- 3875 Sympathes Mgr Duguay.
- 3876 Seance 5 mai 1930
- 3877 Comptes
- 3878 Evaluations pour 1931
- 3879 Potier R. Shubert & N. D.
- 3880 Assurance re confection tutelles
- 3881 Mari Louis Hypothèque Mme V. Labossiniere
- 3881- A Serment des évaluations.
- 3882- Seance du 19 mai 1930
- 3883- Comptes
- 3884- Resolution No 3864 amendée
- 3885 M. Lagimodier & M. Gauthier à Convention municipale
établie

- 3886- Terrain M. Albert Trothuis acheté \$1500.00
 3887- Liste électorale municipale acceptée
 3888- Résolution Re: Canadian National. Cap.
 3889- Séance du 26 mai 1930
 3890- Comptes
 3891- Résolution No 3884 amendée
 3892- Taxes remises à Mme Thibeault
 3893- Coupons juillet 1929 payés
 3894- C.P.R. prie charger le nom de la fonction des Piles par Cap. de la Madeleine
 3895-3896- Séance du 2 juin 1930 - Comptes
 3897- Banque autorisée à payer coupons juillet 1930
 3898- Demande de deux lumières
 3899- Licence accordée à M. Jos Montambeault
 3900- Terrain Jos Bellefeuille acheté \$450.00
 3901- Taxes d'eau M. Ovide Doyon modifiées
 3902- Convention trottoirs avec M. Simion Lacroix
 3903- 2 résidents rue Rochepet devront abandonner système d'égoûts privé.
 3904- Procès verbal de destruction de tentures
 3905-06 Séance 9 juin 1930 - Comptes.
 3907- Demande changement poteaux coin St Jean Baptiste
 3908-3909- Séance du 16 juin 1930. Comptes
 3910- Serment officier Lemire 2 juillet 1930
 3911- Serment officier Ernest Houde 7 juillet 1930
 3912- Serment officier Ernest Arsenault 7 juillet 1930
 3913- Séance 14 juillet 1930
 3914- M. Lemire élu président assemblée courante
 3915- Rapport élection accepté
 3916- Formation des comités
 3916a- M. Lemire nommé pro-maire.
 3917- Comptes

3918. Océroi de \$20.00 pour club baseball
- 3919-20. Seance 4 aout 1930. Comptes
3921. Honoraires necessaires pour vente pour taxes
3922. L'ingenieur reglera cas M. Coissette lot 418-4
3923. Loyer No 7 rue Napoleon reduit a \$15.00
3924. L'annuaire autorisee rue St. Jean
- 3925-26. Seance 11 aout 1930. Comptes
3927. Contrat entre Mme V. Thibault ^(87.68) et accepté
3928. L'annuaire autorise a signer declaration
re: lot 387-2193-2194-2195-2196-2197.
3929. Contrat de vente entre Albert Houaette et
Romaine Houaette
3930. License accordie a M. J. Neveuault
3931. Taxes d'eau remises a M. Albert Reni
- 3932-33. Seance 18 aout 1930. Comptes.
3934. Taxes d'eau remises a M. Emel Boivin
- 3935-36. Seance 25 aout 1930. Comptes.
3937. Soumissions demandies pour charbon
3938. License accordie a M. Eug. Hamel pour vente gateaux \$10.
3939. Taxes de locataires remises par Mellic Mar-
cauilles et Marie Giroux.
3940. Taxes remises M. Thora Murray Park St. Maurice
- 3941-42. Seance 8 septembre 1930 & Comptes.
3943. M. Caquin, M. Amencau et Lemire a
l'association Canadienne des bonnes
routes Quebec.
3944. L'etude soumissions charbon a puinee.
- 3945-46. Seance 5 septembre 1930. Comptes
3947. Soumission M. Arthur Bouck acceptée
3948. Re Canadian Nationale, via Cap-de-la-Madeleine
3949. Demande d'aide au federal re: travaux
- 3950-51. Seance 22 septembre 1930. Comptes
3952. L'annuaire autorise a encherir a vente pour taxes
- 3954-55. Seance 29 septembre 1930. Comptes

- 3953. Carte d'eau remise M^{rs} J^{os} Belanger
- 3956- Demande aide au gouvernement pour
- 3957. M^r J. O. Poirier congédie
- 3958. Banque piee payee coupons oct^{re} 1930
- 3959-60 Seance 13 octobre 1930 - Comptes
- 3961. Frais restal. de cote publique entre approuve
- 3962. Conseil demande autorisation du Lieutenant Gouverneur en Conseil d'emprunter \$5,000⁰⁰
- 3963. Conseil entier Congres municipalite
- 3964-65 Seance 20 octobre 1930 - Comptes.
- 3966. Banque piee payee debentures et coupons, no 1930
- 3967. Luminaires autorises.
- 3968. M^{rs} J. O. Poirier, Philias Moir, Ammandy Demire delegues Comite chargement C. N. R.
- 3969. Conseil prit a ventu tenu route No 19
- 3970. Carte remise a M^{lle} Yvonne Postalec #49.00
- 3971. M^r Edouard Lachap, medecin retenu main engage
- 3972-73. Seance 27 octobre 1930. Comptes.
- 3974. M^{rs} J. O. Cambay. preparer bill cadastre No 154
- 3975. Arts aux charroquets de pierre
- 3976. Achat grill pour fournisseurs hotel de Ville.
- 3977. Listes provinciales acceptees.
- 3978-79 Seance 3 novembre 1930. Comptes.
- 3980. Routes d'hiver vendues a l'enchere.
- 3981. Ingenieur autorise a faire le recensement des canaux
- 3982. M^{rs} J. O. Poirier autorise mission J. B. Hureau
- 3983. Ingenieur autorise a faire champs poteau
- 3984. Etude des plaintes au role a l'annee
- 3985. Seance du 3 novembre 1930 apres au nov. 1930
- 3986. Seance d'apurement du 7 novembre 1930
- 3986. Details sur le chomage
- 3987. 88 Seance 11 novembre 1930 - Comptes
- 3989. Route St Maurice adjuge a M^r J. Cadotte \$92.00
- 3990. Route du Passage adjuge a M^r A. J. Corbin \$60.00

- 4028- Lumière autorisée sur St-Henri
 4029- Maire et Quorum autorisés à payer des ventures de coupons ¹⁹²⁹
 4030- Petites annonces continuées à la demande ^{Chambre}
 4031- Ingénieur autorisé à vendre neige sur St-Laurent ^{Commissaire}
 4032- Règlement No 131 pour emprunter argent pour usage
 & voirie.
 4033- Notaire Bouchevaudois à préparer contrats ^{St-Henri}
 4034- Conseil prêt à entretenir chemin manufacture d'Halim
 4035- Résolution Re: Diminution salaires Prescendée
 4036- Eau donnée à date à Mme Alphonse Lacour
 4037- Règlement No 132 pour amender règlement circulation
 4038- Etude plaintes au rôle apourée
 4039-40- Seance 15 décembre 1930. Comptes.
 4041- Demande faite à Banque Canadienne avances argent
 nécessaires travaux.
 4042- Règlement No 133 pour emprunter \$25,000.
 4043- Règlement No 131 adopté en première & dernière lecture
 4044- Avis de votation règlement No 131.
 4045- Barres du marché boues à raison \$5.00
 4046- Ingénieur autorisé à prendre une page annuaire \$100.
 4047- Comité formé pour secours Directs.
 4048- Résolution No 4035 rescindée & annulée
 4049- Résolution M. Arthur Boisvert acceptée
 4050- Etude des plaintes au rôle apourée
 4051-52- Seance du 22 décembre 1930. Comptes.
 4053- Soumissions demandées pour faire.
 4054- Règlement No 133 adopté.
 4055- Banque autorisée payer coupons 2 janvier 1931
 4056- Résolution re: Canonisation R. P. Thérèse
 4057- Comptes délivrés le samedi midi au Quiffier.
 4058- Achat d'une team chevaux, \$440.00
 4059- \$50.00 retenu sur salaire H. P. O. Ambray
 4060- Etude des plaintes au rôle apourée
 4061-62 Seance du 29 décembre 1930

4079. Correction vol et évaluation. 1931.
4080. Homologation du rôle d'évaluation.
4081. M. L. Achim, nouveau nommé procureur.
4082. Résolution sympathie à la famille A. P. Rivest.
- 4083-84. Séance du 26^{ème} jour janvier 1931
4085. Licences accordées à M. M. G. Houau, C. Bergeron et Oscar Bergeron
4086. Demande pour passer tuyau sous Chemin de fer
4087. Demande à la Cour de passer aqueduc sur divers lots.
4088. Demande à la Banque d'avance argent autorisés par le règlement No 130.
4089. ~~Demande~~ Banque priée de payer coupons février 1931.
4090. La plainte de M. L. Laurent soit reçue
- 4091-92. Séance du 2^{ème} janvier 1931.
4093. Conseil accepte octroi de \$10,000 et \$1,500.00
- 4094-95. Droit de servitude pour tuyau d'aqueduc acheté de M. Pascal Mondplaisir etc.
4095. Règlement No 136 adopté.
4096. Soumission de M. H. Massicotte et autres adoptée
4097. Tuyau acheté de la Canada Iron Foundries Ltd

- 4098 Résolution Ri: Changement de tuyaux
- 4099-100 Séance du 9 février 1931.
4101. Licence accordée à M. Ernest Gussieu
- 4102-103 Séance du 23 février 1931
4104. Contrats de servitude tuyaux d'aqueduc adoptés. Re: règlement n° 130.
4105. Greffier autouisi à demander surmission de tentures n°s 130-134-136.
4106. Ingénieur autouisi à demander surmission pour impression de tentures req. n° 120
4107. Transport des agents du chômage à la Banque (430,000.)
4108. Transport des tentures req. n°s 133-136
4109. Licences accordées à M. J. B. D. Felinas et à M. A. C. Wilkenson.
- 4110 Résolution Ri: Affaires de M. Ag. Dumont referé à l'avis juridique n° 136.
4111. Maire et greffier autouisis à signer acte d'accord et de convention
4112. Conseil prie M. A. Brunelle curé, de continuer secours directs
- 4113-14 Avis motion pour req. n° 137.
- 4114-15 Séance du 2 mars 1932.

- H116. Licences accordées à M. Jos. Kamelin et
André Sauvageur
- H117. Budget pour 1931 adopté.
- H118-19 Seance du 9 mars 1931.
- H120. Licences accordées à M. H. Maxime Masson
et Alex Kerouy.
- H121. Contrat entre la Cité et P. L. Louange accepté
(\$450.00)
- H122. Contrat entre la Cité et M. Médéric Cosette
accepté (\$1.000.)
- H123. Règlement No 137 accepté.
- H124-25 Seance du 16 mars 1931.
- H126

